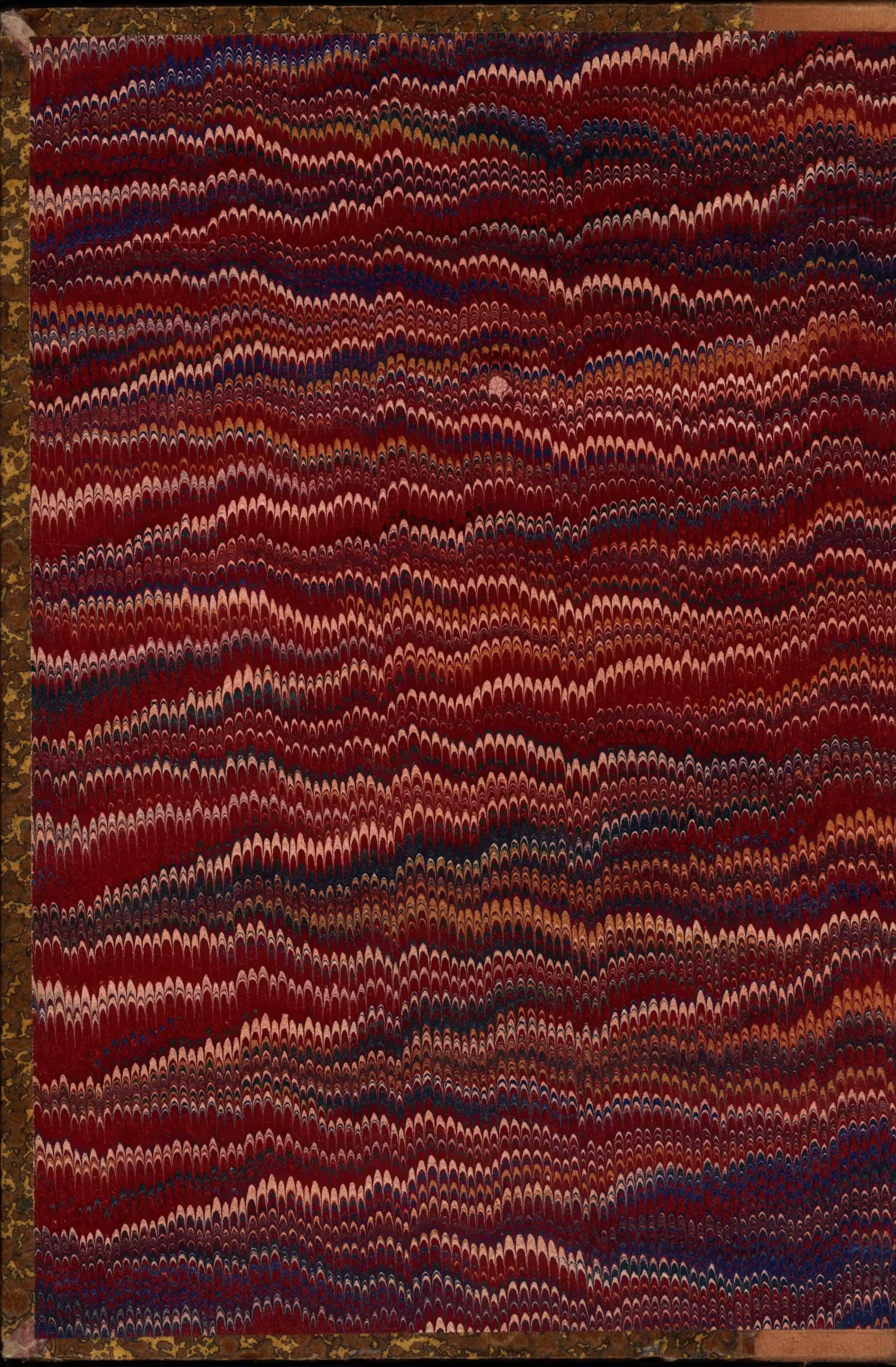
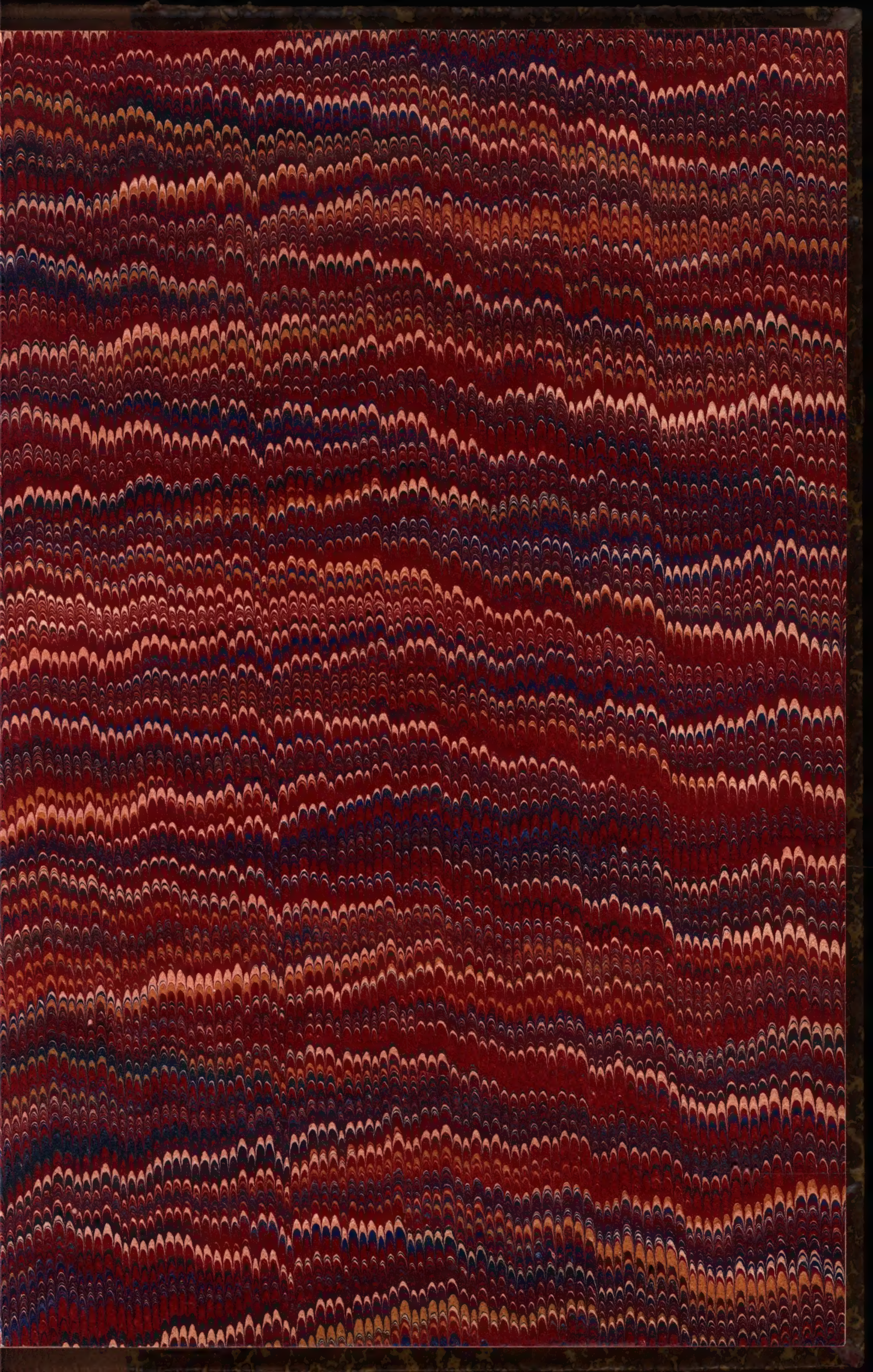






# MUSÉE NEUCHATELOIS

# MUSÉE

# NEUCHATELOIS

## RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'Histoire du canton de Neuchâtel

XXX^me ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH & Cie

1893

# A NOS LECTEURS

Le *Musée neuchâtelois* entre dans sa trentième année. Créé pour faire connaître l'histoire de notre pays, il commence lui-même à appartenir à l'histoire; lorsque les érudits des générations futures traceront le tableau des mœurs de notre peuple pendant cette seconde moitié du XIX^me^ siècle, ils mentionneront certainement notre revue comme une des manifestations intéressantes de la vie intellectuelle de cette période.

Ces trente volumes, que nous voyons avec un certain orgueil alignés sur les rayons de nos bibliothèques, témoignent d'un intérêt, remarquable à plus d'un titre, pour l'étude de notre passé national; ils supposent un travail considérable d'un grand nombre de collaborateurs qui ont dû se livrer à de longues et patientes recherches; ils supposent également un nombre d'abonnés suffisant pour couvrir les frais d'une publication de ce genre, et ces abonnés doivent se recruter sans cesse, à mesure que nous voyons disparaître les amis qui nous ont soutenus à nos débuts.

Ce succès est d'autant plus digne d'être signalé que notre canton est de très peu d'étendue, que sa situation géographique l'expose à une immigration constante d'éléments étrangers, et que les traits distinctifs de nos mœurs nationales courent le risque de s'effacer rapidement; tout autant de causes qui pourraient compromettre chez nous le goût pour les choses de jadis.

Nous constatons avec joie que ce danger ne s'est point réalisé; le peuple neuchâtelois a toujours fait preuve d'une faculté d'assimilation très énergique; il imprime son caractère aux étrangers qui s'établissent dans nos villes et villages, et, après un temps relativement court, après une ou deux générations, il transforme leurs descendants en représentants authentiques de nos traditions, prenant au passé de leur pays d'adoption le même intérêt que s'ils étaient Neuchâtelois de vieille roche.

Peut-être la faveur dont jouissent chez nous les études d'histoire locale, s'explique-t-elle aussi par la tenacité de notre type national. Le Neuchâtelois est très positif; bien qu'il soit sujet à s'emballer pour un moment, il subit moins que d'autres les influences étrangères ; les graphologues prétendent que notre ancienne écriture est une écriture de notaire, et nous avons fourni, en effet, plus de notaires de race que de poètes ou de musiciens ; les exceptions sont d'autant plus honorables et brillantes ; quand nous nous occupons des beaux-arts, c'est vers la peinture que nous nous portons, parce que c'est l'art qui s'attache le plus à la réalité sensible, l'art de la forme et de la couleur ; les hautes envolées lyriques ou mystiques ne sont guère dans nos moyens ; l'imagination n'a jamais fait dérailler longtemps les Quatre-Ministraux de Neuchâtel ou les maîtres-bourgeois de Valangin.

Ces traits accentués et un peu durs de la physionomie neuchâteloise se perpétuent sans s'altérer ; malgré les révolutions politiques et sociales par lesquelles a passé notre pays, nous nous reconnaissons dans nos ancêtres ; nous retrouvons en eux nos qualités et nos défauts ; et nos petits-fils, qui se glorifieront des progrès qu'ils auront réalisés, nous ressembleront sans doute au physique et au moral autant que nous-mêmes à nos pères.

Voilà pourquoi le *Musée neuchâtelois* voit arriver sa trentième année sans trop de soucis et même avec l'espoir de recruter de nouveaux abonnés. Nos collaborateurs ordinaires nous promettent de nombreux travaux, et nous espérons par leur exemple développer le goût des recherches historiques dans notre jeune génération. Nos lecteurs auront remarqué quel soin spécial nous avons voué à nos illustrations ; grâce aux nouveaux procédés de reproduction, nous croyons pouvoir leur promettre de nouvelles surprises. Notre ambition, c'est de faire œuvre patriotique, en contribuant pour notre modeste part à développer l'amour du sol natal, qui fut toujours une vertu neuchâteloise. Avec un tel but, nous savons que nous pouvons compter sur la sympathie de nos lecteurs.

**LE COMITÉ.**

# NOTRE PATOIS[1]

Depuis plusieurs années, une pensée m'obsède ; j'en ai fait part autrefois à plusieurs de mes collègues, mais je n'ai pas été compris ; j'espère être plus heureux dans cette première réunion de notre Société à Neuchâtel, et réussir à éveiller votre sollicitude en faveur d'un mourant, digne de notre plus vive sympathie et qui va trépasser sans qu'une âme charitable ait l'air de s'en soucier. Ce mourant, c'est notre patois, l'idiome que parlaient nos pères, nos mères, nos ancêtres, ceux que notre société fait profession d'honorer, ceux dont nous rappelons le souvenir par des publications, des monuments, des musées où nous conservons pieusement leurs reliques, leurs armes, leurs ustensiles, leurs objets de toilette. Vous avez vu, lors de la création du Musée historique, comme chacun a été prompt à apporter son offrande pour enrichir nos collections ; il a suffi d'un appel adressé par notre Société, ou par quelqu'un de ses membres, pour échauffer les cœurs et mettre en mouvement tous les Neuchâtelois des bords du lac jusque dans les vallons les plus reculés des Montagnes.

Ce zèle m'encourage à intercéder en faveur d'une chose bien autrement importante que la toilette de nos grand'mères, car l'idiome qui, pendant des siècles, a servi sur notre sol à exprimer la joie, la douleur, les élans de la tendresse, les frémissements de la colère, la passion de la liberté, cet idiome qui fut le véhicule de l'activité sociale, politique, religieuse de nos pères, est digne de tout notre respect et de notre amour.

« Le patois, langue vulgaire », dit M. le professeur Daguet, « pauvre petite langue bien humble, se cachant dans les petits coins, aimant la campagne, mais vieil et doux idiome, singulièrement naïf, pittoresque, énergique, voix des monts et des vallées, des cascades et des torrents, idiome pastoral comme on n'en vit guère, fait au foyer, bon enfant et malin comme on n'en verra jamais, idiome mélodieux qui nous endormait au berceau, nous fit sauter de joie sur les genoux de nos grand'mères,

[1] Lu à la séance générale de la Société d'histoire, à Neuchâtel, le 13 octobre 1892.

idiome si mélancolique, si embaumé de l'air de la patrie qu'il donne la mort au montagnard sur la rive étrangère. [1] »

Qu'est-il devenu ce langage si profondément enraciné sur notre sol par la consécration des siècles qu'il en faisait partie et qu'on pouvait le croire immuable, qu'en avons-nous fait ? Il n'a plus qu'un souffle de vie, et, si nous n'y prenons garde, il s'éteindra sans laisser de traces de son existence, car pour les reconnaître, ces traces, il faudrait comprendre le patois, ou du moins l'avoir entendu, car dans dix ans tous ceux qui le savent ou le comprennent encore seront couchés dans la tombe.

Il y a un demi-siècle, le professeur G.-A. Matile poussait déjà un cri d'alarme, et affirmait que dans la ville de Neuchâtel c'est à peine si on pouvait trouver trois ou quatre vieillards faisant de cet idiome leur langue ordinaire, bien qu'il fût encore d'un usage général parmi les campagnards.

Si jamais, dans l'avenir, un membre de la Société d'histoire s'avisait de s'inquiéter de la signification de ce grimoire consigné dans quelques pages du *Musée historique* du professeur G.-Aug. Matile, du *Musée neuchâtelois* ou dans telle autre publication, il devrait s'adresser à des étrangers, et si les Vaudois ou les Fribourgeois n'y voyaient goutte, il n'y aurait plus qu'à heurter à la porte d'un professeur allemand.

Lorsque nos enfants, curieux des choses nationales, réciteront les vers de Jules Sandoz de Travers :

Il fut un temps où le Neuchâtelois,
Suivant en paix les vieux us de ses pères,
Ne fabriquait ni vin mousseux ni lois,
Allait parfois voir brûler les sorcières,
Buvait son vin, et parlait en *patois*.....

Ils demanderont à leurs parents, à leurs maîtres d'école, ce que pouvait bien être ce patois, mentionné par le poète. Que leur répondra-t-on ? Il faudra feuilleter un dictionnaire, et l'on trouvera que cet idiome parlé encore assez généralement vers 1830 et même 1840, a disparu avec le XIX[me] siècle, et que personne n'en sait plus rien.

— Disparu, dira l'enfant, mais avant de le laisser s'éteindre, pourquoi n'en a-t-on pas conservé quelques restes, comme on l'a fait pour les antiquités de la pierre, du bronze, pour les fossiles trouvés dans les roches, pour les ours, les chamois, les bouquetins que les chasseurs ont détruits jusqu'au dernier ?

[1] Réponse émue à un article de M. Charles, de Riaz, conseiller d'Etat de Fribourg, qui blâmait dans l'*Emulation* l'idée d'écrire en patois, par le motif que nous avions assez de peine à bien écrire en français. (*Emulation*, n° 10, page 7.)

Alors, le savant magister, feuilletant un autre bouquin, peut-être la collection des *Messagers boiteux* de Neuchâtel, découvrira qu'à la fin du XIX[me] siècle on était fort affairé à construire des chemins de fer, des funiculaires, des crémaillères, des régionaux, à trouver de l'eau potable pour remplacer le vin que les vignes ne donnaient plus, à appliquer l'électricité à tous les usages, même domestiques, à chercher la forme sociale la plus parfaite pour faire le bonheur de l'humanité, et que probablement le temps avait manqué pour s'occuper d'une langue agonisante, à laquelle on n'avait pas même fait l'honneur d'un enterrement de troisième classe.

L'honnête magister constatera avec surprise que le patois, compagnon des Quatre-Bourgeoisies, de la Vénérable Classe, du fusil à silex, des épaulettes et du hausse-col, des culottes et de la cadenette, des toits de bardeaux et des citernes de bois, de la chandelle et de la lampe à huile, des fabriques d'indiennes, de la dentelle au coussin, de l'absinthe et de l'asphalte employés comme médicament, de la libre pâture, des corvées ou reutes, des confréries, du four banal, des repas d'enterrement, des blocs erratiques, des diligences et des routes casse-cou, etc., etc., a pris fin avec toutes ces choses, constituant le bon vieux temps, et formant un ensemble harmonique déchu n'ayant plus de raison d'exister. Et la discussion serait close...

* * *

Dans mon jeune âge, tous les adultes parlaient le patois entre eux — comme nos confédérés des cantons allemands parlent leur dialecte favori, — mais non aux enfants qui allaient à l'école; c'est l'école qui a tué le patois, comme la civilisation tue les Indiens de l'Amérique du Nord, les bisons, les éléphants et les nègres de l'Australie. Il y a des choses, paraît-il, qui ne peuvent subsister ensemble, l'une étouffe l'autre simultanément; c'est une fatalité. Le patois subit le même sort que les blocs erratiques, qui disparaissent devant l'esprit et les besoins modernes; la plupart des écoles qui ont été construites dans notre canton, ces dernières années, ont amené la destruction d'un grand nombre de blocs de granit, de protogine, de gneiss, témoins vénérables d'un phénomène dont les Alpes et notre Jura ont été le théâtre et qui méritaient d'être conservés. Et ces écoles travailleront de tout leur pouvoir à déraciner les derniers vestiges du patois. « Le retrait du patois devant le français, dit M. le professeur Eugène Ritter, est un des événements les plus importants que l'on puisse observer, et un de ceux auxquels on

donne le moins d'attention. » Dès que les enfants abandonnent un idiome, il est condamné à périr.

D'autres causes de mort pour le patois ont été les progrès de l'industrie, du commerce, nos relations avec la France qui nous a envoyé la réforme, le refuge, les émigrés, sa littérature, ses journaux, ses chansons, ses princes avant 1707, les grenadiers d'Oudinot en 1806, une administration française jusqu'en 1815, enfin le service étranger... Pauvre patois, en avait-il des ennemis! et pour se défendre il n'avait que notre amour... notre amour, qui s'est refroidi avec le temps comme la plupart des amours.

J'ai dit que nos pères, dans les villages, parlaient le patois; le français était considéré comme un signe d'affectation; ceux qui en faisaient usage étaient des *mon sieurs,* des raffinés; on s'en moquait. On parlait le patois, mais on chantait en français, et l'on chantait beaucoup, la gaieté était générale, plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nos mères chantaient des psaumes sur des airs vifs et joyeux. Les chansons patoises étaient aussi rares que les poètes et les écrivains. J'ai été souvent frappé du contraste qui résultait parfois de l'emploi des deux langues dans la même bouche, et de la différence entre le français littéraire et celui qui chez nous servit de transition. Il se composait en grande partie du mélange de français et de patois ou de mots patois *francisés.* Le glossaire de notre collègue M. James Bonhôte nous renseigne à cet égard. On disait par exemple : Fermez les lòdes (volets), voilà les brucettes (brouillards) qui entrent. — Les mouchettes (abeilles) ont jeté (essaimé). — Tu me *graves,* pour tu me gênes. — Pendant cette *carre* de pluie, je me suis mis à la *chotte* sous *une pommière.* — Abran a vu *une* lièvre dans les *gracils* (genévriers), il a voulu *la courater,* mais il s'est *encoublé* à une *tronche* et il est tombé dans un *liagot,* où il s'est tout *empacoté.* Quelle *déguille* j'ai eue, j'en suis encore *emberlicoqué.*

On disait : « Je me pense, je me suis pensé », traduction littérale du patois « i ma pinse, i me su pinsa ». Le Vaudois dit : « Mé mouso »; le Fribourgeois : « mé moujo ». Toutes ces fautes s'expliquent par la rencontre de deux idiomes qui ont commencé par se mêler, et que nous travaillons à séparer en étouffant celui qui n'a plus l'art ni la majorité pour appui.

Vers 1840, les justiciers composant la cour de justice de Boudry, mon lieu natal, délibéraient en français, mais entre eux ils ne parlaient que le patois. L'un d'eux, le plus âgé, qu'on appelait le *Doyen* — il avait 75 ans — venait encore, des *métairies,* tirer ses deux coups de fusil à

la cible des *Mousquetaires*, les quatre samedis du mois de mai. Comme il n'était guère solide sur ses jambes, il se lestait d'un verre de vin du crû avant d'ouvrir le feu. Quand il épaulait son long fusil de cible, dont le canon vacillait d'une manière inquiétante, chacun demeurait attentif; après l'explosion, qui était formidable, tous les regards se dirigeaient vers la cible et l'on entendait des rires étouffés : « Ronna péré », disait d'un air narquois le grand vieillard, appuyé sur son arme fumante, « i ai faë ena bouena grulayë », (Grognez seulement, j'ai fait une bonne tremblée). Et il disait vrai, sa balle ronde, de 16 à la livre, était dans le carton central.

Un jour pourtant, m'a raconté mon ami, M. Félix Bovet, les justiciers de Boudry furent fort embarrassés lorsqu'on leur amena, des Brenets, un prévenu ne parlant que le patois de la frontière franc-comtoise que personne ne parvenait à comprendre. Il fallut envoyer à Cortaillod un messager quérir le pasteur Grellet, autrefois pasteur aux Brenets, et qui servit d'interprète.

Cette remarque justifie la limite posée dans l'atlas de Berghaus entre la langue d'Oï et la langue d'Oc, et passant par le Chasseral au Nord. Il existe en effet une extrême ressemblance entre les dialectes du Jura bernois et ceux de la Bourgogne, mais non avec ceux de la Suisse romande.

Chose particulière, le patois n'étant réglé par aucune autorité reconnue, grammaire ou lexique, était soumis à toutes les variations imprimées par le génie local et les circonstances particulières. — Autre était celui du Landeron et de Saint-Blaise, autre celui de Boudry et de la Béroche, du Val-de-Ruz, du Val-de-Travers, et surtout des Montagnes. Je doute qu'un habitant de Boudry eût compris un compatriote de la Chaux-du-Milieu disant : « Baille ta vuaide ! véci on lar ». Fais attention, voilà un voleur. — Et pourtant un de mes oncles, vieux sergent qui, avec deux de ses frères, a servi et guerroyé pendant sept années dans le bataillon Berthier, et a eu seul la chance d'en revenir, me racontait qu'il se tirait d'affaire en Espagne à l'aide du patois ; à sa grande surprise il comprenait l'idiome du peuple et se faisait comprendre sans grande difficulté. Cela même lui valut un accueil meilleur que celui qu'on faisait aux soldats français, contre lesquels se déchaînaient les fureurs d'une haine atroce.

Nous savons aussi que les Neuchâtelois à l'étranger faisaient entre eux usage du patois, pour n'être pas compris de voisins importuns ; c'était aussi un moyen de se reconnaître comme compatriotes. Seulement,

dès qu'on prenait la plume, dans n'importe quel but, on écrivait en français. Jusqu'à preuve du contraire, je crois pouvoir affirmer que le français seul était la langue écrite, et qu'on n'a en fait de compositions patoises que des dictons, des proverbes, transmis par la tradition, des chansons satiriques, ou des objets de pure curiosité. Voyez la chronique des chanoines de notre collégiale, et tous les manuscrits déposés dans nos archives, c'est du français, de l'époque sans doute, mais non du patois. Le patois ne semblait pas plus apte à un emploi littéraire, que le français des premiers chroniqueurs comparé au latin, alors la seule langue des lettrés. C'est que rien n'est difficile comme la transcription du patois surtout pour ceux qui le savent à fond; on y trouve des sons, des voyelles, des consonnes qui lui appartiennent en propre et que l'alphabet français ne peut pas rendre. Chaque nouveau travail qui paraît sur ce sujet a son système particulier de transcription des sons originaux, chargé de signes destinés à en donner la phonographie.

Objet d'un amour rétrospectif de la part de quelques patriotes de la Chaux-de-Fonds, le patois montagnard devait être parlé au Cercle *du Sapin* par les fidèles groupés autour de l'excellent Ami Huguenin. Au décès de celui-ci, le charme fut rompu et le vieil idiome de nouveau mis de côté. Combien le parlent encore dans notre canton tout entier? Permettez à un vieux maître d'école, heureux de voir ici un grand nombre de ses anciens élèves, qui se sont succédé durant un demi-siècle, de prier les membres de cette assemblée qui savent le patois de bien vouloir lever la main...

J'en compte six, et j'en rends grâce au ciel; leurs noms devraient être conservés.

L'épreuve faite en ce moment, Messieurs, épreuve solennelle et qui marque une étape mémorable de notre histoire, démontre-t-elle qu'il est trop tard pour recueillir les débris de notre patois? J'ose espérer que personne ici ne le pense, car le rôle de notre société est précisément de s'occuper des choses qui s'en vont et d'en rassembler les restes pour les transmettre à ceux qui viendront après nous. Le tableau d'une époque historique n'est complet qu'à la condition de présenter une synthèse de tous les éléments qui constituent l'activité morale, intellectuelle et matérielle du peuple, et dans cette synthèse le langage doit tenir une place prépondérante. Que serait l'histoire grecque ou romaine, sans les monuments des deux langues célèbres qui nous ont été conservés, et que nous étudions et faisons étudier par nos enfants dans nos écoles pour les initier à une connaissance plus intime de l'antiquité?

Loin de moi la pensée de demander la création d'une chaire de patois dans notre Académie. Et pourtant il n'est pas inutile de rappeler que l'on a institué dans certaines universités allemandes, où la philologie est en honneur, des chaires d'idiomes romands, et qu'il est des professeurs d'outre-Rhin qui savent bien mieux que nous les dialectes parlés dans notre Suisse française. Heureux quand ces dialectes leur fournissent des compositions assez caractéristiques, pour permettre de pénétrer aussi avant que possible dans le génie du peuple qui les a produites.

« Tant de grandes nations », a dit Juste Olivier, en parlant de nos patois, « qui avaient cultivé leur langue, au lieu que nous n'avons point demandé de fruits à la nôtre, les ont vues périr, sans pouvoir, malgré leurs efforts, arrêter cet anéantissement, le signe le plus terrible de la loi de mort qui pèse sur l'homme et sur la nature. »

L. Favre.

# JEAN-RODOLPHE OSTERVALD

Le *Musée neuchâtelois* s'est occupé plusieurs fois déjà de la famille Ostervald, en particulier en 1885, dans les intéressants articles de M. Philippe Godet, intitulés: *Gens de robe et d'épée.* Quelques renseignements nouveaux sur le père du *Grand* Ostervald, ainsi que nous aimons à désigner le traducteur de la Bible et l'auteur du *Catéchisme,* seront sans doute lus avec plaisir. Ils combleront une lacune; on ne savait guère de Jean-Rodolphe Ostervald qu'une chose : l'heureuse influence qu'il eut sur la Compagnie des pasteurs neuchâtelois, lorsque vers 1675 ce corps refusa d'adhérer au consensus helvétique, confession de foi beaucoup trop détaillée pour être absolument juste[1]; la vie de son père Jean-Jacques, et celle de son grand-père Louis étaient mieux connues. Jean-Rodolphe, aumônier d'un bataillon zuricois qui guerroyait en Dalmatie pour le compte de la République de Venise, va nous apparaître, prêchant l'Evangile au milieu des camps avant de le prêcher dans nos

[1] Voir à ce sujet L. Henriod, dans sa *Vie de J.-F. Ostervald,* extraits de l'ouvrage de David Durand, Neuchâtel 1863, p. 14.

paisibles contrées, comme la transition entre les Ostervald gens d'épée, ses ancêtres, et les Ostervald gens de robe, ses descendants.

Les détails qui suivent sont des notes prises par Jean-Rodolphe Ostervald lui-même :

« L'an 1621. Le dimanche 4 novembre, entre une et deux heures après midi, je naquis, et je fus élevé dans la maison de mon père jusqu'à l'âge de 12 ans. — Le 9 mai 1633 j'allai demeurer à Vallangin chez mon frère Jaques qui y étoit pasteur [1] et j'y fus jusqu'à la fin de l'année, et revins à Neuchâtel. J'allai au collège où M. Debelly, ministre, était régent. C'est celui qui fut depuis ministre à Fontaines et qui mourut l'an 1682.

Sur la fin de juin 1635, j'allai à Zurich pour y étudier, ayant pour change Jean Rodolphe von Ler; mais à cause de la peste et du mauvais traitement de mon hôte, je revins à la maison au mois d'octobre, et le mois suivant j'allai demeurer à Cortaillod, chez mon frère Jaques où je fus jusqu'au mois de février 1637, que j'allai à Bâle; mon change était Jacob, fils de feu M. le capitaine Bek; j'y fus admis aux leçons publiques le 27 mars.

Le 5 juillet 1638 je revins à Neuchâtel et le 14 août je retournai à Bâle; j'étais traité fort rudement et cruellement par mes frères. »

Il paraît que cette nombreuse famille, composée de treize enfants, dont huit fils, ressemblait à celles de Jacob et d'Isaï; les Joseph et les David sont assez souvent des souffre-douleurs, mais cela leur porte bonheur; c'est par sa branche cadette que la famille Ostervald s'est continuée le plus longtemps et a porté ses meilleurs fruits.

« Le 27 may 1639 mon père étant mort je partis pour Neuchâtel et je retournai à Bâle le 12 novembre. Tous ces voyages se firent à pied. Et le 5 de décembre je fus inscrit étudiant en théologie sous M. Zvinger. Le 6 juin 1640 je partis pour retourner au pays; et le 23 novembre je partis pour Orange avec M. Rosselet, ministre à Nîmes, frère de M. Louis Rosselet, mon beau-frère, et M. Durieu; et ayant passé par Genève, Lion, nous arrivâmes le 4 décembre au port Baltasar, à une lieue d'Orange, et j'entrai le 5 chez M. Derodon.

Sur la fin de juillet 1641 je partis d'Orange pour Nîmes et le 27 d'août je partis de Nîmes pour retourner au pays, à cause de la

[1] Jaques, le cinquième enfant de Jean-Jaques, avait 18 ans de plus que Jean-Rodolphe, qui était le cadet. (Voir *Musée* 1885, p. 256.)

mort de ma mère. Je vins par Lion et Genève, et j'arrivai à Neuchâtel le 6 septembre, et, ayant vu l'état de la famille, j'en partis le 6 décembre à pied avec le sieur Pierre Gaudot, marchand espicier, et revins à Orange le 25. Le 29 j'allai à Avignon.

Le 11 août 1642, je partis d'Orange pour Montauban et Nîmes, en la compagnie de M. Rosselet. Le 19 je vins à Montpellier et le 23 à Montauban et j'allai demeurer avec M. Vaser (qui fut depuis antistès de Zurich) chez M. Albouy, où je fus jusqu'au 23 juin 1643, auquel jour j'allai loger chez M. Cruvet, professeur en philosophie.

Le 5 avril 1644, après avoir vu Thoulouse, je partis de Montauban pour Saumur.

Le 21 à Bordeaux; ensuite à Saint-Fort, à Mornac, à la Rochelle et le 28 à Saumur, où j'entrai chez M. Girard, libraire, et quelque temps après chez M. Pigier. J'allai à Richelieu, la Flèche, etc.

Le 12 décembre je partis de Saumur pour Paris, passant par Tours, Blois, Orléans, et j'arrivai à Paris le 19. J'y fus jusqu'au 21 février 1645 que je partis pour Lion; et en étant parti le 27 je vins par Genève à Neuchâtel où j'arrivai le jeudi 6e mars. »

Pourquoi ce détour par Lyon et Genève, au lieu d'aller directement de Paris à Neuchâtel par Pontarlier? Peut-être à cause de l'état de trouble où se trouvait alors la Franche-Comté, envahie par les Suédois durant les dernières années de la guerre de Trente ans. — Il se plaît à indiquer le jour exact où il arriva à Neuchâtel : c'était le 6 mars et c'était un jeudi; il se le rappelle. Son cœur a battu, après cette absence de trois ans et demi. Mais il n'était encore qu'au début de ses pérégrinations :

« Le 21 avril 1645 je partis de Neuchâtel pour Zurich et j'entrai chez M. Fries, prévôt des Chanoines; et je continuai mes études en cette ville-là. Le 28 avril 1648[1] je fus reçu dans la charge du saint Ministère en la maison des chanoines, par M. Irminger, antistès; présents Mess. les pasteurs et professeurs Ulrich, Wyss, Stuckius, Suter, Zeller. Ils ne voulurent pas m'examiner, disant que ma capacité leur était connue; ils se contentèrent d'une proposition que je prononçai en allemand le dit jour. Et le dit jour ils m'installèrent dans la charge de ministre de camp du régiment de M. le colonel Vertmillus, dans les troupes que les Suisses envoyaient pour le service de la République de

[1] Et non pas en août 1656, comme le dit la *Biographie neuchâteloise*.

Venise. Dieu par sa bénédiction me donne les grâces nécessaires pour exercer cette charge à sa gloire et pour mon salut. Amen!

Le mardy, 6e juin, je partis de Zurich pour la Dalmatie, et nous allâmes dîner à Kusnacht, et sur le soir M. le colonel ayant renvoyé les seigneurs qui l'avaient accompagné, nous partîmes pour Herliberg, Vesen, Vallistat. Sur le lac de Vallistat, devers le septentrion, il y a quantité de chutes d'eaux qui sortent des rochers, entre lesquelles il y en a une, à une heure de Vesen, qui est très considérable et se perd au pied du rocher où elle tombe. On voit quantité de chèvres. »

Ici, malheureusement, s'arrêtent les notes de Jean-Rodolphe Ostervald, mais son fils les a continuées comme suit :

« En Dalmatie. Plusieurs soldats et personnes de distinction moururent en ce pays-là: le médecin Jean Sanhagen, Irlandais et catholique romain; M. Abram Vustemberger, enseigne; M. le lieutenant Eschmann; M. le capitaine Stapfer; M. Caspar Vaser; M. Caspar Etlibach, de Zurich, — et le 15 décembre mon père tomba malade de la peste et reprit ses fonctions le 14 février suivant.

Le 28 février 1649 il partit de Zara pour Zebenico; d'où il alla à Trau et ensuite à Spalans [1]. Il y a au dome deux magnifiques colonnes de porphire au haut de la galerie et de belles colonnes de marbre. C'était autrefois un temple de Jupiter. On montre à trois lieues de là une colonne sur le chapiteau de laquelle on dit que fut mise la tête de sainte Catherine après qu'elle eut été décapitée; elle y parlait comme si elle n'eût pas été séparée de son corps; et quoiqu'on l'ôtât, elle y retournait toujours. Trau est un évêché.

Depuis le commencement de juin jusqu'au milieu d'aoust il mourut de la peste à Zebenico dix mille deux cents personnes, et deux mille cinq cents de famine. Il en mourut 250 par jour et l'on ne trouvait plus de lieux pour enterrer les morts, la ville étant située sur des pierres et des rochers [2]. On démolit quelques maisons pour y jeter les corps dans la chaux et les brûler. Le corps de M. le lieutenant-colonel Pelissari fut ainsi brûlé et divers soldats. Mon père parcourut cette année les côtes, allant et revenant à Trau, Zara, Spalatro, etc. Le 6e aoust il

[1] Spalatro (voir plus loin).

[2] Le médecin Jacob Spon, de Lyon, voyageant en Dalmatie seize ans plus tard, en 1675, visita Zebenico et rapporte que cette ville « ne contient plus que sept à huit mille habitants, tandis qu'avant la peste il y en avait près de vingt mille ». (*Voyage d'Italie, Dalmatie, etc.*, tome I, page 92.)

revint à Zara et alla au fort, dans le lazaret, pour voir les soldats pestiférés.

Le 31/21 aoust mon père tomba encore malade de la peste ou du charbon; il le fit ouvrir le 14/4 septembre et il fut guéri le 26/16.

Le 20/10 septembre M. le colonel la Buissade fut tué en duel à Sebenico, par M. le lieutenant-colonel Clau.

Le 29/19 du dit, la peste cessant, on bénit à la fois 25 mariages.

Le 26/16 le lieutenant Lavater fut condamné à être harquebusé; mais il eut sa grâce.

Mon père avait écrit le 31 octobre : Dieu me préserva d'un grand danger, dont je le bénirai toute ma vie. »

Nous ne savons de quel danger il est ici question. S'agit-il d'un danger particulier qu'il avait couru, ou bien, ce qui paraît plus probable, de la peste à laquelle il avait échappé? Quoi qu'il en soit, cette dernière notice nous apprend que c'est au moyen de lettres de son père que Jean-Frédéric Ostervald était en état de continuer ce journal trop tôt interrompu.

« Le 28/18 Jean-George Sprungli, de Zurich, fut harquebusé pour avoir outragé M. le colonel; et peu après le commissaire de l'armée fut aussi harquebusé à Zara, et, quelque temps après, un soldat pour avoir abandonné son poste.

1650. Mon père alla de Zebenico à Spalatro au mois de février. Il s'y éleva un vent si furieux qu'il renversa des bâtiments, brisa les chaînes de fer du pont et porta en l'air M. le lieutenant Gott l'espace de 12 à 15 pas.

Le 26 septembre il y eut à Zara un terrible orage. La foudre tomba sur l'église de Saint-Démétrius, tua une religieuse et renversa par terre deux autres, qui perdirent le sens et le jugement.

Le 22/12 octobre il vint des ordres de Venise que M. le colonel pouvait licencier ses troupes.

Le 19 novembre Jean Luti, du canton de Berne, fut harquebusé pour crime de s....

Le 28 du dit le régiment s'embarqua pour Venise.

1651. Le 25 janvier mon père partit de Venise avec le régiment et vint à Padoue; de là à Vicensa, Vérone, Vallegio, Lunato, Brescia, Iséo, Bisogno, Zedegolo, Peschiavo, Filisur, Coire, Ragaz, Vallistat, Meilen, et ils arrivèrent le 13 février à Zurich. »

Comme il en était parti le 6 juin 1648, l'expédition avait duré deux ans et huit mois.

« Le 28 février mon père partit de Zurich, passant par Berne, Bienne, Courtelary[1], et il arrive à Neuchâtel le 14/4 mars. Il en repartit le 25/15 et revint à Zurich chez M. le général Vertmiller le 30/20 du dit. Il alla aux bains de Baden cet été-là et il alla passer quelque temps à Inderhaus à 4 lieues de Zurich avec le fils de M. le général. C'est une belle maison de campagne où je fus 26 ans après et j'y trouvai une turque nommée M^elle^ Julie, que M. le gouverneur avait amenée à Zurich et que mon père avait instruite. Il en revint sur la fin d'août.

Le 17/7 septembre il partit de Zurich avec Mess. Vertmiller et vint à Genève où ils arrivèrent le 26-16 du dit mois. Outre l'argent qu'il avait pris à Zurich, il reçut à Genève, d'abord après, 120 ducats. Mon père s'appliqua à apprendre l'espagnol, ce qu'il fit sans peine, sachant l'italien. Il prêchait en italien, en français et en allemand, et j'ai de ses sermons dans la première et dans la troisième de ces langues.

1652. Il fut à Genève tout l'an 1652 et il y reçut de Zurich 680 ducats. Il était en pension chez M. Chabrey.

1653. Le 27 mars la république de Genève envoya 300 hommes de secours à Berne et ils revinrent le mois suivant; et au mois de may, ils retournèrent.

Le 28/18 mai mon père partit de Genève avec ces messieurs pour Lion, où ils furent jusqu'au 18/8 juin. En passant la rivière d'Ain ils furent volés au milieu de la rivière par les bateliers. De Lion ils vinrent à Grenoble, à la Grande Chartreuse, etc., et retournèrent à Lion, d'où ils partirent le 25/15 juin pour Orange, où ils arrivèrent le 28 et entrèrent chez M. Derodon. Cette année ils reçurent de Zurich six mille six cens cinquante-huit francs.

1654. Le 14 septembre ils firent le tour de Provence pour voir Aix, Marseille, Arles, Tarascon, etc., et pendant cette année ils reçurent 4900 francs.

1655. Au mois de mars ils partirent d'Orange et allèrent à Nîmes et de là à Montpellier, où ils furent quelque temps. De là ils allèrent à Pezenas, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Thoulouse, Bordeaux. De là en avril ils vinrent à la Rochelle, par Blaye, Royan, Marennes, et ils se rendirent à Saumur. Ils entrèrent en pension chez M. Mouchard (c'était un honnête homme que je vis à Saumur en 1679). Mess. Vertmiller y

[1] Il n'y avait pas de route le long du lac de Bienne.

firent leurs exercices et apprirent à monter à cheval. Au bout de deux mois ils allèrent à Paris où ils furent une quinzaine de jours, et revinrent en juillet à Saumur, par Orléans, Blois, Tours, etc. Ils allèrent voir Angers, Doué, Thouars, Laudun, Richelieu, etc. M. la Place, fameux professeur de théologie à Saumur, mourut le 17/7 août. Ils dépensèrent cette année 7319 francs.

1656. En 1656 ils retournèrent à Zurich et sur la fin de l'année, mon père vint à Neuchâtel [1].

1657. Le 13 mars mon père fit ses noces à Meiri, proche Greng.

1661. Le 25 juillet il fut élu pasteur à Cortaillod.

1662. Le 6 août il fut élu pasteur à Neuchâtel.

1663. Le 24 septembre je naquis à 6 $^3/_4$ du matin [2]; je fus battisé le 29 par M. Elie Perrot, diacre, qui battisa aussi le même jour Marie, fille de M. Girard, pasteur. On pria ce jour-là pour ma mère qui était très mal et mon père sortit du temple dès que j'eus été battisé [3].

1678. Le 8 juin mon père partit avec mon cousin Jean Ostervald, seigneur de Biolley, pour les bains de Leuk [4], dans le Vallais. Ma mère, M. Gaudot le ministre, ma cousine Suzanne Ostervald, sa femme, et moi allâmes avec eux à Biolley. Mon père passa de Biolley à Lausanne, Vevay, Aigle, Saint-Maurice, Saint-Pierre, Sion et Leuk, où il fut jusqu'au 2 juillet. Ils revinrent par la montagne de Gemmi, Candelsteg, Spich, Thoun, Berne, Morat. Il remarqua à Leuk dans le règlement des bains ce qui suit : *Und verden auch hiemit verbotten alle Psalmen und unzuchtige Lieder, so dem selben catholischen Glauben zuwider sind,* c'est-à-dire : Sont aussi défendus tous Psaumes et toutes chansons inconvenantes qui sont contraires à la foi catholique.

1681. Le 9 aoust mon père fut fortement attaqué d'une palpitation, et elle cessa le 9 septembre. Dans la suite elle revint très fortement, accompagnée d'un asthme convulsif. Quand les accès le prenaient, il haletait comme une personne qui va suffoquer, après quoi il était sans force et comme rendant l'âme. Nonobstant ses infirmités il faisait presque toujours sa charge.

1682. Quand je fus de retour de Paris, mon père, qui se sentait près de sa fin, souhaita de m'entendre en proposition. J'en récitai deux

[1] Jean-Rodolphe Ostervald avait évidemment, pendant ces cinq années, accompagné comme gouverneur les fils du général Wertmiller, ou plutôt Wertmuller.

[2] Et non le 25 novembre, comme l'indique la *Biographie neuchâteloise*.

[3] La naissance de Jean-Frédéric Ostervald avait été précédée de celle de quatre frères et sœurs, dont aucun ne vécut plus de quelques années.

[4] Louèche.

en trois semaines. Mon père se fit conduire en chaise au temple d'en haut pour m'entendre. Il me donna de grandes marques d'affection après m'avoir entendu. Le lendemain il fut au sermon à l'hôpital. L'après dîner il alla chez ma tante, la procureuse générale Brun. Ce fut sa dernière sortie; et ce cher père s'affaiblissant toujours, mourut le 26 juillet suivant à 5 heures du matin; un accès de palpitation et d'asthme le suffoqua tout à coup comme nous faisions la prière du matin [1]; il était assis tenant son bonnet, et sentant venir l'accès, il le jeta et dit Amen, et expira au même instant. M. Mauget, médecin de Genève, avait dit qu'il mourrait ainsi.

Mon père a toujours fait sa charge exactement, quoique lorsqu'il fut établi dans cette Eglise, on prêchât tous les jours de la semaine excepté le jeudi, et qu'il n'y eût que deux pasteurs; tellement que celui qui était en semaine prêchait sept fois dans la semaine. Il s'attachait à expliquer les livres de l'Ecriture Sainte de suite... On prêchait très rarement pour lui et il écrivait toujours ses sermons d'un bout à l'autre, et d'autres fois c'était une analyse un peu étendue. J'avais une quantité de sermons de mon père en allemand; mais j'en fis présent à M. Anthoine Prince, qui était pasteur à la Côte-aux-Fées et qui fut assassiné à la Cuseta [2] l'an 1700. Il les traduisait et les récitait dans son église. »

Ici s'arrêtent les notes de Jean-Frédéric Ostervald sur Jean-Rodolphe; mais dans celles où il retrace ses propres souvenirs, il lui arrive souvent encore de parler avec gratitude de son père, des bonnes leçons de latin et de grec qu'il lui avait données et des amitiés que, durant ses longs voyages, il avait formées avec les principaux représentants de l'Eglise réformée, tels que Allix, Claude, Dubosc et beaucoup d'autres. Quand à son tour il parcourut la France, Jean-Frédéric, qui n'avait encore rien fait pour mériter la confiance des Eglises et l'amitié des savants, se vit reçu partout à bras ouverts. A l'avance on l'aimait; et quand il écrivit, le public était déjà préparé à recevoir avec faveur tout ce qui venait du fils d'un tel père. Et nous aussi, pour être dans le vrai, sans rien rabattre de la reconnaissance que nous avons pour Jean-Frédéric, séparons-le moins de Jean-Rodolphe qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

H. de Rougemont.

[1] Il y avait donc, paraît-il, une prière le soir. Puis remarquez cette heure matinale!

[2] La Clusette, entre Brot-dessous et Noiraigue.

# Djustaïn tchî l'bon Liaude

(PATOIS DE LA SAGNE)

C'étai on Duc'mon, stu Djustaïn, on Duc'mon de Boiénoud; mà on ne li desait que Djustaïn tchî l'bon Liaude, rappouò à son père qu'étai on de sté dgea que se lass'ant sin ra dire mdgî la lànna su lo doû. Dé viaidge, la Zabolette, la vîllia donzalla à Djustaïn, a desait atant du boueube, pocha qu'i z'avai le coueu su la man. — I se lass' adai martchî su lo pî, noûtre Djustaïn! Da stu monde, ce n'est pas dains' qu'y lli fau allà! Mà quet: i z'a heur'tâ auqué de son père!

A vingt-chi ans, Djustaïn avai bin f'rquentà anna dozânna de feuilleté, to le long de la Corbatîre, mà ça n'avai ra bailli: toté sté djouvné, lé poûré kma lé reutché, lé peuté kma lé ballé, lli avant bailli son sà deu la peurmîra loûvraye.

Topari Djustaïn étai on bon poiti: de sé père et mère — c'étai an' orphen' — il avai heur'tâ on grò bin d'anna dozànna de bèté, sin comptà lé dubion et lé cédulé.

Avoué caïnq, bai gueurnadi, et qu'avai le bras à la mintche.

I faut crére que lé feuilleté que l'avant dains' remotchî étant grò maulaisie à contatà. — Attaté, me dité-vo: lo boueube n'avai-tu ra métchan lagua?

Oh! mafé! na, bin lo contraire: Djustaïn tchî l'bon Liaude ne desai du mau ne à nion, ne de nion; djamà, u grand djamà on ne l'avai oyî contreléyi quauqu'on.

— On poù maufin, voûtre Djustaïn, gadge?

# Justin chez le bon Claude

(TRADUCTION)

C'était un Ducommun, ce Justin, un Ducommun de Boinod; mais on ne l'appelait que Justin chez le bon Claude, à cause de son père qui était un de ces hommes qui se laissent sans rien dire manger la laine sur le dos. Parfois la vieille servante de Justin, la Zabolette (petite Isabelle), en disait autant du fils, parce qu'il avait le cœur sur la main.

— Il se laisse toujours marcher sur le pied, notre Justin! Dans ce monde, ce n'est pas comme ça qu'il faut s'y prendre. Mais quoi: il a hérité quelque chose de son père!

A vingt-six ans, Justin avait bien *fréquenté* une douzaine de filles tout le long de la Corbatière, mais ça n'avait abouti à rien: toutes ces jeunesses, les pauvres comme les riches, les laides comme les belles, l'avaient renvoyé dès la première veillée.

Tout de même Justin était un bon parti: de ses père et mère — c'était un orphelin — il avait hérité un gros domaine d'une douzaine de vaches, sans compter l'argent et les cédules. Avec cela, beau grenadier, et qui avait bon poignet. Il faut croire que les jeunes filles qui l'avaient ainsi rabroué étaient bien difficiles à contenter. — Attendez, me dites-vous; le garçon n'avait-il point mauvaise langue? Oh! ma foi! non; bien au contraire: Justin chez le bon Claude ne disait du mal ni de personne ni à personne; jamais, au grand jamais on ne l'avait entendu contredire quel-

Lu? pas pieu! i ne preidgìve vouère; mà quand y desait auqué. Djustaïn, il avai auqué à dire.

Na; ça que ne piaisive pas é feuilletet. quand Djustaïn v'niait à la loûvraye tchì llì, vetzi ça que c'est: astou qu'il étai asstà su sa sulla, lo boueube de Boiénoud acmassìve à tauquà, poui à ronchà kma la reuva d'on borgue. Damatì qu'il étai piantà su sé pì, tot allàve bin; i povait se teni lé z'œuil œuvoai; assbin lo poûre boueube n'arait pas mì demandà que de restà dains', su sé tchambé, tota la vèprée; mà i falliait bin s'asstà on viaidge, et mafé! deudon i se satait poidu: la sonne l'apougnìve.

Quain-na feuilleta ne se sarai pas corcie a lo veyant tauquà à champ de sé godillon. à piace de l'oyì preidgì, kma on galant, de ça que vo sàté bin?

Cela qu'avant on poû de pàchace coudìv'ant le boussà avoué lo dgenu. lo pì, ou bin le poncenàv'ant da lé coûté. Mà Djustaïn avai pouaini œuvri à méti an' œuil. qu'i retauquàve de pieu balla, à se tchampà tot bas. Adon, mafé! tchacon se mettai à l'entoeu de lu po l'teurvougnì, l'biossà, l'bouscagnì, djanqu'à ce qu'i sutàve su sé pì kma on ressouò, poui preniait la pouòta po couorre foueu kma an' épantà, sans souàtà la bouna né à nion, vo peuté bin le crére!

Poûre Djustaïn! Est-ça qu'i n'yavai pas pdi à lu? Assbin i n'a mdgìve quasi pieu; i boûtàve dé termé de tin tot dret devant lu, kma quauqu'on que creuse dé sabot. Ça fasait mau u coueu à sa villia Zabolette qu'avai vou Djustaïn tot ptet, et que l'amàve kma sn'afan. Assbin i falliait l'oyì maul'arrindgì toté lé feuilleté du veusenau, que n'avan ra volliu de

qu'un. — Un peu naïf, votre Justin, gageons? — Lui? pas le moins du monde! Il ne parlait guère; mais quand il disait quelque chose, Justin, c'est qu'il avait quelque chose à dire. Non, ce qui ne plaisait pas aux jeunes filles, quand Justin venait à la veillée chez elles, voici ce que c'est: aussitôt assis sur sa chaise, le garçon de Boinod commençait à sommeiller, puis à ronfler comme la roue d'un rouet. Tant qu'il était debout, tout allait bien; il pouvait tenir ses yeux ouverts; aussi le pauvre garçon n'aurait-il pas mieux demandé que de rester ainsi sur ses jambes, toute la soirée; mais il fallait bien s'asseoir une fois, et ma foi! dès lors il se sentait perdu: le sommeil l'empoignait.

Quelle fille ne se serait pas mise en colère en le voyant sommeiller à côté de ses jupes, au lieu de l'entendre parler, comme un galant, de ce que vous savez bien?

Celles qui avaient un peu de patience, essayaient de le pousser du genou, du pied, ou bien lui donnaient des bourrades dans les côtes. Mais Justin avait à peine ouvert à moitié un œil, qu'il recommençait à sommeiller de plus belle, au point de tomber par terre. Alors, ma foi! chacun se mettait autour de lui pour le tirailler, le pincer, le bousculer, jusqu'à ce qu'il sautait sur ses pieds comme un ressort, prenait la porte pour s'enfuir comme un épouvanté, sans souhaiter la bonne nuit à personne, vous pouvez bien le croire!

Pauvre Justin! Est-ce qu'il n'était pas digne de pitié? Aussi ne mangeait-il presque plus; il regardait de longs espaces de temps devant lui d'un œil fixe, comme quelqu'un qui songe vaguement. Cela faisait mal au cœur à sa vieille servante, la Zabolette, qui avait vu Justin tout petit et qui l'aimait comme son enfant. Aussi il fallait l'entendre abîmer

son Djustaïn. C'étai toté déz' orgolieuzé, dé maul'apprésé, dé lagua d'essarpa, déz amboueillé, dé cassroûdé, dé créva-de-fan !

Mà Djustain la fasait piacà :

— Kaise-te vé, Zabolette ! Quand i te dio que c'est sta queneilla de sonne que m'prend adai à traitre ! Ne sàte pas pru qu'à l'hoteau c'est l'même affaire ?

Quand i soû asstà, la vèprée, avoué té, tot dret la sonne me tchet su ; i'ai bai coudì me défadre : i me faut tauquà. A té, Zabolette, ça ne te fà ra ; te m'ai avesì ; et poui dé viaidge te tauque assbin su té dateuilleté. Mà, mafé ! lé djouv'né ne veuill'ant ra de caïnq. Ell' àmant coréyì avoué lé boueube, batollyì avoué llì pa lé quarre. Mado ! i lé comprégno pru : el' àmerant mì qu'i lli fasso dé bai compyima à l'œureliet, que de me vé adai tauquà. Mà i soû dains', las petchu ! n'y a pas mouéyan de m'tchindgi.

— Adon ! que lli fasait la Zabolette, que segougnìve sa tèta biantcha, te veux tchampà le mindge aprés l'uti, quet ? Kma te vodrì ; c'est t'n'affaire ! A mé ça ne me tchaut ra.

Elle desait dains', la Zabolette, mà ça lli fasait auqué, topari, de vé qu'on boueube kma son Djustaïn ne povait pas trovà anna fanna.

C'étai lo dari tin ; on z'allàve mettre lé bèté é recouò. Ne vélaïnq-tu pas que lo boueube que dévait vouadà slé à Djustaïn tchi l'bon Liaude, se fratche anna tchamba a tchésant avau déz égrà ! I falliait trovà an' autre bovì ; mà da l'vesenau i n'y avai ra que vaille. Djustaïn, vo compratté pru porquet, n'amàve vouère allà z'a qu'ri on du fian de la Corbatìre.

— I voui allà assintì pa lé Roulet, lé

toutes les filles du voisinage qui n'avaient rien voulu de son Justin. C'étaient toutes des orgueilleuses, des malapprises, des langues de serpent, des épouvantails, des sorcières, des crève-de-faim !

Mais Justin la faisait cesser.

— Tais-toi donc, Zabolette ! Quand je te dis que c'est cette canaille de sommeil qui me prend toujours traîtreusement ! Ne sais-tu pas bien qu'à la maison c'est la même chose ? Quand je suis assis, le soir, avec toi, aussitôt le sommeil me tombe dessus. J'ai beau vouloir me défendre : il me faut *tauquer !* A toi, Zabolette, ça ne te fait rien, tu m'as accoutumé ; et puis quelquefois tu *tauques* aussi sur tes dentelles. Mais, ma foi ! les jeunes filles ne veulent rien de cela. Elles aiment jouer avec les garçons, babiller avec eux par les coins. Mado ! je les comprends assez : elles aimeraient mieux que je leur fasse de beaux compliments à l'oreille, que de me voir toujours *tauquer*. Mais je suis comme ça, *hélas ! Il n'y a pas moyen de me changer.*

— Alors, lui fit la Zabolette qui secouait sa tête blanche, tu veux jeter le manche après l'outil, quoi ? Comme tu voudras ; c'est ton affaire ! A moi ça ne me fait rien !

Elle disait ainsi, la Zabolette, mais ça lui faisait quelque chose, tout de même, de voir qu'un garçon comme son Justin ne pouvait pas trouver femme.

C'était l'automne ; on allait mettre le bétail aux regains. Ne voilà-t-il pas que le garçon qui devait garder celui de Justin chez le bon Claude, se casse une jambe en tombant d'un escalier ! Il fallait trouver un autre berger, mais dans le voisinage il n'y avait rien qui vaille. Justin, vous comprenez bien pourquoi, n'aimait guère en aller chercher un du côté de la Corbatière.

— Je veux aller essayer par les Roulets, les Crosettes, dit-il à sa Zabolette.

Crosetté, qu'i fâ à sa Zabolette. Lé dgea li ant tu dé rotté d'afan, pa laïnq.

Djustaïn arr'vâve u Reymond, quand i vé veni amont on ptet boueube, avoué on bissa su le doû, et on pouissant dordet à la man.

— Vo n'i ra faut'a d'on bovi? que li fâ l'afant.

— Padié ché! qu'i' an'ai faut'a! Revirin-no, boueube. D'avoué vin-t'?

— Déz Epiatturé; no sin lé grindgi de Monsieu Felip Roboai, de la Tchau; vo sâté bin, celu qu'est maître-bordget.

No, no sin dé Droû, et mé, y soû lo ptet Daniotet, po vo servi.

— Et voûtré bèté, porquet ne lé vouaide-te pas?

— Ah! mado! po cha que no sin anna rotta d'afants, à l'hoteau. I léz ai vouadà l'an dari, noûtré bèté. Amondret, c'est le toeu à Moinset, qu'est pieu djouven' que mé. C'est que i'ai dì an, mé!

I falliait vé stu ptet tchaba se redressi kma on poû po dire caïnq!

— Adon, vo compratté, Monsieu, qu'i' ai assbin volliu gaigni ma via, stu dari tin. Quan on z'est anna demia-dozânna d'afants à roûdgi à l'entoeu du même pan, on z'est astoû u tchavon.

Djustaïn l'écoutâve a risonniant. Stu ptet lli revn'iait grô, avoué sn'air d'escha et sa lagua se bin padia.

Po la Zabolette, a lé veyant arr'và, i lli sabia bin que lo bovi étai on potchotté djouven'; mâ damati que Djustaïn lo volliait panre, i n'y avai pieu qu'à se kaisi. Topari kma elle lo boûtâve on poû de quarre, a segougnant la tèta, Djustaïn lli desa po la ramitolâ:

— Te verrai, Zabolette, kma il est djatia, bin appret, de bouna quemande. Ça fara on bovi d'adret. Boûte-lo vé: lo vélaïnq qu'a djà apougni la remasse po nétéyi à l'entoeu du femi.

Les gens y ont tous des bandes d'enfants, par là.

Justin arrivait au Reymond, quand il voit monter un petit garçon, un bissac sur le dos et un énorme gourdin à la main.

— Vous n'avez point besoin d'un berger? lui fait l'enfant.

— Pardi! si! que j'en ai besoin! Retournons-nous-en, garçon. D'où viens-tu?

— Des Eplatures; nous sommes les grangers de M. Philippe Robert, de la Chaux-de-Fonds; vous savez bien, celui qui est maître-bourgeois. Nous, nous sommes des Droz, et moi, je suis le petit Daniel, pour vous servir.

— Et votre bétail, pourquoi ne le gardes-tu pas?

— Ah! mado! parce que nous sommes une bande d'enfants, à la maison. Je les ai gardées l'an dernier, nos bêtes. A présent, c'est le tour de Moïse, qui est plus jeune que moi. C'est que j'ai dix ans, moi!

Il fallait voir ce petit nabot se redresser comme un coq pour dire cela!

— Alors, vous comprenez, Monsieur, que j'ai aussi voulu gagner ma vie, cet automne. Quand on est une demi-douzaine d'enfants à manger au même pain, on est bientôt au bout.

Justin l'écoutait en souriant. Ce petit lui plaisait grandement avec son air « d'escient » et sa langue si bien pendue.

Pour la Zabolette, en les voyant arriver, il lui parut bien que le berger était quelque peu jeune, mais du moment que Justin voulait le prendre, il n'y avait plus qu'à se taire. Cependant comme elle le regardait un peu de travers, en secouant la tête, Justin lui dit pour la calmer:

— Tu verras, Zabolette, comme il est gentil, bien élevé, obéissant. Ça fera un berger excellent. Regarde-le donc: le voilà qui a déjà pris le balai pour nettoyer autour du fumier.

— Oh! padié! preidge de' remassé, on sà pru que lé neuvé vant adai bin! rònna la villia donzalla, qu'apreingnìve lo fieu po coeure la sopa.

Daniotet avai anna fan de lu, stu peurmì vèpre. I mdgìve sa sopa à la farna sin preidgì, a lli tchampant dé tau gosai de pan deda que ça fasai tot' anna papettà. C'étai on piaisi de lo boûtà afornà.

La Zabolette, lli, se pinsàve: — Dieu no z'aìde! quin défoncì, stu boueube!

Mà Djustaïn rebaillìve adai du pan et de la sopa à son bovì a lli desant:

— Va peiret, Daniotet; meudge à ta fan; damatì que te treuve de la piace, ça sarait damaidge de piacà à métì tchaude.

Topari i n'ya se gran satchet que ne se rapiysse: quand Daniotet a zeu étà recompi, i desa en se pànnant le moutai: — Bin doubdgì! Anondret i crò qu'i' an' ai pru. Se noûtré dgea savant peiré kma i soù bin tché su mé patté, i sarant grò boueunà! On de sté vèpré, dmindge que vin, qué vo, vo volli bin me lassì...?

— Sàte, Daniotet, que lli fà Djustaïn, — stu vèpre i n'avait ra aviét'a de tauquà — sàte quet? I' ai anna roeuve à qu'ri à la Tchaux; te vadrì avoué mé; on panra lo tchevau; noz odrin djanque tchì vo. Qu'a dis-t', boueube?

Vo peute' vo pinsà ça que lo boueube an' a det!

I falliait lo vé sutà de piaisi a remachant Djustaïn de tot son coüeu, et poui couor avoué lu à la beudge, por aborlà et appiéyì lo tchevau!

— Djeu sà à quin-né z'huré vo z'allà chi rev'ni! ronnâve la Zabolette a lé boûtant d'an' air gueurgne.

Ça que l'engrindgìve, c'étai de vére an' homme kma son Djustaïn se baillì

— Oh! pardi! pour ce qui est des balais, on sait bien que les neufs vont toujours bien! grommela la vieille servante qui allumait le feu pour le souper.

Daniel avait une faim de loup, ce premier soir. Il mangeait sa soupe à la farine sans parler, en y mettant de tels morceaux de pain dedans que cela formait une vraie bouillie. C'était un plaisir de le voir enfourner.

Quant à la Zabolette, elle se disait: « Dieu nous aide! quel défoncé, ce garçon! » Mais Justin ne cessait de donner du pain et de la soupe à son berger, en lui disant:

— Va seulement, Daniel; mange à ta faim; du moment que tu trouves de la place, ce serait dommage de quitter au milieu de l'opération.

Tout de même, il n'y a si grand sac qui ne se remplisse: quand Daniel fut rassasié, il dit en s'essuyant la bouche:

— Bien obligé! A présent je crois que j'en ai assez. Si « nos gens » savaient seulement comme je suis bien tombé sur mes pattes, ils seraient bien heureux! Un de ces soirs, dimanche prochain, n'est-ce pas, vous voulez bien me permettre.....?

— Sais-tu, Daniel, lui dit Justin — ce soir il n'avait point du tout envie de dormir, — sais-tu quoi? J'ai une roue à aller chercher à la Chaux-de-Fonds; tu viendras avec moi; on prendra le cheval; nous irons jusque chez vous. Qu'en dis-tu, garçon?

Vous pouvez penser ce que le garçon en a dit! Il fallait le voir sauter de plaisir en remerciant Justin de tout son cœur, puis courir avec lui à l'écurie pour harnacher et atteler le cheval.

— Dieu sait à quelles heures vous allez *ci* revenir! grommelait la Zabolette en les regardant d'un air mécontent.

Ce qui la mettait de méchante humeur, c'était de voir un homme comme son

s'taulama de mau por on bovì, po lo boueube d'on poûre grindgi.

Djustaïn que la kniossîve pru, lli pad'nâve sé regauffayé.

— Allin, allin Zabolette! qu'i lli desa tot pian; est-ça qu'i'ai avesì de rôdâ se tai? Hup, Mani, hup, allin!

Lo ptet Daniotet, asstà à champ de son maître, batollyîve kma an' égasse. Quinna djarvatta! Vo peut'é crére que c'étai de l'hoteau qu'i preidgîve; de leu dgea, de leu bêté; i méchâve tot: son pieu ptet frère qu'acmacîve à martchî, lo vai de tré snân-na qu'on volliait vadre u mazai; avoué caïnq, lo tchevau, anna djuma de tianze ans, qu'on li desait la Fanny, poui la granta sœu, la Rose que n'étai pieu an' afan kma l'Émélie et la Djustine: — Pinsa-vo vé: elle couor su sé dix-neu ans, llì, ça que c'est porret: se la Rose étai on tchevau, elle sarait djà vîllia kma lé pîré, nédon?

Djustaïn s'échaffa de rire:

— Kaise-te vé! lé dgea ne sont pas dé bêté, Daniotet, Dieu sé b'ni! I ne te faut pas preidgì d'anna feuilleta kma on preidge d'anna djuma.

— I soû ébahyi, que sé pinsâve Djustaïn, quain-na sorta de feuilleta...? Mâ y n'y a ra à faire avoué sta diaiba de sonne! Ça sarait l'mème affaire que lé z'autré viaidge, à la Corbatîre!

Justin se donner autant de peine pour un berger; pour le fils d'un pauvre fermier.

Justin, qui la connaissait bien, lui pardonnait ses sorties.

— Allons, allons, Zabolette, lui dit-il tranquillement; est-ce que j'ai l'habitude de rôder si tard? Hue! Mani, hue! allons!

Le petit Daniel, assis à côté de son maître, bavardait comme une pie. Quel babillard! Vous pouvez croire que c'était de la maison qu'il parlait, de ses parents, de leur bétail; il mêlait tout: son plus jeune frère qui commençait à marcher; le veau de trois semaines qu'on voulait vendre au boucher; avec cela le cheval, une jument de quinze ans, qui s'appelait Fanny, puis la grande sœur, la Rose, qui n'était plus une enfant comme l'Émélie et la Justine.

— Pensez-*voir :* elle court sur ses dix-neuf ans, elle! Ce que c'est pourtant: si la Rose était un cheval, elle serait déjà vieille comme les pierres, n'est-ce pas?

Justin éclata de rire:

— Tais-toi donc! les gens ne sont pas des bêtes, Daniel, Dieu soit béni! Tu ne dois pas parler d'une demoiselle comme on parle d'une jument.

« Je me demande, se disait Justin, quelle sorte de fille...? Mais il n'y a rien à faire avec ce diable de sommeil! Ce serait la même histoire que les autres fois, à la Corbatière! »

(*A suivre.*)

O. HUGUENIN.

# J.-J. ROUSSEAU A MOTIERS

AVEC PLANCHE

Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici, du moins en partie, une planche curieuse relative au séjour de Rousseau à Môtiers-Travers. Elle fait partie d'une série intitulée : *Tableaux de la Suisse,* publiée par Laborde (Paris, 1780). Deux des gravures composant cet album méritent d'être mentionnées ici. La première est indiquée comme suit dans l'*Iconographie de J.-J. Rousseau*, par A. Bachelin, sous nº 332:

*Maison de J.-J. Rousseau à Môtiers-Travers. Le philosophe est sur un banc, proposant des gâteaux à des enfants pour prix de la course. Dessiné par L. Barbier, gravé par Fessard.*

Cette planche est intéressante. La maison de Rousseau paraît avoir été dessinée d'après nature. La scène de genre évoquée par l'imagination de l'artiste est gracieuse et animée. Elle n'est d'ailleurs point invraisemblable, en ce sens qu'elle a pu fort bien se passer.

Nous n'en dirons pas autant de l'autre gravure qui va nous occuper, et intitulée : *IIme vue de Motier-Travers et de ses environs, dans le comté de Neuchâtel, avec le tableau de la fermeté du philosophe de Genève. S.-H. Grim, ad. nat. del. P.-P. Choffard, sculp. 1777.*

Bachelin décrit cette planche en ces termes, sous nº 253 :

« Que Grim ait dessiné d'après nature, comme il l'indique, le site de Môtiers, la chose est possible, mais qu'il ait vu la scène qu'il place au premier plan de sa composition, c'est ce que personne n'admettra jamais. Un pasteur, en robe et en rabat, excite du geste des enfants contre Rousseau ; ceux-ci lui jettent des pierres. Rousseau, vêtu en Arménien, a appelé à lui un de ces jeunes fanatiques et lui donne de l'argent. Il ne faut voir dans ceci que la fantaisie d'un dessinateur qui a voulu résumer par une composition la vie malheureuse de Jean-Jacques à Môtiers. »

Bachelin a raison en ce qui concerne le caractère purement imaginaire de cette scène, dont l'aspect théâtral va jusqu'au ridicule. Est-il besoin de dire que le pasteur Montmollin n'avait pas coutume de parcourir sa paroisse en robe et en rabat, coiffé d'un chapeau de curé, pour présider à des exécutions aussi barbares que celle dont la gravure évoque l'image ?

Nous ne nous séparons de Bachelin que sur un détail, qui a pourtant son intérêt : ce n'est pas à un des vauriens qui le lapident que Rousseau donne de l'argent, mais, si nous comprenons bien l'intention de l'artiste, à un mendiant qui passe. L'antithèse est ainsi bien plus expressive et surtout bien mieux dans l'esprit et le ton de l'époque. Jean-Jacques faisant l'aumône au moment même où l'accablent ses persécuteurs, n'est-ce pas là un beau trait de philosophie ? Et n'est-ce pas sous cet aspect de victime innocente et sublime, que la légende représentait l'auteur d'*Emile* vers 1777 (date de la gravure), c'est-à-dire à la fin de sa vie ?

Nous n'avons pu reproduire ici qu'une partie de la planche, qu'il eût fallu réduire jusqu'à la rendre indistincte pour la faire entrer tout entière dans notre format ; nous nous sommes borné à en détacher la scène de lapidation, qui est assez spirituellement traitée. L'ensemble du site où se déroule ce sauvage épisode est agréablement rendu, et il n'est point trop malaisé d'y reconnaître le Val-de-Travers.

Philippe Godet.



**VUE DE MOTIER-TRAVERS**

AVEC LE TABLEAU DE LA FERMETÉ DU PHILOSOPHE DE GENÈVE

Typ. H. Wolfrath & Cie Neuchatel

# NOTRE PATOIS[1]

(Suite et fin — Voir la livraison de janvier 1893, page 7)

Je me souviens du temps où le patois était méprisé, surtout par les lettrés et les gens d'école, comme un jargon de bas étage, devenu l'apanage des pauvres diables sans culture, relégués à l'écart et oubliés par le progrès. Moi-même, qui l'entendais tous les jours, je n'y voyais qu'un idiome grossier, condamné à être jeté aux rebuts, indigne par conséquent d'occuper l'esprit d'un homme d'étude. Il ne me paraissait bon qu'à servir au récit d'anecdotes gauloises et drolatiques mises sur le compte de certains individus ou de certains villages auxquels on se plaisait à attribuer une naïveté proverbiale. Il est vrai que pour ces sortes de choses, le patois est incomparable, et qu'il perd sa souveraine saveur à être traduit en français.

Mais, un jour, je me trouvai dans la société de deux hommes versés dans la connaissance des divers dialectes du romand. C'était dans un village de la Gruyère, où l'un d'eux, un philologue, le professeur Jules Cornu, de l'Université de Prague, était venu recueillir patiemment, de la bouche des vieillards, les chansons, les rondes ou coraules, les légendes, les traditions locales. Il notait les mots qui lui étaient inconnus, les flexions des verbes, les analogies que ces mots paraissaient avoir avec le latin, le grec, l'italien, l'espagnol, l'allemand. Je me souviens de l'attention sévère que mit le curé Chenaux, notre hôte, à lui faire conjuguer, dans tous ses temps, le verbe *ôter,* qui en patois présente une irrégularité effrayante. Que de découvertes je fis ce jour-là, et les jours suivants; ce que je méprisais et traitais avec une légèreté coupable, était digne de l'étude patiente de grammairiens qui y découvraient des indications précieuses sur l'origine de ces dialectes, et des lumières pour débrouiller des problèmes historiques encore obscurs. Ces récits bizarres, ces légendes, ces chansons, ces noëls, dus à des auteurs inconnus, étaient

[1] *Erratum.* — A la page 9 du numéro de janvier, onzième ligne, au lieu de : « qui ne peuvent subsister ensemble », il faut : « qui ne peuvent subsister simultanément », et supprimer ensemble.

des documents précieux dignes d'être recueillis pieusement, et d'être écrits de manière à en noter la prononciation, le nombre, l'accent aussi exactement que possible pour en conserver sans trop d'altération la partie phonétique.

Je pris alors en sérieuse considération les lettrés, les poètes fribourgeois, qui, possédant à fond l'idiome du pays et inspirés par la muse qui créa jadis le Ranz des vaches, des Colombettes, ont employé leur talent à donner à cette langue la consécration littéraire qui lui manquait. Je n'eus plus envie de rire même de la traduction des *Géorgiques* de Virgile par l'avocat Python, d'Arconciel, œuvre du siècle dernier; et lorsque les compositions de Louis Bornet me furent présentées, je les lus et les étudiai avec une véritable admiration, tant elles me semblaient être l'expression vraie de la poésie émanant de cette contrée pastorale qui s'étend du Moléson à Charmey, du Gibloux à la Dent de Corjeon, et qu'il faut avoir habitée pour la connaître.

Récemment, un artiste fribourgeois, M. Joseph Reichlen, a consacré un fascicule de la *Gruyère illustrée,* dont il est l'éditeur, à la publication de compositions inédites de L. Bornet, dont les manuscrits ont été retrouvés je ne sais où, et auxquelles il a ajouté le poème des *Tsèvrê* (les chévriers), illustré de dessins pris sur nature dans la contrée où fut livré le célèbre combat des deux boucs Gringo et Motu, qui jouèrent dans cette circonstance le rôle du *raton* de La Fontaine. Ils ne tiraient pas proprement des marrons du feu, mais à grands coups de corne décidaient lequel de leurs deux maîtres serait l'heureux possesseur de la main de Goton, l'enjeu de la lutte, qui prend ainsi un caractère épique et les proportions d'un tournoi. Tout est parfait dans ce poème, et il vaut la peine d'étudier le patois pour en savourer tout le charme.

Rendons hommage à la courageuse initiative de M. Reichlen qui, seul et sans l'assistance pécuniaire d'une société comme la nôtre, a entrepris une telle publication, coûteuse et hérissée de difficultés. Car le patois de la Gruyère a des sons et des consonnes absolument étrangers au français et qu'on ne peut rendre que par des signes conventionnels, ou en faisant des emprunts à l'anglais ou à l'espagnol. M. Ayer avait fait une tentative qu'il croyait excellente pour transcrire l'idiome de sa vallée natale; mais elle a dû être abandonnée. Mise à l'épreuve, sa méthode l'embarrassait lui-même tant elle était compliquée.

Il faut avoir entendu prononcer par Bornet lui-même le mot *rèthrendâye* (retentissement) pour comprendre la difficulté de l'écrire. Comme aussi les mots : *hl'yappi le hl'ya,* flétrit les fleurs.

Dans la chanson de victoire du chévrier Pierre, il dit à sa Goton :

Goton, te rîchtèri ou velâdzo; [1]
In tsantolin te felèrî;
Te fari mon piti mèynâdzo,
La choupa po kan rèvindrî.

Kan vêri foûmâ noûthrà bouârna,
Kan dèchindri vê le borni,
La rèthrenâye dè ma couârna,
Farè gurlâ to le vanî.

Brêynâdè, bedyêté,
Voûthrè chenalyètè,
Fédè on galé brî.
Châotâdè, tsevrètè,
Châotâdè, tsevrî,
Kan Goton vo ri.

Cette entreprise, inspirée par le patriotisme de M. Reichlen, sera plus généralement comprise dans le canton de Fribourg que dans le nôtre, le patois étant demeuré la langue usuelle des campagnards, aussi bien dans la plaine que dans les Alpes ou le Jorat. Il présente, comme le nôtre, des variantes notables, car on distingue : le *broyard,* le *quetzo,* et le *gruyérien.*

Cette année encore, j'ai rencontré sur le Gibloux des vieilles femmes qui ne parlaient que le patois; elles comprenaient le français, mais refusaient obstinément d'en prononcer un mot. Un vieillard, âgé de 85 ans, qui cueillait des cerises, et grimpait sur l'arbre de branche en branche comme un écureuil, ne voulut me parler qu'en patois. Peut-être y mettait-il un brin de malice. A la fin, il descendit du cerisier, qui était fort élevé, et comme je m'étonnais de son agilité et de sa souplesse : « Ah ! me dit-il fièrement, toujours en patois, c'est que je suis encore de la vieille race fribourgeoise, non encore énervée par le café, le schnaps et le tressage de la paille. » Sa sœur, un peu moins âgée, me ravit en me racontant ses voyages de pèlerine pieuse et convaincue à Jérusalem, où elle avait été deux fois. Il y avait un charme extrême dans son langage rustique, accentué, coloré, décrivant les lieux saints, le Mont des Oliviers, Bethléem, Nazareth, le lac de Tibériade, et le fleuve sacré du Jourdain. Je croyais être transporté au temps des Croisades, et entendre une contemporaine de Villehardouin ou du sire de Joinville.

[1] Marguerite, tu resteras au village, En chantonnant tu fileras; Tu feras mon petit ménage, La soupe pour quand je reviendrai. — Quand je verrai fumer notre cheminée, Quand je descendrai vers la fontaine, La résonnance de ma corne, Fera trembler toute la montagne. — Agitez biquettes, Vos clochettes, Faites un joli bruit, Sautez chevrettes, Sautez cabris, Quand Marguerite vous sourit.

Dans un tel milieu, le Ranz des vaches, qui pour beaucoup de gens n'est qu'un baragouin incompréhensible, est chose toute simple, c'est le langage de tout le monde; ce qu'il raconte se passe tous les jours, les mots étranges qui le composent sonnent à chaque heure aux oreilles; partout on rencontre des *armaillis* aux bras nus, portant le brezon court et la calotte de paille; le fromage est la *motèta*, ou le fruit, la crème est la *fleur* du lait, la mère est la *donna,* le père le *seigna,* ou *seigno,* les chèvres sont *lés bédiettes,* les chamois, encore très nombreux, sont *lés tchamôs,* les monts escarpés et nus, les *vanils*. Tous les enfants parlent patois, de là les plaintes amères des maîtres d'école.

Louis Bornet avait commencé un dictionnaire patois; il avait aussi réuni par ordre alphabétique les noms patois des plantes les plus connues de son canton. — Le chapelain Bovet, à Villaz-Saint-Pierre, s'est aussi occupé d'un lexique. — Le doyen Chenaux a laissé un précieux recueil de proverbes sous le titre: *Onna panèrâ dè rèvi fribordzè.* — Ont écrit des poésies patoises: l'avocat et professeur Bussard, le chanoine Fontaine, le général de Castella, M. Et. Fragnière. — Enfin les *Etrennes fribourgeoises*, qui ont paru pendant 25 ans, contiennent une foule de chants, de coraules, de récits en patois.

*
* *

Moins enraciné dans les habitudes de nos voisins les Vaudois, le patois a perdu et perd encore chez eux chaque jour du terrain, traqué de toutes parts par l'école, par l'invasion des étrangers, par les chemins de fer et par le voisinage de la France. Mais que d'efforts ont été faits dès longtemps pour conserver les diverses formes qu'a prises cet idiome dans le Jura, sur le plateau, ou dans la plaine, sur le Jorat, et dans les vallées des Alpes. Déjà dans le siècle passé, l'infatigable doyen Bridel publiait dans le *Conservateur suisse* des récits, des chansons patoises qui sont de précieux documents dignes de l'attention des érudits; il les recueillait, les transcrivait, ou les composait lui-même avec une connaissance parfaite de l'idiome, dont son *Glossaire du patois de la Suisse romande* est la preuve. — Dès lors, les publications de Corbaz, de Moratel, de L. Favrat (voir XXI. vol. de la Société d'histoire vaudoise), du savant Jules Cornu, de Monnet, dans son *Conteur vaudois*, du professeur de chant Dénéréaz, si original et si gai, de L. Croisier, à Saint-Triphon, de Dulex, dans le *Messager des Alpes,* les compositions charmantes de M. Alfred Cérésole, pasteur à Blonay, enfin tout ce qui a paru dans les almanachs et dans les récits des fêtes des vignerons,

constituent une littérature complète à laquelle nous devons rendre hommage. A ce sujet, M. Cérésole m'écrit : « Si le patois est battu en brèche par l'école dans le canton de Vaud, il est encore beaucoup parlé dans nos campagnes, surtout dans nos Alpes. Nombreux sont ceux qui y tiennent, l'aiment, le parlent et le verraient disparaître avec douleur. Comptez-moi au nombre de ceux-ci. »

*
* *

« Dans le Bas-Valais, qui est romand, le patois était, il y a cinquante ans, la langue généralement en usage non seulement dans les lieux les plus écartés des vallées ou des montagnes, mais à Martigny, Monthey, Saint-Maurice; nobles et roturiers, lettrés et illettrés, personne ne l'ignorait, ou plutôt tout le monde le parlait. »

Ainsi s'exprime M. Léon Franc, chimiste à Monthey, auteur de plusieurs opuscules destinés à démontrer l'indigénat des Celtes dans le Bas-Valais à l'aide de preuves tirées du patois.

Il ajoute : « Qui ne se souvient que dans bon nombre de nos écoles, pour chercher à étouffer notre idiome, on punissait l'élève qui avait prononcé un mot patois en l'obligeant de porter un lingot de plomb de 2 à 5 livres, appelé *signe*, jusqu'à ce qu'un autre condisciple en eût fait *de même. — Aujourd'hui le signe n'existe plus qu'à l'état de souvenir* et le patois disparaît. Si l'on veut faire des recherches philologiques, il faut donc se hâter.

« M. Gilliéron affirme que les patois romands du Valais ont subi l'influence du français à un moindre degré que ceux des autres cantons de la Suisse romande. Ils présentent ainsi un double intérêt, et nous devons savoir gré à M. L. Franc de publier deux traductions de la parabole de l'Enfant prodigue, l'une en patois de Monthey, l'autre en patois du Val d'Illiez. »

*
* *

Dans le canton de Genève, le patois, qui ressemblait à l'idiome des Savoyards, a presque entièrement disparu sous l'invasion du français. « Il n'était pas, dit M. le professeur Ritter, un dialecte déchu du rang de langue officielle et littéraire, qu'il aurait occupé au moyen âge; les chanceliers, les notaires ne l'ont jamais employé, aucun chroniqueur, aucun troubadour ne s'en est jamais servi. C'est dans un acte de 1260 que nous trouvons pour la première fois le français de France remplacer le latin dans une charte genevoise. Notre patois, comme le français,

n'était pas autre chose qu'une des formes locales que la langue latine avait prises à travers les siècles; de là sa variété. »

Pour la faire disparaître, on prit des mesures sévères. Ainsi en 1668 on prescrit aux régents de ne pas laisser les enfants parler le savoyard (patois) à l'école.

En 1703, on ordonne aux huissiers de faire leurs publications en français et non en patois.

*
* *

Dans l'ancien évêché de Bâle, un certain nombre de pièces patoises ont été recueillies par les soins de M. X. Kohler, et publiées avec la traduction dans les *Archives de la Société jurassienne d'Emulation*. Ce sont des noëls, des chansons, des coraules ou *voéyeri* (des rondes), des *abaidjes* ou chants du soir, enfin des satires comme le poème fort étendu *des paniers* (ou vertugadins), 760 vers, composé vers le milieu du XVIIIme siècle par le curé du village de Courroux, Ferd. Raspieler, qui attaque non seulement la mode désignée, mais les femmes qui s'en affublaient et leurs mœurs peu décentes avec une verve et une liberté de langage dignes de Rabelais et de Mathurin Regnier.

*
* *

Cette revue rapide des efforts faits chez nos confédérés romands, en faveur du patois, condamné à mort par l'invasion du français, est de nature à exciter en nous une émulation généreuse bien que tardive. Qui a songé jusqu'à présent à en conserver quelques fragments écrits, quelques expressions caractéristiques destinées à compléter la physionomie des vieux neuchâtelois, comme on l'a fait pour leurs costumes et leurs ustensiles de ménage ? Au professeur G.-A. Matile, qui adressait un appel pressant en 1842, et publiait dans son *Musée historique* la fable de La Fontaine : *Les femmes et le secret,* traduite en dix patois du pays, le *Corbeau et le renard* (Verrières et Landeron), la chanson du *Couési Heiri,* par l'avocat Peter (de 1740), et la *Reima du Corti,* composée par une femme en 1707; il faut ajouter les écrits de feu G. Quinche, son *Glossaire,* une conférence de M. le pasteur Buchenel, dont je ne me rappelle pas les conclusions, et la tentative éphémère du Cercle du *Sapin*, à la Chaux-de-Fonds. Ce n'est pas assez : chacun de vous sent que nous avons une tâche à accomplir, un devoir auquel notre honneur est

attaché[1]. Hâtons-nous d'adresser un appel à tous ceux qui peuvent nous venir en aide; voyez, sous les voûtes de cette Collégiale, vieille de huit siècles, où des milliers et des milliers de braves Neuchâtelois ont parlé le patois, ont entendu peut-être des exhortations et des prières en patois, il ne reste plus que *six* fidèles qui comprennent la langue familière à leur père, à leur mère, aux aïeules qui les ont bercés sur leurs genoux; c'est sur eux que nous comptons pour assurer le succès de l'œuvre de piété filiale que nous devons entreprendre. Il n'est pas question de ressusciter un idiome condamné à disparaître, ni de l'enseigner à ceux qui ne le savent pas, mais de recueillir et de sauver ce qu'il en reste sous forme de glossaire, de chansons, d'anecdotes, de proverbes, de dictons populaires, écrits ou transmis par la tradition et ayant le caractère authentique et indiscutable du patois pur sang. Foin du français traduit, *patoisé*, langage frelaté, bâtard, dépourvu de la franche et délectable saveur du terroir. Votons, séance tenante et d'urgence, la création d'un comité du patois, non pour l'enterrer décemment, mais pour en opérer le sauvetage.

Je propose pour accomplir cette mission patriotique : MM. H.-L. Otz, père, à Cortaillod, Oscar Huguenin, à Boudry, Alexis Dardel-Thorens, à Saint-Blaise, Ch.-Eug. Tissot, greffier du tribunal, à Neuchâtel, Lucien Landry, à la Chaux-de-Fonds, diacre Buchenel, à Fontaines[2]. Les nominations pourront être faites et complétées par le Bureau de la Société.

Enfin, je demande que le résultat de son travail soit publié, avec traduction en regard, aux frais de la Société d'histoire, et remis gratuitement à tous ses membres.

L. Favre.

[1] M. Ch. Berthoud me rappelle que, lors de sa publication si étudiée et si complète : « Les quatre Petitpierre » (*Musée neuchâtelois* 1872-1874), il avait demandé communication des vers patois, satiriques, du temps du pasteur Petitpierre (la Non-éternité), qui doivent exister encore dans les papiers des collectionneurs. Rien n'est venu. Il est encore temps.

[2] Tous ont accepté leur nomination avec plaisir; M. Perrin, ancien pasteur, à Môtiers, a bien voulu se joindre à eux. Nous savons qu'ils se sont mis à l'œuvre sans retard, et qu'ils ont constitué des comités locaux en appelant à eux toutes les bonnes volontés, en particulier les dames.

# SCEAUX DE JURIDICTIONS

Il est très difficile — sauf pour les travaux exécutés dans le cours de ces dernières années — de déterminer les auteurs et graveurs de sceaux; tout d'abord il ne faut pas songer aux anciennes et belles matrices du moyen âge et de la Renaissance, qu'on détruisait dans la règle à la mort de leurs propriétaires; plus tard on ne se donnait pas la peine de conserver le nom de l'artiste chargé de la gravure du sceau; un arrêt du Conseil d'Etat, par exemple, mentionne la confection d'un sceau, le 20 novembre 1834, de la manière suivante: « Le Conseil autorise la Chancellerie à rembourser à Monsieur le châtelain de Thielle une dépense de L. 9.7 qu'il a faite pour gravure d'un sceau pour sa Juridiction. »

Cet arrêté peut servir d'introduction à notre travail, car le même jour, et certainement à cause de l'initiative prise par le châtelain de Thielle, le Conseil rendait un second arrêt, renvoyant à l'examen et au rapport du commissaire général la question de la convenance d'introduire des sceaux uniformes dans toutes les Juridictions de l'Etat et le chargeant d'examiner jusqu'à quel point il conviendrait d'adopter pareillement des sceaux uniformes pour les expéditions notariales qui requièrent l'apposition du sceau du notaire.

En conséquence, le commissaire de Marval fit sur la question un rapport très complet, donnant des détails curieux sur l'usage des sceaux dans notre pays. A ce titre, il nous paraît intéressant de le reproduire *in extenso* :

Monsieur le Président et Messieurs,

Un arrêt du 20 novembre 1834 me charge d'examiner s'il conviendroit d'introduire des sceaux uniformes dans toutes les Juridictions de l'Etat et d'en adopter pareillement pour les expéditions notariales qui requièrent l'apposition du sceau du notaire.

Cette question a été provoquée par Monsieur le chatelain de Thielle, qui ayant vû des inconvéniens à se servir de son propre sceau pour les actes qu'il est appelé à délivrer comme officier de Judicature, avoit fait graver un sceau aux armoiries de l'Etat. Il a paru que ce changement, s'il étoit jugé convenable,

ne devoit pas se faire isolément, mais par une mesure générale, afin de prévenir l'introduction de sceaux de l'Etat, de formes diverses.

Je ne puis citer, il est vrai, des faits positifs, qui démontreroient l'utilité pratique de substituer des sceaux uniformes aux sceaux personnels des officiers, mais cette mesure me paroit néanmoins recommandée par des considérations de bon ordre et de régularité. Si l'administration de la Justice étoit conférée sous la forme d'investiture à titre de fief héréditaire, l'usage actuel seroit parfaitement d'accord avec cette inféodation. Le vassal administreroit la justice en son nom, et le sceau de sa famille seroit celui de la Justice. Mais la Juridiction n'est pas un fief personnel, et il n'existe pas de sceaux individuels; c'est encore moins un fief héréditaire, et l'officier ne peut donc pas se servir des armoiries de sa famille. Plusieurs familles n'ont pas d'armoiries ou d'armoiries bien caractérisées. On a vû un acte scellé des lettres initiales du nom de l'officier. Celui de la Brévine a fait graver un sceau de Justice à ses propres armes. Chacun peut prendre celles qui lui conviennent; il peut même les changer, le Gouvernement n'exerce à cet égard aucune inspection; et il en résulte que le signe qui concourre à la preuve légale de l'authenticité d'un acte peut subir des variations sans que l'on puisse s'y opposer.

Puis donc que maintenant la Juridiction est administrée dans tout l'Etat, au nom d'un seul et même seigneur, au nom du Roy, il me paroit convenable qu'il n'y ait qu'un sceau, et que ce sceau soit celui du Roy, Prince de Neuchâtel. C'est le sceau de la Chancellerie, et il sufit de changer la légende pour l'adapter à chaque Juridiction.

Les inconvénients de cette réforme sont nuls ou à peu près nuls. Vôici les actes, qui exigent l'apposition du sceau :

1° Les lettres requisitoires ou rogatoires, que l'officier termine par ces mots : « En foi de quoi nous avons apposé le sceau de nos armes. »

2° Les déclarations de notoriété, que délivre la Justice. Elles sont certifiées et signées par le greffier, qui appose le sceau de l'officier.

3° Les passeports de Juridiction, qui se terminent par ces mots : « Donné sous le sceau de nos armes. » Le greffier signe et appose le sceau de l'officier.

4° Les traités de mariage publics renfermant des donations sont homologués et l'expédition porte le sceau de l'officier à côté de la signature du greffier.

5° Apposition des scellés dans les cas de décès. Le greffier appose le sceau de l'officier.

Les passeports de Juridiction sont en usage au Val-de-Travers et les porteurs passent fort bien dans les parties de la France et de la Suisse qui avoisinent notre pays. Lorsque ces pièces seroient munies d'un sceau officiel, il est probable qu'elles seroient admises plus au loin, et il en résulteroit peut-être quelque diminution dans les revenus de la Chancellerie, mais je ne pense pas que cela puisse jamais avoir une grande portée.

Pour tous les actes que j'ai indiqués et qui je crois sont les seuls, il suffiroit donc de substituer dans la formule : En foi de quoi nous avons apposé le sceau de nos armes, à ces mots : *de nos armes*, ceux-ci : *de la Juridiction ;* et

dans tous les cas où l'officier faisoit usage de son propre sceau, il se serviroit de celui de la Juridiction.

Convient-il maintenant d'avoir des sceaux plutôt que des timbres ? ou faut-il dans chaque Juridiction un sceau et un timbre ? Le sceau a l'inconvénient de se détacher facilement; on peut par divers procédés très simples et très prompts en prendre des empreintes qui servent de matrices pour cacheter. Le timbre n'a pas cet inconvénient, on ne peut l'imiter que par la gravure, il est adhérent et inhérent au papier. Mais on ne peut pas l'employer pour l'apposition des scellés. Je pense ici qu'on pourroit se conformer à l'usage, et se borner à remplacer les sceaux des officiers par des sceaux de Juridiction, et ne pas pousser la réforme jusqu'à substituer des timbres aux sceaux, ou à introduire tout à la fois et des sceaux et des timbres uniformes. Il y auroit donc un seul sceau pour chaque juridiction avec la légende : S. de la Juridiction de.....

Quant aux frais de la mesure proposée, ils reviendroient à 2 Louis par sceau gravé sur acier; ce qui pour 17 Juridictions feroit 34 Louis.

Le second point renvoyé à mon examen concerne les sceaux des notaires et à cet égard je dirai en peu de mots, que la dépense seroit ici à peu près sans objet; il existe 70 notaires, et les actes qui exigent l'apposition d'un sceau, se réduisent à ceux qui déploient leurs effets dans l'étranger, ce sont en particulier les certificats de vie; ces actes sont donc comparativement peu nombreux et les sceaux qu'ils portent les font admettre suffisamment.

Je me borne donc à proposer : Que le Conseil me charge de faire confectionner des sceaux uniformes pour les 17 Juridictions, d'après le modèle du *petit sceau de la Chancellerie. Lorsqu'ils me seront parvenus*, j'en informerai le Conseil, qui adresseroit alors aux officiers l'ordre de s'en servir à dater d'une époque déterminée.

Je suis avec respect Louis DE MARVAL.

P. S. J'ai parlé de sceaux gravés sur acier; si la dépense paroissoit disproportionnée avec l'utilité réelle des sceaux dont il s'agit, on pourroit les faire graver sur laiton ou sur argent, la dépense en seroit diminuée.

Comme suite à ce rapport, M. de Marval fut, en date du 25 mars 1835, chargé de s'enquérir des prix de sceaux en laiton. Il y eut donc de sa part, en date du 14 mai, un nouveau rapport duquel il résulte qu'il n'y aurait pas grande économie à préférer le laiton à l'acier.

Voici, dit-il, les propositions positives que j'ai reçues de deux graveurs :

L'un est le nommé Rüttimeyer, Bernois établi depuis peu de temps dans cette ville. Ses prix sont les suivants :

18 sceaux en acier 27 Louis; en laiton 22 $^1/_2$. 18 timbres en laiton 27 Louis.

L'autre proposition est de la maison Guynand et Humbert (Olympe Humbert), à la Chaux-de-Fonds, qui se chargeroient de graver une matrice et de frapper 18 empreintes de timbres ou de sceaux sur acier ou sur laiton pour le prix total de... 25 Louis.

Les prix étant ainsi à peu près les mêmes que le métal soit de l'acier ou du laiton, le rapporteur pense qu'il est préférable de choisir l'acier, et ensuite de remettre la commission à un graveur du pays plutôt qu'à un étranger, d'autant qu'en employant le premier on aurait des sceaux frappés, qui seroient plus uniformes que s'ils étaient gravés à la main, et en outre une matrice au moyen de laquelle on pourrait frapper de nouvelles empreintes lorsqu'avec le tems il s'en trouverait que l'usage aurait détériorées.

Mais voici un piquant scrupule de M. le commissaire. Le rapport continue en ces termes :

Je crains seulement que ces 3 Messieurs ne soient des révolutionnaires, et j'aurois de la répugnance à leur faire graver des sceaux de l'Etat; cette considération m'a empêché d'en faire la proposition au député Ami J.-J. Landry, et Mrs. Grosclaude au Locle ne peuvent pas se charger de ce travail.

Quoiqu'il n'y ait que 17 Juridictions, j'ai cru convenable de calculer les prix à raison de 18 sceaux, afin qu'il en restât un à la Chancellerie ou aux Archives, ainsi que la matrice.

Tout en m'acquittant auprès du Conseil de la commission dont il m'a chargé, je crois devoir annoncer à vos Seigneuries que MM. les officiers du Locle et de la Chaux-de-Fonds n'hésitent pas à penser que ce sont des timbres et non pas des sceaux qu'il convient d'adopter; leur opinion a de l'importance, parce que dans le nombre des officiers que j'ai consultés, ce sont les seuls avec M. le chatelain de Thielle, qui soient décidément d'avis d'introduire des sceaux uniformes, les autres n'y mettent pas d'importance. M. le maire de la Chaux-de-Fonds s'est déjà procuré un timbre et M. Nicolet[1] est sur le point d'en faire autant. Ils disent que les timbres sont tellement usités dans les Etats voisins, qu'un document qui ne porte pas cette empreinte n'y jouit pas d'une considération suffisante; les timbres ont l'avantage de ne pouvoir être imités; de ne pas se détériorer comme les sceaux par une foible pression accompagnée d'un foible degré de chaleur et de ne pas gêner le pliage des papiers. Je me borne à rapporter ces considérations à vos Seigneuries, en les priant de fixer leur attention sur ce point. Si les timbres étoient préférés, il faudroit alors que les officiers continuassent à se servir de leur propre sceau pour l'apposition des scellés; c'est là, je crois, le seul inconvénient que présente l'opposition de MM. les officiers du Locle et de la Chaux-de-Fonds, mais il n'est pas considérable.

Je désirerois avoir aussi une direction sur la légende que ces sceaux ou timbres devroient porter :

Je ne trouve pas convenable celle-ci : S. de la *Mairie* de... ou de la *Chatellainie* de... Le premier mot n'est pas compris dans l'étranger, en France un maire est le chef d'une municipalité. Celui de Chatellainie est peut-être un peu antique. Il resteroit ceux-ci : S. de la Juridiction de... ou bien S. de la Justice de...

[1] Maire du Locle.

Au vu de ce rapport, le Conseil se prononce séance tenante pour l'adoption de timbres en acier, le président étant prié de s'entendre encore plus particulièrement avec le commissaire général quant au mode d'exécution.

Jusqu'au 19 juin 1837, on n'entend plus parler de la chose. A cette date, le commissaire général annonce au Conseil qu'il n'a pu procurer jusqu'ici l'exécution de l'arrêt du 15 mai 1835 concernant l'introduction de timbres en acier à l'usage des officiers de Juridictions et du Tribunal souverain, « vu que les artistes des montagnes n'ont pu trouver les moyens de frapper des timbres de ce métal et que la gravure à la main occasionnerait une dépense double de celle qui avait été prévue ; que quelques membres du Département des Finances auxquels il a été fait part de ces observations, ont exprimé la pensée que des sceaux qui s'imprimeraient au moyen de presses présenteraient des avantages que n'offrent pas les timbres », mais les frais étant à peu près les mêmes et dépassant L. 900, le commissaire général demande une direction. Le Conseil renvoie l'affaire, dans l'état où elle se présente, au Département de l'Intérieur pour examiner si les motifs qui existent en faveur de la mesure projetée sont assez considérables pour qu'il y soit donné suite.

L'idée du châtelain de Thielle ne devait pas aboutir ; la preuve s'en trouve dans un dernier arrêt, du 7 mars 1838, soit une année plus tard encore :

M. de Marval, châtelain de Thielle, ayant soumis à Monsieur le Président du Conseil l'intention de quelques officiers de faire graver à leurs frais des sceaux aux armes de l'Etat pour leurs Juridictions respectives, le Conseil, après en avoir délibéré, annonce à M. le châtelain de Thielle que l'introduction de sceaux uniformes pour les officiers de Juridictions a fait, il y a quelque temps, l'objet de son examen, mais que, comme il n'a pas jugé convenable d'ordonner cette mesure, il ne doit pas être donné suite au projet dont mon dit sieur le châtelain fait mention.

* * *

La non-exécution des projets de M. de Marval nous a privés de sceaux qui auraient offert un certain intérêt, sans doute ; mais, d'un autre côté, ils auraient fait disparaître quelques années plus tôt l'usage aboli en 1848 de se servir pour sceller les documents émanant des fonctionnaires, de cachets aux armes de leurs familles respectives. C'est en partie grâce à ces cachets que l'on peut reconstituer l'armorial neuchâtelois. L'uniformité des sceaux officiels, adoptée dès 1848, a

supprimé cette source précieuse d'informations, tout en contribuant à diminuer le nombre des collections de cachets auxquelles nos aïeux vouaient bien des moments de loisir. De nos jours elles sont remplacées par les collections de timbres-poste.

Bien que les propositions du châtelain de Thielle fussent restées sans résultat, nous avons pensé utile de consigner ici des pièces relatives à une matière peu connue et que l'on chercherait en vain dans un autre recueil d'histoire neuchâteloise.

Maurice TRIPET.

# LES PAPIERS PEINTS DE LA FAVARGE

(AVEC PLANCHE)

On a déjà parlé, à plusieurs reprises, dans le *Musée neuchâtelois,* de la Favarge, ce petit hameau situé à mi-chemin entre Neuchâtel et Saint-Blaise. Qu'on nous permette d'y revenir encore une fois à propos d'une industrie qui s'établit au siècle passé dans notre pays : celle des *papiers peints* pour tapisser les chambres.

L'existence de cette industrie dans la principauté a été constatée par M. Dardel-Thorens, de Saint-Blaise. Cet infatigable chercheur découvrait, il y a peu de temps, sur un ancien poêle de ce village, un vieux livre de compte relié en parchemin et qui contenait, outre quelques lettres d'affaires, huit modèles de papiers peints du XVIII^me^ siècle. Le tout a été généreusement déposé par lui entre nos mains, pour le Musée historique.

Ce document établit qu'au siècle passé, de 1783 à 1786, il a existé à la Favarge une fabrique de *papiers peints*. Le fondateur en fut *Daniel-Louis Apotélos* (et par abréviation *Potélos* et même *Potel*), dont le nom existe encore dans notre pays.

Nous ne savons du reste que fort peu de choses sur le personnage en question. Son livre de compte, très mal tenu, commence par les mots : « 20 juin 1773. J'ai commencé vendre pour Monsieur Chevalier. »

En 1778, il entre, avec sa femme et ses deux filles, dans une maison Brandt et Matthey, qui était apparemment une fabrique d'indiennes. Le nom de Matthey est signalé dans les annales de cette industrie. L'un d'eux, Ulysse Matthey-Henri, du Locle (mort dernièrement à Marin), fut un des plus habiles graveurs sur bois de la fabrique Kœchlin, à Mulhouse, au commencement de ce siècle [1]. Ce n'est que vers 1783 qu'Apotélos s'établit pour son propre compte à la Favarge, où il fonda la fabrique de papiers peints. Une lettre datée de Morat, du 3 mai 1783, lettre dans laquelle un sieur Audibert, ancien fabricant de papier à Marseille, offre ses services à Apotélos en qualité de dessinateur ou pour *mettre sur bois,* permet de fixer cette date.

« Ayant appris, dit-il, que vous aviez établi une fabrique de papier pein, je me fais l'honeur de vous ofrir mes service, etc. »

Si nous respectons l'orthographe des lettres du registre, c'est pour montrer qu'au siècle passé les gens du peuple n'écrivaient pas mieux qu'aujourd'hui.

Comme la Favarge était, pour les négociants étrangers, d'un accès difficile, Apotélos dut chercher un lieu de dépôt dans la capitale même. Ce fut la maison de son beau-père, un certain Daniel Henrioud, maître coutelier, dont il a déjà été question dans le *Musée neuchâtelois,* à propos de l'assassinat de Gaudot. Il fut, paraît-il, un des principaux meneurs de la bande (voyez *Musée* 1875, 247; 1876, 17), et fut condamné de ce chef par les Quatre-Ministraux [2]. Le fils et la fille d'Henrioud s'occupaient de la vente des papiers peints, fabriqués par leur beau-frère, et recevaient une partie des commandes. Tous ces détails ressortent de la correspondance contenue dans le registre.

Qu'est-ce qui donna à Apotélos l'idée de s'établir à la Favarge comme fabricant de papiers peints? Ce fut évidemment l'industrie des

[1] Le Musée historique possède un livre d'échantillons d'indiennes, de la fabrique de Nicolas Kœchlin, à Mulhouse, des années 1825-1830, réunis par Matthey-Henri, et deux bois gravés par lui-même.

[2] D'après un passage de l'Almanach de la République et Canton de Neuchâtel, année 1851, concernant les personnes soupçonnées d'avoir pris part au meurtre de Gaudot, nous nous demandons s'il ne s'agit pas du fils Henriod plutôt que du père. « Henriod, est-il dit, bourgeois de Neuchâtel et coutelier de sa profession, était en 1768 (année du meurtre), âgé d'environ 24 ans », suit le signalement du personnage.

En supposant le père Henriod, âgé de 24 ans en 1768, aurait-il pu avoir en 1780 une fille mariée à Apotélos? Cette fille et son mari auraient-ils pu avoir déjà des filles en âge de travailler et d'aider à leurs parents?

Voici en effet ce que nous lisons sur une feuille du registre d'Apotélos, beau-fils de Henrioud :

« Le sieur Louis Apotélos, sa femme et ses deux filles aînées sont engagés chez les sieurs Brandt et Mathey, pour l'année 1780, à raison de 33 Louis d'or neufs pour les quatre; sçavoir le père, 17 Louis, sa femme, 8 ½ dits, la fille aînée 5 Louis et la cadette 2 ½ dits. »

indiennes, dont il existait déjà dans le pays des fabriques peut-être trop nombreuses. Il eut ou on lui suggéra l'idée de transporter sur le *papier* les procédés de fabrication des toiles peintes.

D'après certaines notes du registre, nous voyons, en effet, que ces procédés étaient les mêmes. On décalquait sur une planche polie, au moyen d'un poinçon, le modèle peint par l'artiste décorateur, puis un graveur sculptait dans le bois le dessin en relief, et l'on imprimait en couleur sur le papier. Ajoutons que les dessins peints, reproduits sur les tapisseries de la Favarge, rappellent étonnamment ceux qui caractérisent les indiennes de notre pays et même les décors fleuris des fayences du Val-de-Travers : Grandes fleurs et grappes de fruits, cernés de traits noirs, et peints de vives couleurs, bouquets de roses, de bluets, ou de fleurs imaginaires, aux tons robustes, séparés par des *courants* d'ornements en *cornes de cerf* (ainsi s'exprime le registre), ou par de larges rubans verticaux entrelacés de guirlandes; maisons au toit rouge avec choux verts et lapins blancs, etc.

Il y a, dans nos anciennes industries, où la peinture joue son rôle, un air de famille qui frappe au premier coup d'œil.

La fabrique d'Apotélos semble avoir eu, pendant quelques années, une certaine notoriété, puisque nous voyons les commandes arriver d'Yverdon, de Zurich, et même de la cité d'Aoste; mais nous ignorons quelles furent les causes de sa décadence et de sa disparition. La dernière date, inscrite dans le registre, est 1786. Est-il trop présomptueux de penser que la concurrence d'une part, mais aussi l'incroyable négligence avec laquelle Apotélos tenait ses comptes, négligence qui devait correspondre à une grande insouciance commerciale, ont été les causes de sa chute.

Le livre de compte d'Apotélos est plutôt une sorte de brouillard où les recettes et les commandes sont inscrites, au petit bonheur, à la file les unes des autres. L'orthographe, absolument fantastique du registre, décèle l'ignorance complète de son auteur en matière de grammaire française; ce sont partout des mots dont les syllabes sont arbitrairement séparées ou réunies, par exemple : *6 et cuneufe,* ou *1 nécuneufe* (pour 6 écus neufs, 1 écu neuf), *A mis* (pour ami), *la bitasion* (pour l'habitation), ou des termes estropiés, par exemple : *peice* (pour pièce), *peicette* (pour piécette), *Sainblesse* (pour Saint-Blaise), *quamaeu* (pour camaïeu), ou encore des mots écrits phonétiquement, comme *bofrère, bospère, mabelleseur, bos dé sen* (beau dessin), *chatos* (pour châteaux), etc.

Voici, du reste, un échantillon de l'orthographe du dit registre et des lettres d'Apotélos qui y sont contenues :

De la Favarge ce 1 octobre 1785.

Monsieur le Conceller

Je sui sur pri que vous ne meveiz (m'avez) poin rendut res ponse des peise (pièces) que je vous sei (ai) en voiès 4 peise a vente sen (cent) bache la peise est de mi peise de bordure a 15 le tous sai (c'est) 115 bache Monsieur si vous sens navez au c[illegible]sion vous norez (n'aurez) qua mècrist Mon nadrest est a la favarge prouche de Sensblesse.

Monsieur
je seuis voutre seis viteur
louit potèlos.

Une tenue de livre et une orthographe pareilles sont-elles favorables à la prospérité d'un commerce quelconque ?

Voici, en outre, une fin de lettre d'Apotélos, conforme, il est vrai, aux usages du temps, mais assez curieuse pour être conservée : « Je vous expédie, écrit-il à un négociant de Zurich, des pièces de tapisserie *à la garde de Dieu, Ben condichoné, franco juqua Berne.* » C'est, paraît-il, sauf l'orthographe, la formule anciennement admise.

La fabrique de la Favarge n'a donc eu qu'une vogue éphémère et, sans le registre découvert par M. Dardel, elle serait restée, sans doute, ignorée. Souhaitons meilleure chance à ceux qui seraient tentés d'imiter Apotélos, à condition toutefois qu'ils mettent dans leur commerce un peu plus d'intelligence et de rectitude.

On peut voir actuellement au Musée historique deux cadres renfermant des modèles de papiers peints, qui proviennent de la Favarge. Bien des personnes se souviendront certainement d'avoir vu des tapisseries semblables décorer les murs de leur appartement ; ce souvenir éveillera sans doute dans leur âme de douces pensées et fera peut-être battre leur cœur. Quel monde de sentiments n'évoque pas dans l'âme la vue d'une vieille tapisserie ! Salle à manger, cabinet de travail, salon, chambre conjugale... C'est au milieu de vous que s'est passée l'existence, avec ses luttes, ses souffrances, ses heures joyeuses, ses moments délicieux... et c'est un vieux papier de tapisserie qui ressuscitera dans votre pensée tout cet ensemble varié qui compose la vie.

Alf. Godet.




PAPIERS PEINTS DE LA FAVARGE

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

## Djustaïn tchî l'bon Liaude

(PATOIS DE LA SAGNE)

(Suite — Voir la livraison de janvier 1893, page 21)

I n'ai pas fauta de vo dire kma lé Droû ant receu Djustaïn tchî l'bon Liaude avoué leu Daniotet. La mère volliait allâ tot dret trovâ à poussenion, kma d'juste. Djean Droû, sn' homme, desait : — Asstâ-vo vé, qu'i vo dio ! Vo vollyí porret bére on coû avoué no. Noz in de la tota villia djichânna.

Mâ Djustaïn fasait adai : — Bin d'oubdgî ; on vin de sopâ, né don, Daniotet ? Anondret que vo sâté tchi quoui voûtre boueube est piacî, i me fau allâ. On noz atta à l'hoteau : ma Zabolette porrait se corcie ; te l'a pru oyïe, Daniotet, elle n'a vouère de pâchace.

— Vouais ! que li fâ lo ptet a risonniant ; i crô que vo n'an î vouère poueu, de voûtra Zabolette.

La granta sœu, anna tota balla feuilleta, qu'avai coudî offri anna sulla à Djustaïn, bailla pa dari anna poncenaye à Daniotet, a lli desant à l'œureliet : — Taitche-vé de preidgî de té maîtré avoué pieu de rév'rence !

— Mé maîtré ! que fâ lo bovî an' ouffant kma on margou corcî ; mé maîtré ! Té, taitche peiret de savé de quoui on preidge !) La Zabolette, c'est la donzalla. Ecoutâ-vé, Monsieu Djustaïn, noûtra Rose que preniait la Zabolette po voûtra fanna ! A vélaïnq anna bouna !

## Justin chez le bon Claude

(TRADUCTION)

Je n'ai pas besoin de vous dire comment les Droz ont reçu Justin chez le bon Claude avec leur petit Daniel. La mère voulait aller tout de suite trouver à manger, comme de juste. Jean Droz, son mari, disait :

— Asseyez-vous donc, que je vous dis ! Vous voulez pourtant boire un verre avec nous. Nous avons de la toute vieille gentiane.

Mais Justin répondait toujours :

— Bien obligé ! on vient de souper, n'est-ce pas, Daniel ? A présent que vous savez chez qui votre garçon est placé, il me faut aller. On nous attend à la maison : ma Zabolette pourrait se fâcher ; tu l'as bien entendue, Daniel, elle n'a guère de patience.

— Ouais ! lui répondit le petit en souriant ; je crois que vous n'en avez guère peur, de votre Zabolette.

La grande sœur, une fort belle fille, qui avait voulu offrir une chaise à Justin, donna par derrière une bourrade à Daniel en lui disant à l'oreille :

— Tâche donc de parler de tes maîtres avec plus de respect !

— Mes maîtres ! lui répond le berger en soufflant comme un matou en colère ; mes maîtres ! Toi, tâche seulement de savoir de qui on parle ! La Zabolette, c'est la servante. Ecoutez donc, Monsieur Justin, notre Rose qui prenait la Zabolette pour votre femme ! En voilà une bonne !

— Mafé! desa Djustaïn qu'avai tot oyî, la Zabolette sarai on pou vyîlle po mé; i'ameroû mî anna balla djouvena kma vo. mamzelle Rose, se lo coüeu vo z'a desait!

Djamâ Djustaïn n'avai zeu atant de coraidge avoué anna feuilleta.

La Rose étai rudge kma la crête d'on poû.

La mère Droû et sn'homme se boutâv'ant d'an' air on poû étrullâ, kma po dire: Stu grand boueube de Boiénoud lli va-tu à de bon, ou bin a-tu avesî de coréyî dains' avoué lé feuilletet?

Po lu, i se pinsâve: — Anondret que t'ai acmacî, hardi! va djanqu'u tchavon! Assbin kma Djean Droû volliait adai lo faire à s'asstâ: — Na, na, bin doubdgi; i'arai pieu fauta d'anna fanna que d'anna sulla. I sâ pru qu'on n'a vouère avesî d'y allâ dains'; po stu vèpre, na, i né poui pas m'asstâ, pocha que... Daniotet, va vé foueu, boutâ se lo chevau ne boudge ra. Te m'attadrî: i végno tot dret.

Le ptet arai atant âma restâ u pel po savé ça qu'allâve ar'vâ. Mà n'y avai pas à renitâ.

A tchî d'anna boussée, la pouôta s'œuvri, Djustaïn arva, desant: A vo revé! u père Droû et à sa fanna que lli fasait la condute. Poui u bovî: — Dépatchinno, Daniotet; i ténio à rev'ni à l'hoteau devant la mi-né.

Lo boueube qu'arait volliu savé ça qu'on z'avai fâ sans lu, n'étai vouère conta. A s'a rev'niant du fian de Boiénoud, i coudîve racmacî de preidgî, mâ Djustaïn lli bailla lé guidé a desant: — Mafé! i'ai grô sonne; veux-t' condure? Te sâ porret, hein?

— Mé, si i sâ? vouais! y a bai tin! Tauquâ brâvama djanqu'à l'hoteau.

— Ma foi, dit Justin, qui avait tout entendu, la Zabolette serait un peu vieille pour moi; j'aimerais mieux une belle jeunesse comme vous, Mademoiselle Rose, si le cœur vous en disait.

Jamais Justin n'avait eu autant de courage avec une jeune fille.

La Rose était rouge comme la crête d'un coq. La mère Droz et son mari se regardaient d'un air un peu troublé, comme pour dire: « Ce grand garçon de Boinod y va-t-il tout de bon, ou bien a-t-il l'habitude de badiner ainsi avec les jeunes filles? »

Pour lui, il se disait: « A présent que tu as commencé, hardi! va jusqu'au bout! »

Aussi comme Jean Droz voulait toujours l'engager à s'asseoir:

— Non, non, bien obligé! J'aurais plus besoin d'une femme que d'une chaise. Je sais bien qu'on n'a guère accoutumé de s'y prendre comme ça; pour ce soir, non, je ne veux pas m'asseoir, parce que..... Daniel, va donc dehors, regarder si le cheval ne bouge pas. Tu m'attendras; je viens tout de suite.

Le petit aurait autant aimé rester dans la chambre pour savoir ce qui allait arriver. Mais il n'y avait pas à regimber.

Au bout d'un moment, la porte s'ouvrit, Justin arriva, disant: « A vous revoir! » au père Droz et à sa femme qui l'accompagnaient. Puis au berger: « Dépêchons-nous, Daniel; je tiens à revenir à la maison avant minuit. » Le garçon, qui aurait voulu savoir ce qu'on avait fait sans lui, n'était guère content. En s'en retournant à Boinod, il voulut essayer de recommencer à parler, mais Justin lui donna les rênes en disant:

— Ma foi! j'ai bien sommeil; veux-tu conduire? Tu sais pourtant, hein!

— Moi, si je sais! ouais! il y a beau temps! Dormez bravement jusqu'à la maison.

Djustaïn desait-tu la veurtâ? Avait-tu sonne kma c'étai pru sn'avesî à sté z'huré? ou bin n'avait-tu ra aviett'a de faire à kaisî son bovî, po djaubiâ tot à sn'aise.

Quand lé Droû avant vou qu'il y allâve à de bon po demandâ lleu Rose, lo père avai det à sla-ci: — Va te rédure, feuilleta. Poui u boueube que restâve adai pianta u méta du pel: — Monsieu Duc'mon, c'est grô d'hannu que vo no fâté; mâ no ne vo kniossin pas pru po vo réponre tot dret « vé ou bin na ». Baillî sa feuilleta à n'on boueube, ce n'est pas le même affaire que de vadre anna vatche a n'on cosson. On z'âmo d'autra sorta sé z'afan que sé bèté, vo comprattê. Et poui, noûtra Rose, vo ne la kniossî pas pieu que llî ne vo knio. Escousâ-me: mâ ce n'est pas dains' qu'on lli va po se mariâ, i voui m'informâ su voûtro compte; fâté z'a atant su lo noûtro. Se tot va bin dé do fian, vo vadrî à la loûvraye *por appanre à vo kniottre* avoué la Rose. C'est dains' qu'on z'a fâ de tot tin da noûtre pahys.

On ne povait pas mî preidgî. Toparî Djustaïn n'étai qu'à métî conta.

Veni à la louvraye, c'était bai z'et bon. Mà sta traîtra de sonne! Ez' Epiatturé, ça sarait kma à la Corbatîre. Quin damaîdge! Sta Rose avai se bouna façon! ell' arai fâ anna se djatia fanna! anna fanna d'adret. La poûro Djustaïn, tot ragroubi su son tchai, djaubiâve s'taulama à tot caïnq, qu'il a reubiâve de tauquâ. Mâ le bovî ne povait pas s'a baillî à vouaide, a conduïant son tchevau: i fasait ass' né que da on fouo.

La Zabolette que ne s'étai pas allâ coutchî lé receu avoué anna balla regauffayé. Mà Djustaïn lli desa tot crac:

— Ste piai, Zabolette, lass' me vé a

Justin disait-il la vérité? Avait-il sommeil, comme c'était assez son habitude à ces heures? ou bien n'avait-il point envie de faire taire son berger pour réfléchir tout à son aise.

Quand les Droz avaient vu qu'il parlait sérieusement pour demander leur Rose, le père avait dit à celle-ci: « Va te coucher, fillette. » Puis au garçon qui restait toujours debout au milieu de la chambre: « Monsieur Ducommun, c'est bien de l'honneur que vous nous faites; mais nous ne vous connaissons pas assez pour vous répondre tout de suite *oui* ou *non*. Donner sa fille à un garçon, ce n'est pas la même chose que de vendre une vache à un marchand de bétail. On aime autrement ses enfants que ses bêtes, vous comprenez. Et puis, notre Rose, vous ne la connaissez pas plus qu'elle ne vous connaît. Excusez-moi; mais ce n'est pas ainsi qu'on y va pour se marier. Je veux m'informer sur votre compte; faites-en autant sur le nôtre. Si tout va bien des *deux côtés, vous viendrez à la veillée* pour apprendre à vous connaître, la Rose et vous. C'est ainsi qu'on a fait de tout temps dans notre pays. »

On ne pouvait pas mieux parler. Cependant Justin n'était qu'à moitié content.

Venir à la veillée, c'était bel et bon. Mais ce traître de sommeil! Aux Eplattures, ce serait comme à la Corbatière. Quel dommage! Cette Rose avait si bonne façon! elle aurait fait une si gentille femme! une femme parfaite.

Le pauvre Justin, tout affaissé sur son char, songeait tellement à tout cela qu'il en oubliait de sommeiller. Mais le berger ne pouvait pas s'en apercevoir en conduisant son cheval; il faisait aussi noir que dans un four.

La Zabolette, qui ne s'était pas allé coucher, les reçut avec une belle rebuffade. Mais Justin dit tout net:

— S'il te plaît, Zabolette, laisse-moi

repoû! i'an' ai pru por on vêpre. Baille à poussenion u boueube; po mé i n'ai faut'a que de m'allâ rédure.

— On d'rait qu'il est malaîte, noûtre Djustaïn, que se pinsâve la vîllia, qu'avai meillu coueu qu'i ne sabiâve. Lu qu'étai poiti tot djoïu, lo vélaïnq que no r'arreuve avoué anna mina à faire à trintchî lo lassé. Po sûr qu'i ya zeu auqué pa sté z'Epiatturé; assbin, qu'est-ça qu'il avai fauta d'y allâ? po faire piaisi à n'on bovî! Oh! padié! c'est bin lo boueube à son père; i se baille pieu de couson po léz' autré que po lu.

Mâ, attaté peiré! i voui pru faire à batollyî lo bovî, po savé ça qu'il ant fâ à noûtre Djustaïn, pa sté z'Epiatturé.

Daniotet mdgîve lo pan et le feurmaidge qu'on lli avai baillî, kma si n'avai ra z'eu à sopâ.

— Kma treuve-te noûtre feurmaïdge gris, boueube? C'est mé que l'ai fâ.

— Ah! c'est vo; i lo treuvo meillu que lo noûtro. Qu'on m'a baille peiret du tau tu lé dje de la via!

— Anna gotteta de vin bian, Daniotet?

— Bin doubdgi; i ne dio pas na. C'est qu'on n'a ra z'eu tchì no: djamâ Monsieu Djustaïn n'a volliu peiret s'asstâ; poussegnì encouo moins. Vo compratté: c'étai po ne pas vo faire à l'attadre. Mâ écoutâ vé çoci, Mamzelle Zabolette: N'y a-tu pas ma granta sœu, la Rose, que voz a pret po la fanna à Monsieu Djustaïn, quan il a preidgì de vo!

— Hm! t'ai anna granta sœu? de quin aidge, à poû près?

— A l'entoeu dé dix-neu. Vé, ya bin tré an qu'elle a fâ sé six senân-na. Assbin, i le véyo pru, lé boueube li tornaillant djà à l'entoeu; mafé! i ne sâ pas ça qu'il y treuva tant, à la Rose. Mé que la véyo tu le dje, i ne m'a djamâ sabiâ qu'elle seye se balla qui l'li desant tu.

donc en repos! J'en ai assez pour un soir. Donne à manger au garçon; pour moi je n'ai besoin que d'aller me *réduire.*

« On dirait qu'il est malade, notre Justin, se disait la vieille, qui avait meilleur cœur qu'il ne semblait. Lui qui était parti tout joyeux, le voilà qui nous « r'arrive » avec une mine à faire « trancher » le lait. Pour sûr qu'il y a eu quelque chose par ces Eplattures; aussi qu'est-ce qu'il avait besoin d'y aller? pour faire plaisir à un « bovî »! Oh! pardi! c'est bien le fils de son père: il se soucie plus des autres que de lui-même. Mais attendez seulement! Je veux assez faire bavarder le « bovî » pour savoir ce qu'ils ont fait à notre Justin, par ces Eplattures.

Daniel mangeait le pain et le fromage qu'on lui avait donnés, comme s'il n'avait rien eu à souper.

- Comment trouves-tu notre fromage gris, garçon? C'est moi qui l'ai fait.

— Ah! c'est vous; je le trouve meilleur que le nôtre. Qu'on m'en donne seulement du pareil tous les jours de la vie!

— Une goutte de vin blanc, Daniel?

— Bien obligé! je ne dis pas non. C'est qu'on n'a rien eu, chez nous: jamais M. Justin n'a voulu seulement s'asseoir; *poussenier* encore moins. Vous comprenez: c'était pour ne pas vous faire attendre. Mais écoutez donc ceci, Mademoiselle Zabolette: n'y a-t-il pas ma grande sœur, la Rose, qui vous a prise pour la femme de M. Justin, quand il a parlé de vous!

— Hm! tu as une grande sœur? De quel âge, à peu près?

— A l'entour des dix-neuf. Oui, il y a bien trois ans qu'elle a fait ses six semaines. Aussi, je le vois bien, les garçons rôdent déjà autour d'elle; ma foi! je ne sais pas ce qu'ils y trouvent tant, à la Rose. Moi qui la vois tous les jours, il ne m'a jamais semblé qu'elle soit si

Po dire la vœurtâ, la Rose fâ la sorde avoué llì. Djamâ i ne l'ai voû coréyì da lé quarre avoué dé boueube, po cha, na! Quin feurmaidge, toparì! s'on volliait s'écoutâ, on z'a meudgerait tota la né. Mâ i faut porret piaca, on viaidge.

— Bac! pra peiret encouo stu ptet gosai.

— Crétet-vo, mamzelle Zabolette? Mâ ça sara lo darì; quand l'est bon, l'est pru. C'est qu'i'avai anna fan! Assbin i n'étoû vouère conta quand i'ai vou que Monsieu Djustaïn ne volliait ra mdgì tchì no; i crô, mado! que c'étai la Rose que lli avai raivâ la fan, à lu, taulama i lli piantâve dé z'œuil!

Padié! ne lli a-tu pas det qu'il âmerait grô avet anna balla djouvena kma lli po sa fanna!

— Kaise-te vé, boueube! I liâ det caïnq? a coréyant, quet?

— Eh bin! na, i ne m'a pas sabiâ; quan on volliait lo faire à s'asstâ, n'a-tu pas encouo fâ: — i'ai pieu faut'a d'anna fanna que d'anna sulla? C'est adon qu'i m'a avyì foueu, por alla vouadâ lo tchevau que ne boudgìve ra du tot. Oh! i'ai pru vou le coû de tin: mé z'œureliet étant de trop pa laïnq.

— Ça fâ que te n'ai ra oyì de pieu?

— Ra du tot. Mâ i m'a sabiâ que Monsieu Djustaïn avai l'air on poû capot quand i desait bouna né â noûtré dgea. Su lo tchai i ne preidgìve ra, et i n'a fâ que tauquâ tot le long. C'étai mé que condüyìve; i falliait no vé allâ, mâtin!

I n'y avai pieu ra à tirì du bovì; assbin la Zabolette l'y desa:

— Anondret i no fau allâ coutchì, boueube. Vin pa chi; i te voui motrâ ton llì.

(*A suivre.*)

belle qu'ils le lui disent tous, Pour dire la vérité, la Rose fait la sourde avec eux. Jamais je ne l'ai vue badiner dans les coins avec des garçons, pour ça, non! Quel fromage, tout de même! si on voulait s'écouter, on en mangerait toute la nuit! Mais il faut pourtant quitter, une fois!

— Bah! tiens seulement encore ce petit morceau.

– Croyez-vous, Mademoiselle Zabolette? Mais ce sera le dernier; quand c'est tout, c'est assez. C'est que j'avais une faim! Aussi je n'étais guère content quand j'ai vu que M. Justin ne voulait rien manger chez nous. Je crois, mado! que c'était la Rose qui lui avait ôté la faim, à lui, tellement il la regardait fixement. Pardi! ne lui a-t-il pas dit qu'il aimerait bien avoir une belle jeunesse comme elle pour sa femme.

— Tais-toi donc, garçon! il lui a dit ça? en badinant, quoi?

— Eh bien! non, il ne m'a pas semblé; quand on voulait le faire s'asseoir, n'a-t-il pas encore fait: « J'ai plus besoin d'une femme que d'une chaise! » C'est alors qu'il m'a envoyé dehors pour aller garder le cheval qui ne bougeait rien du tout. Oh! j'ai assez vu le coup de temps: mes oreilles étaient de trop par là.

– Ça fait que tu n'as rien entendu de plus?

— Ra du tot. Mais il m'a semblé que M. Justin avait l'air un peu triste quand il disait bonne nuit à « nos gens ». Sur le char il ne parlait pas, et il n'a fait que « tauquer » tout le long du chemin. C'était moi qui conduisais; il fallait nous voir aller, mâtin!

Il n'y avait plus rien à tirer du berger; aussi la Zabelotte lui dit-elle:

— A présent, il faut nous aller coucher, garçon. Viens par ici; je te veux montrer ton lit.

O. Huguenin.

## VARIÉTÉS

# ORIGINE D'UN DICTON

Un de nos compatriotes, faisant cet été une cure de bains à Carlsbad, en Bohême, y charmait, un soir, ses loisirs au théâtre. On jouait une pièce quelconque, en langue allemande, d'ailleurs d'assez maigre intérêt. A un moment où l'un des acteurs devait dire à son interlocuteur quelque chose comme : « Laisse-moi la paix », l'artiste lui lança cette apostrophe singulière : *Adie Pfuhl! Gruss Mourmellieu!*

Notre compatriote fut probablement le seul de la nombreuse assistance à comprendre cette phrase étrange. En voici l'origine, peu connue, mais bonne à raconter, puisque des Neuchâtelois en sont quelque peu les auteurs.

Il y a quelque soixante ans, il arrivait souvent aux officiers du bataillon neuchâtelois à Berlin de regagner tardivement leur caserne, située aux extrémités de la ville. Un peu avant minuit, à la dernière minute, ils hêlaient un fiacre qui, pour cinq silbergros, taxe unique, devait les ramener à la caserne à travers toute la ville et revenir ensuite à sa station. Deux lieues pour cinq silbergros !

Les cochers maugréaient; ils n'aimaient pas à reconduire les Neuchâtelois; mais que faire? Aux approches de minuit, ils cherchaient bien à se dissimuler, mais tout d'un coup surgissait le lieutenant Pfuhl, ou son ami le lieutenant Merveilleux (nom qui se prononce *Mourmellieu* en patois berlinois), ou bien encore le lieutenant Reynier, ou tel autre, et le *droschke* pincé devait marcher.

Un jour, ou plutôt une belle nuit, un cocher, plus loustic ou plus dégourdi que les autres, aperçoit Pfuhl qui se dirige en hâte vers lui; c'était la dernière minute et c'était le dernier fiacre ! L'automédon se retourne, superbe, lance un coup de fouet à son cheval, et crie, en détalant, au lieutenant ébahi : *Adie Pfuhl! Gruss Mourmellieu!*

Cette apostrophe, synonyme de : « Adieu, je t'ai vu, on ne m'y reprendra plus », est devenue dès lors un dicton populaire à Berlin, et s'est répandue, comme on vient de le voir, au-delà même des frontières du pays allemand.

E.

# ARBRES HISTORIQUES

(AVEC PLANCHE)

La terrasse qui s'étend au midi de la Collégiale de Neuchâtel serait, selon Samuel de Chambrier, de même date que l'édifice lui-même; elle aurait été aménagée au moment de la construction de l'église et afin de rendre celle-ci abordable, — car la Collégiale repose au sommet d'un rocher très escarpé (voir *Description de la mairie de Neuchâtel,* p. 64).

Cette belle esplanade qui domine la ville fut plantée de tilleuls, conformément à l'usage du temps : nos ancêtres aimaient à entourer leurs temples de tilleuls et enterraient leurs morts sous ces arbres (voir à ce sujet les renseignements fournis par M. le Dr Guillaume, *Musée* de 1869, p. 78).

Plusieurs des tilleuls de la Collégiale, qui tombèrent de vétusté à la fin du XVIme siècle, étaient vraisemblablement contemporains de l'édifice. La terrasse était le lieu de réunion populaire, le *forum* neuchâtelois; là se tenaient, *sub dio,* les Plaids de mai et les assemblées de Générale Bourgeoisie. C'est là aussi que les comtes et seigneurs de Neuchâtel prêtaient serment aux bourgeois de respecter leurs franchises et coutumes, et recevaient en retour leur serment de fidélité. Cette cérémonie eut lieu deux fois au siècle dernier, en 1707, puis en 1786, à l'avènement de Frédéric-Guillaume II. Une gravure bien connue des amateurs, due à Alexandre Girardet, a fixé le souvenir de ce « serment réciproque ».

C'est aussi sur la terrasse que se passait la cérémonie du renouvellement de la combourgeoisie avec Berne, contractée et 1406. Cette solennité avait lieu, à l'origine, tous les six ans. C'est là enfin que les compagnies franches qui s'en allaient servir la France ou la Hollande prêtaient le serment au drapeau (voir article cité, p. 92).

Le plus ancien des arbres qui ornent la terrasse paraît être le plus rapproché du Château, à l'angle nord-est de l'esplanade. C'est à l'ombre de cet arbre, plusieurs fois centenaire, que jadis le Banneret de la ville, « l'homme du peuple », prêtait le serment de son office. De là le nom

d'*arbre du Banneret,* que la tradition a conservée à ce témoin vénérable du passé.

Tant que les classes du collège de Neuchâtel occupèrent les anciennes maisons des Chanoines, la terrasse de la Collégiale fut le théâtre ordinaire des ébats des écoliers. L'animation était alors très grande en cet endroit aujourd'hui si paisible et presque constamment désert. Nos gamins du commencement de ce siècle connaissaient individuellement chacun de ces vieux arbres, où ils aimaient à grimper, et leur avaient donné des noms. Il y avait, à l'extrémité est de la terrasse, le *tilleul de la Comtesse,* avec son tronc vermoulu et ses hautes branches encore vigoureuses. Il y avait surtout l'Y, l'avant-dernier du côté de l'ouest.

Cet arbre devait son nom à la disposition caractéristique de ses branches, où les écoliers retrouvaient la forme de l'avant-dernière lettre de l'alphabet. Un octogénaire qui nous tient de près nous a conté que l'Y est lié étroitement à ses impressions d'enfance et à ses souvenirs d'écolier. Que d'heures il y a passées à lire, à apprendre ses « tâches », à jaser, le jeudi après midi, avec un camarade, commodément installé à ses côtés dans l'écartement des deux maîtresses branches du vieux tilleul ! On y grimpait d'autant plus aisément que la maçonnerie qui murait le tronc évidé par les ans faisait en quelque mesure l'office d'escalier.

L'arbre antique est mort en 1884, si nous ne faisons erreur. L'année précédente, notre ami M. Paul Bouvier l'avait dessiné, pressentant la fin prochaine de l'Y, et c'est son croquis que nous reproduisons ici, avec un dessin plus récent représentant l'*arbre du Banneret.*

Il était juste que le *Musée neuchâtelois* conservât le souvenir de ces arbres, qui font partie de notre histoire. Les arbres sont presque des personnes : ils ont leur physionomie et leur caractère individuels. Un antique tilleul doit être honoré comme un vieillard à cheveux blancs, surtout lorsqu'il a été associé pendant des siècles à la vie même des ancêtres.

Philippe Godet.






L'ARBRE DU BANNERET

AUTO. F. GENDRE, NEUCHÂTEL.




**BORNES NEUCHATELOISES**

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

# LES BORNES DU BURGZIEHL

(AVEC PLANCHE)

Notre intention n'a pas été de traiter d'une façon complète, dans ce court article, la question très importante et intéressante du bornage des territoires et domaines de l'Etat ou des Communes. Les cartes du cadastre, les Annales de Boyve (articles *Bornes, limites, délimitation*), la *Mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier et d'autres ouvrages sont là pour renseigner ceux qui voudraient en savoir davantage. Notre but a été seulement de fixer quelques faits intéressant notre histoire et de conserver quelques récits relatifs à nos anciennes mœurs.

Les pages qui suivent n'apprendront donc évidemment rien à ceux qui ont vécu de notre vie communale d'autrefois. Elles sont plutôt destinées à nos descendants. Nos vieilles coutumes, nos vieilles traditions s'en vont peu à peu avec ceux qui les ont connues. En conserver le souvenir est notre devoir et notre plus agréable passe-temps; car l'histoire d'un peuple n'est que le résultat de tout le travail progressif accompli pendant le cours des siècles. C'est la seule raison d'être de cet article qui n'est qu'un mélange de souvenirs, d'observations et d'études personnelles, ou de récits qui nous ont été faits par de vieux neuchâtelois auxquels nous adressons ici tous nos remerciements, en particulier à M. Alph. Wavre. Tant mieux s'il soulève des discussions ou des remarques qui permettront d'éclaircir quelques points obscurs, de redresser quelques erreurs ou de compléter quelques points de détail.

* * *

Parmi les monuments plus modestes intéressant notre histoire locale, il faut citer les *bornes* de pierre, armoriées, sculptées d'emblèmes, de lettres ou de chiffres qui délimitent soit les domaines de l'Etat, soit les propriétés communales ou particulières, soit les territoires ressortissant à l'autorité ecclésiastique ou juridique, soit enfin celles qui fixent le périmètre d'un bourg ou d'une ville. En dehors des bornes romaines, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, car il n'en existe pas, que nous sachions, dans notre canton, les plus anciennes que nous connais-

sions sont celles qu'on peut appeler *ecclésiastiques;* elles servaient dans notre pays à marquer les limites des évêchés, mais nous ignorons si elles étaient sculptées aux armes des diocèses limitrophes. Dans ce groupe nous citerons, d'après Boyve, la *Borne des Trois-Evêques,* qui fut posée en l'an 1002, auprès du Doubs, à Biaufond, et qui séparait les Evêchés de Lausanne, de Besançon et de Bâle, ainsi que le *Roc Mil Deux*, près des Convers, roc qui fut considéré comme borne limitrophe entre les Evêchés de Bâle et de Lausanne. Ce roc servit plus tard, sans doute après la Réforme, à séparer le Comté de Valangin de l'Erguel. Boyve dit qu'on y sculpta la date 1002, mais, d'après nos renseignements, aucun de ceux qui ont escaladé ce roc n'a pu la découvrir. Peut-être a-t-elle été petit à petit effacée par le temps; peut-être a-t-on cherché une date en chiffres arabes, là où il fallait évidemment chercher une date en chiffres romains. La question reste donc pendante.

Parmi les bornes qui fixaient les frontières de l'Etat, nous citerons, d'après Boyve (an 1260), la borne que Pierre de Savoie, selon les uns, Philibert de Savoie, selon d'autres, fit poser près de Chasseron, ou Roche blanche, pour séparer les baronnies de Grandson et du Val-de-Travers. Elle portait, dit-on, d'un côté les armes de Savoie, de l'autre celles du Comté de Neuchâtel, et a joué un rôle important dans les débats de la nouvelle censière du Val-de-Travers.

D'autres bornes, posées de Biaufond à la Côte-aux-Fées, marquaient la frontière entre la France et le Comté. Au dire de Matile[1], elles étaient encore en bon état en 1816, quoique les armoiries, surtout celles de France (fleurs de lis) eussent beaucoup souffert pendant la révolution.

Signalons aussi les pierres, nommées *Hautes-Bornes*, entre le Gratteret et Lignières, pierres qui ont un certain intérêt, au point de vue de notre histoire locale. Elles séparaient le territoire de l'Evêché de Bâle du Comté de Neuchâtel. Elles ont été conservées jusqu'à nos jours pour délimiter un petit territoire dit de « franc-alleu » (affranchi de tout droit féodal), qui fut cédé en 1864 par l'Evêché au Comté de Neuchâtel et qui jouit encore aujourd'hui du privilège d'être affranchi des lods[2].

[1] Armoiries et couleurs du canton de Neuchâtel. M. Tripet, page 66.

[2] Voy. Boyve 1624, page 500. Echange fait entre l'évêque de Bâle et Henri d'Orléans, par lequel ce dernier donnait à l'évêque Miécourt et Collonges, près de Porrentrui, et recevait *Lignières* avec tous les droits qu'y possédait l'évêque. Comme la Seigneurie de Lignières avait plus de valeur que les deux Seigneuries cédées, l'évêque donna en outre au duc Henri la terre qui, entre la Neuveville et le Landeron, est séparée par le ruisseau nommé de Saint-Maurice et le Ruz-de-Vaux. C'est ce dernier ruisseau qui servit dès lors de borne du côté de la Neuveville. Les terres qui sont dans ce *détroit* ne devaient, avant cet échange, aucun lod.

Nous nous proposons d'aller en prendre un croquis, sitôt le printemps revenu.

C'est à l'obligeance de M. Alph. Wavre que nous devons ces renseignements.

Faut-il considérer comme borne limitrophe politique le grand rocher, orné d'écussons, qui forme près du Col-des-Roches, côté nord, la limite entre la Suisse et la France?

Il porte quatre armoiries en relief, disposées sur une seule ligne: 1° Ecusson de famille à trois chevrons; 2° Ecusson chevronné de Neuchâtel; 3° Jeanneret avec initiales L. J.; 4° Ecusson à fleur de lis, avec deux rosaces en chef. Trois dates sont taillées dans le roc. L'une, au-dessus de la série, a perdu son millésime; c'était vraisemblablement 1653. Les deux autres, gravées au-dessous, sont 1766 et 1819.

Les écussons sont assez bien conservés; nous les avons dessinés en passant (contrôle de 1890), mais ils sont placés trop haut pour qu'on en puisse distinguer tous les détails.

On trouvera dans Boyve aux articles *Bornes, limites, délimitation* (table des matières), tous les renseignements que l'histoire locale nous a transmis sur les *bornages* du Comté et en particulier sur ceux qui eurent lieu en 1659, page 100, et 1663, page 108.

Parmi les bornes qui servaient à fixer les limites des juridictions des Chatellenies et des Mairies, signalons celles qui furent posées en 1559 (voy. Boyve, 1559, page 89), pour limiter la Mairie de Neuchâtel. L'une d'elles, citée dans l'ouvrage de Sam. de Chambrier (page 23)[1], se trouvait encore au commencement de ce siècle, à Monruz, au bas du chemin dit « des *Mulets* ». Elle marquait la limite des juridictions de Neuchâtel et de Thielle, mais nous ignorons quel symbole elle portait.

Quant aux bornes communales elles portent généralement les initiales des communes intéressées, avec l'écusson de l'Etat.

Des bornes, intéressantes à cause de leur ancienneté et des écussons qui y sont sculptés, sont celles qui marquaient la limite entre les Comtés de Neuchâtel et de Valangin[2].

D'après la date même de trois d'entre elles, que nous avons dessinées, cette délimitation eut lieu en 1526. Il n'en existe plus qu'une dizaine de cette époque, espacées, souvent à de longs intervalles, sur la

[1] Le passage de la *Mairie* concernant cette borne, est assez obscur. Boyve (1559, page 89), nous paraît fixer ce point. Il parle d'une borne de la Mairie à Monruz.

[2] Voy. cadastre des forêts de l'Etat, par Guyenet, 1745. Communiqué par M. Maurice Tripet.

crête de la montagne, depuis Serroue sur Coffrane, en passant par le gibet de Valangin, le pré Louiset et le sommet de Chaumont, non loin de la table d'orientation, jusqu'à la Marquette, près de La Dame[1], où nous avons par hasard découvert la dernière en 1883, presque enfouie sous la mousse, et sortant à peine du sol. Elles portent d'un côté, l'écusson de Hochberg écartelé Neuchâtel, et de l'autre, de Challant écartelé Valangin. Les trois bornes qui portent une date sont celles de La Dame, de Chaumont et des Quatre-Bornes sur Fenin[2].

Celle du gibet de Valangin[3] est bien détériorée. Sans doute on s'en faisait un piédestal pour mieux voir les exécutions capitales qui avaient lieu a quelques pas de là. Deux autres bornes du même type, dont l'une très bien conservée, sont aux Pleines Roches, au-dessus de la route de Fenin, à la cote 783 (carte du *Club Alpin*).

La dernière que nous ayons relevée à l'Ouest est située non loin de Serroue; elle porte le n° 50.

Les bornes intermédiaires ou qui ont remplacé celles qui ont été détruites, ne portent que les chevrons, avec ou sans date ou initiales de communes; elles sont datées du XVII^me^, XVIII^me^ siècle ou du XIX^me^ siècle. Ce sont plus particulièrement des bornes forestières. Peut-être en existe-t-il d'autres, que nous n'avons pas retrouvées. La crête de la montagne est parfois couverte d'un fouilli inextricable où il est difficile de pénétrer (contrôle de 1892 avec M. W. Wavre)[4].

Enfin viennent les bornes du *Burgziehl* sur lesquelles nous vous demandons la permission de nous arrêter un moment.

Dans les anciennes villes, qui avaient les usages du droit germanique, comme la plupart de nos vieilles cités helvétiques, la protection, accordée aux habitants par l'autorité locale, chargée de veiller à la conservation du précieux dépôt des droits et franchises des bourgeois, ne s'étendait que jusqu'à certaines limites. Ces limites étaient indiquées par des *bornes* spéciales, appelées *Burgziehl* (limites du Bourg), nom germanique qui s'est implanté dans notre pays. Sur ces bornes, on

[1] Contrôle de 1887.

[2] Nous ne voulons pas dire qu'il n'en existe pas d'autres.

[3] Situé à une demi-lieue à peu près de Valangin, au sommet de la montagne, au milieu de la forêt, ce lugubre gibet élevé en 1424, domine les gorges du Seyon et la route de Fenin. Il ne reste plus aujourd'hui, sur la plate-forme où il était dressé, que deux bases de piliers carrés, et quelques tambours de colonnes gisant sur le sol. Voir pour figure et description « Recherches sur les maîtres des hautes-œuvres, par M. Tripet, page 11. »

[4] On a souvent pris pour bornes de simples blocs erratiques ou des rochers, qu'on a marquées ordinairement d'une croix. Il y en a beaucoup en certains endroits du pays; par exemple : le long du Ruau, de Cressier, à l'endroit dit la *Pierre à Pierrette*.

sculptait en relief, comme symbole de la *protection garantie aux habitants du bourg,* une *main* dont le pouce, l'index et le médius étaient dressés, et les deux derniers doigts rabattus sur la paume; on dirait la main d'un homme qui prête serment[1]. Tout ce qui était dans l'intérieur des limites fixées par ces bornes était sous la protection directe de la *police municipale* et les bourgeois y jouissaient de droits spéciaux. Au-delà s'étendait la banlieue qui échappait à l'influence directe de cette autorité, et tombait alors sous la juridiction du prince. C'est à cause de cette protection spéciale, que nos anciennes villes suisses s'étaient, pour ainsi dire, ramassées sur elles-mêmes, car au-delà des limites du Burgziehl cessait la protection de l'autorité locale. L'individu qui fixait sa demeure hors du Burgziehl était pour ainsi dire hors de la maison, séparé de la famille.

Les bornes du Burgziehl étaient donc ainsi nommées parce qu'elles séparaient la ville de la banlieue ou suivant l'expression de Sam. de Chambrier, parce que c'étaient les « Bornes de la police municipale ». On les appelait primitivement *boynes* (du Bas-Lat. bodina, borne), d'où le nom de la *Boyne,* donné à un quartier de la ville, parce qu'une borne du Burgziehl se trouvait autrefois (elle existait encore vers 1850) à l'endroit où est actuellement la fontaine de la Boine[2].

Ces bornes, dont la plupart existent encore aujourd'hui, sont d'un mètre environ de hauteur (1m,10 à 1m,15), de forme carrée. Les unes portent sur la face qui regarde le bourg la *main* traditionnelle, sculptée en relief; c'étaient les bornes principales, les autres ne sont marquées que d'un B, sculpté en creux. A la partie supérieure sont tracées des lignes de démarcation, indiquant l'orientation des limites du Burgziehl.

Des bornes *à main*, deux existent encore : l'une à l'intersection du chemin de Trois-Portes et de la route de la Main, l'autre sur la pente Nord du Crêt. Cette dernière est dessinée dans une ancienne vue de Neuchâtel (voy. planches *Mairie de Neuchâtel*) prise du Crêt, d'après un tableau que possède la famille de Merveilleux (*Iconog. neuch.*, A. Bachelin, page 21). Elle porte la date de 1726, mais la main est évidemment arbitrairement dessinée, puisqu'elle a les cinq doigts levés, et qu'elle est mal tournée.

[1] Il ne faut pas, nous paraît-il, confondre la *main*, sculptée sur les bornes, avec celle des sceptres dits « mains de justice », dans lesquels la main est le symbole de l'autorité judiciaire.

[2] Voy. aussi le lieu dit *Boynoz*, à la frontière des cantons de Neuchâtel et de Berne. Il s'y trouvait une borne limitrophe, qui existe peut-être encore aujourd'hui.

Parmi les bornes sculptées d'un B, nous en avons retrouvé trois sur les cinq qui devaient exister : l'une au Petit-Pontarlier, derrière la propriété de Pury, un peu à l'Est de la trouée du Seyon; la seconde, aux Parcs, près de la maison qui porte le nº 38; la troisième, au Vieux-Châtel, derrière la propriété DuPasquier (anciennement Gallot).

Voici donc, d'après les bornes que nous avons retrouvées (contrôle d'avril 1892) quelles étaient les limites du Burgziehl.

Partant de la *borne à main* qui est à l'intersection du chemin de Trois-Portes et du chemin de la *Main*, à l'occident de la ville, nous arrivons, en marchant du Sud au Nord, à une borne marquée à l'Est d'un B et située au Nord de la propriété de Pury, presque au-dessus de la trouée du Seyon, sur le chemin du Petit-Pontarlier[1]. Ici l'orientation des deux lignes de démarcation est Sud-Nord d'une part, Nord-Est de l'autre.

En suivant cette dernière direction, nous arrivons à une troisième borne, marquée à l'Est comme la précédente d'un B, et située sur le chemin des Parcs, près de la maison nº 38.

Ici la ligne de démarcation, orientée d'abord Sud-Est, s'incline directement à l'Est. Cette dernière ligne nous conduit à la borne de la *Boine* remplacée aujourd'hui par une fontaine. Cette borne, qui portait une main sculptée, ayant disparu, nous ignorerions dans quelle direction étaient tracées les lignes de démarcation, si un vieux plan de Neuchâtel, dressé en 1861 par M. L. Mayor-Déglon, ingénieur, ne nous les faisait connaître. De la Boine, les limites du Burgziehl suivaient la route de Saint-Jean et celle des Sablons, jusqu'auprès du passage sous-voie de la gare. Nous supposons que les deux cotes, marquées sur le plan au nº 72, l'une à l'extrémité de la propriété de Saint-Jean, à l'issue du chemin du Tertre, l'autre à l'issue de la ruelle Vaucher, du côté Nord de la voie ferrée, étaient autrefois des bornes; mais nous n'avons pu les retrouver[2].

De la borne qui terminait le Faubourg des Sablons, la ligne de démarcation devait être au Sud-Est, cette direction nous conduisant tout droit, en passant par le crêt Taconnet, à travers la propriété Jean-jaquet, jusqu'à la borne du Vieux-Châtel. Cette borne, située derrière

[1] Il existe en cet endroit deux bornes à une cinquantaine de pas l'une de l'autre. La seconde ne portant aucun signe caractéristique, ni ligne de démarcation, nous ne la comptons pas parmi les bornes du Burgziehl. (Contrôle de 1893.)

[2] Contrôle de 1893. Si ce n'étaient pas des bornes nous ne voyons pas pourquoi elles seraient marquées du même nº 72 que les autres bornes du Burgziehl.

la propriété DuPasquier, porte un B à l'Ouest, et comme ligne de démarcation Nord-Est, puis Sud. En suivant cette dernière direction, nous arrivons à la borne *à main*, posée sur la pente Nord du Crêt entre les deux rampes qui donnent accès sur le monticule. La date de cette borne (1726), indiquée dans la vue de Merveilleux citée plus haut, existe-t-elle encore? Nous n'avons pu nous en assurer, vu que la pierre est en grande partie ensevelie dans le sol. Si, par suite de l'agrandissement de la nouvelle route du Crêt, agrandissement qui menace la partie Nord-Est du monticule, cette borne devait disparaître, nous prierions le Conseil communal de bien vouloir la faire déposer au Musée historique.

Telles furent, jusqu'au milieu de ce siècle, les limites du Burgziehl, limites qui actuellement seraient celles du territoire même de la commune.

(*A suivre.*) Alf. Godet.

## Djustaïn tchî l'bon Liaude

(PATOIS DE LA SAGNE)

Le lademan, asstoû que Djustaïn a zeu condu lo bovì et lé bèté su anna de sé piantché, da on bai recouo, la Zabolette acmaça la niaise po faire à preidgì son maître.

— I soû ébahia, qu'elle lli fâ dains', quain-na sorta de dgea, ça peut-tu bin être, sté Droû déz Epiatturé ?

— Dé bravé dgea, on le vé pru.

— Dé poûré grindgì, quet ? de sté dgea qu'an pieu d'afan que de pan à lli bailli ?

— Dé grindgì, vé, mâ pas pieu poûre que déz autré, à ça qu'i m'a sabià. Po cha qu'est déz afan, Daniotet m'a det

## Justin chez le bon Claude

(TRADUCTION)

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1893, page 45)

Le lendemain, aussitôt que Justin eut conduit le berger et les vaches sur un de ses prés, dans un beau regain, la Zabolette entreprit de faire parler son maître.

— Je « m'étonne », lui fit-elle, quelle sorte de gens ce peut bien être, ces Droz des Eplatures ?

— Des braves gens, on le voit bien.

— Des pauvres « grangers », quoi ? de ces gens qui ont plus d'enfants que de pain à leur donner ?

— Des grangers, oui, mais pas plus pauvres que d'autres, à ce qu'il m'a paru. Pour ce qui est des enfants, Daniel m'a

qu'il étant chî. Hié vèpre i n'ai vou qu'anna dé feuilletet, et po dire la veurtâ, cela-lai, se n'a teniait qu'à mé...!

— Te t'tchamperai à sa tèta ! Vélaïnq bin lé boueube ! ça que c'est porret : asstoû qu'i vey'ant on moutai de djouvena, i s'apreingn'ant kma déz éloutche. La kniott', sta feuilleta que te n'a vou qu'on viaidge ? sâte quain-na fanna ça farait ? s'ell' âme la besoeugne ? s'elle... Mâ c'est preidgî po ra, i le veyo pru. T'an' ai dja la tèta piain-na, de sta Rose !

— Té ! te sâ qu'on l'y det dains' ? Gadgeo que t'a fâ preidgî Daniotet, hié vèpre ?

— Fâ preidgî ! kma s'iy avai fauta de faire à preidgî anna batoille ! Padié ! se ton bovî avai tot oyî ça que voz aî breyî avoué leu dgea, i' a saroû atan que té.

Djustaïn, que s'étai asstâ à la cousena, et que boutâve lo fieu, se retorna du fian de la villia fanna.

— *Allin, Zabolette, ne te corrce-vé* pas ! se quauqu'on m'âme u monde, î sâ pru que c'est té. Assbin i ne vodroû ra faire pa darî ton doû. Vetzi ça que i'ai breyî avoué lé Droû : Tot dret i'ai vou que leu feuilleta étai d'an' autra sorta que slé de la Corbatîre. I me soû pinsâ : Cela-lai, i te faut l'avet, ou bin ra, et mafé ! i l'ai det. I'étoû pru maufin po crére que lé Droû m'allant baillî dains' lleu feuilleta de la man à la man, u pœurmî mot. Mâ i m'étoû fœurcomptâ !

— Kaise-te-vé ! I t'ant refousâ, té, sté grindgî ?

I falliait vé la villia se redressî tota rudge, kma anna djeneuille que se piantâ deva sé pougené po lé défadre !

— To pian, Zabolette, i ne dio pas caïnq. Djean Droû m'a det kma té : Po se mariâ, i faut se kniottre. Vo ne kniossî

dit qu'ils étaient six. Hier soir, je n'ai vu qu'une des filles, et pour dire la vérité, celle-là, s'il n'en tenait qu'à moi...

— Tu te jetterais à sa tête ! Voilà bien les garçons ! ce que c'est pourtant : aussitôt qu'ils voient un minois de jeune fille, ils s'enflamment comme des éclairs. La connais-tu, cette fille que tu n'as vue qu'une fois ? Sais-tu quelle femme ça ferait ? si elle aime la besogne ? si elle... Mais c'est parler pour rien, je le vois bien. Tu en as déjà la tête pleine, de cette Rose !

— Tiens, tu sais qu'elle s'appelle ainsi ? Je parie que tu as fait parler Daniel, hier soir ?

— Fait parler ! comme s'il y avait besoin de faire parler un bavard ! Pardi ! si ton berger avait tout entendu ce que vous avez tramé avec « leurs gens », j'en saurais autant que toi.

Justin, qui s'était assis à la cuisine et qui regardait le feu, se retourna du côté de la vieille femme.

— *Allons, Zabolette, ne te fâche pas* ! Si quelqu'un m'aime au monde, je sais bien que c'est toi. Aussi je ne voudrais rien faire par derrière ton dos. Voici ce que nous avons « tramé » avec les Droz : J'ai vu tout de suite que leur fille était d'une autre espèce que celles de la Corbatière. Je me suis dit : Celle-là, il te la faut ou bien rien, et ma foi ! je l'ai dit. J'étais assez nigaud pour croire que les Droz allaient me donner leur fille de la main à la main, au premier mot. Mais je m'étais trompé !

— Tais-toi donc ! Ils t'ont refusé, toi, ces grangers ?

Il fallait voir la vieille se redresser toute rouge, comme une poule qui se plante devant ses poussins pour les défendre.

— Tout doucement, Zabolette, je ne dis pas ça. Jean Droz m'a dit comme toi : Pour se marier, il faut se connaître.

pas la Rose po l'avé voû on viaidge. La Rose ne vo knio pas pieu. Vo ne sâté ra de no, no ne savin ra de vo. I treuvo que ce n'est pas pru. Quan on z'a sara on poû pieu dé do chan, se to va bin, vo vadrî à la loûvraye.

— Ce n'est pas mau preidgî; mâ toparî por on grindgî, i lo treuvo on pouotchotté fié, ton Djean Droû. Est-ça qu'i cret qu'il a veut trovâ tu le dje, dé boueube reutche kma té po sa feuilleta ?

— Reutche ! y a dé dgea qu'ant couson d'autre affaire que de la fot'na. Djean Droû le sâ, qu' i'ai du bin; i li an' ai det auqué; mâ ça qu'i veut savet...

— Ça qu'i veut savet ! i le comprégno pru. Padié ! i n'a qu'à demandâ à quoui i vodra : nion ne lli veut dire que te t'condu mau, que t'é on soûlon ou bin que t'ai avesî de rognassî.

— Na; ça sarait dé ment'é; mâ y a bin autre affaire qu'on lli veut contâ su mé, et ça ne sara que la vœurtâ !

— Quet ? que t'ai avesî de tauquâ à la loûvraye ? le bai mau ! Ne vaut-tu pas mî caïnq...?

— Que de se mau condure, de pintolâ, de se rollî ? d'accouô; mâ qu'est-ça que ça me tchaut ? Po sûr que Djean Droû ne veut ra volliet po sa feuilleta d'on boueube que ne sarait faire que tauquâ à champ de llî.

* * *

Eh bin ! Djustaïn se fœurcomptâve; devan la né, Djean Droû arr'va à Boiénoud.

— Sin-no d'accouô, monsieu Duc'mon ? qu'i desa à Djustaïn tot étrullâ. Su vo i n'ai ra oyî de mau; et vo su no?

Vous ne connaissez pas la Rose pour l'avoir vue une fois. La Rose ne vous connaît pas davantage. Vous ne savez rien de nous, nous ne savons rien de vous. Je trouve que ce n'est pas assez. Quand on en saura un peu plus des deux côtés, si tout va bien, vous viendrez à la veillée.

— Ce n'est pas mal parlé; mais tout de même, pour un granger, je le trouve un petit peu fier, ton Jean Droz. Est-ce qu'il croit qu'il en trouvera tous les jours, des garçons riches comme toi, pour sa fille ?

— Riches ! il y a des gens qui ont souci d'autre chose que de la fortune. Jean Droz le sait, que j'ai du bien; je lui en ai dit quelque chose; mais ce qu'il veut savoir...

— Ce qu'il veut savoir ! Je le comprends bien. Pardi ! il n'a qu'à demander à qui il voudra : personne ne lui dira que tu te conduis mal, que tu es un ivrogne, ou que tu as l'habitude de chercher *chicane.*

— Non; ce seraient des mensonges; mais il y a bien autre chose qu'on lui contera sur moi, et ce ne sera que la vérité !

— Quoi ? que tu as coutume de « tauquer » à la veillée ? Le grand mal ! Ne vaut-il pas mieux ça...?

— Que de se mal conduire, de se soûler, de se battre ? d'accord; mais qu'est-ce que ça peut me faire ? Sûrement, Jean Droz ne voudra rien pour sa fille d'un garçon qui ne saurait que « tauquer » à côté d'elle.

* * *

Eh bien ! Justin se trompait; avant la nuit, Jean Droz arriva à Boinod.

— Sommes-nous d'accord, monsieur Ducommun ? dit-il à Justin tout troublé. De vous je n'ai rien entendu dire de mal; et vous sur notre compte ?

— Ra du tot, monsieu Droû.

(Cré bin que na : kma arait-tu oyî auqué ? Il étai restâ tot le dje à l'hoteau !)

— Adon, quand vo vodrî, vo peut'é veni à la loûvraye tchî no ; ou bin, attatévé : no sin on poû lluin éz Epiatturé ; lo vèpre ça n'est pas bin q'moûde ; se dé viaidge vo vollî veni de dje, ça sarait l' même affaire. Mâ vo sâté : c'est peiret por appanre à vo kniottre avoué la Rose ; s'elle ne veut ra de vo, à tchî de quauqué senân-né, ce n'est pas mé que la voui fouochâ. Et noûtre Daniotet, kma va-tu ? Lass-tu allâ sé bèté à mau ? Na ! tant mî ! Anondret, i me faut allâ ; à vo revé. Na, na, i ne voui ra mdgi, ra du tot. I z'est pru tai. Do bouna né !

Et lo vélaïnq lavi, lassant Djustaïn su sa pouôta, se boueunâ qu'i n'a povait pieu trovâ sa lagua.

Deu sa cousena, la Zabolette que n'avai *pas déz œureliet po ra, avai tot oyî* ça que se desait da lo pel.

— Por on boueube qu'est dains' dématchî, qu'elle fâ à son Djustaïn, a lli baillant anna bouna poncenayé, te n'a vouère d'acou, ma fé ! na. Te ne va pas appiéyî, lli couor' après, le recondure à l'hoteau, ton Djean Droû ?

I ne falliait que caïnq po faire à boudgî Djustaïn. Vo peut'é comptâ qu'i n'a pas met do pî da on sular po boietâ lo boré u tchevau et l'appiéyî.

Kma il allâve ! ça ne fasai qu'anna traça !

*
* *

Est-ça qu'i' ai faut'a d'allâ djanqu'u tchavon de mn' histoire ?

Djamâ Djustaïn tchî l' bon Liaude n'a zeu aviét'a de tauquâ à champ de la Rose Droû.

— Bai mau ! que vo vo pinsâ : de

— Rien du tout, monsieur Droz.

(Je crois bien que non : comment aurait-il entendu quelque chose ? il était resté tout le jour à la maison !)

— Alors, quand vous voudrez, vous pouvez venir à la veillée chez nous. Attendez : nous sommes un peu loin, aux Eplatures ; le soir, ce n'est pas bien commode ; si des fois vous vouliez venir de jour, ce serait la même chose. Mais vous savez : c'est seulement pour apprendre à vous connaître avec la Rose ; si elle ne veut rien de vous, au bout de quelques semaines, ce n'est pas moi qui la veux forcer. Et notre Daniel, comment va-t-il ? laisse-t-il aller ses bêtes à mal ? Non, tant mieux ! A présent, il me faut aller ; à vous revoir. Non, non, je ne veux rien manger, rien du tout. Il est assez tard. Bonne nuit !

Et le voilà parti, laissant Justin sur sa porte, si heureux qu'il n'en pouvait plus trouver sa langue.

De sa cuisine, la Zabolette, qui n'avait *pas des oreilles pour rien, avait entendu* tout ce qui se disait dans la chambre.

— Pour un garçon qui est pareillement desserré, dit-elle à son Justin en lui donnant une bonne bourrade, tu n'as guère d'idée, ma foi ! non. Tu ne vas pas atteler, lui courir après, le reconduire à la maison, ton Jean Droz ?

Il ne fallait que cela pour faire bouger Justin. Vous pouvez compter qu'il n'a pas mis deux pieds dans un soulier pour mettre le collier au cheval et l'atteler.

Comme il allait ! ça ne faisait qu'une trace !

*
* *

Est-ce que j'ai besoin d'aller jusqu'au bout de mon histoire ?

Jamais Justin chez le bon Claude n'a eu envie de sommeiller à côté de la Rose Droz.

— Rien d'étonnant ! pensez-vous : de

grand dje ! Oh ! vélaïnq, de grand dje ! Ecoutâ peiret.

I y avai tré senân-né que Djustaïn allâve éz Epiatturé quasi tu lé dje; mâ tu lé vêpre i s'a rev'niait à l'hoteau, po condure, desai-tu. Tot allâve grô bin dé do fian : la feuilleta ne fasait ra la nique u boueube, et lo boueube acmacîve à trovâ sa lagua po lli preidgî d'adret.

Tchacon âmâve s'taulama Djustain, tchî lé Droû, qu'i z'arant volliu lo vé f'rquentâ dains' tot l'heuvoai. Mâ lu que s'étai tot pian arrindgî avoué la Rose, pret on viaidge Djean Droû et sa fanna da on quarre po lli dire :

— Anondret no sin d'accouô, la Rose et mé. Quand vollî-vo me la baillî ?

La mère Droû boûta sn' homme; lu boûta lo boueube da lé z'œuil, anna londgea boussée, et poui li desa da l'œureliet :

— *Quand t'arai restâ avoué no quauqué loûvrayes, on z'a porra r'preidgî !*

Vo peut'é vo pinsâ se lo poûro Djustaïn a z'eu étâ terbi, On lli arait baillî an' assenée su la têta avoué on dordet, qu'i n'arait pas étâ pieu ét'mi.

Toparî, a l'y djaubiant bin, lo coraidge li revenia tot pian : deu lo tin que Daniotet étai tchî lli, n'avait-tu pas restâ sin tauquâ pieu d'anna vèpraye, avoué lo bovî et la Zabolette, qu'étant adai à se contreleyi, mâ que s'amav' porret à lleu façon ? On preidgîve sova déz Epiatturé, ça que fasait allâ liama la tapett'a u ptet. Dains' le tin sabiâve se couor, que la sonna ne l'y povait ra. Avoué la Rose, ça ne sarait-tu pâ encouo mî ? Quan on s'âme pru...! Padié ! no lli sin ! Mé ! tauquâ à champ de la Rose, quan elle me boûte dains' avoué sé bai z'œuil de la calu dé neuseliet ! Djamâ de la viâ !

grand jour ! Oh ! voilà, de grand jour ! Ecoutez seulement.

Il y avait trois semaines que Justin allait aux Eplatures presque tous les jours; mais il s'en revenait toujours le soir, pour soigner son bétail, disait-il.

Tout allait très bien des deux parts : la fille ne faisait point la nique au garçon, et le garçon commençait à trouver sa langue pour lui parler comme il convient.

Chacun aimait à tel point Justin, chez les Droz, qu'ils auraient voulu le voir *fréquenter* ainsi tout l'hiver. Mais lui, qui s'était tout doucement entendu avec la Rose, prit une fois Jean Droz et sa femme à l'écart pour leur dire :

— A présent, nous sommes d'accord, la Rose et moi. Quand voulez-vous me la donner ?

La mère Droz regarda son mari; lui regarda le garçon dans les yeux pendant un bon moment, puis lui dit à l'oreille :

— *Quand tu seras resté avec nous quelques veillées, on en pourra reparler.*

Vous pouvez vous représenter comme le pauvre Justin a été atterré. On lui aurait asséné un coup de gourdin sur la tête qu'il n'aurait pas été plus étourdi.

Tout de même, en y réfléchissant bien, le courage lui revint peu à peu : depuis que Daniel était chez lui, n'était-il pas resté, sans sommeiller, plus d'une veillée avec le berger et la Zabolette, qui étaient sans cesse à se contrarier, mais qui s'aimaient pourtant à leur manière ! On parlait souvent des Eplatures, ce qui excitait le babil du petit. Ainsi le temps paraissait si court que le sommeil était vaincu. Dans la compagnie de la Rose, cela n'irait-il pas encore mieux ? Quand on s'aime assez...! Pardi ! nous y sommes ! Moi ! tauquer à côté de la Rose quand elle me regarde ainsi avec ses beaux yeux de la couleur des noisettes !

Deu deman, i'odrî à la loûvraye. A la vouaid'a !

Lo lademan, de tota la djornaye, ra de Djustaïn éz Epiatturé.

La Rose, que ne savet de ra, acmacîve de faire anna londgea min'a.

— Ne t'émaye-vé pas ! que lli fâ son père à z'allant condure. Cré bin qu'i va no veni à la loûvraye, ton boueube.

La né étai vn'ia; on z'avai apreint; lé fanné étant à l'entoeu dé glôbé, avoué leu borgue et leu couss'niet; lo ptet Moïnset boûtâve lé paturé da on calandrî que Djustaïn lli avai baillî. Po Djean Droû, que fasait adai auqué, la vèpraye, à piace de s'allâ rédure u catchet po tauquâ, i tchapousîve on mindge d'uti.

Vélaïnq qu'on coque à la pouôta. C'étai Djustaïn !

— Bon vèpre ! y a-tu de la piace po mé ?

Vo peut'é vo pinsa se la Rose lli an' a fâ, de la piace !

Toparî, devant que de s'asstâ, Djustaïn boûtâve l'ovraidge de Djean Droû, lé dateuilletet de sa fanna et de sé feuilletet, espliquâve lé patur'é u ptet. Vo compratté qu' i retardjîve atant qu'i povait de s'apougnî avoué la sonne, poûre Djustaïn ! Mado ! c'est que po lu ça n'étai pas on bad'naidge, s'i n'étai pas le pieu fouô !

Eh bin ! boûtâ ça que c'est porret que de s'âmâ : léz œuil de sa balla ant zeu pru de fouôche po teni œuvri slé de Djustaïn tota la vèpraye, djanqu'u poussenion. Mado ! quand lo couëu fâ la trott'a, la sonne n'y peut ra.

*
* *

Sta né, lé dgea dé Crosetté qu'ant oyî tchantâ dé laouti à quauqu'on que passâve on poû tai, ant det : Vélaïnq on tûtche qu'a bou on ptet coû !

Jamais de la vie ! Dès demain, j'irai à la veillée. A la garde de Dieu !

Le lendemain, de toute la journée, point de Justin aux Eplatures. La Rose, qui n'était au courant de rien, commençait à prendre un air malheureux.

— Ne t'inquiète donc pas ! lui dit son père en allant soigner son bétail. Peut-être qu'il va venir à la veillée, ton garçon.

La nuit était venue; on avait allumé les lampes; les femmes étaient autour des globes avec leurs rouets et leurs coussins à dentelles; le petit Moïse regardait les estampes d'un calendrier que lui avait donné Justin. Quant à Jean Droz, qui faisait toujours quelque chose, le soir, au lieu d'aller sommeiller derrière le poêle, il taillait un manche d'outil.

Voilà qu'on heurte à la porte. C'était Justin.

— Bonsoir ! Y a-t-il de la place pour moi ?

Vous pouvez penser si la Rose lui en a fait, de la place !

Tout de même, avant de s'asseoir, Justin regardait l'ouvrage de Jean Droz, les dentelles de sa femme et de ses filles, expliquait les gravures au petit. Vous comprenez qu'il retardait autant qu'il pouvait de se mettre aux prises avec le sommeil, pauvre Justin ! Mado ! c'est que pour lui, ce n'était pas un badinage : s'il n'allait pas être le plus fort !

Eh bien ! voyez ce que c'est pourtant que de s'aimer ; les yeux de sa belle ont eu assez de force pour tenir ouverts ceux de Justin toute la soirée, jusqu'au *poussenion*. Mado ! quand le cœur palpite, le sommeil n'y peut rien.

*
* *

Cette nuit, les gens des Crosettes qui ont entendu un passant attardé chanter des « laouti », ont dit : Voilà un allemand qui a bu un petit coup.

Mâ lo tûche, c'étai Djustaïn, et i martchîve ass' dret qu'a rev'niant du motî. Ça que lo fasait dains' tchantâ, c'étai, vo le sâté bin, autre affaire que la djichânna du poussenion.

— Stu viaidge no sin dé bon ! que Djustaïn desa tot djoïu à la Zabolette an' arr'vant.

La vîllia n'avai pas volliu s'allâ rédure devant que son Djustaïn seye r'arr'vâ.

— Te n'a ra tauquâ ? qu'elle lli fâ.

— Ra du tot. Pinse-te vé, Zabolette : Djean Droû que m'a det a me fasant la condute : Anondret, boueube, on fara léz annoncé quand te vodri !

— Tant mî po té ; t'arai ta djouvena fanna. Adon, po mé.....!

La vîllia segougnîve la tèta.

— Vélaïnq ça que c'est que la via ! lé djoûven' arreuv'ant, lé vîylle vant lavi. I ne farai pieu que vo gravâ, par chi, voz acubiâ.

— Veux-t' te kaisî, Zabolette ! Cret-t' qu'i n'ai djamâ preidgî de té à la Rose ? *Pas pieu tai que stu vèpre*, ne m'a-t-llié pas det : No vollin être do à l'âmâ, ta bouna Zabolette !

La vîllia se pannâve léz œuil avoué son devantî.

— Elle a det dains', sta djouvena ?

— Vet, qu'elle l'a det, et mé i lli' ai fâ à l'œureliet : Ça sara la grand'mère.

Quand la Zabolette s'alla rédure sta né, il étai bin do huré, et elle piorâve on pouotchotet ; mâ vo sâté : dé viaidge on piore quand on z'est grô boueunâ.

Mais l'allemand, qui n'était autre que Justin, marchait aussi droit qu'en revenant de l'église. Ce qui le faisait ainsi chanter, c'était, vous le savez bien, autre chose que la gentiane du *poussénion*.

— Cette fois nous sommes des bons ! dit Justin tout joyeux à la Zabolette en arrivant.

La vieille n'avait pas voulu aller se coucher avant le retour de son Justin.

— Tu n'as pas « tauqué ? » lui dit-elle.

— Rien du tout. Pense donc, Zabolette ; Jean Droz m'a dit en m'accompagnant : A présent, garçon, on fera les « annonces » quand tu voudras.

— Tant mieux pour toi ; tu auras ta jeune femme. Alors, pour moi.....

La vieille secouait la tête.

— Voilà ce que c'est que la vie ! les jeunes arrivent, les vieux s'en vont. Je ne ferais plus que vous gêner, par ici, vous embarrasser.

— Veux-tu te taire, Zabolette ! Crois-tu que je n'ai jamais parlé de toi à la Rose ? Pas plus tard que ce soir, ne m'a-t-elle pas dit : Nous serons deux à l'aimer, ta bonne Zabolette !

La vieille s'essuyait les yeux avec son tablier.

— Elle a dit ça, cette jeunesse ?

— Oui, qu'elle l'a dit, et moi je lui ai fait à l'oreille : Ce sera la grand'mère.

Quand la Zabolette alla se coucher cette nuit, — il était bien deux heures — elle pleurait un petit peu ; mais vous le savez : parfois on pleure quand on est très heureux.

O. Huguenin.

**ERRATA.** — Numéro de janvier, page 24, 19e ligne du texte patois : *anondret* et non amondret. — Numéro de février, page 47, 34e ligne, texte patois : *lo* poûro, et non la poûro. Même page, avant-dernière ligne de la traduction : Justin *lui* dit..... — Page 49, traduction : *Rien du tout* pour « ra du tot », répété en patois par inadvertance.

# AUTOBIOGRAPHIE & SOUVENIRS

DE

# Frédéric Caumont

Origine de la famille Caumont. — Le prédicant Nicolas Caumont. — Aventures de Daniel-Henri Caumont pendant la guerre de Sept ans; la bataille de Rossbach. — Louis Caumont à Boudevilliers : la *Gazette de Lausanne;* ses débuts dans l'enseignement. — Le Cercle des *Caquelons.* — Un pensionnat à Neuchâtel il y a quatre-vingts ans — Mort de Louis Caumont.

M. Armand Caumont, professeur à Francfort-sur-le-Mein, possède deux documents bien précieux pour lui. Le premier est un *Mémorial de famille,* écrit par son père Frédéric Caumont et où celui-ci avait réuni tout ce qu'il savait de son père et de ses ancêtres. Le second document est l'autobiographie de Frédéric Caumont, rédigée pour ses enfants, mais qui n'offre pas d'intérêt pour eux seulement.

Le détenteur de ces manuscrits a bien voulu nous les confier, en nous autorisant à en extraire tout ce qui nous paraîtrait de nature à intéresser les lecteurs du *Musée Neuchâtelois.* Nous le remercions de sa confiance, au nom de nos lecteurs, qui auront assurément le même plaisir que nous à revivre avec Frédéric Caumont dans le Neuchâtel du commencement du siècle et à recueillir, pour ainsi dire, de sa bouche une foule de détails caractéristiques sur les choses et les hommes de cette époque déjà lointaine. Frédéric Caumont raconte avec la bonne grâce et la simplicité familières de l'aïeul parlant à ses petits-enfants. Il n'avait jamais songé sans doute que son récit dût arriver un jour, même partiellement, à la connaissance du public, et il ne se piquait nullement de faire œuvre de littérateur; aussi a-t-il consigné, dans les deux volumes que nous avons sous les yeux, une foule de détails qui n'intéressent que le cercle restreint de la famille. Nous ferons donc un choix parmi ces pages et n'en retiendrons que celles qui ont leur place naturelle dans un recueil historique tel que le nôtre.

## I

La famille Caumont, qui ne figure pas dans la *Biographie neuchâteloise* de Jeanneret et Bonhôte, paraît être originaire de Sédan. C'est du moins l'origine qui lui est attribuée dans l'acte de naissance du père de Frédéric Caumont.

Son bisaïeul, Nicolas Caumont, avait cinq ou six frères, qui furent dispersés par les persécutions religieuses sous le règne de Louis XV, et dont on ne sait rien de plus. Ce Nicolas Caumont s'était voué au saint ministère, et, après avoir couru les dangers qui menaçaient les « prédicateurs du désert », il se réfugia dans notre pays. Il s'établit à Boudevilliers, où on le surnommait Francillon (petit Français). Il eut un fils et plusieurs filles. Après quelques années, il quitta la Principauté, et s'en alla en Allemagne, où il paraît avoir exercé un ministère itinérant et où s'acheva sa carrière.

Son fils, Daniel-Henri Caumont, demeuré à Boudevilliers, y fit un apprentissage d'horloger; mais diverses difficultés qu'il rencontra l'engagèrent à abandonner cette profession. Il s'enrôla dans un des régiments suisses au service de France, et prit part à la guerre de Sept ans, où il reçut plusieurs blessures, entr'autres un coup de sabre qui lui enleva le doigt annulaire de la main gauche.

« J'ai, raconte son petit-fils, j'ai contemplé plus d'une fois avec ma curiosité enfantine ce doigt coupé, dont il ne restait plus que la moitié de la première phalange. J'étais alors très souvent sur ses genoux; je pouvais avoir six à sept ans; il en avait soixante-dix pour le moins. Je jasais, il fumait sa pipe de racine..... Il y avait tant de bonté dans son sourire qu'aujourd'hui même, en écrivant ces lignes, ce souvenir rend mes yeux humides d'attendrissement. »

Parmi les récits que faisait le vieux soldat, il en est un qui intéresse directement la famille Caumont et qui ne laisse pas d'être fort curieux. Un jour, il se trouvait en logement dans une auberge, en une petite ville de la Hesse ou de la Saxe. A l'ouïe de son nom, son hôte lui demanda s'il était peut-être parent d'un vieillard qui avait séjourné quelque temps chez lui et y était mort, ne laissant pour tout bien que sa Bible et son psautier. Le soldat reconnut la Bible et le psautier de son père, dont on n'avait reçu que de rares nouvelles et qui était mort dans cet endroit perdu.

Daniel-Henri Caumont prit part à la bataille de Rossbach; il était au nombre de ces braves Suisses qui tinrent bon jusqu'au dernier

moment et dont la troupe compacte fit dire au Grand-Frédéric : « Quel est ce morceau de brique rouge qui résiste encore ? »

Le roi, ayant fait cesser le feu, loua les Suisses de leur bravoure et s'informa d'où ils étaient. Un d'eux, Jacobel, ayant répondu qu'il était du pays de Neuchâtel : « Fort bien, répartit Frédéric; mais une autre place vous aurait mieux convenu. » Jacobel fit observer respectueusement qu'en vertu de l'article 3 des Articles-Généraux, les Neuchâtelois avaient le droit de porter les armes contre le roi de Prusse, dans une guerre où il était engagé comme roi de Prusse et non comme prince de Neuchâtel. « Allons, dit Frédéric, je vois que vous connaissez bien vos franchises. » Puis il lui posa ces questions connues : « Que croît-il au Crêt-Taconnet ? — Des brelettes, sire. » — « Est-ce que le Seyon déborde toujours ? »

Caumont fut interné avec une cinquantaine de camarades dans une ville allemande, d'où il réussit à s'évader avec un compagnon aussi déterminé que lui. Au travers de grands périls, ils réussirent à gagner la Lorraine et se firent réintégrer dans l'armée. Plus tard, à la suite d'un duel avec un officier qui l'avait souffleté, Caumont s'enfuit, regagna la Suisse et reprit son état d'horloger, à Boudevilliers, son village natal. C'est là qu'il épousa Marie-Anne Azemar, qui lui donna un fils, Jean-*Louis,* né le 27 février 1777.

Louis Caumont suivit l'école de Boudevilliers, et en fut un des meilleurs élèves, comme il parut dans les circonstances que voici. C'était pendant la révolution française. Les habitants de Boudevilliers souhaitaient d'être instruits des grands événements qui excitaient la curiosité de toute l'Europe. Ils se cotisèrent, avec leurs voisins de Coffrane, pour s'abonner à la *Gazette de Lausanne,* et décidèrent que la lecture du journal serait faite publiquement, pour que chacun fût renseigné plus vite. On demanda au maître d'école s'il aurait un élève assez habile pour s'acquitter des fonctions de lecteur. Il désigna Louis Caumont; on pria son père de le céder à la communauté, en échange de quoi le dit père fut admis à assister *gratis* à la lecture [1].

Sitôt la gazette lue, elle était expédiée à Coffrane. Tant pis pour les retardataires... Encore ceux-ci n'y perdaient-ils rien, car Louis Caumont, alors âgé de 13 ans, était doué d'une mémoire étonnante, et résumait le journal après lecture; si même la feuille contenait un discours intéressant, il réussissait à le redire textuellement.

[1] La *Gazette de Lausanne* n'ayant été fondée qu'en 1799, nous faisons une réserve à l'égard du *nom* de la feuille dont l'écolier donnait lecture.

Son écriture était si belle, qu'il fut appelé à donner des leçons de calligraphie dans un pensionnat du village.

Entre temps, son père le faisait travailler à l'établi, mais le goût des livres l'emportait sur celui de la lime et du chalumeau, et souvent son père le surprenait plongé dans une lecture. Un jour, il lui prit son livre et remarqua que le jeune homme y avait écrit son nom sous cette forme: *Louis Caumont-LaForce*. Louis avait lu dans le dictionnaire de Moréri l'histoire de l'illustre famille des Caumont-LaForce, apparentée aux maisons souveraines de Bretagne et d'Albert, et avait eu un instant le vertige des grandeurs. Le vieux soldat-horloger se borna à appliquer à son fils un maître soufflet, en s'écriant: « Voici qui t'apprendra ce que c'est que *la force*. »

Bien des années plus tard, Louis Caumont, visitant sa maison natale avec ses fils, leur faisait voir la place où sa vanité avait été si prestement rabattue.

Parvenu à l'âge de dix-huit ans, il se voua, avec l'agrément de son père, à la carrière de l'enseignement. Bientôt nous le retrouvons instituteur à Boveresse. Il y passa plusieurs années et son renom s'étendit à la ronde. Une nouvelle classe secondaire ayant été créée en 1799, à Neuchâtel — sorte de classe industrielle pour les élèves qui ne suivaient pas le collège latin — Caumont se présenta en dépit des sollicitations contraires des habitants de Boveresse, qui portèrent son traitement à un chiffre plus élevé que le traitement offert à Neuchâtel. Il n'avait eu jusque-là, outre son logement et son bois, que 15 louis par an. Mais Caumont était attiré à la ville surtout par les ressources intellectuelles qu'il y trouverait, et, muni de certificats magnifiques, il se présenta au poste vacant. Il l'emporta sur une vingtaine de compétiteurs. Le pasteur qui le reçut avant l'examen qu'il dut subir, lui avait dit: « Ne vous laissez pas intimider par vos examinateurs; quand vous verrez autour de vous tous ces messieurs en habit noir, ne vous inquiétez pas plus d'eux que si c'étaient des têtes de choux. »

Il s'établit, avec ses vieux parents, à Neuchâtel, dans une vieille maison de la rue des Moulins, où il ne laissa pas de regretter l'air et l'espace dont il jouissait au village. Il donnait ses leçons au Trésor. Peu après la mort de sa mère, c'est-à-dire en 1805, il épousa une jeune couturière, fort jolie, très vive, très gaie, peu instruite, mais de très bonne réputation, nommée Henriette Binder. Aucune fortune de part et d'autre, naturellement.

Trois enfants — sans parler de ceux qui moururent en bas-âge —

naquirent de cette union : Charlotte, née en 1805; Frédéric, en 1807, et Henri, né en 1813. Louis Caumont trouva à Neuchâtel une société agréable parmi ses collègues du corps enseignant, MM. Wurflein, Larsche, Grangier, L'Eplattenier, Grand, Chapuis. La plupart d'entre eux faisaient partie de la Société des *Caquelons,* dont M. Louis Favre a entretenu les lecteurs du *Musée* (livraison de mai 1892). Les membres de ce cercle, gens économes et d'une simplicité patriarcale, désireux de souper ensemble, se faisaient apporter de chez eux, dans des *caquelons,* leur modeste repas, préparé par leurs femmes. Le plus intime ami de Louis Caumont, que nous retrouverons mentionné dans les souvenirs de son fils Frédéric Caumont, était Louis Girard, directeur de la Maison des orphelins.

Le brave instituteur, à la tête d'un classe nombreuse, recevait un traitement de 1000 francs, qui ne lui suffisait pas pour entretenir sa famille ; aussi était-il obligé de donner force leçons particulières, à raison de 4 batz (60 centimes) l'heure, de vendre de l'encre, qu'il fabriquait lui-même, de tailler des plumes à tant le paquet, de calligraphier des modèles d'écriture et des lettres de Bourgeoisie. Il se mit aussi à prendre des pensionnaires, d'abord deux ou trois, puis un beaucoup plus grand nombre, lorsque sa santé l'obligea de donner sa démission d'instituteur.

Avant ce moment, survint un incident assez curieux, qui mérite d'être noté ici.

Un instituteur du collège latin disparut un beau jour, et cette éclipse mit l'autorité scolaire — sinon les élèves — dans un terrible embarras. L'inspecteur des classes vint trouver Louis Caumont et lui proposa de se charger des leçons du maître disparu. « Mais, objecta Caumont, je ne sais pas le latin. — N'importe, répondit l'inspecteur : vous l'apprendrez en l'enseignant... » Caumont accepta ; on lui procura les livres nécessaires, et il se mit en mesure, tant bien que mal, de donner sa première leçon aux élèves de quatrième. Mais, le jour venu, voilà l'instituteur qui reparaît. Il avait eu une absence, dans toutes les acceptions du mot, et on n'approfondit pas ce mystère. Mais que dire de ce suppléant qu'on lui donnait en la personne d'un maître qui devait enseigner ce qu'il n'avait jamais appris ?

Devenu directeur d'un pensionnat, Caumont quitta la vieille maison de la rue des Moulins et se logea dans une habitation plus confortable de la rue du Pommier. Nous y retrouverons son fils Frédéric. Le pensionnat devint si prospère que la place manqua bientôt et que la famille

revint s'installer dans une maison plus vaste de la rue des Moulins, dont Louis Caumont devint acquéreur en 1816. D'après la description de Frédéric Caumont, ce doit être la maison nº 17, où est maintenant la boulangerie Breguet. Les élèves avaient de 12 à 18 ans; il y en eut jusqu'à trente-six, à qui Caumont enseignait le français et les autres connaissances nécessaires à de jeunes garçons destinés à la carrière commerciale. La cloche réveillait tout ce petit monde à six heures moins un quart. Tout retard était puni d'une amende, seul genre de punition admis dans l'établissement: le code pénal était affiché à la paroi de la salle d'étude. Le produit des amendes était employé à des divertissements communs ou à quelque charité envers un pauvre ménage. La matinée se passait au travail jusqu'à onze heures. Puis récréation et occupations volontaires. Midi sonnant à la tour de Diesse, la clochette du dîner mêlait sa petite voix à celle de la grande cloche. Les leçons reprenaient à deux heures jusqu'à quatre. On travaillait encore de cinq à six heures, après quoi venaient, suivant la saison, le bain, la promenade, les jeux en plein air, au Crêt ou au Mail. On faisait de plus longues courses le jeudi et le dimanche. A huit heures, un souper copieux; à neuf heures et de demie, culte de famille, et coucher des élèves.

Quant au directeur de l'établissement, il passait souvent une partie de la nuit à mettre à jour sa vaste correspondance. Il était vénéré de tous pour sa droiture, sa justice et sa cordialité. Il avait à la fois le don d'enseigner et celui de se faire obéir. Des sous-maîtres le secondaient: d'abord M. Peter, de la Neuveville, où il créa plus tard un grand pensionnat de jeunes filles; puis un M. Arbenz, un Zurichois, qui a dirigé depuis la Maison des orphelins de Schaffhouse; enfin M. Pfister, originaire de Schaffhouse, où il a dès lors enseigné la langue française. Comme nous le verrons, de petits bals et des représentations théâtrales venaient rompre agréablement la monotonie des études Pendant les vacances on faisait de grandes courses à la Tœpffer, soit en Suisse, soit dans les pays voisins.

Frédéric Caumont nous donne sur sa mère, femme active et vaillante, dirigeant, avec le secours de deux servantes, cet immense ménage, des détails touchants et parfois piquants aussi.

Nous verrons par ses *Souvenirs* qu'il quitta la maison paternelle en 1825 pour aller enseigner le français dans un établissement de Francfort-sur-le-Mein, où il séjourna deux ans, au bout desquels il revint seconder son père dans la direction de son pensionnat. Après deux

années passées à Neuchâtel, le jeune homme accepta une place à l'Institut technique de Zurich, où il fut trois ans et demi le pensionnaire du célèbre philologue Jean-Gaspard Orelli.

Quant à son père Louis Caumont, frappé de plusieurs attaques, il mourut le 16 janvier 1833. « Le convoi funèbre fut immense, raconte son fils; je ne m'en aperçus point; mais on me raconta plus tard qu'il ne formait qu'une ligne non interrompue de l'Hôtel-de-Ville à l'Hôtel Rougemont. C'était pour lui qu'on était venu, et non point, ou fort peu, pour les survivants; c'était un hommage rendu à ses vertus sociales. Plusieurs hommes pleuraient. »

Louis Caumont était un vrai pédagogue; il savait former tout à la fois l'esprit et le cœur de ses élèves, et son fils peut noter, non sans un légitime orgueil, que plusieurs d'entr'eux ont occupé dès lors un rang distingué, soit dans l'assemblée fédérale, soit dans le commerce, soit dans l'armée. La Suisse allemande, qui fournissait le plus grand nombre des pensionnaires à Louis Caumont, a quelques obligations envers cet instituteur de vieille roche, animé d'une piété simple et solide, tout pénétré de la vieille probité et de la rectitude neuchâteloises. Nous devions donner un souvenir à cet homme de bien. Son fils Frédéric va maintenant nous raconter ses souvenirs d'enfance et de jeunesse et faire revivre sous sa plume aimable un Neuchâtel aujourd'hui disparu.

*(A suivre.)* Philippe GODET.

# CHARLATANS EN 1820

Le vrai charlatan est une chose disparue, comme les joueurs calabrais d'instruments de musique de peau, avec leurs bonnets pointus et leurs costumes typiques.

Les chemins de fer ont tué tout cela, et cependant le charlatan ne manquait pas de pittoresque ; il nous souvient de ces Messieurs empanachés, montés sur de grandes voitures de cirque, et vendant leurs drogues avec accompagnement de musique. Leur éloquence était sans pareille, aussi la foule accourait, et, profitant de l'émerveillement des badauds, ces hommes adroits encaissaient des sommes assez rondes. Un des derniers que nous vîmes, c'était à Saint-Aubin il y a quelque vingt ans; la Béroche tout entière s'était donné rendez-vous devant le char

somptueux du charlatan français ; avec une habileté prestigieuse il enlevait les dents des malades, et guérissait instantanément ou plus tard par l'effet du contenu de ses fioles, les rhumatisants et les mal marchant. Je vois toujours un bon vieux qui s'amenait clopinant et geignant, lequel fut vigoureusement frotté, en face de la foule, d'un certain onguent, et repartit glorieux, droit comme une perche, et dansant sur la route. Combien de temps le remède a-t-il continué son effet, c'est ce que personne n'a su.

Le dit charlatan enlevait les dents gâtées à la pointe de l'épée ; brandissant un grand sabre, il disait au patient : « Ne bougez pas, ne craignez rien », et d'un geste superbe il introduisait le bout du sabre dans la bouche ouverte du sujet, et la dent était partie.

Ainsi encore, au tir fédéral de Fribourg, une Italienne, habillée de vert et d'or, faisait le bonheur d'une multitude de campagnards fribourgeois qui, les yeux en l'air, écoutaient, applaudissaient aux discours de l'enchanteresse, aux flonflons de la musique juchée au sommet d'un immense véhicule, et achetaient quand même.

Mais la sévère médecine officielle était depuis longtemps en guerre avec les rebouteux, les charlatans et autres empiriques qui osaient empiéter sur son domaine.

En 1820, le docteur du roi, l'honorable M. Pury, écrivait au Conseil d'Etat :

A Monsieur le Gouverneur et Messieurs du Conseil.

Je ne puis me défendre d'un sentiment pénible chaque fois que je suis appelé à examiner un médecin ou un pharmacien qui, désirant s'établir dans *ce pays, vient spontanément se soumettre à la règle et aux formes prescrites;* lorsque je suis obligé de m'acquiter de cette fonction avec toute l'exactitude et la sévérité que mon devoir me prescrit : tandis que je vois un grand nombre d'individus se soustraire à cette formalité de la manière la plus effrontée au détriment du pays et au grand scandale de tous les gens sensés et instruits.

Un étranger qui parcourt notre pays doit nous supposer reculés de plus d'un siècle, pour ce qui a rapport aux lois sanitaires, en voyant presque toutes nos foires, sans excepter celles de la capitale, encombrées par les tréteaux, les chars et les voitures des charlatans et vendeurs d'orviétan. Le mal que ces gens font est incalculable. L'argent qu'ils emportent est plus considérable. Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est besoin de faire comprendre qu'un seul remède ne peut être applicable à presque toutes les maladies, mais je crois devoir appeler l'attention de Vos Seigneuries sur le peu de soin que Messieurs les chefs de Juridiction paroissent mettre à empêcher les charlatans, occulistes, arracheurs de dents et autres individus semblables, de vendre publiquement leurs drogues surtout aux foires et dans les auberges, sans autorisation de votre part.

Neuchâtel 14 janvier 1820. (S.) Pury, docteur.

Nous souscrivons en partie aux sévérités de l'éminent praticien; mais franchement les charlatans, surveillés par l'autorité paternelle de notre gouvernement, ne pouvaient guère vendre des choses nuisibles à la santé, et c'était gai et bien en couleur que leurs exhibitions populaires.

Cela d'autant plus que souvent de braves gens de notre pays se trouvaient guéris parce que le charlatan le leur avait dit ; ne rions pas

trop, et voyons plutôt ce qui se passe de nos jours à Lourdes et à Einsiedlen.

J'en trouve la preuve, comme dit La Fontaine, dans un rapport du maire de Valangin, M. Alexandre de Chambrier, aussi en 1820, en ce qui regarde l'exercice de la médecine :

Monsieur le Gouverneur.

Ayant appris que Melchior (Melchior un nom prédestiné, pour un empirique) Zurbrugg, aubergiste à Savagnier, pratiquait la médecine, je lui fis faire défense de continuer, à moins que Vos Seigneuries ne lui en donnassent l'autorisation, il paroit qu'il s'est effectivement présenté et l'arrêt du 16 octobre m'annonce que Zurbrugg a été trouvé complètement ignorant, et que je dois veiller à ce qu'il n'exerce pas la médecine dans le Val de Rus. Maintenant la commune de Savagnier annonce dans sa requête, qu'elle espérait beaucoup du séjour de Zurbrugg, que la défense qui lui a été faite de pratiquer l'afflige, d'autant plus que cet homme avait déjà fait beaucoup de belles cures. En conséquence elle demande que l'interdiction soit levée au moins pour un temps, d'autant plus qu'il n'y a dans le voisinage aucun médecin et que ceux du dehors exigent des honoraires qui excèdent les facultés des malades.

La Commune produit à l'appui de sa demande 18 certificats empoulés, délivrés à Zurbrugg dans le canton de Berne par des notables à ce qu'il paraît, elle produit ensuite une liasse de certificats, délivrés par les gens de Savagnier eux-mêmes, les uns annoncent qu'il a sauvé leurs femmes, les autres leurs enfans, et ils demandent à Vos Seigneuries d'autoriser Zurbrugg à pratiquer.

On ne peut disconvenir qu'en fait de médecine et chirurgie des cures heureuses ne soient le meilleur certificat, on voit surtout dans la classe des rhabilleurs des gens incapables de subir aucun examen et qui cependant sont préférés aux chirurgiens, à cause d'un talent naturel dont ils ne peuvent rendre compte eux-mêmes, et nous en avons eu des exemples à Neuchâtel. Enfin des médecins entendus, mais éloignés, sont fort chers, et des paysans pauvres ne peuvent les appeler.

Dans cet état de choses, je pense que le Gouvernement a fait tout ce qu'on pouvait attendre de sa sollicitude, en faisant examiner ce médecin, et en annonçant qu'il est incapable, mais puisque les particuliers de Savagnier, malgré cet avis, persistent à demander que Zurbrugg puisse pratiquer, je ne vois aucun inconvénient à leur accorder leur demande, et je propose à Vos Seigneuries d'autoriser Melchior Zurbrugg à pratiquer dans le district de la Commune de Savagnier, en lui défendant de pratiquer ailleurs, sous peine d'être expulsé sur le champ.

Neuchâtel, 11 novembre 1820. (S.) A. de Chambrier.

Une étude consciencieuse de la médecine illégale dans notre canton serait fort curieuse, et ne manquerait pas de suggérer bien des réflexions philosophiques; les deux documents ci-haut relatés pourront servir aux amateurs d'un travail de ce genre.

Cette question à la fois ancienne et moderne est une de celles qui touchent de plus près aux préjugés inhérents à notre pauvre nature humaine, et les Neuchâtelois n'en étaient et n'en sont pas plus exempts que d'autres.

Max Diacon.

# UNE LETTRE DU MARQUIS DE PUYSIEULX

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* (année 1881) se souviennent de l'article très intéressant de feu Paul Jacottet, avocat, sur le Procès de 1707, étudié et présenté par un légiste expérimenté qui le proclame unique dans son genre, tant pour le sujet en cause que pour les personnalités des plaideurs, derrière lesquels se montraient les épées de Louis XIV et du roi de Prusse. En 1883, M. Bachelin revient sur le même sujet en citant des pages curieuses du « roole » du notaire Jean-Jacques Junod, de Cornaux. — Récemment, M. V. Humbert a analysé les mémoires si piquants de S. Pury, qui nous initient aux détails de cette affaire si compliquée, pour le succès de laquelle tant de ressorts furent mis en jeu. Aujourd'hui nous publions une lettre de l'ambassadeur de France, marquis de Puysieulx, qui, comme on le sait, résidait à Soleure, et, pendant le procès, s'était montré ardent partisan du prince de Conti et plein de hauteur à l'égard des Neuchâtelois inclinant vers le roi de Prusse. Comme les relations commerciales, après l'issue du procès, le 3 novembre 1707, avaient été rompues par la France, que Puysieulx avait fait défense à l'administration des salines de Salins de fournir du sel à l'Etat, les cantons évangéliques cherchèrent à intercéder pour obtenir le rétablissement des relations d'affaires. Nous donnons ici la réponse de l'altier ambassadeur aux cantons qui s'étaient adressés à lui ; le hasard l'a fait tomber en nos mains, et nous en remercions la personne qui nous l'a communiquée.

L. Favre.

**Response de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France, donnée aux Seigneurs Desputés des louables cantons évangéliques, du 18 décembre 1707.**

Messieurs,

Je recognais par le discours que vous venez de me faire au nom de Vos Seigneurs supérieurs, que vous interposés vos offices auprès de moy en faveur de ceux de Neufchastel et de Valangin, tant au sujet de la deffense qu'il a plû au Roy mon Maistre dordonner sur le commerce

qu'ils avaient la liberté de faire avec les sujets de Sa Majesté, que pour démander qu'ils ne soyent point inquiétés par des plus grands malheurs et incommodités, dans la crainte que par là, insensiblement la tranquilité de toute la Suisse ne pût estre altérée.

Je vois aussi, Messieurs, que le prétexte de cette démande est fondé principalement sur les prétendues alliances et Bourgeoisie, qui sont entre le louable canton de Berne et les dits de Neufchastel et Valangin, et sur d'autres considérations par les quelles vous prétendez establir que ceux cy doibvent jouir de touts les privilèges de la nation Helvétique.

Je commenceray par vous dire que je n'ay aulcuns ordres du Roy qui me mettent en estat de vous respondre sur une demande si peu attendue; mais je puis vous asseurer par avance, que bien loin que Sa Majesté ayt aucun dessein de troubler la paix et le repos dont vous jouissés, aussi bien que les autres louables cantons, Elle est au contraire disposée autant qu'elle l'a jamais estez, à les maintenir de sa part, et à entretenir entre eux l'union et la bonne intelligence.

Ainsi, en cas qu'il plut à Sa Majesté de faire ressentir à ceux de Neufchastel et Valangin sa juste indignation sur l'injustice criante qu'ils ont faite à Messieurs les prétendans françois ses sujets, dans la succession de Madame de Nemours, sur quoy je n'ay eû jusqu'à présent aucuns ordres de Sa Majesté, vous devez estre persuadés qu'Elle n'auroit en cela aucune veue contraire aux asseurances que je viens vous donner.

La remise que les louables Cantons ont faitte à Jehanne de Hochberg en 1529, tant pour Elle que pour ses héritiers et successeurs, fait une preuve suffisante de cette injustice, sans qu'il soit nécessaire d'en rechercher d'autres causes, qui seraient trop longues à expliquer icy, et qui renversent absolument le tiltre qui a servi de prétexte à l'investiture donnée à Mons. l'Electeur de Brandenbourg, Ennemy de Sa Majesté.

Et quoy que je ne sache point quelles pourront estre en particulier les intensions du Roy sur le restablissement du Commerce, pour lequel vous paroissés vous interresser, je ne puis m'empêcher d'estre surpris de vous voir faire une pareille désmarche, après ce qui c'est passé entre vous et les louables cantons catholiques, alliés du Roy d'Espagne, au sujet de l'interdiction du commerce entre l'Empereur, l'Empire et les dits cantons à l'occasion du renouvellement qui avoit estez fait du Capitulat de Milan. Vous n'ignorez pas Messieurs, que vous leurs refusattes alors vos offices auprès de l'Empereur, ou si vous eustes quelques esgards à leurs justes représentations, ce qui ne m'a pas paru, la mesme interdiction subsistant encore aujourd'huy. Vous ne pouvez disconvenir que vos desmarches n'ayent estez sans aulcun fruict.

Cependant, puisque vous me requerez verbalement de rendre compte au Roy, de celle que vous venez de faire auprès de moy, j'auroy l'honneur de m'en acquitter, et de recevoir ses ordres, dont je vous feray part.

A Soleure ce 18 décembre 1707.

*Signé* : PUYSIEULX.

# ÉTUDES NEUCHATELOISES

## DANS QUEL ESPRIT IL EST UTILE D'ÉTUDIER NOTRE HISTOIRE

C'est chose digne de pitié de voir tant de gens assez instruits de l'histoire grecque et romaine, et très ignares au regard de leur nation et singulièrement de la contrée qu'ils habitent.

Chancelier de Montmollin.
*(Mémoires.)*

Nous sommes arrivés à une époque du développement de l'humanité où le domaine des connaissances générales est plus étendu que jamais.

Toutes les disciplines sont entrées dans cette voie, et particulièrement les sciences naturelles et les sciences mathématiques, qui ont donné naissance à deux nouvelles branches de l'activité sociale : l'industrie et la mécanique.

L'histoire, cette conscience de l'humanité, comme on l'a dit, ne pouvait rester en arrière ; elle s'est trouvée au bénéfice des découvertes modernes; elle a profité largement de l'esprit investigateur et critique de notre siècle, ainsi que des fouilles immenses et multiples que d'heureux voyageurs ont entreprises dans tous les coins du globe, remuant partout le sol pour en faire sortir les vestiges du passé.

Elle a profité plus encore des recherches obstinées des Bénédictins modernes, devant lesquels se sont ouvertes toutes grandes les archives des Etats et même celles des particuliers, au souffle du grand esprit libéral qui a transformé le monde politique actuel.

Entre les mains de consciencieux historiens des diverses nations civilisées, l'étude historique a pris un caractère nouveau ; elle s'est préoccupée surtout des documents, il s'est opéré comme une refonte et une reconstruction du passé; et l'histoire des peuples, des institutions, de la vie sociale, des milieux géographiques, a remplacé la simple étude politique à laquelle se livraient les écrivains d'autrefois.

L'histoire *documentaire* a dû devenir nécessairement *critique;* la tendance à rejeter tout ce qui, dans le passé, n'est pas appuyé sur des textes, et des textes authentiques, s'est manifestée d'une façon à la fois impérieuse et exclusive. — Trop exclusive, peut-être, car la négation de la tradition ou des traditions ne nous paraît aucunement philosophique, et si les faits qui nous y sont racontés n'ont pas pour eux la preuve, ils n'en sont pas moins un héritage ancestral précieux des idées et surtout des sentiments et des croyances populaires. Il faut avoir le respect des choses vécues. Cet esprit critique, qui a sa grande valeur, n'est pas né d'hier, car chez nous, au XVII^me^ siècle déjà, un homme génial, historien, mémoriste, digne de figurer à côté du cardinal de Retz et de Saint-Simon, le chancelier Georges de Montmollin, faisait cette judicieuse observation :

« Le maître-bourgeois Jean-Jaques de Thielle a écrit des remarques sur Neuchâtel, appelées par quelques-uns histoire, à la suite desquelles remarques il a mis en catalogue les comtes, les gouverneurs, les officiers, les nobles, le Conseil d'Etat, le Conseil de la Ville, les prévôts et chanoines, et après les ministres. Ayant été curieux de voir son ouvrage, je ne trouvai qu'une compilation informe et dénuée de preuves. Je lui demandai un jour où il avait puisé toutes ces choses; il me répondit naïvement qu'il avait recueilli çà et là tout ce qu'il avait trouvé dans des livres touchant ce pays, des vieilles remarques manuscrites, comme aussi tout ce qu'il avait ouï dire aux plus vieux et intelligents du Conseil, qu'il avait questionnés.

« C'est, je pense, sur des fondements pareils qu'est posée l'histoire des premiers temps de la Grèce, de la ville de Rome et des autres peuples encore plus anciens; fables et traditions vulgaires, copiées et répétées de siècle en siècle, et qui le seront jusqu'à la fin de toutes choses. »

L'abbé Vertot, contemporain de Georges de Montmollin, ne s'embarrassait guère de telles considérations sur la vérité historique; on sait que, composant une histoire de l'Ordre de Malte, il fit demander au grand maître des documents, mais le ballot contenant les pièces probantes se faisant attendre, Vertot passa outre, et lorsque ces précieuses archives lui parvinrent, il s'écria triomphant : « Mon siège est fait. »

Nous observons donc que dans toutes les branches des études modernes, les difficultés se sont multipliées; les matériaux s'accumulent, les documents sont innombrables, la critique audacieuse et raisonnée.

Aussi toutes ces études tendent-elles de plus en plus à se spécialiser. On l'a dit et on ne saurait trop le répéter, les encyclopédistes ne peuvent plus exister, un Pic de la Mirandole serait un être mythique de nos jours.

Et cependant l'esprit de recherches et la soif de connaissances pénètrent partout, nul ne veut être ignorant; la masse de faits, d'idées, d'appréciations souvent erronées, jetée en pâture au public par la presse quotidienne et périodique, par les brochures innombrables et par les livres, crée à la pensée humaine un travail de chaque jour, un labeur intellectuel continu.

Quel fil d'Ariane nous conduira dans ce labyrinthe, qui nous donnera la clef de tant de problèmes qui se posent à chaque instant devant nous ?

C'est d'abord, nous semble-t-il, à l'étude géographique et historique de notre pays que nous devons nous vouer.

Le présent ne peut et ne doit s'expliquer à nos yeux, se justifier même souvent, que par l'étude du passé. Cette recherche est surtout utile lorsqu'il s'agit d'une contrée, d'un coin du monde dont l'histoire présente un caractère d'unité remarquable, dont la formation autonome date de plusieurs siècles, et dont les rapports ont été multiples avec de grandes et puissantes nations qui l'avoisinent, et avec la Suisse dont le canton de Neuchâtel fait aujourd'hui partie intégrante.

Dans ce microcosme qui s'appelle *le pays de Neuchâtel*, grâce à sa position géographique, à son indépendance antique, à ses glorieuses traditions, nous voyons se refléter l'histoire des grands pays, la marche de l'humanité, nous assistons à la transformation et au développement d'un peuple, d'une nation.

Il s'y rattache non seulement un intérêt purement scientifique, une étude spéciale propre à nous éclairer et à nous instruire en vue de recherches plus générales, mais aussi un intérêt moral.

Les hommes du présent sont attachés, quoi qu'on en dise, par mille liens à leurs ancêtres, ils sont les fils des anciennes générations, et la fibre patriotique ne cesse de vibrer à mesure que l'on pénètre plus profondément dans ces arcanes du passé de notre humble mais vivace nationalité.

Ce qui vous frappera surtout, dans notre histoire, c'est le développement lent mais continu des institutions libérales, de l'affranchissement du peuple, la marche vers l'égalité des droits, vers la conscience nette

et claire de la responsabilité de l'homme libre vis-à-vis de lui-même et de ses semblables.

Ce développement politique et social, qui a été accompagné dans d'autres pays de catastrophes inouïes, s'est accompli chez nous sans secousses violentes, grâce à l'habileté conciliante de la plupart des souverains, et à la fermeté prudente du peuple.

C'est à ces causes qu'il faut en grande partie, si l'on veut être juste, attribuer la situation prospère et le développement démocratique auquel le canton de Neuchâtel est arrivé, et le jour n'est pas éloigné où ce même canton pourra réaliser la belle parole de Mazzini :

« Le vrai pays doit être une communauté d'hommes libres et égaux unis entr'eux pour travailler au but commun. »

Nous remarquerons que si les conditions géographiques, l'unité de langue et de religion, le fait d'une souveraineté territoriale remontant très en arrière dans le passé, ont facilité à notre pays son développement normal et régulier, si les alliances contractées dès l'origine avec la Suisse, qui fut souvent pour nous une mère bienveillante, ont assuré et affermi son indépendance et sa neutralité, le peuple neuchâtelois avait aussi la ferme volonté de se constituer et de progresser de sa propre initiative et selon ses faibles moyens.

A ce point de vue nous pouvons lui appliquer la définition que donne un grand penseur français, Ernest Renan, d'une nation :

« Ce qui fait une nation, dit-il, ce n'est ni la race, ni la religion, ni la langue, ni les frontières géographiques. Le fait de la race, capital à l'origine, va toujours perdant de son importance... La langue invite à se réunir, elle n'y force pas... La Suisse, si bien faite puisqu'elle a été faite par l'assentiment de ses différentes parties, compte trois ou quatre langues. Il y a quelque chose chez l'homme de supérieur à la langue, c'est la volonté. La volonté de la Suisse d'être unie, malgré la variété de ses idiomes, est un fait plus important qu'une similitude de langue souvent obtenue par des vexations.

« Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire — j'entends de la véritable — voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà le capital essentiel pour être un peuple. »

L'histoire du canton de Neuchâtel présente un intérêt tout particulier, et pendant les années qui ont suivi la révolution de 1848, les

idées et les sentiments se sont modifiés, les passions se sont calmées, les préventions ont disparu peu à peu.

Renouer la chaîne de la tradition neuchâteloise, et rechercher dans la longue et intéressante suite des événements nationaux le pourquoi de tant de choses qui nous resteraient inexpliquées, c'est le but que poursuivent les historiens neuchâtelois.

Cette forme d'enseignement nous permettra de donner à la matière historique un développement assez considérable, sans toutefois épuiser entièrement le sujet, qui est plus vaste qu'on ne pourrait le supposer à première vue.

A mesure que le curieux pénètre dans les détails de cette histoire, il est frappé d'admiration en voyant cette petite nationalité se former dès les premières éclaircies du moyen-âge, et arriver par un développement pacifique et régulier jusqu'au milieu du XIX$^{me}$ siècle.

Cette marche du peuple neuchâtelois s'est accomplie dans des conditions éminemment favorables, puisque notre pays, bourguignon d'origine et de mœurs, se trouvait placé au centre du Jura, appuyé par les montagnes, défendu par le lac, et tenu à l'écart des grands mouvements de peuples qui ont submergé les habitants des plaines.

Dès le jour où les parties basses du pays, propres à la culture de la vigne et jouissant d'un climat fort tempéré, se peuplèrent, il se manifesta parmi les Neuchâtelois un double courant qui donne à notre histoire un caractère de simplicité grandiose. D'un côté la recherche du bien-être matériel et du morcellement de la propriété, de l'autre l'aspiration légitime et sensée vers la liberté sociale et politique. Ce qui n'était chez les grands peuples voisins qu'un vague instinct, et une lutte sourde au milieu d'effroyables révoltes et de répressions non moins féroces, a été chez nous une entreprise raisonnée, conduite patiemment à travers les siècles, et dans laquelle la ténacité du peuple a eu facilement raison de ses bienveillants ou récalcitrants seigneurs.

* * *

L'histoire des petits pays est presque toujours le miroir où vient se peindre en mignature l'histoire des grands pays; dans les uns comme dans les autres *l'histoire réelle* commence lorsque la cité ou le pays se constitue dans son autonomie et se distingue par un caractère quelconque, bien défini, des peuples environnants.

Ce moment psychologique arriva le jour où *Ulrich I$^{er}$ de Fenis* reçut en fief de l'empereur d'Allemagne, Conrad II, la baronnie de Neuchâtel, qui faisait alors partie intégrante de la Bourgogne transjurane. C'est

l'heure aussi où Neuchâtel est transformé en bourg, et devient l'endroit principal du pays, résumant en lui pendant longtemps le développement de la baronnie.

Deux siècles plus tard, les comtes Berthold Ier et son oncle Ulrich donnent à la ville la charte de 1214 et inaugurent par là la ligne de conduite de nos premiers souverains vis-à-vis de leurs sujets : accorder des libertés et des franchises, comme le meilleur moyen de développer la prospérité de leurs serfs, et par là même leur propre puissance.

C'est de la même manière que Berthold cherche à grouper ses diverses possessions en échangeant des seigneuries qu'il tenait en Bourgogne, contre le Val-de-Travers, les Verrières et la Brévine, et qu'il force Guillaume de Valangin à lui rendre hommage en 1236.

Si dans le cours des temps les divers fiefs qui entouraient le domaine de Neuchâtel changent souvent de tenants, ceux-ci n'en sont pas moins pour la plupart vassaux du comte, et l'unité territoriale étant constituée dès le XIIIme siècle, les successeurs de Berthold poursuivront le même but : l'unité politique du comté.

Dans leur vie publique et privée, dans leurs mœurs, les comtes de Neuchâtel partageaient les défauts de leur époque ; on peut dire cependant à leur louange que la cruauté leur était inconnue. Point de ces trahisons, de ces luttes civiles qui retardent pendant des siècles l'avènement de la liberté. Nos annales ne sont pas sanglantes, et dans les démêlés de famille, si nombreux au moyen-âge, tous s'empressaient de s'en remettre à l'arbitrage des évêques leurs voisins ou de leurs parents.

Esprit pratique et énergie contenue du peuple, largeur d'idées des souverains : ce double caractère se retrouve dans tous les actes, chartes, franchises, dans les détails de ces actes comme dans les nombreuses sentences d'arbitrage rendues par les seigneurs voisins. Faut-il s'étonner, dès lors, si Neuchâtel a échappé presque entièrement aux révoltes, aux luttes civiles, aux guerres de religion, et si, après une existence cinq fois séculaire comme comté et comme principauté, le pays a pu passer sans secousse sensible à la démocratie ?

Cette démocratie, dont nous sommes fiers aujourd'hui, cette adaptation si prompte et si complète de nos mœurs au système républicain, nous les devons en bonne partie aux efforts de nos ancêtres depuis des siècles, et à l'esprit large et conciliant des seigneurs de la maison de Neuchâtel.

* * *

En prenant pour base les considérations que nous venons d'exposer, il est naturel de ne pas insister sur l'histoire du canton dans les temps qui ont précédé la fondation de la baronnie de Neuchâtel, et cela d'autant plus que les documents font défaut, et que nous serions obligés de faire des emprunts soit à l'histoire générale de la Suisse, soit même à la tradition.

Géographiquement et historiquement, le pays de Neuchâtel fait partie de la Suisse; ces deux histoires se confondent tout d'abord, puis suivent une marche parallèle qu'il est impossible de négliger.

Les multiples traits d'union entre les deux pays se spécialisent aussi sous les premiers seigneurs de la maison de Neuchâtel par le moyen des alliances perpétuelles ou temporaires contractées avec des cantons suisses, tant par les comtes eux-mêmes que par la ville de Neuchâtel et par les seigneurs de Valangin.

Nous devons donc nous efforcer de proportionner l'histoire du canton à celle de la Suisse, et particulièrement de ne donner à l'histoire du pays qui a précédé 1032 ou 1034 que l'importance qui lui convient.

C'est, du reste, ce que disait avec beaucoup d'à-propos le chancelier de Montmollin :

« Il s'agirait maintenant de rechercher plus particulièrement ce qui, dans ces siècles barbares, se trouve avoir un rapport direct à la partie de l'Helvétie qui comprend l'Etat de Neuchâtel d'aujourd'hui; quels en ont été les seigneurs ou sires, quelle a été la nature de leurs fiefs et la forme de leur administration. Certes, ce serait présomption, voire folie toute pure, de vouloir entreprendre pareille déduction, quand la lumière manque faute de documents.

« Je ne méprise rien tant que les fables en la généalogie des Etats, comme en celle des familles privées, quand bien la pratique en est commune et toute facile. Il faut donc se borner, ce me semble, à voir et à comparer ce que les plus doctes écrivains du vieux temps nous ont transmis sur cette obscure matière, tels que Lazius, Frising, Stumpf, Guillimann, Simler, Plantin et autres. »

C'est en s'inspirant des idées du véridique chancelier que l'on doit faire une histoire du Pays de Neuchâtel.

Max Diacon.

# LES BORNES DU BURGZIEHL

(Suite et fin — Voir la livraison de mars 1893, page 53)

Parmi les privilèges de toute ville ayant, comme Neuchâtel, les usages du droit germanique, nous trouvons en premier lieu le *droit de port-d'arme*, et en outre, chez nous, celui d'avoir *une milice bourgeoise* indépendante de celle du prince[1]. Ce droit est personnifié par le *banneret,* dont la statue se dresse, comme emblème concret, sur l'une des fontaines du bourg (Neuchâtel, Landeron)[2]. En second lieu, le droit d'être affranchi de la juridiction du prince (car les habitants du bourg sont envisagés comme libres), c'est-à-dire d'avoir l'entière direction et administration de la police dans la ville et sa mairie. L'emblème concret de ce droit est représenté par la *statue de la justice,* placée sur une autre fontaine du bourg (Neuchâtel, Boudry). A Neuchâtel, le Burgziehl avait donc sa juridiction propre et son autorité propre. L'administration de la ville et bourgeoisie y appartenait : 1° Au Conseil appelé les *Quatre-Ministraux,* composé de neuf membres ; quatre maîtres-bourgeois, dont deux nommés pour l'année et deux pour l'année suivante, se succédant comme maîtres-bourgeois en chef de six en six mois, un banneret, deux maîtres des clefs et un secrétaire de ville, auxquels il faut ajouter un procureur de ville ; c'est le Conseil exécutif. 2° Le *Petit Conseil,* composé de vingt-quatre membres, cours de justice civile et criminelle, et 3° Le *Grand Conseil* ou Conseil des *Quarante,* qui forme, avec le précédent, le *Conseil général.* Tous les trois ans les bourgeois de Neuchâtel, dans quelque localité du canton qu'ils habitassent, étaient convoqués pour entendre la relation que leur faisait le banneret sur les événements qui pouvaient les intéresser ou sur les affaires qui méritaient une décision

[1] Nous lisons dans un mandement de réforme de l'année 1686, l'article suivant (Boyve 1686, page 262, n° 30). Tout homme depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60, sera tenu de porter son épée en allant au prêche ou au plaid, et les officiers, greffiers et sautiers seront tenus d'y porter le manteau et l'épée. Cette ordonnance ne tarda pas du reste à être abolie.

[2] Les statues érigées sur les fontaines, paraissent avoir été, du moins en partie, les emblèmes des droits des bourgeois.

(c'est comme dans les Landsgemeinde), et tous les six ans, sous le nom de *Générale bourgeoisie,* ils élisaient à la majorité des voix, le banneret [1].

En troisième lieu, *le droit au marché* (jus fori rerum venalium), c'est-à-dire le droit de vendre et d'acheter librement sur la place publique ce qui leur convient [2]. Ce droit devint la *liberté de commerce,* qui fut finalement étendu à toute la Principauté.

Et comme droit spécial la *vente* et l'*abri,* fixation très basse du prix du vin et du grain, dont les propriétés des bourgeois de Neuchâtel étaient imposées, dans quelque partie du pays que fussent situées les propriétés.

En quatrième lieu, le droit de pratiquer librement les *métiers* et *industries* et de se grouper en *corporations,* sans qu'il puisse être porté atteinte à la propriété foncière ou mobilière soit d'une de ces corporations, soit d'un habitant.

En cinquième lieu, le droit assuré aux bourgeois, demeurant en ville ou dans le reste de l'Etat, de ne pouvoir être incarcéré pour fait de crime, sans le consentement de l'autorité communale et ailleurs que dans les prisons de Neuchâtel.

*
* *

Dans l'intérieur du Burgziehl, le domicile du bourgeois est inviolable, *sauf l'autorisation spéciale des Quatre-Ministraux qui ne la donnent pas à la légère.*

Cette inviolabilité semble même s'être étendue au domicile d'un bourgeois de Neuchâtel habitant momentanément dans une autre commune. Le petit récit suivant confirme ce fait [3].

Il y a plus de soixante ans, la Vénérable Classe, quelque peu assoupie sur son trône séculaire, fut prise d'inquiétude en présence d'actes d'indépendance qui accompagnèrent le *réveil religieux* de 1830. Ici c'était un ecclésiastique prêchant en temps ou hors de temps; là un laïque qui, usurpant les fonctions sacerdotales, se permettait de présider un conciliabule; là encore un pasteur étranger célébrant la cène dans un cercle intime. Les mots de « dissidence » ou « d'église indépendante

[1] Voir pour renseignements plus complets. 1° Mémoires de Grandpierre. Les bourgeoisies, page 82. 2° Essai statistique sur le canton de Neuchâtel, Zurich, 1818, page 78 et seq. et Mairie de Neuchâtel.

[2] Voy. par exemple : Boyve 1672, page 167. Difficultés de la Seigneurie avec les bourgeois de Neuchâtel au sujet de la régale du sel. Le gouverneur d'Affry fait droit aux réclamations.

[3] Voy. aussi Boyve 1688, page 267. Différend entre la ville et la seigneurie de Neuchâtel au sujet de l'emprisonnement d'un bourgeois, et page 268, au sujet d'un bourgeois de Neuchâtel, le sieur Thellung, résidant hors du Comté.

de l'Etat » n'avaient pas été prononcés, mais ils étaient dans l'air. Pour en finir avec un cauchemar qui devenait de jour en jour plus importun, la Classe, secondée par l'Etat, recourut à des mesures de rigueur. L'une de ces mesures fut d'interdire à tous ses ressortissants de célébrer d'autres cultes que ceux qui étaient indiqués par le programme officiel. Pour empêcher toute méprise à ce sujet, elle décréta que le culte domestique, dans une maison pastorale ou autre, ne serait tenu que par le chef de famille et ne réunirait que les gens du logis.

On rapporte à ce propos que le bruit s'étant répandu qu'un prédicant étranger s'était installé à Bôle, dans la maison de campagne du professeur Pétavel, et y tenait des cultes, le grand sautier y fut expédié avec mission de s'emparer de la personne du dit prédicant.

Le maître de la maison, fort de sa bonne conscience (il était de ceux dont la maxime est : obéir, sauf à protester), accueille très gracieusement l'imposant envoyé, et tandis qu'il lui fait les honneurs du logis et lie conversation avec lui, le prédicant (Félix Neff?) s'évade par une porte de derrière.

Comme le professeur P. racontait l'aventure à des amis, ceux-ci lui répondirent à peu près en ces termes : *Préoccupé de la bourgeoisie Céleste, vous avez quelque peu oublié vos droits de bourgeois de Neuchâtel. Au lieu d'ouvrir votre porte, vous n'aviez qu'à poser, depuis votre fenêtre, la question : « Messieurs les Quatre vous ont-ils autorisé à vous présenter ici ? »* [1]

On raconte aussi qu'un certain Charles-Aimé Borel, neuchâtelois proscrit de 1831, fut impliqué dans l'attentat de *Darmès* qui eut lieu en 1840 contre la vie de Louis-Philippe. Borel jugea prudent de revenir dans la principauté ; il sollicita sa grâce, qui lui fut accordée moyennant qu'il prêtât de nouveau serment. Mais à la demande de la France, Borel, saisi par l'ordre de l'Etat, fut extradé, au mépris des droits des bourgeois. Là-dessus, grande rumeur en ville, remontrance auprès du souverain contre le renouvellement de pareils actes.

Cette démarche des bourgeoisies eut pour résultat l'ordonnance du 12 juin 1845 qui interdit l'extradition d'aucun Neuchâtelois, sauf cas prévu par les concordats fédéraux. [2] Du reste Borel n'avait pas tardé à être relâché par le gouvernement français.

[1] Récit de M. W. P.

[2] Voy. *a)* Mémoires politiques de L. Grandpierre, page 366;
*b)* Frédéric de Chambrier. Mensonges historiques, page 148.

Neuchâtel eut-il jamais le droit de battre monnaie, nous ne le croyons pas. Ce droit semble avoir été réservé au prince. Jusqu'ici du moins, nous ne connaissons aucune monnaie spéciale à notre ville.

Mais si, comme nous l'avons dit, le Burgziehl était plus spécialement sous la protection de l'autorité locale, ceux qui l'habitaient étaient aussi plus particulièrement sous leur surveillance et sous l'œil vigilant de la police municipale. Les incorrigibles, les perturbateurs de l'ordre public, les habitués de la *javiole* (violon), ceux qui se rendaient coupables d'insolences, d'injures ou de voies de fait répétées contre la personne d'honorables citoyens, pouvaient être expulsés pour quelque temps hors des limites du bourg. C'est pour ce dernier fait qu'Abram Monneron fut, en 1607, banni pour trois mois hors du Burgziehl (voy. *Musée neuch.* 1880, page 25).

Mais il y a plus. Ceux qui demeuraient en dehors du Burgziehl ne pouvaient prétendre aux revenus des corporations de métiers, ni de celles qui sont appelées *Rues*, revenus dont jouissaient paisiblement ceux qui habitaient à l'intérieur.

Voici un fait curieux qui confirme ce que nous avançons.

Quand le maître-bourgeois Gallot construisit, vers 1833-34, sa maison du Faubourg, il se trouva que la plus grande partie du bâtiment était en dehors des limites du Burgziehl. De là contestation au sujet de l'admission du maître-bourgeois dans les associations nommées *Rues*, et dans les corporations. Pour rester dans la règle qui exigeait que le domicile du candidat fût dans les limites du Burgziehl, M. Gallot choisit comme chambre à coucher et cabinet de travail la partie de la maison qui regarde le couchant et qui est juste en deçà de la ligne de démarcation fixée par la borne du Crêt et celle du Vieux-Châtel. Ainsi fut tranchée la difficulté.

D'après un autre récit, que nous a fait M. Alph. Wavre et qui nous paraît plus probable, le maître-bourgeois Gallot, qui venait de bâtir sa maison, s'étant présenté à l'assemblée de Quasimodo pour tirer son *marron*[1], dut faire place et une discussion s'engagea pour savoir s'il était réellement *ayant-droit*, la majeure partie de sa maison étant en dehors du Burgziehl. Un membre de l'assemblée, évidemment un ami, demanda : « Où est-ce qu'il couche ? » « A l'angle S. O. de la maison ; en dedans du Burgziehl », fut-il répondu. L'ami, s'emparant de l'argument, le développa avec tant d'éloquence, qu'il emporta *le plus* [2] de l'assemblée.

[1] On ne connaît pas l'origine de ce nom.

[2] La majorité.

A sa rentrée dans la salle, M. le maître-bourgeois apprit avec plaisir que la difficulté avait été tranchée en sa faveur.

Dans notre jeunesse, la borne de la Boine, la seule à laquelle les passants prissent garde, parce qu'elle était la plus en vue des trois, avait une mauvaise réputation. C'est là, nous disait-on, qu'on coupait autrefois la main aux blasphémateurs ou à ceux qui injuriaient ou maltraitaient leurs parents.

Sans doute qu'avec le temps, la signification de la *main*, sculptée sur la borne, s'était obscurcie; on en avait fait un objet de frayeur mystérieuse et salutaire pour apprendre aux enfants à respecter les auteurs de leurs jours, les cheveux blancs et la religion.

Je me souviens toujours d'avoir éprouvé, quand j'étais enfant, un frisson de malaise, en passant près de la dite borne; on la regardait du coin de l'œil; on croyait entendre, souvenir aujourd'hui évaporé, les cris du malheureux à qui l'on retranchait brutalement une partie de lui-même. Pourquoi ? Pour une parole trop leste. Combien resterait-il de mains à nos gamins d'aujourd'hui ?

Ces vieux restes d'un passé déchu succombent un à un sous l'influence égalitaire de notre époque. Si nous tenons à en conserver le souvenir, c'est pour faire mieux comprendre à nos enfants ce qu'ils ont perdu d'une part, ce qu'ils ont gagné de l'autre.

Alf. Godet.

# AUTOBIOGRAPHIE & SOUVENIRS

DE

# Frédéric Caumont

(Suite — Voir la livraison de mars 1893, page 66)

L'école de Mlle Maillé. — Les *leckerlets.* — La classe de M. Larsche. — Visite au stand de l'Ecluse. — Au Trésor. — L'aïeul de F. Caumont. — La rue du Pommier. — Le major Perrot. — Julien L'Eplattenier et son premier sermon. — Sous les vieilles arcades.

Comme nous en avons prévenu le lecteur, nous ne reproduirons ici que des fragments détachés du récit de Frédéric Caumont. Il ne faut donc pas chercher dans les pages qu'on va lire une narration suivie; nous avons simplement extrait les passages qui nous ont paru les plus caractéristiques, ceux qui servent à nous faire connaître le Neuchâtel du commencement du siècle.

Ph. G.

---

Lorsque je pus marcher, on m'envoya dans une école de petits enfants, tenue par une personne que nous appelions Mlle Maillé. Je m'y plaisais beaucoup; on nous y donnait des joujoux, et nous y faisions la dînette avec du pain et des prunes sèches.

Quelquefois, au sortir de l'école, le matin à 11 heures, ou le soir à 4 heures, je voyais vis-à-vis, sur le seuil de sa porte, une vieille demoiselle, qui était, je crois, la sœur du maître-bourgeois Tribolet, et qui me faisait un petit signe très compréhensible, auquel je me hâtais d'accourir. Alors elle m'emmenait dans sa chambre, me faisait toutes sortes de caresses, et me donnait un de ces pains d'épice qu'on nomme « leckerlets », dont il paraît que j'étais grand amateur. Aussi, dans la suite, se forma-t-il dans mon esprit une plaisante association de mots :

LECKERLETS,
TRIBOLET !

Instinctivement, le charme de la rime se mêlait déjà à celui de la friandise, et sans doute aussi à celui de cette bonne dame, qui était pour moi le type de la douceur et de la générosité.

*
* *

Auprès de Mlle Maillé, j'avais appris à tricoter des jarretières, art que j'ai fort négligé depuis, et commencé l'étude de l'alphabet, où j'ai acquis plus tard une certaine habileté. C'est à M. Larsche que je dois mon perfectionnement dans cette étude. J'ai un très vivant souvenir de ce premier de mes instituteurs, homme trapu, tête carrée, mâchoire forte, voix de basse très rude, et portant néanmoins l'expression de la bonté. Je le vois encore dans sa classe, assis devant une petite table en sapin, sur laquelle était posé un carton en forme de lanterne magique, qu'il avait confectionné lui-même. Le côté de ce carton qui nous regardait, nous autres écoliers, avait une ouverture carrée, où venait tout à coup se présenter une belle lettre bien grande et bien noire sur du papier bien blanc.

— Quelle est cette lettre ? demandait le maître.

Et l'on répondait comme on pouvait.

S'il arrivait à l'un ou à l'autre de se tromper souvent, on l'envoyait au petit coin, près de la porte, où se trouvait suspendu un bonnet de papier en forme de pain de sucre, d'une longueur énorme et portant sur le devant une tête d'âne. Si le délinquant, déjà puni une fois, récidivait, le bonnet s'abaissait sur sa tête; et si la faute était plus grave encore, le malheureux enfant était condamné à figurer ainsi coiffé derrière la porte, dans le vestibule, à la vue de tous les passants !

Je ne me souviens pas d'avoir jamais été condamné ni à l'un, ni à l'autre de ces degrés, quoique je l'eusse peut-être mérité plus d'une fois. J'avais un camarade, Jean Huguenin, le fils d'un raffineur de sucre, que j'aimais beaucoup et avec lequel j'aimais assez à babiller. Nous faisions tous les deux pendant la leçon, avec de la mie de pain, de petits bonshommes, qui auraient bien pu nous attirer un châtiment ; mais M. Larsche était un ami de mon père, et de plus j'étais d'une complexion si délicate, qu'il me traitait, je pense, pour cela, avec plus d'indulgence. Il ne m'a jamais fait sentir non plus ses baguettes de coudrier, qu'il réservait pour les polissons, catégorie spéciale, dont je n'eus jamais l'honneur de faire partie...

*
* *

En dépit de la rudesse de son extérieur et de ses baguettes de coudrier, comme je vous l'ai dit, M. Larsche était bon. Il était gai aussi, et savait le moyen de nous faire rire sans compromettre sa dignité. Il aimait les enfants, et ceux-ci l'aimaient en retour.

Une après-midi, il nous mena en partie de plaisir à l'Ecluse, où il n'y avait pas encore de rue, mais bien une allée de peupliers, une belle place couverte de gazon, une rivière, une colline abrupte et marneuse surmontée de rochers jaunes. Là on s'amusait à courir, à sauter, à franchir la rivière peu profonde sur des cailloux en saillie, à chercher, de l'autre côté, des pétrifications, que nous nommions, suivant leur forme, ou des poules ou des coqs, et qu'on s'empressait de montrer triomphant à son maître. M. Larsche les admirait toujours; et, quand on en avait assez, il mettait en train un jeu, qui ne se faisait pas sans beaucoup de bruit, et après celui-là un autre. Son rire avait quelque chose d'homérique, avec sa grande bouche qui semblait s'étendre jusqu'à ses oreilles.

A 6 heures, il nous introduisit dans une grande chambre, qu'on appelait la salle des tireurs, où il y avait une longue table, et sur cette table, où nous prîmes place, un bon goûter. On mangea, on causa, on fit encore des jeux, et dans certains moments notre maître nous montra plusieurs tours d'adresse. Finalement on se retira tout joyeux, en criant avec transport : « Vive M. Larsche ! Vive M. Larsche ! »

Mais en quittant cette salle, j'emportais une autre impression que je n'ai pas oubliée. On y voyait suspendu à la paroi le portrait d'un homme qui avait été marqueur aux cibles du tir. Un jour que cet homme s'occupait de ses fonctions, un coup de fusil part de la place du *stand,* et le frappe à la poitrine. L'intrépide marqueur ne perd pas la carte, et, tout en chancelant, montre avec son bâton la place où il est atteint. Il meurt dans cette attitude héroïque, et c'est ainsi que le tableau le représente.

*
* *

Vis-à-vis de la chambre d'école de M. Larsche, se trouvait, sur le même palier, l'entrée de la salle où mon père donnait ses leçons, salle d'une longueur infinie, que ne remplissaient pas ses nombreux écoliers, et où la voix du maître, si forte qu'elle fût, avait de quoi s'épuiser. On n'y regardait pas de si près dans ce temps-là; on payait mal les instituteurs et on les surchargeait de travail. Cette longue salle devait être nettoyée tous les jours, et celui à qui il en avait remis ce soin était un homme dont il est bon que vous fassiez la connaissance. Voyez-le sortir

de notre maison avec un enfant à la main : il est haut de 6 pieds; il a les cheveux gris, attachés par derrière en cadenette; il porte une redingote grise, une culotte grise, des bas gris, et des souliers à larges boucles. Son bonnet de laine tricotée, à l'arménienne, comme en portait Rousseau, était aussi de couleur grise; toute sa personne a quelque chose de calme qu'on aime à voir, et qui dénote une âme honnête. Il marche droit, comme un ancien militaire qu'il a été, et lentement, comme un vieillard de soixante et dix ans qu'il est. Ce vieillard, c'est mon grand-père, et le petit garçon qui l'accompagne, c'est moi. Il ne me prend pas tous les jours avec lui, parce qu'il sort de trop bonne heure; mais, quand il veut bien m'accorder cette faveur, je suis bien heureux.

Nous allons ensemble au Trésor: c'est le nom du bâtiment scolaire; nous entrons dans la grande salle; un baquet rempli d'eau s'y trouve, avec un entonnoir en forme de cornet pointu, une provision de sciure et un balai de bouleau. D'abord mon grand-père remplit son entonnoir et arrose le plancher en y décrivant toute sorte d'enlacements et d'arabesques; puis il s'occupe du reste. Parfois il me permet de faire quelques dessins à l'imitation des siens; et quand je réussis, je suis bien fier de mon ouvrage, qu'il accompagne de son sourire.

La besogne terminée, nous retournons à la maison pour le déjeuner. Lui, sans doute, n'était pas si fier que moi de son rôle de balayeur; mais il s'agissait de gagner quelques sous, et le métier d'horloger, qui était le sien, n'allait plus pour lui que pianissimo; l'âge du déclin était là avec ses inconvénients. Cependant, il acceptait son lot sans murmurer, trouvant d'ailleurs de grandes compensations dans l'amour de son fils et de ses petits-enfants. Nous le respections, nous le cajolions, nous le chérissions, et il nous le rendait bien.

Il habitait, au haut de la maison, une grande chambre sans ornements, où je me rendais souvent pour le voir travailler à son établi. On lui apportait de la ville de temps à autre une montre à réparer, et s'il y avait dans le ménage quelque ustensile démanché ou dessoudé, il était homme à tout entreprendre... Du temps de l'école, c'était lui qui faisait les jolies médailles de laiton, en forme d'étoiles, que suspendaient à leur boutonnière les écoliers les plus appliqués. J'en possède encore une, sur laquelle sont gravés, d'un côté le chiffre de mon père, L. C., et de l'autre ces mots : « Application et progrès. » Il vivait avec nous, aimé de tout le monde, excepté de ma mère... Elle était trop vive pour lui et lui trop calme pour elle. D'ailleurs il avait des habitudes qu'elle ne pouvait souffrir. D'abord, il fumait, vieille habitude de militaire. Ensuite

il aimait à aller prendre sa chopine de vin dans tel ou tel cabaret de la ville, comme il l'avait fait dans son village, sans jamais offenser personne; mais à la ville cela avait moins bonne façon... Je l'ai souvent accompagné, le jeudi après-midi, en été... Nous descendions ensemble la rue qui continue la rue du Pommier et qui menait en ce temps-là à la Promenade Noire, près du lac. Il y avait là de grands maronniers qui donnaient une agréable fraîcheur. Parfois, il entrait dans un cabaret bien propre et se faisait servir une chopine de vin. Je m'asseyais à côté de lui; il me donnait un peu de sa portion...

Le grand-père résolut de retourner dans son lieu natal, où son fils le plaça chez de bons parents. Il y passa ses deux dernières années.

* * *

Parvenu à ma sixième année, ou plutôt à la fin de cette sixième année, époque où je commençais à lire couramment, je vis s'effectuer un grand changement dans notre vie, et surtout dans celle de mes parents. Mon père avait déjà quatre enfants, ma sœur Charlotte, mes deux frères Louis et Henri, et moi. Henri venait de naître, le 31 juillet 1813. Tout le ménage se transporta dans une nouvelle demeure, à la rue du Pommier. Nous y eûmes plus de place, et nous l'occupions seuls. Il y faisait un jour splendide, en comparaison du jour voilé que nous avions eu jusque-là. Ce déménagement s'était fait à la suite d'une grande résolution : mon père quittait son poste d'instituteur public, où sa santé se détériorait, pour se faire chef d'une institution privée. Le nouveau logis me plaisait beaucoup; j'y respirais plus à l'aise.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dans cette rue du Pommier, il n'y avait d'autres petits garçons que mes deux frères et moi. Henri gigotait encore dans son berceau; il ne pouvait être mon camarade; Louis en revanche jouait avec moi. C'était un beau garçon, fort intelligent, mais d'une sensibilité extrême. Il pleurait pour le moindre petit coup qu'il se donnait, ou qu'il recevait en jouant; en sorte que j'étais enclin à rechercher d'autres compagnons, et j'en trouvai facilement dans les rues voisines de la nôtre. Les fils de M. de Rougemont, procureur du roi, demeuraient non loin de chez nous: l'un d'eux s'est acquis, à l'âge d'homme, une certaine célébrité comme savant géographe, et comme auteur de plusieurs ouvrages religieux. Son éducation, après quelques années d'école publique, fut confiée à un précepteur, et dès lors toute relation cessa entre nous. Un autre petit camarade avait ceci de particulier, que le dimanche il portait comme

moi un habillement de hussard, en drap noir, avec des brandebourgs jaunes.

Dans ce temps de guerres napoléoniennes, où le pays de Neuchâtel était sous le régime du prince Alexandre Berthier, bien des parents avaient la fantaisie d'accoutrer leurs enfants d'un uniforme.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les gens me caressaient volontiers, et j'étais souvent l'objet de petites attentions de la part de personnes avec lesquelles nous ne soutenions aucun rapport. Une marchande, me voyant passer, me donnait une figue ou une pastille de réglisse; un marchand me donnait un bout de ficelle, pour jouer aux chevaux; un autre, une dragée; un militaire, le major Perrot, ne passait pas à côté de moi sans fourrer sa main dans ma chevelure, ou me taper sur la joue; une ou deux fois même, il sortit de sa bourse une petite pièce de monnaie, et me la tendit en me disant: « Tiens, mon ami, va t'acheter ce que tu voudras », ou telle autre phrase bienveillante.

Bon major Perrot ! Ce n'étaient pas seulement les enfants qui l'aimaient : il avait des regards d'ami pour ses soldats, et les soldats se plaisaient à lui rendre la pareille. Il était très exact dans l'accomplissement des devoirs de son grade, et c'était un plaisir de le voir agir dans son commandement. Sa tournure militaire, sa désinvolture, les petits mots de bonne camaraderie qu'il lançait de temps à autre, électrisaient tout le bataillon...

* * *

Le pensionnat de mon père, tout jeune encore, grandissait et comptait déjà 12 à 15 élèves...

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Julien L'Eplattenier était notre cousin; on le mit quelque temps chez nous en échange de ma sœur, qu'on envoya à Coffrane, où la mère du jeune homme tenait un pensionnat de jeunes demoiselles. Elle n'y fut pas longtemps : je ne sais quelle brouillerie survint, qui rompit l'accord. Julien fut placé ailleurs. C'était un garçon rempli de moyens. Après avoir fait de bonnes études en théologie, il reçut l'ordination comme ministre de l'Evangile, mais le jour où il prononça son premier sermon, dans « l'Eglise du Bas », à Neuchâtel, il se laissa tellement intimider, qu'il lui fut impossible d'achever son exorde, et qu'il s'évanouit dans la chaire. Ma mère, qui s'était rendue à l'église en partie pour l'entendre, lui porta un prompt secours; mais le sermon ne put être continué; un

pasteur alla remplacer le jeune ministre, et termina le culte par une prière. Dans la suite, Julien devint professeur de littérature dans la même ville, et l'on assure que ses cours étaient profondément pensés et très intéressants. Il épousa la veuve de M. Samuel Petitpierre [1], autre ecclésiastique et homme de talent; mais il ne vécut pas longtemps après son mariage.

*
* *

Les veilles de Noël et du Nouvel-an ont toujours été pour les enfants de grandes époques. A Neuchâtel, au temps où se rapporte mon récit, il y avait des arcades des deux côtés de la rue de l'Hôpital, qu'on appelait aussi la rue du Faucon. Or, dans ces arcades, à ces deux époques, on dressait de nombreuses tables, où s'étalaient toutes les magnificences des marchands de jouets. On allait là pour les voir, on y allait aussi pour acheter. Nos pensionnaires avaient la liberté de s'y rendre, et dans le nombre, il y en avait toujours quelques-uns qui se laissaient aller à faire des emplettes pour les enfants de la maison : le lendemain, c'était pour nous une abondance de cadeaux, que bien des enfants auraient pu nous envier...

*(A suivre.)*

# MANDRIN DANS LE PAYS DE NEUCHATEL

En octobre 1754, le Conseil d'Etat de Neuchâtel recevait avis « que des gens suspects par leurs manœuvres clandestines et que l'on nomme contrebandiers, s'introduisaient dans le pays et y entraient même par troupes ou bandes armées ». Il donna aussitôt l'ordre à tous les officiers de l'Etat et spécialement à ceux des juridictions frontières, « de saisir autant que faire se pourra les armes de toutes les personnes suspectes dès leur entrée dans les terres de cette souveraineté, et où qu'ils soient découverts », en enjoignant de faire afficher cet arrêté « sur les chemins et partout où besoin sera ». Il prévint en même temps des mesures qu'il

[1] Mme L'Eplattenier est morte tout récemment à Neuchâtel, à l'âge de 85 ans. Elle a fondé par testament un asile pour les convalescents.

venait de prendre M. Blondeau-Fauche, subdélégué de l'intendant de la Franche-Comté, à Pontarlier, qui lui avait, de son côté, signalé l'existence de ces bandes de contrebandiers; il l'assura que s'il y avait parmi eux des meurtriers, on ne négligerait rien pour les faire arrêter, mais il refusa, ce moyen lui paraissant inutile et « frustatoire », d'ordonner aux négociants du pays, comme l'avait demandé M. Blondeau, de prendre les noms et le signalement des personnes inconnues auxquelles ils vendraient des marchandises[1].

Le Conseil d'Etat, confiant dans les mesures qu'il avait prises, crut que la chose en resterait là et que nul ne viendrait troubler la tranquillité du pays; mais dans les derniers jours de novembre, Milord Maréchal reçut du baron de Knyphausen, ministre du roi à Paris, un mémoire du gouvernement français, l'avertissant « qu'il s'était formé depuis quelque temps une troupe de contrebandiers dont on faisait monter le nombre à près de 800 hommes, et que ce nombre s'accroissait tous les jours par les déserteurs et les gens sans aveu qui se joignaient à eux, que ces contrebandiers s'étaient répandus dans la Bourgogne, la Franche-Comté, le pays de Gex et le Dauphiné, et qu'ils se retiraient maintenant en Savoie, ou dans les cantons de Berne et de Fribourg ou dans la Principauté de Neuchâtel ». Le mémoire demandait que les sujets de la principauté ne formassent pas sur les frontières de France des magasins où ces gens pussent venir se fournir de marchandises pour les faire entrer en France. « Il est de l'intérêt commun de toutes les puissances, ajoutait le mémoire, de détruire cette troupe composée en partie d'hommes coupables des plus grands crimes, que sûrement ils continueront à commettre dans les Etats voisins de la France lorsqu'on les en aura chassés. »

Quelques jours plus tard, le 6 décembre, M. de Knyphausen transmettait à lord Keith un nouveau mémoire du gouvernement français, disant entr'autres : « On mande des frontières de Suisse qu'il paraît très certain que Mandrin, chef des contrebandiers, est à un village près de Neuchâtel avec beaucoup de ses gens, et qu'il est très incommodé de la blessure qu'il a reçue au bras.[2] »

Sur ces entrefaites arrivaient successivement de Berlin deux rescrits du roi ordonnant au Conseil d'Etat de faire le nécessaire pour qu'on ne donne à ces perturbateurs du repos public, qui commettent partout où

[1] Manuels du Conseil d'Etat.

[2] Correspondance du Conseil d'Etat.

ils arrivent des excès horribles, aucun asile dans la principauté et que les sujets du roi ne leur vendent aucune marchandise, et lui signalant aussi, d'après les avis reçus de France, la présence dans un village près de Neuchâtel du fameux chef des contrebandiers, nommé Mandrin. « Vous prendrez aussitôt, dit le second rescrit, les mesures nécessaires pour qu'on se saisisse, s'il est possible, de la personne de ce scélérat, et pour que ce coup ne manque pas, ensuite de quoy, et supposé qu'on ait le bonheur de réussir dans une pareille entreprise, vous aurez soin de remettre le prisonnier entre les mains des officiers de S. M. T. C. qui pourraient se présenter pour le recevoir.

« Mais comme en y procédant il faut songer en même temps, et avant toutes choses, aux moyens de mettre le pays à couvert de toute insulte et de la vengeance que Mandrin, au cas qu'on ne le prît pas, ou ses gens, après son emprisonnement, pourraient tirer de la dite entreprise, vous prendrez dans une affaire aussi délicate toutes les précautions humainement possibles et des mesures efficaces et vigoureuses pour en garantir les habitants de notre Principauté de Neuchâtel et empêcher qu'ils n'aient rien à craindre de la fureur de ces misérables.[1] »

A la réception de ces nouvelles et de ces ordres, l'alarme fut grande au château de Neuchâtel et dans tout le pays, car il s'agissait en effet du fameux bandit Mandrin, dont les exploits devenaient déjà légendaires.

Louis Mandrin, né en 1724, à Saint-Etienne de Saint-Geoirs (Isère), d'une famille d'artisans, avait servi quelque temps dans l'armée française; il déserta bientôt et se livra à la contrebande sur la frontière de la Savoie, à la tête d'une troupe composée de déserteurs qu'il payait régulièrement à raison de 6 livres par jour. Il parcourut ensuite les villages du Dauphiné et de plusieurs autres provinces de l'Est et du Midi de la France, vendant des marchandises à boutique ouverte, au nez des employés des Fermes, qu'il recevait à coups de fusil quand ils voulaient l'arrêter. « Il repoussa également, raconte le grand dictionnaire de Larousse, des détachements de troupes régulières envoyées contre lui; il en arriva jusqu'à attaquer des villes, comme Bourg, Beaune, Autun, et à forcer les entreposeurs des fermiers généraux à lui acheter sa contrebande. Un fait curieux qui montre quel rôle important il était parvenu à jouer dans le monde, c'est que lorsqu'il eut emporté Beaune de vive force, il fut reçu à l'hôtel de ville par le maire, qui lui offrit le vin d'honneur comme à un personnage. Il paraît que ses exactions n'atteignaient jamais que les Fermes et qu'il respectait les personnes et les biens des parti-

[1] Rescrits du roi.

culiers. Cela n'est pas très certain ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est la popularité dont il jouissait. Le peuple, irrité contre l'avidité et le despotisme écrasant des fermiers généraux, voyait en Mandrin un vengeur, une manière de libre-échangiste à main armée, et en achetant ses marchandises à bon marché, le bénissait comme un bienfaiteur et ne tarissait pas sur ses exploits. Mandrin, protégé par l'espèce de complicité des paysans, par sa connaissance des localités et par son audace, bravait les troupes du roi, à qui il fit éprouver des pertes sérieuses, battait la campagne avec la tranquillité d'un capitaine à la tête de sa troupe, et continuait sur une vaste échelle son étrange industrie. »

Dès que Milord Maréchal eut reçu la lettre du baron de Knyphausen lui signalant la présence dans la principauté du fameux bandit français, il nantit de la chose le Conseil d'Etat qui prit aussitôt des informations, et, dans sa séance du 10 décembre, décida de répondre que le fait qu'on lui avait signalé était inexact. « Nous pouvons vous assurer, écrivait le même jour lord Keith au ministre du roi à Paris, que ce Mandrin, non plus qu'aucun de ses gens, ne se sont point retirés dans ce pays. Il n'y a même nulle apparence qu'ils aient pu en concevoir le dessein, parce qu'ils ne peuvent pas ignorer les précautions que nous avons prises publiquement contre leur entrée dans cet Etat. »

Les apparences sont souvent trompeuses, et le Conseil d'Etat de Neuchâtel en fit l'expérience ; quelques jours plus tard, le 17 décembre, il adressait en effet la lettre suivante au duc de Randan, lieutenant général des armées de S. M. T. C., commandant en chef dans la province de Bourgogne, à Besançon :

« Monsieur ! Après les mandements que nous avons fait publier et les autres précautions que nous avons prises pour empêcher les contrebandiers d'entrer dans ce pays, nous avions lieu d'espérer que ces sortes de gens ne franchiraient plus nos frontières. Cependant leur témérité a paru en dernier lieu d'une manière qui nous a étonnés. Un grand nombre de ces contrebandiers étant entrés par pelotons, ainsi que nous l'avons appris, dans divers endroits du canton de Berne, tombèrent tous ensemble le 12 de ce mois, à l'improviste, dans un village de ce païs nommé St-Aubin, qui confine aux Etats de Berne, tous montés sur des chevaux et bien armés, et traversèrent de force ce païs par les montagnes, entr'autres par le village de la Chaux-de-Fonds, sans qu'on ait pu s'opposer à leur passage, d'où ils se rendirent au lieu nommé la Maison-Monsieur, pour y passer la rivière du Doux, disant qu'ils allaient de là se rendre à Belfort. »

Les Manuels des communes de Saint-Aubin et de la Chaux-de-Fonds ne contiennent malheureusement aucune mention de cet événement. Il est probable que Mandrin et sa troupe, ne commettant pas d'exactions, rencontrèrent fort peu de résistance, si même ils en rencontrèrent, tant était grande du reste la crainte qu'ils inspiraient, et traversèrent tout le pays en suivant le chemin public passant par Boudry, Rochefort, la Tourne, les Ponts, la Sagne et la Chaux-de-Fonds.

Le duc de Randan écrivit de Dôle, le 19 décembre, au Conseil d'Etat pour le remercier de sa communication, mais en se plaignant quelque peu qu'elle ne lui eût pas été faite plus promptement : « Je vous aurais eu une vraye obligation si vous m'aviez depesché un expres pour me donner un avis si intéressant et cette bande serait actuellement détruite. Les gardes des fermes du Roy, mon Maître, qui sont sur cette partie de la frontière de cette province m'ont laissé dans une entière ignorance et je n'ay appris cette singulière entreprise que par hasard, le 16 après midy. Je me suis rendu sur le champ icy, et j'ai porté avec tant de légèreté deux détachements à la poursuite de ces contrebandiers qu'un d'eux était hier au moment de les atteindre dans le duché de Bourgogne, et que pour marcher plus vite, ils avaient laissés leurs marchandises et seulement trainés leurs chevaux excédés de fatigue; j'ai tout lieu de croire que cette bande ne sera plus en état de se rassembler ou du moins en perdra le désir. Tous les Etats sont intéressés à la destruction d'attroupements si audacieux et qui troublent la tranquillité publique.[1] »

La carrière de Mandrin était bientôt terminée. Peu de temps après, en effet, trahi par sa maîtresse, il fut arrêté (au château de Rochefort, en Savoie, dit-on), après une énergique résistance et conduit à Valence. Lorsqu'on l'amena dans cette ville, un village sur sa route prit les armes pour le délivrer. Il fut roué vif et étranglé à Valence, le 26 mai 1755, à l'âge de 31 ans, et subit cet affreux supplice avec le plus grand courage.

Le souvenir du passage de Mandrin à travers la principauté s'est conservé dans cette appellation populaire par laquelle on désigne parfois chez nous un mauvais sujet : « Il est de la bande à Mandrin » ; mais qui sait si les exploits de ce chef de contrebandiers, en attirant l'attention de nos populations neuchâteloises sur les exactions des fermiers généraux, ne contribuèrent pas à la résistance que rencontra dans notre pays le projet de Frédéric II d'affermer les revenus de l'Etat.

Ch. CHATELAIN.

[1] Correspondance du Conseil d'Etat.

# ARCHITECTURE NEUCHATELOISE

(AVEC PLANCHE)

Quelle est, demanderez-vous peut-être, en contemplant la planche ci-contre, cette antique chapelle dont nous n'avions jamais entendu parler à Neuchâtel? Détrompez-vous; ce n'est point une chapelle, c'est *une cave,* une cave du bon vieux temps. Jamais ces épais piliers, ni ces larges voûtes cintrées n'ont retenti du chant des pieux cantiques. Seuls les gros muids du temps passé ont pris place dans la vaste halle; seul le gai chant du tonnelier a fait résonner ce sombre souterrain.

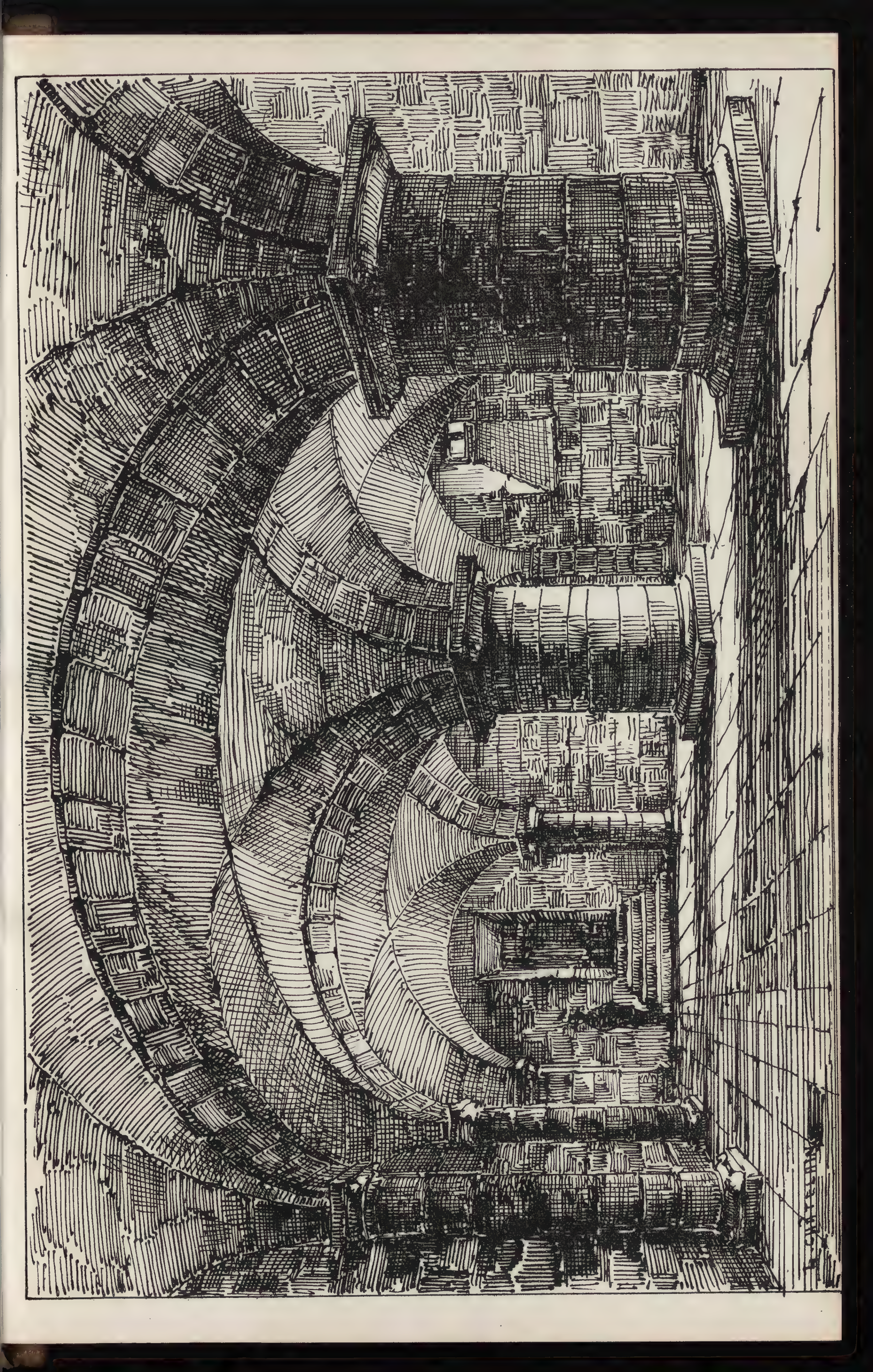
Cette cave monumentale, aujourd'hui disparue, mais dont M. l'architecte Léo Châtelain nous a conservé le souvenir, se trouvait sous la maison dite *des Ramoneurs,* qui était appuyée contre le flanc nord de la tour des Chavannes. Cette maison, ainsi appelée parce qu'elle était la demeure du ramoneur-chef communal, subit le sort de la tour des Chavannes, qui fut démolie en 1868.

Avant d'être la « maison des ramoneurs », elle avait servi pendant quelques années de dépôt de mélasse à la raffinerie de sucre, établie aux Bercles, en 1817, par MM. J.-J. Huguenin et Henri Fleury (*Messager boiteux,* 1817). C'est cette fabrique qui a donné son nom à la rue de la Raffinerie. Elle n'eut, au reste, qu'une existence éphémère.

Les caves de cette partie de la ville étaient, nous dit-on, fréquemment inondées par des infiltrations d'eau provenant de la source qui alimentait la fontaine des Chavannes. Aussi étaient-elles peu utilisées. Lors des fortes crues, les enfants s'amusaient à y faire naviguer leurs bateaux, et les canards, nous dit-on, aimaient à y barboter. Un jour qu'un gros tonneau avait coulé dans la cave de la « maison des ramoneurs », les habitants de la rue prétendirent qu'on avait mis du vin dans leur eau.

Du reste ce n'est pas la seule cave monumentale que nous connaissions à Neuchâtel. Il en existe encore toute une série de fort belles sous la ligne des maisons qui bordent à l'ouest la rue des Terreaux, et qui étaient les anciens greniers de la ville, depuis le passage des Arbalétriers à la fabrique des télégraphes. Elles sont très intéressantes à étudier, surtout quand le propriétaire est un homme aimable qui n'épargne rien pour vous en rendre la visite agréable.

A. GODET.



# LA LOTERIE ROYALE DE 1776



I

La loterie ou loto, chez nous, est une importation étrangère. L'Italie d'abord, l'Allemagne ensuite, ont eu le triste honneur d'organiser et de répandre un peu partout ce mode de jeu, dont certains pays souffrent encore.

La loterie d'argent n'a eu dans le canton qu'une existence éphémère, au moins en ce qui regarde l'Etat, car la ville de Neuchâtel a possédé pendant longtemps sa loterie, mais dans des proportions moins considérables et sous une forme assez anodine.

Avant de nous occuper de la loterie royale, instituée par ordre et rescrit de Frédéric II, en 1776, il est bon d'indiquer en quelques lignes les diverses loteries autorisées par le Conseil d'Etat dans le pays, soit pour faciliter des œuvres d'utilité ou de charité publiques, soit pour venir en aide à certains citoyens, quelque peu mal dans leurs affaires.

Plusieurs de ces entreprises affectaient la forme de ce que nous appelons aujourd'hui euphémiquement des « tombola », c'est-à-dire que les personnes ou les communautés autorisées mettaient au jeu des

objets, sortes de primes pour les billets gagnants. Le Conseil d'Etat les appelle tout simplement et plus logiquement des « lotteries d'effets ».

La première mention de ce genre remonte *au 13 janvier 1728,* loterie d'effets permise à Pierre Sandoz; la seconde mention *du 7 octobre 1736,* est celle d'une loterie en faveur de la Chambre de charité du Locle.

Les demandes, paraît-il, se multiplièrent, et d'aucuns se permirent même de se passer d'autorisation; aussi, *le 19 novembre 1737*, le Conseil d'Etat prit-il la décision suivante :

*Arrêté.* Sur les avis donnés à la Seigneurie qu'il s'introduisait dans quelques juridictions des Montagnes un abus en ce que plusieurs particuliers s'émancipaient de faire, sans permission, des lotteries tant en argent qu'en effets ou marchandises, ce qui ne tourne qu'au « désavantage et à la perte du public, c'est pourquoi, et dans la vuë de le prévenir; Il est ordonné à tous les officiers des susdites juridictions de faire publier une défense à toutes sortes de personnes de faire aucune lotterie sous quel prétexte que ce soit sans en avoir au préalable obtenu la permission de qui il convient et même arrêter celles qui pourraient déjà être commencées, sous peine à tous contrevenants, d'être recherchés et poursuivis pour les faire châtier ainsi qu'il conviendra. »

*Le 16 may 1740,* lotterie de grains permise au châtelain de Roy.

*Le 18 août 1755,* le roi Frédéric II, par un rescrit autorisait l'établissement d'une loterie à Neuchâtel; ce rescrit était adressé au gouverneur Milord maréchal Keith. On y lit :

Je suis aussi du sentiment qu'il faut prendre du moins pour le commencement dix pour cent, et qu'une lotterie de différentes classes, quand même elles ne seraient que petites, fera plus d'impression sur le public, qu'une qui se tirerait tout à la fois.

« (Signé) Frédéric. »

*Le 14 septembre 1767*, le libraire Girardet, du Locle, l'ancêtre de tant de graveurs et de peintres de talent, obtint la permission d'organiser une lotterie de livres.

*Le 11 novembre 1776,* le conseiller Venceslas Maurer est autorisé par la Cour à établir dans le pays une loterie royale, c'est celle dont nous aurons à nous occuper plus loin.

*En 1785,* loterie à la Chaux-de-Fonds, pour les frais de l'instruction publique.

*Le 26 avril 1791,* loterie pour Couvet, et en 1797 pour Fleurier et Saint-Sulpice, en faveur des pauvres.

*Le 26 juin 1797,* la Chaux-de-Fonds est autorisée à faire une loterie pour l'acquittement de ses dettes qui s'étaient accumulées à la suite du terrible incendie de 1794.

*Le 22 janvier 1805,* pour la Chambre de charité du Locle ; la Mère des Montagnes préludait déjà alors à ses déficits futurs en ce qui concerne l'assistance.

*Le 11 juillet 1810,* le Conseil d'Etat renouvelle son arrêt contre l'abus des loteries.

*Le 7 octobre 1816,* le Conseil d'Etat renonce à s'occuper de l'établissement d'une loterie nationale ou l'initiative prise par les Audiences générales, en vue de couvrir les frais occasionnés par le passage des Alliés; cette loterie, du reste, dont il n'est pas fait mention dans les procès-verbaux des Audiences, n'eut pas lieu, et fut remplacée par une imposition extraordinaire sur les communes et sur les particuliers.

*De 1825 à 1829*, le Gouvernement accorda aux cantons d'Uri et de Schwytz leur demande de vendre des billets de la loterie de la commission des pauvres; le même privilège fut refusé au Tessin.

*Le 29 août 1833*, le canton de Fribourg présenta une singulière requête, c'était de pouvoir débiter des billets de loterie pour subvenir aux frais du pont de fil de fer, le Conseil n'y consentit pas, quoique le but de la loterie fût tout aussi intéressant et surtout plus clair et plus net que celui de l'entreprise récente ou plutôt actuelle, en faveur de l'Université de Fribourg.

*Le 15 juin 1837,* le Corps législatif vota la loi prohibant les loteries; cette loi fut soumise à la sanction royale le 26, sanctionnée le 16 octobre, entérinée et publiée le 17 du même mois; c'est celle qui nous régit encore aujourd'hui, sauf certaines dispositions du nouveau Code pénal; on peut en prendre connaissance dans le Recueil des pièces officielles de la Principauté au tome III, page 133.

Le Conseil d'Etat n'en continue pas moins à autoriser certaines loteries dont le but lui paraissait ou utile ou philanthropique; citons les principales :

*Le 6 novembre 1839*, loterie en faveur de l'institut du Prébarreau.

*Le 13 mars 1840*, accordée aux dames du Locle pour l'institut des Billodes.

*Le 30 novembre 1840,* pour l'établissement de travail de la Chaux-de-Fonds.

*Le 22 février 1841,* pour la cure des Ponts.

*Le 11 avril 1842,* pour le temple allemand du Locle.

*Le 2 novembre 1842,* l'excellente loterie en faveur de la Société des Amis des Arts, la seule qui subsiste et qui subsistera toujours, nous l'espérons.

*Le 7 février 1843,* pour la Chambre d'éducation du Locle.

*Le 10 janvier 1844,* pour l'école de Saint-Aubin.

*Le 16 mars 1844,* pour l'hospice du Locle.

*Le 7 mai 1845,* loterie en faveur des blessés et des morts du canton de Lucerne, à la suite de l'expédition des Corps francs.

*Le 15 février 1846,* pour la route de la Côte-aux-Fées.

*Le 23 mars 1846,* loterie des enfants Maillardet, pour les automates de leur père.

*Le 2 décembre 1846,* en faveur des pauvres et des malades de la paroisse catholique de la Chaux-de-Fonds.

*Le 31 mars 1846,* pour la société de patronage.

*Le 3 juin 1846,* pour les pauvres de Cortaillod.

Nous n'irons pas plus loin dans cette énumération que l'année 1848, mais l'on voit que ces loteries sont comme des jalons dans notre histoire, indiquant bien des œuvres utiles et charitables qui n'ont pu arriver à chef que par ce moyen de propagande; si la loterie n'avait jamais eu d'autres buts que ceux-là, il n'y aurait pas à en médire.

## II

Retournons en 1776, sous le règne de Frédéric le Grand, nous y assisterons à une scène digne de fixer l'attention.

Le souverain avait concessionné le 11 novembre 1776 à Venceslas Maurer, conseiller, l'établissement d'une loterie d'argent dans la Principauté. Cette loterie était autorisée pour l'espace de six années, savoir du 1er juin 1777 jusqu'au 31 mai 1783; en réalité, elle ne dura que deux ans. « Le premier tirage ne doit point se faire ainsi, s'exprime le roi, avant que le sieur Maurer, concessionnaire, n'ait fait en bonne et duë forme devant le Conseil d'Etat ou la Cour de Justice qu'il en chargera, un cautionnement solide et judiciaire de soixante mille livres de Neufchâtel, dont la valeur sera augmentée à mesure que cette entreprise prendra faveur et que les mises deviendront plus considérables. »

Le rescrit ajoute : « Vous, Conseil d'Etat, me proposerez aussi incessamment un Conseiller d'Etat et un membre du magistrat de la ville de Neufchastel, qui en qualité de mes Commissaires assisteront à chaque tirage et veilleront aux intérêts du public qui s'intéresse à ce jeu, afin que les gains sortis de la Roue de fortune se paient exactement.

« Si cependant l'entrepreneur aurait des démêlés avec ses Pontes ou ses Receveurs qui ne pourraient être prévenus ni redressés par ces Commissaires, ces démêlés seront portés en justice et jugés suivant les lois et coutumes des Lotteries, à quel effet je veux établir deux Ressorts là-bas, dont le dernier sera sans appel quelconque, et que vous me proposerés de même pour être agréés... »

Tant de sollicitude de la part du Souverain avait de quoi toucher les cœurs, mais mieux aurait valu épargner à ses fidèles sujets la tentation même de se livrer au jeu d'argent, c'est ce que le Conseil d'Etat lui fit bien voir.

L'octroi, concessionné à Wenceslas Maurer en date du 15 octobre 1776, portait en substance :

1. En vertu du présent octroy, il sera permis au Conseiller Wenceslas Maurer d'établir dans notre souveraineté de Neufchâtel et Valangin une Lotterie de Gênes suivant le plan et principes adoptés par Notre Lotterie Royale de Berlin, et d'en répéter les tirages dans notre ville de Neufchâtel ou autre endroit de notre Principauté à son choix autant de fois qu'il le jugera convenable.

2. Nous abandonnons au Conseiller Maurer la recette entière, moyennant qu'il restera aussi seul chargé de tous les frais et dépenses, sans qu'il en puisse jamais demander le moindre dédommagement à Nos Caisses.

3. Cautionnement de soixante mille livres du pays.

4. Nomination de Commisaires Conseillers d'Etat et ministraux de Neuchâtel pour être présents aux tirages et veiller au bon ordre.

5. L'Entrepreneur pourra engager des associés et nommer les employés dont il aura besoin pour la gestion.

6. L'Entrepreneur et ses associés jouiront de notre protection royale et Nous leur promettons l'assistance de Notre Conseil d'Etat de Neufchâtel pour faire réussir tous les arrangements qui pourront avancer le succès de l'entreprise. (Ce en quoi le roi s'engageait beaucoup, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater).

7. L'Entrepreneur se servira pendant ces six années de l'octroy d'un cachet à nos armes et avec l'inscription :

*Lotterie Royale de Prusse établie à Neufchâtel*

il marquera de la même signature les bilans, billets de la Loterie, etc.

8. En cas que la Lotterie de Gênes ne prendrait point faveur, nous lui permettons d'établir en même temps des Lotteries par classes.

9. Seul Maurer, pendant six ans, du 1er juin 1777 au 31 mai 1783, pourra établir des Lotteries.

10. Les lots gagnés ne seront point sujets à saisie, et la même franchise aura lieu à l'égard des fonds de cet établissement, excepté que dans les cas de tirages désavantageux à l'Entrepreneur, l'argent en caisse et le cautionnement mentionné à l'article 3 n'étant pas suffisants pour acquitter les gains, on pourra saisir les fonds de l'établissement jusqu'à la concurrence des sommes nécessaires pour satisfaire les Pontes.

11. Les démêlés survenant entre l'Entrepreneur et les Pontes seront jugés suivant les lois en deux ressorts constitués par le Conseil d'Etat, les différends entre les gens en place et l'Entrepreneur seront décidés en dernier ressort par notre grand Directoire des finances à Berlin.

12. Il est libre à l'Entrepreneur de modérer les mises avant les tirages autant que sa propre sûreté l'exige, mais il faut que pour la sûreté du public il présente avant chaque tirage à notre Commission Royale un tableau exact des mises qu'il déclarera valides, ainsi que de celles qu'il voudra raïer. Si cependant faute de temps on ne pourrait finir assez tôt ce tableau, il sera permis de l'achever durant le tirage, bien entendu que notre Commissaire Royal veillera exactement, afin que les employés qui les composent ne puissent être avertis des nombres qu'on criera dans l'intervalle.

13. L'Entrepreneur s'engage à payer annuellement mille Livres de Neufchâtel à notre Conseil d'Etat pour les employer en œuvres charitables, et d'augmenter ce don par la suite à mesure que son Entreprise prendra faveur.

Fait à Berlin le 15 octobre 1776. (S.) FRÉDÉRIC.

*Plan.*

Cette loterie royale consiste en nonante numéros, commençant depuis le nº 1 jusqu'au nº 90. Lorsque les nonante numéros ont été mis à la vue du Public et en présence de Messieurs les Commissaires dans la roue de fortune, on en tire cinq l'un après l'autre, hors de la

dite roue de fortune. Ces cinq numéros sortis décident alors de tous les gains des intéressés, auxquels gains plusieurs milliers de personnes peuvent aspirer, si elles ont mis et posé sur les mêmes numéros.

On peut s'intéresser et mettre dans cette loterie en cinq manières différentes, savoir : par l'Extrait indéterminé, par l'Extrait déterminé, par l'Ambe, par le Terne, et par le Quaterne.

Quand on pose sur l'Extrait indéterminé, on choisit un numéro ou plusieurs sans combinaison, s'il sort en gain la mise est payée 15 fois.

L'Extrait déterminé se fait quand on fixe par avance un certain numéro qui doit sortir au premier, au second, au troisième, au quatrième ou au cinquième trait hors de la roue de fortune. En cas de sortie, le Ponte gagne sa mise 70 fois.

L'Ambe consiste en deux, le Terne en trois, le Quaterne en quatre numéros de devinés. Peu importe en quel ordre les numéros soient sortis de la roue, cela suffit d'avoir deviné deux, trois ou quatre numéros parmi les cinq qui sont tirés; (nous avertissons le lecteur que nous respectons précieusement le français fédéral du Berlin d'alors).

La mise est payable pour chaque Ambe 270 fois, pour chaque Terne 5,300 fois, pour chaque Quaterne 60,000 fois.

Le prix le plus bas des différentes mises sur un billet est de dix sols de France. Les mises en général ne doivent pas surpasser les sommes spécifiées ci-dessous, c'est pourquoi on n'acceptera pas de mises ni plus haut, ni plus bas que le prix suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'Extrait indéterminé | d'1 sou de France | jusqu'à | 1500 l. de F. |
| L'extrait déterminé | d'1 livre de Fr. | jusqu'à | 30 l. F. |
| L'Ambe | d'1 livre » | jusqu'à | 30 » |
| Le Terne | d'1 sou » | jusqu'à | 20 » |
| Le Quaterne | de $^1/_2$ sou » | jusqu'à | 4 sols. |

Pour donner un exemple de ce que l'on peut gagner avec la mise de 21 livres de France, nous supposons qu'on ait choisi les cinq numéros suivants et qu'on ait fait la mise de cette manière :

7, 13, 32, 46, 48.

Ceux-ci font pour les changes y contenus :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 5 Extraits | à | 2 | L. | 10 |
| 10 Ambes | à | 10 | S. | 5 |
| 10 Ternes | à | 10 | S. | 5 |
| 5 Quaternes | à | 4 | S. | 1 |
| | | | L. | 21 |

Avec la dite mise on peut gagner :

Quand un seul numéro est sorti de ces cinq qu'on vient de nommer, on gagne un Extrait indéterminé, en retirant la mise 15 fois, conséquemment on a à toucher . L. 30

Deux numéros qu'on aura devinés gagneront :

| | | |
|---|---|---|
| 2 Extraits | 15 fois à 2 L. . . | 60 |
| 1 Ambe | 270 fois à 10 S. . . | 135 |
| | | L. 195 |

Trois numéros sortis gagnent :

| | | |
|---|---|---|
| 3 Extraits | 15 fois à 2 L. | 90 |
| 3 Ambes | 270 fois à 10 S. | 405 |
| 1 Terne | 5,300 fois à 10 S. | 2,650 |
| | | L. 3,145 |

En cas qu'on eût deviné quatre numéros, on recevrait pour

| | | |
|---|---|---|
| 4 Extraits | 15 fois à 2 L. | 120 |
| 6 Ambes | 270 fois à 10 S. | 810 |
| 4 Ternes | 5,300 fois à 10 S. | 10,600 |
| 1 Quat. | 60,000 fois à 4 S. | 12,000 |
| | | L. 23,530 |

Tous les cinq numéros de gagnés font :

| | | |
|---|---|---|
| 5 Extraits | 15 fois à 2 L. | 150 |
| 10 Ambes | 270 fois à 10 S. | 1,350 |
| 10 Ternes | 5,300 fois à 10 S. | 26,500 |
| 5 Quat. | 60,000 fois à 4 S. | 60,000 |
| | | L. 88,000 |

Pour que le public puisse s'instruire, combien d'Extraits, d'Ambes, de Ternes et de Quaternes, sont contenus dans les numéros, combinés ensemble sur un billet, et comme on doit faire les mises, quant on veut aspirer aux prix des changes, on n'a qu'à consulter le Tableau progressif, résultant de la décomposition de quinze nombres.

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Extraits | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| Ambes . | | 1 | 3 | 6 | 10 | 15 | 21 | 28 | 36 | 45 | 55 | 66 | 78 | 91 | 105 |
| Ternes . | | | 1 | 4 | 10 | 20 | 35 | 56 | 84 | 120 | 165 | 220 | 286 | 364 | 455 |
| Quater. | | | | 1 | 5 | 15 | 35 | 70 | 126 | 210 | 330 | 495 | 715 | 1001 | 1365 |

Quant aux mises, on peut les faire en toutes sortes d'espèces et de monnaies, et les gains se paieront aussi de la même monnaie en laquelle la mise aura été faite.

Messieurs les Pontes sont avertis qu'ils devront changer les reconnaissances qu'ils auront reçues des receveurs avant le tirage, contre des billets originaux munis du sceau de la loterie royale, par l'empreinte duquel son authenticité sera constatée, et en vertu desquels on pourra demander son paiement puisqu'on n'aura aucun égard aux reconnaissances des Receveurs.

Tel était le plan et les conditions de cette loterie revêtue de l'autorisation du souverain, sanctionnée, patronnée et recommandée par lui,

pour le plus grand bien des sujets neuchâtelois; nous allons examiner quel accueil le Gouvernement, les Corps de l'Etat, l'opinion publique, firent à cette entreprise nouvelle et audacieuse, quelle fut sa durée et comment la loterie royale termina ses jours pour ne plus ressusciter.

## III

Lorsque le Conseil d'Etat fut invité par la Cour de Berlin à entériner dans ses Manuels l'octroi du sieur Maurer, et à faire le nécessaire pour l'établissement à bref délai de la loterie, il accumula remontrances sur remontrances au Roi, et regimba pendant près d'une année à l'aiguillon.

Cette attitude à la fois prudente et énergique, dont les preuves se déduiront en leur temps, fut hautement approuvée par les Corps et par la plus grande partie de la population.

Il parut même un opuscule assez violent à ce sujet, reproduisant une étude sur la question faite à Genève par un conseiller de la ville.

L'auteur anonyme de la dite brochure s'exprimait en ces termes:

*Réflexions sur l'Administration des Loteries ou jeux connus sous le nom de Lotto gênois.*

RÉFLEXIONS SUR LE LOTTO GÊNOIS.

La Loterie que M. Wenceslas Maurer se propose d'établir à Neuchâtel, dans le goût de celles de Manheim, Coblentz, etc., connue sous le nom de Lotto gênois, est un de ces événements qui alarment tous ceux qui s'intéressent à leurs semblables, et qui se sentent de l'attachement pour le bien public. Cet établissement, funeste à tous les Pays où il a pris racine, entraînant la ruine des particuliers, aura bientôt désolé ce petit Etat, qui ne soutient son aisance qu'à force de travail et d'industrie; bientôt l'on verra la misère succéder à la prospérité; bientôt les mœurs corrompues par l'indigence ne présenteront plus qu'un spectacle affreux de rapines et de désordres de toute espèce.

Ces malheurs inévitables sont voilés pour le public; les personnes qui joignent à l'art du calcul la connoissance de l'empire que l'ambition et la crédulité exercent sur la plupart des hommes sont les seules qui puissent les apprécier. C'est donc rendre service au public que de l'instruire du péril qui l'environne, de mettre sous ses yeux les pièges tendus à son ignorance et de les disposer à fuir les attraits séducteurs qui leur sont présentés. Peut-être qu'émus à l'aspect du tableau, ceux qui sont en autorité s'empresseront de réunir leurs efforts aux vœux des vrais Citoyens, pour détourner l'orage qui s'apprête.

Un danger, pour peu qu'il soit éloigné et qu'il ne tombe pas sous les sens, n'imprime qu'un léger sentiment de crainte, qui s'efface à l'instant par un espoir vague et irréfléchi: le mal qui survient est d'autant plus dangereux, qu'il n'a presque pas été prévu, et que souvent l'on court aux remèdes au moment qu'il n'est plus temps.

Croire qu'un établissement pareil ne portera que peu ou point de préjudice à l'Etat, ce seroit s'abuser volontairement. Les relations prochaines que les habitants d'un petit Pays soutiennent entr'eux, sont tellement multipliées, que la fortune de l'un influe sur celle de l'autre. Comment le Capitaliste tiendra-t-il son Etat, si ses débiteurs se sont ruinés dans le *Lotto?* Avec quoi le Fermier payera-t-il le prix de son bail? Quelle fidélité les Maîtres peuvent-ils attendre de leurs domestiques, les Artisans de leurs ouvriers, dans un endroit où l'on fournit fréquemment des alimens au vain désir de s'enrichir à un jeu si défavorable?

Les journaliers augmentant le prix de leurs travaux, pour donner du pain à leur famille, sans se départir de leur fole ambition, ne feront-ils pas retomber leur opiniâtre crédulité à la charge des Concitoyens? Et ainsi de suite.

Le Fermier d'une Loterie de cette espèce fait des profits immenses; car les chances sont disposées de façon qu'il est impossible qu'il perde. La valeur numérique passant de ce Pays dans la Patrie du Fermier, qui rit à son aise de la foiblesse et de la stupidité des hommes, l'Etat est appauvri; chacun s'en ressent; lorsqu'il n'y a plus d'argent dans une Province, dont le sol est stérile, la misère est à la porte, et des mœurs criminelles remplacent les mœurs honnêtes que l'aisance entretenoit.

Un Lotto est un véritable impôt mis sur l'ignorance de ceux qui y jouent, volontaire à la vérité, mais qui n'est pas moins un impôt très-considérable. Les calculs que l'on va voir, éclairciront les doutes que l'on pourrait s'en former.

Le Fermier enlèvera annuellement à la Principauté de Neuchâtel une valeur à peu près égale à celle qui constitue les justes revenus du Souverain. Dans peu le Pays sera ruiné; l'Industrie que la prospérité fait naître, n'aura plus de ressort; le Pays, trop ingrat, n'offrant pas de suffisantes ressources à tous les habitants, une partie sera contrainte à porter ailleurs ses talens et ses regrets. Cette taille, quoique volontaire, n'en est pas moins assurée; elle repose sur l'attrait de la fortune, mobile toujours actif, toujours enchanteur, toujours puissant; placés sur le bord de cet abîme, ne doit-on pas faire tous ses efforts pour l'éviter.

Cet établissement est affermé pour six ans à M. Maurer; ce terme expiré, l'on n'en sera pas quitte; on passera un nouveau bail, ou l'on en fera un objet des Fermes de l'Etat; et le Pays, sans cesse miné et exténué, tombera dans une langueur incurable. Les Chambres de charité seront hors d'état de suffire à soulager les pauvres qui augmenteront à proportion des immenses bénéfices de la Loterie.

La ruine totale des peuples où ce jeu funeste est établi, doit servir de leçon à ceux du Comté de Neuchâtel: Les Représentations que les Citoyens

de Genève ont adressées à leur Magistrat en 1773, pour faire bannir ce jeu de la République, annoncent toute l'importance du danger. Mais, sans chercher au dehors des preuves des désordres qui ont résulté des *Lotto*, n'a-t-on pas vu dans ce Pays des gens aisés réduits à l'indigence et forcés à faire discussion, pour s'être ruinés dans ces Loteries d'Allemagne. Bien des gens aiment à se persuader que les peuples de Neuchâtel n'y joueront pas, et se consolent ainsi facilement de ce qui cause la terreur du plus grand nombre.

Triste ressource de l'esprit qui aime mieux se fasciner indolemment les yeux, que de s'occuper des moyens de prévenir le mal! Oui sans doute l'on y jouera; et le désir de récupérer leur perte, plongera les joueurs dans des pertes toujours plus sensibles.

Les personnes sensées, qui ont une juste idée des combinaisons du Lotto, se garderont bien de donner dans un piège aussi grossier; mais sont-ils la plus grande partie de l'Etat? La plupart des hommes, les femmes, les enfans de famille, les artisans, les domestiques, tous ceux qui sont incapables de démêler ce qu'il y a de ruineux dans cette duperie, entraînés par la cupidité à l'appas d'un gain presque impossible, porteront dans la caisse du Fermier un argent dont ils ont souvent un pressant besoin.

Si les sujets jouent déjà dans ces *Lotto* étrangers, où ne portera-t-on pas l'excès, dès qu'il en existera un sous leurs yeux? La fréquence des tirages, la facilité de savoir incessamment son sort, sont des attraits bien forts, qui, irritant les passions, multiplieront infiniment le nombre des joueurs. Y a-t-il bien des gens capables de résister à cette amorce?

Comptera-t-on pour rien les intrigues des Collecteurs toujours efficaces sur le peuple crédule? S'aidant avec le Fermier à dévorer la substance de ses Concitoyens, que de faussetés, que d'impostures, que de manœuvres odieuses ne mettront-ils pas en usage pour attirer les simples dans leurs filets? Il n'en faut pas douter: le mal est dangereux; et c'est pour en convaincre le public et ceux qui sont les dépositaires de l'autorité, que l'on a fait imprimer ici les graves et solides Représentations des Citoyens et Bourgeois de Genève, au Magnifique Conseil de cette République, relativement au jeu du Lotto.

Quant au travail fait par le conseiller genevois, certaines de ses considérations peuvent être relevées; elles se rattachent très exactement aux conditions dans lesquelles la loterie de 1776 se présentait au public.

*(A suivre.)* Max Diacon.

# AUTOBIOGRAPHIE & SOUVENIRS

DE

# Frédéric Caumont

(Suite — Voir la livraison d'avril 1893, page 89)

Nous voici à l'année 1814. Grand passage de troupes. Les Alliés entrent en France de tous côtés. Les armées autrichiennes passent par la Suisse. Neuchâtel et toute la Principauté en sont inondés. Quelle diversité dans la civilisation de ces militaires ! Les Tyroliens, les habitants de Vienne ou de Prague sont comme tout le monde; les Croates, les Dalmates, les Transylvaniens sont à demi-sauvages. Nous eûmes à loger de ces gaillards à plusieurs reprises. En ville on se plaignait de leur malpropreté et même de leurs déprédations; on cachait son argenterie. Ma tante Binder, la sœur de ma mère, qui était tailleuse et qui demeurait vis-à-vis de chez nous, eut à défendre ses jeunes apprenties de l'arrogance des soldats qu'elle logeait. Heureusement il suffisait de montrer de la fermeté, et de les menacer de plaintes auprès de leur commandant, et tout rentrait dans l'ordre. Ils avaient un grand respect pour la bastonnade, que la discipline autrichienne ne leur épargnait pas, pour la moindre faute. Pour nous, nous n'eûmes qu'à nous féliciter des nôtres, entre autres de deux Hongrois...

L'un d'eux, étant affligé d'une ophtalmie douloureuse, ma mère le soigna avec tant d'égards que nos deux hommes, touchés de ses procédés, se conduisirent admirablement. Leur chambre était maintenue par eux avec une propreté exquise; ils se montraient accommodants pour tout; ils cherchaient à donner le moins de peine possible, et ce ne fut pas sans émotion qu'ils nous quittèrent. Arrivés à la Chaux-de-Fonds, ces braves gens demandèrent même à leur chef un congé d'un jour pour venir voir encore une fois ma mère et lui exprimer de nouveau toute leur reconnaissance.

Toute la ville était pleine de ces troupes; la grande place d'armes, au bord du lac, entourée de peupliers, et remplacée aujourd'hui par de belles rues, était couverte de leurs canons, de leurs caissons, de leurs bombes et de leurs boulets. C'était la joie de tous les bambins. On n'allait pas à l'école; on allait là. On fraternisait avec les militaires, on se faisait mettre par eux à cheval, quand les soldats du train menaient leurs bêtes à l'abreuvoir. On admirait les fusils, les cuirasses, les pièces d'artillerie; on s'affublait de shakos ou de casques.

Les soldats aimaient les enfants. Un jour que j'étais à la barrière de la place d'armes, barrière formée par de grosses chaînes qu'il n'était pas permis de franchir, un de mes petits camarades eut la hardiesse de violer la consigne; un artilleur, croyant faire une plaisanterie, le saisit en riant, et le fourra la tête la première dans la gueule d'un énorme mortier, qui faisait notre admiration. Aussitôt un cri de frayeur universel se fait entendre de notre part; mais déjà le délinquant était retiré, pâle comme un linge. Le pauvre soldat fut dans des transes qui le rendaient intéressant, jusqu'à ce que par ses caresses il eut ramené le calme dans le cœur de l'enfant et la couleur sur ses joues.

On ne voyait que soldats, on ne parlait que de soldats, on ne pensait, on ne rêvait que d'eux. Il me souvient qu'un jour, levé dès 7 heures du matin, j'entendis de la musique; je cours à la fenêtre de mon cabinet, et je n'en bouge plus jusqu'à la nuit, si ce n'est pour les repas. C'était de la cavalerie; un régiment de dragons suivait l'autre. Ils montaient la rue du Château, pour aller prendre la route de France; chaque bataillon avait son corps de musiciens, et vous savez, du moins par ouï-dire, combien la musique autrichienne est belle. On ne pouvait s'empêcher d'écouter. Les grandes personnes y avaient le même plaisir que les enfants. Tout cela marchait pourtant pour aller massacrer des hommes, ou s'en faire massacrer; mais nous, enfants, nous ne portions pas nos pensées si loin.

Un monsieur, connaissance de notre famille, qui revenait de Berne en poste, nous rapporta qu'en partant de cette ville, il avait passé entre deux haies de cavalerie, et que ces deux haies s'étendaient jusqu'à Neuchâtel. Elles avaient donc une longueur de 10 lieues.

* * *

La malpropreté, le vol et la dissolution faisaient déjà un vrai fléau de ce passage de troupes étrangères. Mais ce n'était pas le seul. Une

affreuse épidémie régnait dans l'armée envahissante, et un grand nombre de ces soldats, ne pouvant plus suivre leur régiment, restaient dans le pays. A Neuchâtel on avait construit pour eux un hôpital provisoire, ou disposé d'un local déjà existant [1], pour y loger les malades; on avait besoin d'un surveillant pour l'économie et l'ordre de l'établissement; mais quel homme choisir pour cela? Personne ne se présentait de plein gré; chacun avait peur. Une commission chargée de pourvoir au nécessaire, et composée de messieurs de la ville, eut l'idée de s'adresser à l'ex-instituteur de la Maison des orphelins, M. Jean-Louis Girard, homme robuste, intelligent et fort, et on sut si bien le circonvenir, qu'il n'osa pas refuser ce service important, pour lequel il se sentait une vive répugnance. Il entre en fonctions, et peu de jours après est atteint par la contagion.

Je tiens ce renseignement de ma mère. Mon père ne put être retenu par elle. Il se montra bon ami dans cette occasion, comme dans d'autres. Il veilla plusieurs nuits auprès du malade, et quoique d'une santé délicate, il ne fut point atteint par la fièvre. Son ami en mourut au bout d'une semaine. Mme Girard, la veuve, resta encore plusieurs années dans la Maison des orphelins, où elle avait la direction des filles.

*
* *

Les élèves de la pension Caumont étaient de différents âges. Il y en avait de douze ans, les plus jeunes, et de dix-huit ans, les plus âgés.

...En 1824, Mme de Chateaubriand, passant quelques mois à Neuchâtel, où elle logeait chez Mme Andrié, près du Crêt [2], fit un jour appeler mon père auprès d'elle et lui proposa de prendre en pension chez lui un joli petit nègre de sept ans, dont un chef africain avait fait présent à son mari. Ce petit nègre était rempli d'esprit, mais ignorant les premiers principes de l'instruction au delà de la lecture. Cette bonne dame pensait qu'il ne serait pas déplacé au milieu de jeunes gens déjà instruits et beaucoup plus âgés que lui. Elle l'avait traité jusque-là en enfant gâté, le faisant habiller par un domestique, qui ne lui avait pas même appris à attacher ses souliers, et le couchant dans un lit de grand seigneur. Et elle pensait que cet enfant ne donnerait pas de peine, qu'il n'y avait pas à se gêner avec lui pour la nourriture,

[1] L'hôpital Pourtalès, fondé quelques années auparavant, reçut en effet de nombreux soldats de l'armée des Alliés. Voir notre article de décembre 1892. Ph. G.

[2] Maison Desor, à côté du manège. Ph. G.

et qu'on pouvait tout uniment lui donner pour lit un sac de paille ! Elle voulait qu'il fût élevé dans la religion catholique, et prétendait qu'il serait facile à mon père, qu'elle savait être protestant, de l'élever dans les croyances romaines. Bref, cette Mme la vicomtesse de Chateaubriand, femme du célèbre auteur du *Génie du Christianisme,* alors exilé de France par les Bourbons, elle-même se jugeant une femme supérieure, déraisonnait. Le petit négrillon resta chez elle.

Nos pensionnaires le voyaient souvent; il venait jouer avec eux presque tous les soirs, à la promenade du Crêt, et c'était pour eux un divertissement de s'entretenir avec lui ; les plus jeunes n'auraient pas demandé mieux que de le voir entrer dans le pensionnat; mais dans quelle catégorie aurait-il fallu le placer ? [1]

Au reste, les pensionnaires étaient instruits comme des élèves particuliers, chacun se rendant à son tour auprès du maître. Comme on les recevait à toute époque de l'année, il n'y avait guère moyen de faire autrement. On se réglait pour leur instruction sur les fondements qui avaient été posés dans leur esprit. Quelques leçons, néanmoins, pouvaient être suivies par eux en commun, en établissant des classes, certains exercices d'orthographe ou de traduction, par exemple, le cours de tenue des livres, les leçons de calligraphie. Pour tout le reste, chaque élève était pris à part.

*
* *

Zon ! zon ! Flûte et basse !
Zon ! zon ! Violons !

A propos de quoi ce refrain d'une chanson de Béranger ? C'est que j'entends de la musique dans la rue du Pommier, au second étage de notre maison. Il y a bal ce soir, et qui plus est, bal masqué ! Dans cette rue silencieuse, nous seuls faisons du bruit. La salle où l'on danse est tout illuminée; la tenture en laine rouge qui en recouvre les parois est toute fière de se montrer dans cet éclat. L'histoire de Joseph, qu'elle représente, semble s'animer; les moutons vont-ils bêler de joie ?... S'ils ne sentent rien, il n'en est pas de même de la jeunesse qui est là rassemblée : l'allégresse brille dans tous les yeux. On a invité d'aimables jeunes personnes de la ville; elles sont joliment costumées, sans trop de

[1] Ce négrillon, qui répondait au nom de *Morgen,* et qui fréquenta quelque temps la classe du collège tenue alors par M. Scipion Grand, a laissé un vif souvenir à ceux qui l'avaient connu. Un de nos abonnés, qui était enfant en 1824, nous a raconté qu'il s'est souvent baigné au Crêt avec le groom de Mme de Chateaubriand : les gamins s'amusaient à le frotter et le savonner « pour voir s'il était bon teint ». Ph. G.

luxe, car ce sont de simples bourgeoises de la classe moyenne; mais elles ne sont ni moins agréables, ni moins spirituelles que les plus huppées dans les bals de la haute société. Les jeunes cavaliers sont transformés en Turcs, en Mamelouks, en hussards, en bergers, en marquis du XVIIIme siècle; et leurs costumes divers se mêlent curieusement à ceux de leurs danseuses, qui sont des paysannes suisses, des bergères, des Grecques, des vivandières, de vieilles comtesses du temps de Louis XIV. Le coup d'œil est des plus divertissants... Valses, sauteuses, montferrines, allemandes à deux, allemandes à quatre, grandes allemandes, contre-danses, anglaises, vont leur train; on ne connaît encore ni la polka, ni l'écossaise, ni le galop; M. Bretonville, le maître de danse, dirige le tout; mon père surveille, ma mère préside aux rafraîchissements; plusieurs parentes âgées des danseuses sont spectatrices. Ma sœur est en robe blanche, un peu costumée, avec sa cousine, et cherche à seconder ma mère. Mon frère Louis et moi, nous dansons à part, dans l'allée, sans être initiés aux règles de l'art.

* * *

Des deux bals qui se donnaient chaque année, l'un était aux frais des élèves, ou mieux de leurs parents, l'autre à ceux de mon père. Pour avoir des danseuses, on s'adressait à des pensionnats de demoiselles établis dans tel ou tel village des environs. C'est ainsi que se formèrent nos relations avec Mlles Roulet, de Saint-Blaise, et avec Mmes Verdan et Perret-Verdan, du Bied. Ces dames respectables accompagnaient leurs élèves au bal, et tout se passait de la manière la plus convenable. La mise des jeunes personnes était simple et de bon goût, leur manière d'être ordinairement modeste. Les jeunes messieurs gagnaient dans leur société. Chacun des deux pensionnats les invitait à son tour une fois par an, ce qui faisait pour eux un total de quatre bals. Plusieurs demoiselles de la ville, augmentant le nombre des invitées, apportaient dans ces réunions un élément neuchâtelois très utile en même temps que très agréable. L'étude du français étant le but principal de toute cette jeunesse des pensionnats, ces demoiselles de la ville étaient aussi recherchées sous ce rapport, et, comme elles voulaient rendre des politesses en échange de celles qu'on leur avait faites, tel danseur recommandé à leur famille devenait l'objet d'invitations particulières qu'il savait fort bien apprécier.

Les relations avec les pensionnats de jeunes personnes ne se bornaient pas exclusivement aux bals. Quelquefois, nos jeunes gens

faisaient avec leurs maîtres une petite excursion : on venait à passer par Saint-Blaise ou par le Bied ; on se saluait en passant, et il se pouvait que les promeneurs fussent invités à se reposer dans le jardin, et à faire ensuite quelques jeux avec les jeunes dames... L'on s'amusait avec d'autant plus de plaisir que le divertissement avait été inattendu.

...Il y avait certaines occasions, cependant, où le plaisir était prémédité. Ainsi, nous fûmes une fois invités à nous rendre à Saint-Blaise pour le jour anniversaire du nom de baptême de mon père. On ne savait pas son jour de naissance : on avait donc pensé à la Saint-Louis, jour que fêtaient ordinairement nos pensionnaires par quelque beau présent, par un joli chant bien préparé, ou par telle autre surprise. Cette fois on se rendit à une belle campagne, située à peu de distance du village, et là, les dames du pensionnat présentèrent à mon père, avec un compliment bien tourné, que récita une des plus jeunes, un bouquet de fête accompagné d'une guirlande de fleurs peintes, dont chaque jeune demoiselle du pensionnat Roulet avait dessiné ou colorié une fleur. Attention charmante, qui resserra les liens d'amitié des deux établissements.

De notre côté, nous ne restions pas en arrière en fait de prévenances envers ces dames. Dans les bals, ma mère était aux petits soins pour elles et leur faisait toutes sortes de gentillesses. Dans nos représentations théâtrales (car nous en donnions !), les demoiselles des pensionnats étaient les premières invitées et les mieux placées.

*
* *

Les jours, les mois, les années s'écoulent et ne se ressemblent pas. Le bal dont je vous ai entretenus eut lieu probablement en 1815 ; car en 1814 le cœur n'était pas à la joie. Après la chute de Napoléon et son départ pour l'île de Sainte-Hélène, l'Europe calmée respira plus librement ; on avait enfin la paix. Le pays de Neuchâtel rentra sous la domination des rois de Prusse, et le roi d'alors, Frédéric-Guillaume III, jugea bon de faire une visite à ses fidèles sujets de la Principauté. Ce bon prince, après nous avoir cédés quelque temps à un plus fort que lui, ne faisait pas difficulté de nous reprendre, et les Neuchâtelois, contents de Berthier, n'en étaient pas moins heureux de revoir l'aigle prussienne. Aussi y eut-il dans la ville et dans tout le pays des manifestations de bonheur inouïes. Les arcs-de-triomphe abondaient partout ; la ville fut splendidement illuminée, et l'on s'extasiait à voir les beaux transparents dont étaient décorées une quantité de maisons. La nôtre

n'en avait pas moins de deux, l'un fait par mon père et représentant l'aigle royale; l'autre fait par les pensionnaires et représentant l'ange de la paix. Les murs étaient couverts de guirlandes, et entre les deux étages on lisait en grands caractères : *Vive le Roi !* Le monarque parcourut lentement les rues de la ville en voiture découverte et fit de fréquentes haltes pour voir les plus jolies choses. Notre maison eut aussi l'honneur de ses regards.

* * *

Je ne vous ai pas encore parlé de la belle vue qui s'offrait à nous depuis la chambre où mon père donnait ses leçons : toute la chaîne des Alpes, que l'on voyait en portant ses regards par dessus les toits de la ville. Certes, cela valait la peine d'être dit, avant de quitter la maison[1]; car nous allons la quitter, il le faut : elle est trop petite et ne pourrait contenir le nombre de pensionnaires qui y logent avec ceux qui demandent à y entrer. Adieu donc, aimable logis; adieu, paisible rue du Pommier ! Je salue en partant notre voisin de vis-à-vis, le commandant Petitpierre, qui habite, lui tout seul, veuf ou célibataire, une grande maison jaune... On ne le voyait que rarement, sinon au temps de la vendange; et je dois dire à sa louange qu'il n'était pas avare de son moût. M. Petitpierre avait un grand jardin planté de beaucoup d'arbres fruitiers et d'espaliers, hors de la porte de la ville, en face de ce qu'on appelait le *Jardin du prince;* et la servante, que nous connaissions beaucoup mieux que lui, nous vendait parfois des fruits... Je salue aussi monsieur le maire de Pierre, qui habitait la première maison de la rue. C'était, disait-on, un homme juste et fort habile...

* * *

Hélas ! nous étions de nouveau dans cette rue des Moulins que nous avions quittée plusieurs années auparavant. Point de jardin et aucune vue. Par bonheur, la maison n'était point sombre... Elle était vieille, mais solide. Elle n'avait rien de beau, hormis le poêle de la grande chambre, que nous nommions la salle, magnifique poêle en faïence blanche, qui n'aurait point été déplacé dans l'appartement d'un prince. J'ai ouï dire qu'anciennement cette salle avait servi aux réunions d'une corporation d'artisans. Elle convenait donc à merveille à nos messieurs (c'est ainsi que nous désignions nos pensionnaires).

[1] Cette maison devait être la maison Brandt, qui porte le nº 3 de la rue du Pommier.
Ph. G.

...En 1816, il y avait à Neuchâtel trois pensionnats de jeunes garçons : celui de M. le lieutenant Droz, plus cher que les autres et fréquenté par des élèves de familles riches; celui de M. Kratzer et celui de mon père, dont la population était plus mélangée. Nous avions pour pensionnaires des Suisses, des Allemands et des Italiens; rarement des Français. Les Suisses nous venaient de tous les cantons; les Allemands surtout du grand-duché de Bade; les Italiens de la Lombardie et du Piémont.

*(A suivre.)*

# NOTES GÉNÉALOGIQUES SUR LA MAISON DE NEUCHATEL

A quelle famille appartenait Berthe, femme du comte Ulrich II[1] de Neuchâtel, mère de l'évêque Berthold de Lausanne, et fondatrice, avec son époux, de la Collégiale de Neuchâtel? Quelques auteurs l'ont appelée Berthe de Granges, mais sans aucune preuve, et les documents étant muets à cet égard, on en est jusqu'à présent réduit aux suppositions.

Parmi celles qui ont été faites, nous en relaterons une émise dernièrement par le P. Nicolas Rædle, cordelier à Fribourg, qui, sans être concluante, offre un certain intérêt. Faisant allusion à un acte de 1153, reproduit dans Zeerleder, *Urkundenbuch der Stadt Bern,* dans lequel l'empereur Frédéric I^er^ déboute Oudelhardt de Vivers de ses prétentions à l'avocatie de Chiètres, voici en substance ce que M. Rædle écrit à ce sujet dans une lettre qui nous a été communiquée par M. le professeur Daguet :

« Oudelhardt de Vivers ne prétendait-il pas avoir des droits sur le domaine de Chiètres des moines de Payerne, parce qu'il avait été le seigneur territorial de l'endroit? Or comme Chiètres est dans la presqu'île formée par l'Aar et la Thièle qui parvint aux seigneurs de Neuchâtel, il est probable qu'ils ont acquis ce territoire par une

[1] Nous suivons la numération des comtes de Neuchâtel la plus usuelle et non celle de notre *Arbre généalogique de la maison de Neuchâtel.*

alliance avec une fille du dit Oudelhardt, dont l'une portait le nom de Berthe. Ce serait là la femme d'Ulrich II. »

M. Rædle serait d'autant plus disposé à le croire que le petit hameau de Vivers est de la paroisse de Barberêche, que Buchhardt, curé de Barberêche, paraît dans des actes comme témoin de Berthe de Neuchâtel, et que plusieurs membres de la famille de Vivers et des particuliers du village de ce nom figurent aussi en la même qualité dans des actes d'Ulrich II de Neuchâtel.

Nous avons vérifié les indications de M. Rædle et trouvé dans un assez grand nombre d'actes émanant soit d'Ulrich II et Berthe, soit de leurs fils, publiés par Matile et par Zeerleder, la mention de témoins de Vivers. Ceci ne constitue évidemment pas une preuve positive en faveur de la théorie émise, mais on ne saurait guère s'expliquer l'intervention de personnages de cette région reculée, s'il n'y avait pas eu des relations intimes entre la famille de Neuchâtel et celle de Vivers.

Nous remarquerons encore que le premier Berthold de la maison de Neuchâtel est l'évêque de Lausanne, fils de Berthe; or le nom de Berthold se trouve à plus d'une reprise dans la famille de Vivers. Peut-être Berthe a-t-elle ainsi nommé son fils en l'honneur de quelque membre de sa propre famille. A cette époque, la similitude des noms indique souvent une parenté.

Nous ne tirerons pas de conclusion de ce qui précède, mais nous tenons à consigner ici ces suppositions, qui pourront peut-être mettre quelque chercheur sur la bonne voie et l'amener à découvrir avec certitude l'origine de Berthe, la fondatrice de la Collégiale de Neuchâtel.

* * *

Dans un précédent article (voir *Musée neuchâtelois,* 1891, p. 278), nous avons indiqué le nom, jusqu'alors inconnu, de la femme de Gérard de Neuchâtel-Vaumarcus. Aujourd'hui, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Gremaud, de Fribourg, qui a bien voulu nous communiquer une pièce des archives de Valère, à Sion, nous sommes en mesure de donner quelques renseignements supplémentaires sur cette famille. En effet, les auteurs neuchâtelois ne mentionnent qu'un enfant de Gérard de Neuchâtel et d'Isabelle de Blanderate, dame de Viège, Jean, qui succéda à son père dans la seigneurie de Vaumarcus, tandis qu'en réalité il a eu plusieurs enfants.

Le document mentionné plus haut est un acte du 24 septembre 1395, par lequel Gérard vend à Antoine de Platea une vigne située à Viège et faisant partie de l'héritage de sa femme. Or Gérard intervint dans cet acte tant en son propre nom qu'en sa qualité de tuteur de ses enfants Jean, *Isabelle* et *Pierre,* issus de son mariage avec feue Isabelle de Viège.

Nous ne pouvons rien dire du sort de ces deux enfants, Isabelle et Pierre, dont nous n'avons jusqu'à présent pas retrouvé d'autre mention. Il est possible qu'ils moururent jeunes, mais les généalogistes nous sauront gré de les avoir fait revivre un instant.

Jean GRELLET.

# MISCELLANÉES

## Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de février 1892, page 53.)

*Janvier 1656.* — Messieurs de Berne ayant aussi levé rière leurs Estats tants allemands que romands envyron 15000 hommes, Mons^r^ d'Erlach estoit général et le S^r^ Jacque Clerc dict d'Haudangier seig^r^ de Byolay lieutenant général partist d'Yverdun avec les trouppes romandes, le 3 de janvier 1656 et allèrent à Berne et dès la sacheminèrent du costé de Lentzbourg, avec les trouppes allemandes, cannons et munitions, camperent auprès d'un village nommé Filmäyre. Et le 14 du dict les Lutzernois et petits canthons d'environ 7 ou 8 mille hommes, surprindrent les Bernois, conduicts par Fiffer-Sonneberc et Meyer d'Oury. Les Allemands Bernois ce deffendirent quelque temps. Les Romands du pays de Vaux prindrent une partie la fuicte, car les Lutzernois auoient l'auantage du haut des boys et tiroyent sur les Bernois sans mancquer, ce que ne pouuoyent les autres et n'auoyent mesme la plus part ny munition ny mesche allumée, ne croyant pas avoir l'ennemy si prosche et pensant sortir du village dans des prés glassés tomboyent penssant fuyr. Ce fust une grande faulte aux généraux de se laisser ainsi surprendre : ils en furent bien mal voullu à Berne et cestoict avoir peu

de condhuicte. Ne faut jamais mesprisser son ennemy tant petit soict-il. Cest une tasche à la ville de Berne qui ne seffacera iamais. Il y demeura troys des Stettler, un des Helder, un des Lentulus, un fils du corronel Morlot et encor d'autres. Le corronel M. y fust en gran danger mais eschappat. Un des Louys de Lausanne. — Les Bernois perdirent dix pièces de canon et quantité de bagage et de munitions. Le cappne Tschudit estant auec 1200 hommes gardant un poste par ordre du général bernois sur une éminence pouvoict descendre sur l'ennemy sans craincte et pouvoict mettre en route de chasser les Lutzernois, car il voyeoict le tout dès le lieu où il estoict et plusieurs des capitaines qui estoient d'advits de descendre, mais jamais il ne voullut leur permettre car il avoict le commandement et de garder la dicte poste. Il fust bien mal veu à Berne pour auoir mancqué en une telle occaission, s'excussant ne pouvant quieter son poste sans les ordres du général. Le conseil de guerre aprouvat ses excuses mais tout le monde blamait ceste lourde faulte et on lui faisoict plusieurs nyche dans Berne jusques aux enfants. — Quictat Berne et vint habiter en ce pays et si mariat deux jours auparravant la dicte bataille. Les généraux Bernois auec quelques cavalliers estant allez sur les terres des Lutzernois proche d'un village y avoict un cor de garde et commencèrent à tirer contre les Bernois et blesserent le fils de Monsr D'esclepends au genois qui en est demeuré estroppié toute sa vie et son cheval fust tué, print encore ses deux pistolletz et se jette en crouppe derrière son beau frère le Sr de Préverange et se sauuèrent.

Le 7 janvier 1656, des hommes trouuerent au hault des vignes dessus de Bouldry proche des boys deux gros cerfs dont lun estoict encore en vie, et leurs cornes grandes en se battant sentrefischèrent d'une telle fassont l'une dans l'autre qu'on ne pouvoict les dessembarrasser et le boult d'un des cornons de devant estoict entré de l'un des dicts cerfs droict dans la teste au millieu du fron, bien avant dans la teste de l'autre et en mourrut, l'autre ne put se dessembarrasser, ainsi on les print et amena sur un char, le vivant avec la teste de l'autre au Chasteau de Neufchastel. Je les vis et leurs cornes ainsi embarrassées.

*(A suivre.)*

# COUPE NEUCHATELOISE DU XVIII^me SIÈCLE

(AVEC PLANCHE)

La coupe que nous reproduisons ici, appartient à la famille de Chambrier. Elle est en forme d'aigle aux ailes éployées, dont la tête forme couvercle. L'oiseau est posé sur un globe. D'une patte il tient un écusson aux armes de Chambrier, de derrière lequel sortent quelques épis de blé; sur la poitrine il porte l'écusson aux chevrons; la base, en forme de coupe renversée, est gravée d'une longue inscription explicative, dont nous donnons le texte ci-après. Dans la gorge de l'aigle est un gobelet d'argent doré, sur le fond duquel on lit, en lettres majuscules gravées : CHARLES PENTZELLER . FAIT . A . NEUCHATEL . EN . SUISSE. C'est un nom nouveau à ajouter à la liste déjà longue de nos ciseleurs et orfèvres neuchâtelois. Nous ne savons du reste rien de ce personnage. Le poinçon de la ville, portant l'*aigle de Neuchâtel*, se trouve sous la base de la coupe et sous le gobelet.

Métal : argent doré.

Hauteur : 0m,335.

Diamètre base : 0m,175.

Cette coupe est de l'an 1750.

Inscription sur la base, en lettres majuscules de plusieurs grandeurs : ILLUSTRI AC GENEROSO CIVI Dº BARONI IOH : LE CHAMBRIER, ORDIN : GENER : EQUITI, REG : NOST : CONSILIARIO, ET AD GALL : REG : MINISTRO PLENIPOTENT :, VIRO, AD INSTAR AMPLISS : PATRIS, NOBILISS : Q. GENTIS, DE RE PUBLICA OPTIMÈ MERITO; QUI CUM URGERET ANNONÆ DIFFICULTAS, EXPORTATIONEM TRITICI, SEVERÈ INTERDICTAM, A SEQUANIA IN PATRIAM, DEINDE, INGRAVESCENTE PENURIA FRUMENTATIONIS IN GERMANIA COMPARATÆ TRANSITUM PER ALSACIAM, ASPERÈ PROHIBITUM, VICINIS DENEGATUM, FAVĒTE CHRISTIANISS : REGE, CIVITATI GENITRICI IMPETRAVIT; HOC GRATITUDINIS PERENNE MONUMENTUM S. P. Q. NEOCOMENS : UNANIMES OBTULÈRE Aº M. D C C L

Cette légende, qui peut se traduire comme suit, expliquera l'origine et le but de ce don, fait à M. le baron Jean de Chambrier, ainsi que la gerbe d'épis qui orne l'écusson :

« Au Citoyen illustre et généreux, M. le Baron Jean Le Chambrier, Chevalier de l'ordre de la Générosité et Conseiller de notre Roi, Ministre

plénipotentiaire auprès du roi de France; homme qui, à l'instar de son Père très illustre et de très noble naissance, a bien mérité de l'Etat. Comme la disette menaçait, il réussit à obtenir l'exportation du froment, alors sévèrement interdite, de la Séquanie dans sa Patrie, et ensuite, comme la pénurie augmentait, il obtint pour sa ville natale, grâce à la faveur dont il jouissait auprès du Roi Très-Chrétien, le transit par l'Alsace du blé rassemblé en Allemagne, transit qui était alors sévèrement défendu et refusé aux peuples voisins.

« Le Sénat et le peuple neuchâtelois lui ont, d'un commun accord, offert ce témoignage impérissable de leur reconnaissance, en l'an 1750. »

Jean de Chambrier, fils de François de Chambrier, qui fut conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, était né dans cette ville en 1686, et il mourut de maladie à Wetzel, où il avait été mandé par le roi Frédéric II, en 1751. On trouvera dans la *Biographie neuchâteloise*, par F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte, page 169, un court aperçu de la vie de ce personnage distingué, que Frédéric II appela « un beau génie et un homme estimable »[1]. Ministre de Prusse à la cour de France, depuis 1722, il servit pendant près de 30 ans la monarchie prussienne, avec un grand désintéressement et dans des circonstances très délicates. On voit par l'inscription de la coupe quel service signalé il rendit en 1750 au pays de Neuchâtel.

A. GODET.

## RECTIFICATION

D'après M. Ch.-Eug. Tissot, les écussons sculptés sur la paroi de rocher du Col-des-Roches représentent: 1° d'Affry, 2° Neuchâtel, 3° Bourgogne (les deux lettres, à demi détruites, reproduites dans la planche, sont les briquets de Bourgogne), 4° France (les deux roses, à demi détruites, reproduites dans la planche, sont des fleurs de lis).

M. Hri-Et Sandoz, du Locle, qui nous envoie à ce sujet une longue et intéressante lettre, avec croquis, pense que l'écusson chevronné qui commence la série est Valangin et que la date, presque disparue, sculptée au-dessus des écussons, est 1408, époque d'une des premières délimitations entre la principauté et la France. Pour le reste, il est du même avis que M. Tissot.

La difficulté de déchiffrer des écussons dégradés, sculptés à une hauteur relativement considérable, a induit en erreur le dessinateur de la planche du *Musée*.

Nous adressons ici nos remerciements à ces messieurs.

A. G.

[1] Voir aussi : *Revue des Deux-Mondes*, Etudes diplomatiques par M. le duc de Broglie. Années 1890, 1891, 1892. Il y est plusieurs fois question de J. de Chambrier.



COUPE NEUCHATELOISE DU XVIII^me^ SIÈCLE

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel.




GRIVOISES DU XVII$^{me}$ SIÈCLE

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

# LES GRIVOISES

(AVEC PLANCHE)

Au XVII^me siècle, les mercenaires suisses et allemands, au service de France, passaient leurs journées, en temps de paix, à jouer aux cartes ou aux dés, à fumer la pipe, à *faire carousse*[1] et à *grivoiser*. C'est ainsi qu'ils sont dépeints dans de vieux écrits militaires de l'époque.

*Faire* ou *boire carousse* est une bien vilaine habitude qui peut se traduire, en langage vulgaire, par « se griser jusqu'à être ivre mort ». Cette expression, très usitée dans le langage des camps, dès le XVI^me siècle, vient de l'allemand *garaus machen* (donner le coup de grâce). Quant à *grivoiser*, c'est tout simplement *priser*. Ce mot vient de l'instrument appelé *grivoise*, nom qui se tire lui-même de l'allemand *Reibeisen* ou *Ribeisen*, râpe à tabac. Par la prothèse du *g* devant *r*, et le changement naturel de *b* en *v*, ce vocable devint, dans le français populaire, *grivoise*, comme *renoille* (ranuncula) est devenu *grenouille*.

La grivoise, inventée, dit-on, à Strasbourg vers 1690, est en même temps la râpe sur laquelle on frotte la carotte de tabac, et la boîte dans laquelle s'emmagasine la poudre ainsi obtenue. Qu'on se reporte à l'époque où le tabac râpé ne se vendait pas encore en magasin, et l'on comprendra que chaque priseur dût porter sur soi et sa grivoise ou râpe, et sa carotte de tabac. A chaque prise, il fallait recommencer l'opération. La poudre de tabac tombait dans la main par un trou pratiqué à la partie inférieure de l'instrument.

Comme la râpe à tabac était, pour ainsi dire, l'accessoire obligé de tout mercenaire suisse ou allemand, les porteurs de grivoises avaient reçu le surnom de *grivois*, nom qui devint synonyme de *maraudeurs* ou *mauvais sujets*. Le langage des grivois étant nécessairement au niveau de leur genre de vie, on en vint à faire du nom de ces soudards une épithète servant à désigner les actes et les propos peu décents ou trop lestes; et c'est ainsi que, par métaphores successives, l'innocent instru-

[1] Littré écrit *carrousse*, nous ne savons pour quelle raison.

ment appelé *grivoise* a fini par donner naissance à l'adjectif peu estimable grivois. Du reste le genre des sculptures qui ornent habituellement les grivoises n'explique que trop cette expression, qui à l'origine ne s'appliquait qu'aux militaires.

Peu à peu cependant les râpes à tabac se répandirent dans la meilleure société, à tel point que Le Roux, dans le *Dictionnaire comique*, put dire, à l'article *grivoiser:* « C'est un mot qui a été, pendant un temps, si en usage à Paris qu'on ne parlait plus que de grivoiser; en quelque endroit qu'on se trouvât, on entendait un vacarme enragé de râpes. » (Citation de Littré.)

L'usage du tabac à priser se répandit très promptement dans notre pays, mais nous ignorons si nos industriels, très habiles dans toutes les œuvres d'imitation, y fabriquèrent jamais la grivoise. Nous lisons cependant, dans l'ouvrage d'Osterwald sur la Principauté en 1766[1], qu'un Jonas Montandon, des Eplatures, fit une machine pour râper le tabac. S'agit-il ici de grivoises proprement dites ou d'une machine spéciale pour obtenir le tabac à priser en grande quantité? Nous l'ignorons.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

1. Carotte de tabac, entourée aux deux extrémités de bandes de papier métallique d'or, fixées par des clous ornementés. Le tabac est très blond.

Longueur: m. 0,067.
Largeur: m. 0,02.

2. Râpe à tabac ordinaire en bois, avec râpe en fer, formant couvercle. Dans la cloison qui sépare le grand réservoir de la rigole est le trou par lequel coule le tabac.

Longueur: m. 0,15.
Plus grande largeur: m. 0,046.

3. Grivoise en ivoire, finement sculptée. C'est une grivoise perfectionnée, servant à la fois de râpe (partie B) et de tabatière (partie A), pour le surplus du tabac râpé. L'intérieur est divisé, par une cloison transversale, en deux compartiments inégaux qu'un trou, percé dans la paroi, fait communiquer l'un avec l'autre. Le compartiment supérieur (A) est la tabatière dont le couvercle, sculpté d'un aigle enlevant Ganymède, s'ouvre indépendamment de la râpe, par le moyen d'une charnière.

[1] Description des montagnes et vallées neuchâteloises qui font partie de la Principauté, etc., 1766.

C'est là que s'emmagasine momentanément le surplus du tabac râpé. Le compartiment inférieur, allongé et recouvert par la râpe, est divisé à l'intérieur par une fine cloison destinée, pensons-nous, à empêcher la poudre de tabac de s'agglomérer en grumeaux et à en faciliter l'écoulement. Dans la position que prend l'instrument, lorsqu'on le glisse dans la poche, le côté qui forme tabatière étant le plus lourd, doit se trouver en bas, de façon que le surplus de la poudre râpée y descend par le trou pratiqué dans la cloison. On pouvait donc, par ce moyen, avoir sous la main une certaine quantité de tabac en poudre, sans être, à chaque prise, obligé de frotter la carotte sur la râpe. Le dos de cette grivoise est une charmante sculpture représentant, entre deux décors à mascaron, une femme assise dans un lit, puisant dans une corbeille des fruits présentés par un enfant. La coiffure rappelle celle des dames de la cour de France du commencement du XVIII$^{me}$ siècle ; elle nous fait penser à un charmant portrait de la duchesse de Bourgogne, dessiné dans l'*Histoire de France* de Lahure[1].

Longueur : m. 0,192.
Plus grande largeur : m. 0,068.

Le côté gauche est un peu endommagé.

Ces trois pièces appartiennent à un amateur de Neuchâtel.

4. *Grivoise en buis, dont la partie supérieure représente une femme* couchée et le dessous un élégant décor de feuillage sculpté. La râpe est à charnière, et le trou par où s'échappe le tabac se trouve au fond du bec de l'aigle dont la tête termine la grivoise.

Longueur : m. 0,185.
Plus grande largeur : m. 0,052.

Cette pièce appartient au Musée historique de Neuchâtel.

Actuellement les grivoises n'ont plus qu'un intérêt historique ; le tabac à priser lui-même semble avoir fait son temps et la plupart des tabatières ne sont plus qu'un meuble inutile. Aussi est-il temps de recueillir avec soin tous ces vieux engins, de vénérable mémoire, qui formaient une partie du mobilier intime de nos ancêtres. Grivoises, tabatières, vieilles pipes de bois, de fer ou de terre, nos collections archéologiques vous sont ouvertes. Là vous trouverez, avec le repos dû à vos longs services, les soins empressés de ceux qui sont chargés du précieux dépôt de nos souvenirs historiques.

Alf. Godet.

[1] Voy. *Hist. populaire de France*. Publication de Ch. Lahure, 1863. Tome III, 341.

# AUTOBIOGRAPHIE & SOUVENIRS

DE

# Frédéric Caumont

(Suite — Voir la livraison d'avril 1893, page 89)

Dans la suite de son récit, Frédéric Caumont évoque ses souvenirs d'écolier à Neuchâtel et mentionne ses petits camarades. Dans le nombre figure Auguste Louis, qui devait mourir jeune, peu de temps après sa consécration au saint ministère. Nous le retrouverons plus tard et aurons des renseignements intéressants à donner sur cette personnalité très distinguée, dont l'influence sur sa génération fut sensible. Ceci dit, nous rendons la parole à Caumont :

Auguste Louis avait une demi année de plus que moi, et fréquentait la classe du collège au-dessus de la mienne. Il y était toujours un des premiers élèves, incessamment décoré de la médaille.

Cette médaille était une marque d'honneur accordée aux trois premiers écoliers de chaque classe ; elle était en argent pour le premier, et en cuivre jaune pour les deux suivants ; elle avait une forme étoilée, de la grandeur d'une pièce de cinq francs, et on la portait au bout d'un ruban bleu enlacé à la boutonnière de sa veste. Chaque semaine ou chaque mois, au gré de l'instituteur, elle changeait de porteur ou restait au même écolier, s'il n'avait pas déchu dans son application.

Après les heures d'école, mes préparations faites ou ma tâche apprise, j'avais la liberté d'aller m'amuser où bon me semblait. J'étais tantôt à la Grand'rue avec les Louis, les Bellenot, les Clerc, les Soulzener ; tantôt à la place de la Halle avec les Reynier, les Petitpierre, les Schouffelberg, les Ducloux ; tantôt près du Bassin, l'ancien port, avec les Colin, les Wavre, les Pury, ou près de l'Hôtel de ville avec les Girard, les Bovet, les Coulon et d'autres. On jouait à la paume, aux billes, au cerceau, à cache-cache, au cavalier mal monté, aux quatre-coins, aux brigands, aux *stocklets,* bref à toutes sortes de jeux.

Qu'était-ce que le jeu des stocklets ? — Les stocklets étaient de petits morceaux de plomb de la grandeur et de la forme d'un centime, un peu plus épais et portant en relief des figures quelconques. On les fondait et moulait soi-même; il fallait pour cela un moule en bois ou en terre glaise, où le dessin était marqué en creux. Il y a une quantité de jeux à faire avec les stocklets; je veux donc en indiquer quelques-uns :

1° Deux joueurs fournissent chacun deux stocklets; celui qui joue à son tour met les quatre pièces dans le creux de sa main, les jette en l'air, pas trop haut, et ceux qu'il a l'adresse de recevoir sur le revers de sa main sont pour lui; les autres échoient à son partenaire.

2° On a un petit cube en bois de la grosseur d'un dé, que traverse une petite cheville de bois, passant par le milieu d'un des carrés et ressortant du côté opposé. On tient entre le pouce et l'index le bout qui dépasse en dessus; on fait pirouetter le cube sur la pointe qui dépasse en dessous, et lorsqu'il tombe, il présente sur le côté supérieur une des quatre lettres P. T. M. L. Ces quatre lettres sont les initiales des mots *Prends, Tout, Mets, Laisse.* Chacun des joueurs a déposé sa mise, qu'on fixe d'avance. Le joueur reprend sa mise si le cube montre P; il prend toutes les mises s'il obtient T; mais si c'est un L qui se présente, il laisse tout, et si c'est un M, il dépose une seconde mise.

3° Les joueurs déposent leur mise sur une brique posée de champ. Chacun d'eux tient à la main une pierre plate qui sert de palet, et la jette à son tour contre ce but, depuis une place qui marque la distance. Si le premier qui jette son palet abat la brique, tout ce qui en tombe est pour lui; si c'est le second, les stocklets qui sont plus près de son palet que de la brique sont pour lui; on relève le but, on y place les stocklets qui restent, et ainsi de suite.

De tant de jouets qu'ont les enfants, les billes et le cerceau étaient, je crois, mes préférés. Nos cerceaux n'étaient pas beaux comme ceux d'à présent; c'étaient tout bonnement des cercles de tonneaux; on les achetait pour deux sous la pièce chez le tonnelier, et on les recevait souvent pour rien, si l'on était le fils d'une pratique. On y plantait intérieurement tout autour, à deux ou trois pouces d'intervalle, des pointes de Paris, auxquelles étaient enfilées de petites plaques de fer-blanc; et cela faisait, à mesure que le cerceau roulait sur le pavé, un bruit ravissant, du moins pour nous autres enfants. On se réunissait par bandes pour rouler ces cercles, et plus ils se faisaient entendre, plus on trouvait cela beau.

L'automne était la saison propre à ce jeu. A la même époque, nous avions aussi un autre divertissement, qui tenait un peu de la gourmandise, et qui trouvait parfois son châtiment, car il tenait aussi de la maraude. On se procurait une noix de la plus grande espèce, que l'on vidait avec soin, sans disjoindre les deux moitiés de la coque ; au milieu de l'une de ces moitiés on pratiquait un trou assez grand pour y adapter un tuyau de jonc, et tout autour de la seconde on faisait des trous plus petits. On parcourait la ville, et partout où l'on voyait des *gerles* remplies de raisins pilés nageant dans leur jus, on y trempait sa noix, et l'on humait le moût au moyen du tuyau.

*
* *

Chaque saison avait ses agréments et ses jeux. Un enfant s'amuse avec peu de chose ; avec des fleurs il fait des couronnes ; avec des pepins de cerises, des chaînes de montre ; avec de la moëlle de sureau, des diablotins ; avec le bois de l'écorce, des pétards ; avec la neige, des châteaux et des combats : ses jeux n'ont point de terme.

Les œufs de Pâques me passent par la tête. On en teignait de mon temps comme à présent dans toutes les maisons J'allais le lundi avec un petit panier chez ma marraine, Mlle Godet. C'était la seule occasion où j'allais la voir, et elle ne manquait pas de m'y inviter : c'était une chose réglée ; je lui devais cette visite et elle m'en récompensait par une demi-douzaine d'œufs. De là je me rendais chez ma tante, qui complétait la douzaine. Ces œufs, qu'on teignait dans les maisons particulières, étaient jolis ; mais ils l'étaient beaucoup moins que ceux qu'on trouvait à acheter chez le fripier Girardet. Cet homme avait des secrets pour teindre les œufs mieux que personne. C'est que, tout fripier qu'il était, c'était un artiste. Un acte de folie lui avait fait perdre sa place de maître de dessin. Un beau jour, il s'était mis à détruire tous les bustes en plâtre de l'école, par la raison qu'il est dit dans la Bible : « Tu ne te feras point d'images taillées »...[1]

*
* *

La principale récréation de l'été, pour la plupart des enfants, c'était le bain. On s'y rendait à onze heures, le matin, et à quatre heures le soir. Le jeudi, comme on n'avait pas de leçons l'après-midi, le bain commençait avant trois heures et durait fort longtemps. Les places étaient différentes, suivant l'âge des baigneurs : les petits, c'est-à-dire

[1] Nous croyons apercevoir ici une confusion entre Alexandre et Abraham-Louis Girardet. Voir les articles de Bachelin, *Musée* de 1870, p. 23 et suivantes. Ph. G.

les enfants de cinq à dix ans, se baignaient près du Môle, belle jetée en pierre de taille, qui s'avançait dans le lac et en séparait les eaux de celles du Seyon.

Ce môle était pour beaucoup de monde un promenoir, en sorte que des garçons un peu grands auraient trouvé peu convenable de se baigner dans son voisinage ou de se déshabiller sur ses larges dalles. Les plus petits étaient sans gêne. Les pauvres y trouvaient parfois l'occasion de faire un petit gain. A mesure qu'on avançait sur ce môle, l'eau du lac qui en baignait le flanc droit devenait plus profonde, mais partout elle était limpide, si bien qu'à huit ou dix pieds de profondeur on distinguait parfaitement le fond depuis la jetée, et il arrivait de temps en temps à tel ou tel des promeneurs d'envelopper une pièce de monnaie d'un papier blanc et de la jeter dans le lac, pour éprouver l'habileté des plongeurs. La pièce était rarement perdue et le plus souvent très vite repêchée.

Au temps dont je vous parle, la beau gymnase de Neuchâtel n'existait pas; la place qu'il occupe, mais plus grande, formait le port, qu'on appelait le Bassin. Sur le terrain qui le bornait du côté du lac, on voyait des lavanderies et des baraques de teinturiers, et près de ces baraques s'élevaient de hautes piles de douves artistement entassées par les tonneliers. Pour aller se baigner, on passait par là et on arrivait au bord du lac, où l'on voyait, au lieu des jolies promenades d'aujourd'hui, trois ou quatre môles, placés à la distance d'environ soixante à quatre-vingts pieds les uns des autres, et c'était dans les espaces qu'ils laissaient entre eux qu'on se jetait à l'eau, après avoir déposé ses habits sur la grève. Ces môles, formés de grosses pierres brutes, mais retenues par des rangées de gros pilotis, sortaient de huit à dix pieds au-dessus de l'eau, à leur plus grand éloignement du bord, et servaient à briser les vagues qui menaçaient d'emporter peu à peu toute la presqu'île.

A l'âge de neuf ans, je commençais à savoir nager, mais je n'aurais pas osé aller me percher sur ces môles pour sauter de là dans le lac, comme faisaient la plupart des nageurs. Un jour, cependant, que par exception j'étais debout avec un ou deux camarades sur une des grosses poutres, je sens deux grosses mains se glisser sous mes aisselles, et en même temps je reconnais la voix d'un gros homme qui me dit : « Saute bravement, je te suivrai. » Cela dit, il m'enlève et me laisse tomber dans l'eau. Eh bien, je ne fus point effrayé, je conservai ma présence d'esprit, je revins à la surface et nageai jusqu'au bord. Dès lors, je n'entrai pour ainsi dire plus dans le bain qu'en faisant le saut. J'appris

à sauter la tête la première et cette façon devint pour moi une habitude.

L'homme qui m'avait ainsi précipité, comme Mentor précipita Télémaque, était le plus gros homme de la ville; il se nommait Guinand; on disait qu'il avait traversé le lac à la nage en se faisant suivre par un bateau. A le voir nager auprès de soi, on se sentait plus de confiance. On savait qu'il était fort et bon; voilà pourquoi je ne craignis rien. Il eut la bonté de s'excuser en me disant qu'il avait agi de cette manière envers moi par une insinuation de mon père. Il n'avait vraiment pas besoin d'excuse, puisqu'il m'avait rendu un grand service.

*
* *

Mes camarades savaient tous nager, aussi se plaisait-on à le faire de compagnie et à imaginer de nouveaux jeux aquatiques auxquels chacun pût prendre part. Un jour, on prenait des planches adossées à une baraque, et à chacune de ces planches, suivant sa grosseur ou sa longueur, se tenaient un ou plusieurs nageurs. On formait ainsi comme une troupe de sauvages ayant leurs pirogues et l'on se lançait en avant. La flottille allait parfois assez loin, à cinq, à dix, quinze minutes du bord, tantôt nageant à côté des planches, tantôt se mettant dessus et se servant des mains en guise de rames pour les faire avancer. Un autre jour, on choisissait de grosses pierres, que l'on plaçait les unes sur les autres au fond de l'eau, jusqu'à ce qu'elles fussent plus élevées que la surface du lac, on appelait cela une *tour;* on tâchait de se mettre dessus sans la faire *dérocher* (mot du pays), pour sauter une tête, et quand la pierre glissait de côté et que l'on tombait gauchement à plat ventre, c'étaient des rires inextinguibles. D'autres fois encore, mais il n'y avait que les plus hardis qui osassent le faire, on tournait le môle de la Guillotine, on allait faire la moisson parmi les algues à l'entrée du port, et l'on revenait triomphant, la tête couronnée de ces herbes vertes.

Une après-midi, nous étions environ une quinzaine, l'idée nous vint de faire sur terre une promenade de sauvages autour des baraques. Nous avions lié nos chemises autour de nos reins en guise de pagnes, et nous nous mîmes en marche; mais les voisins trouvèrent cette folie peu convenable, et tout à coup voici sortir d'une de ces baraques un ouvrier tenant en main un puisoir rempli de teinture; il venait si doucement par derrière et nous étions si joyeux et si bruyants que nous ne le remarquions pas. Il ne fait ni un, ni deux, il nous lance sa teinture, et vous pouvez vous représenter comment nous nous enfuîmes pour ne pas en recevoir une seconde potée.

*(A suivre.)*

# LA LOTERIE ROYALE DE 1776

(Suite — Voir la livraison de mai 1893, page 101)

L'énergique protestation anonyme contre le loto formait une introduction intéressante à l'étude du citoyen genevois, étude que celui-ci adressait comme très humble et très respectueuse représentation au magnifique Conseil de Genève, le 26 juillet 1773.

L'auteur se livre à une critique très serrée de toute loterie basée sur le même plan et émise dans les mêmes conditions que celle de Neuchâtel, et voici comment il explique brièvement les défectuosités, pour ne pas dire la duperie, de ce genre d'opérations :

Pour que le lotto fut une lotterie dans laquelle la masse des joueurs ne gagnât ni ne perdît, il faudrait:

1° Que chacun des Extraits simples fût payable (voir page 12 et suiv.) dix-huit fois la mise: on les paye seulement quinze fois. Les joueurs perdent donc sur les *Extraits simples* la sixième partie de leur mise, soit seize et deux tiers pour cent.

2° Que chacun des *Extraits déterminés* fût payé 90 fois la mise: on les paye seulement 75 fois. Les joueurs perdent donc sur les *Extraits déterminés* la sixième partie de leur mise, soit seize et deux tiers pour cent.

3° Que chacun des *Ambes* fût payé 400 fois et demi la mise: on les paye seulement 270 fois. Les joueurs perdent donc sur les *Ambes* près du tiers sur leur mise, soit trente-deux et demi pour cent.

4° Que chacun des *Ternes* fût payé 11,748 fois la mise: on les paye seulement 5,300 fois. Les joueurs perdent donc sur les *Ternes* plus de la moitié de leur mise, soit près de 55 pour cent.

5° Que chacun des *Quaternes* fût payé 511,038 fois la mise: on les paye seulement 60,000 fois. Les joueurs perdent sur les *Quaternes* près des neuf dixième de leur mise, soit plus de 88 pour cent.

Enfin, si l'on veut considérer ce Lotto sous une forme qui soit plus à la portée du grand nombre, et voir simplement quelle est l'espérance que chacun a d'avoir un lot quelconque, on observera qu'en jouant:

1° Par *Extraits simples*, on met à une lotterie dans laquelle il y a *dix-sept* mauvais billets contre *un* bon.

2° Par *Extraits déterminés*; on met à une lotterie dans laquelle il y a *quatre vingt-neuf* mauvais billets contre *un* bon.

3° Par *Ambes*, on met à une lotterie dans laquelle il y a *trois cent nonante-neuf* mauvais billets contre *un* bon.

4° Par *Ternes*, on met à une lotterie dans laquelle il y a *onze mille sept cent quarante-sept* mauvais billets contre *un* bon.

5° Par *Quaternes*, on met à un lotterie, dans laquelle il y a *cinq cent onze mille trente-sept* mauvais billets contre *un* bon.

Ces chiffres peuvent paraître fantastiques, mais rappelons, pour comprendre les affirmations de notre ingénieux Genevois, que, dans les quatre dernières combinaisons, il faut pour gagner que les numéros désignés par les ponteurs eux-mêmes sortent aux cinq premiers tours de roue, ce qui offre un aléa considérable.

L'adversaire dû lotto termine par ces réflexions générales :

De quelle manière donc qu'on envisage le Lotto il offre des désavantages, que rien ne peut compenser. D'un côté les joueurs y font le sacrifice absolument infructueux d'une partie très considérable de leur mise; de l'autre, sur le nombre incroyable de gens qui s'y ruinent, il en est si peu, comme on le voit cy-dessus, qui puissent obtenir quelque chose, que la probabilité d'avoir un lot de quelque importance doit être regardée comme entièrement nulle, par tout homme qui n'a pas renoncé au sens commun.

Le magistrat de Genève ne resta pas sourd à cet appel; un arrêt fut pris le 11 août 1773, sous la signature de J.-J. Chapeaurouge, qui interdisait les loteries et la vente des billets sous peine de mille écus d'amende, de confiscation des sommes collectées, du bannissement perpétuel des collecteurs, et de châtiments corporels contre les contrevenants étrangers.

Nous allons voir ce que fit, dans cette occurrence, le magistrat de Neuchâtel.

IV

A la réception du rescrit royal accordant à un fermier l'exercice de la loterie, le Conseil d'Etat répondit aussitôt, le 11 novembre 1776 :

Cette lecture (du brevet de Maurer), Sire, a répandu dans nos cœurs des allarmes proportionnées au grand nombre de maux et d'inconvénients qui se présentent en foule à nos esprits, comme résultant d'un tel établissement, et aux puissants obstacles qu'il trouvera dans la constitution même de cet Etat; ainsi que nous allons nous appliquer à le démontrer à V. M.

Des considérations fondées sur des principes aussi préquants nous mettent dans le devoir de les annoncer dès aujourd'hui à V. M., en la priant

très respectueusement de bien vouloir suspendre provisionnellement l'exécution d'un projet qu'un grand nombre de faits et de circonstances rendent si opposé au but paternel qui le lui a inspiré!

Le 11 novembre 1776.

[S] D. Chambrier, S. Meuron, Marval, G. de Montmollin, Petitpierre, F. Osterwald, D. Pury, C.-G. d'Yvernois, de Perrot, J.-E. Boyve, J.-H. de Sandoz-Rollin, de Marval, de Sandoz de Travers.

Le roi répondit à cette première opposition en quelques lignes:

Amés et Féaux! J'ai reçu votre rapport du 11 de ce mois, et Je suis très surpris des difficultés que Vous opposés à l'établissement d'une Lotterie de Gênes dans ma Souveraine Principauté de Neufchâtel, que J'ai accordé au Sieur Maurer, vû que Je ne vois aucune raison qui puisse m'empêcher d'accorder cette permission, à qui Je le trouve à propos. Sur ce Je prie Dieu de Vous avoir en sa sainte et digne garde.

Fait à Berlin le 26 Novembre 1776.

[S] Par ordre exprès du Roi:

Schulenburg. de Gaudi.

Mais le Conseil ne se rendit pas; tout au contraire, il préparait une protestation en règle, qui fut acheminée à Berlin un mois après le rescrit du roi:

...... Le premier point de vue qui se présente à nos regards, c'est le bonheur de ce pays en général et des familles en particulier:

I. Il est certain que ce bonheur et cette prospérité sont dues au génie et à l'industrie toute particulière des habitants, plutôt qu'aux productions du sol, qui naturellement stérile ou ingrat, n'y contribue qu'à l'aide de cette même industrie, et surtout d'un travail continuel, et d'une œconomie soutenue.

Ce travail et cette industrie sont d'une nécessité si absolue et si fondamentale pour la prospérité de ce pays, que nous devons éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut tendre à les distraire ou à les énerver. Or, c'est là le premier mal que nous craignons de voir résulter d'un établissement de ce genre.

D'abord il est prouvé que ces Lottos de Gênes assurent à l'Entrepreneur un bénéfice immense, et qui n'a pas la moindre proportion avec celui des lotteries ordinaires, tellement que selon les loix de la probabilité, fondées sur des calculs certains, ce Lotto absorbera, s'il prend faveur, tout l'argent du pays, qui est l'aliment et le nerf essentiel de notre industrie, et cela pour le transporter dans l'étranger, d'où il ne reviendra jamais. En second lieu et malgré les gains de l'Entrepreneur dans ces Lottos, ils ne laissent pas malheureusement d'avoir un tel attrait pour les ponteurs, dont la plupart en ignorent la balance, qu'il est non seulement à craindre, mais presque certain, que nombre de gens y

consacreront des sommes qu'ils eussent employés à l'exercice de leur industrie, à l'augmentation de leur commerce, à la bonification de leur bienfonds, ou à en acquérir de nouveaux. En troisième lieu, cet attrait a encore cecy de particulièrement malheureux, c'est qu'il gagne sur le bas peuple, autant et plus même que sur les classes supérieures de la société; en tant que ces sortes de gens, plus ignorants encore dans le calcul, et plus susceptibles de cupidité, se laissent plus aisément éblouîr par l'appas de la fortune qu'ils peuvent tenter par de petites mises, et dont ils peuvent fréquemment réitérer l'essai. Cette classe où nous comprenons jusqu'aux domestiques et aux manouvriers, se livre pour l'ordinaire avec fureur à ce jeu, qui, absorbant leurs épargnes, les conduit à l'infidélité, à la corruption et enfin à une ruine totale.

Ce seul effet des Lotto est la source des plus grands maux. Le Païs, épuisé d'argent ne pourra plus payer à la main d'œuvre les prix qui jusqu'à présent nous ont attiré cette foule d'ouvriers étrangers dont nos fabriques et nos terres abondent; de là la désertion de ces ouvriers et la décadence de nos fabriques et de notre agriculture.

La pauvreté et la misère gagnant insensiblement parmi le peuple, augmenteront les charges de nos fondations religieuses, à mesure qu'elles en diminueront les ressources: La charité, hors d'état de fournir à tant de besoins, se verra obligée d'abandonner un grand nombre de malheureux qui après s'être ruinés et plongés même dans des dettes qui dans ce pays se perpétuent jusqu'à la postérité la plus reculée, n'auront d'autre ressource que de s'expatrier de ce pays qui, perdant de cette manière ses membres les plus utiles et les plus nécessaires, tombera dans une langueur générale que plusieurs siècles *peut-être ne pourront réparer.*

II. Le point de vuë de la calamité publique nous conduit, Sire, à celui de pertes énormes que souffriront les revenus. Quand une fois le pays sera épuisé d'argent et de bras, les fonds de terre et leurs productions retomberont nécessairement aux prix les plus bas : De là une chute totale des Lods, que la prospérité actuelle a fait monter à un point où on les vit jamais, et qui dès les commencements du lotto souffriront probablement déjà un échec considérable par la masse des sommes que ce jeu soustraira au commerce des fonds. De là enfin une misère générale dont nous ne pouvons soutenir l'idée.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

III. Les Lotteries en Suisse sont des expédients que le Souverain accorde la plupart du temps à des Corps ou à des Villes, pour les mettre en état de fonder quelque établissement utile, ou de relever des malheureux dans des cas d'incendie, d'inondations ou d'autres calamités : ordinairement et surtout dans ces cas là, on se permet, d'Etat à Etat, la débite des billets; et il en résulte une nouvelle relation propre à cimenter le bon voisinage. C'est ainsi qu'en 1721 il se fit une lotterie pour l'établissement de la maison de charité de cette ville: c'est ainsi que lors de l'inondation causée par le Seyon en 1750 il se fit par le magistrat de cette ville une lotterie, qui fut accueillie par

tous les Etats voisins: c'est ainsi et à la faveur du même expédient que cette ville espère actuellement de pouvoir rebâtir et aggrandir son hôpital.[1]

L'établissement du lotto perpétuel et exclusif rompra cette relation si agréable entre voisins, et détruira cette ressource pour les malheureux, à mesure qu'elle rendra impuissante la charité qui aurait pu les secourir.

Ce lotto fera grief à la Bourgeoisie de Neuchâtel, en tant qu'il portera un coup droit au système de ressources que son Conseil a adopté, pour subvenir aux grandes dépenses que sa police et ses besoins exigent.

De plus la forme et le règlement de ce Lotto portent à divers égards atteinte à notre constitution, 1er en ce que l'ordre judiciaire qui en fait un des articles les plus sacrés, se trouve totalement interverti par les nouveaux tribunaux que l'article onzième de l'octroi nous annonce; 2me en ce que par la conclusion de ce même article, qui paroit comprendre tous les différends qui peuvent s'élever entre l'Entrepreneur et vos Gens en place sans distinction, la jurisdiction même se trouverait transportée hors du pays, et 3me en ce que tout créancier ayant par nos loix le droit de saisir le bien de son débiteur partout où il se trouve, l'on ne peut, sans déroger à cette même constitution, mettre les lots gagnés à couvert de telles saisies, ainsi qu'ils le sont dans l'article dixième de l'octroi.[2]

En voilà, Sire, plus qu'il n'en faut, pour engager le plus sage et le meilleur des Souverains à révoquer un octroi aussi contraire à ses vues paternelles. Il nous reste à édifier V. M. sur les Lottos de Manheim et Coblentz qui sont les deux seules lotteries étrangères dont nous ayions pendant quelque tems tolléré les collectes dans ce pays. Et d'abord nous avouerons ingénument à V. M. *que ne connoissant pas alors les suites de ces sortes de lotteries,* ce fut inconsidérément qu'en 1769 et 1771 nous condescendîmes à la tollérance des deux Lottos susmentionnés; à quoi nous ajouterons une circonstance qui nous lia ensuite les bras, lors même que nous reconnumes l'abus de ces lotteries; nous voulons parler de ces tems de cherté et de calamité où nous avons passé, et qui, nous obligeant aux plus grands ménagements envers les deux cours Electorales de Trèves et Palatine nous permirent si peu de révoquer le cours que nous avions laissé prendre à leurs lotteries dans ce pays, qu'au contraire nous crûmes devoir les laisser subsister encore quelques années, en reconnoissance des services que ces deux cours et surtout celle de Manheim nous avait rendus à la Haute et Royale Instance de Votre Majesté dans ces tems malheureux, dont le souvenir nous retrace avec amertume tous les douloureux effets de l'épuisement des espèces.

Mais enfin prenant en sérieuse considération les effets pernicieux de ces Lottos, nous nous vîmes obligés au mois de mars 1775 d'en arrêter le cours, en abolissant les bureaux de recettes, et en défendant toute collecte quelconque; ce qui fut opéré par des ordres adressés à tous les officiers de cet Etat; et

[1] Les loteries ici citées ne sont pas indiquées dans les Manuels du Conseil; il est probable que les autorisations, vu les circonstances, avaient été données verbalement; en 1751 le roi réclamait par un rescrit contre la loterie de Neuchâtel, faite, disait-il, sans son autorisation, mais sans en mentionner le but.

[2] Voir *Musée neuchâtelois,* mai 1893, page 106, pour l'octroi.

comme nous ne pouvions empêcher d'authorité, que par des commissions addressées à des collecteurs établis au dehors, vos sujets de cet état ne continuâssent à s'intéresser dans ces Lottos, nous crûmes devoir saisir au mois d'Août dernier l'occasion de la faillite de l'un de vos sujets que nous savions s'être ruiné à ces Lottos pour en faire connoître tout le danger, par la manière dont nous fîmes publier sa discussion dans les gazettes et feuilles d'avis; bien résolus, pour peu que ces moyens se montrâssent insuffisants, d'aviser à d'autres expédients plus efficaces encore.

Nous finissons, Sire, par une seule et dernière réflexion: Si l'éloignement de ces deux Lottos, et surtout celui de Coblentz (qui bientôt a prédominé sur celui de Manheim à cause de la provision du double supérieure accordée aux collecteurs) si le grand éloignement du siège de ce Lotto et les inconvénients qui en devoient résulter pour les Pontes, joints à la défiance et au dégoût qu'une longue suite de mauvais succès a dû naturellement leur inspirer, n'ont pu éteindre entièrement l'attrait de ce jeu dans ce pays et surtout parmi les horlogers de nos Montagnes: quels n'en seront pas les ravages, lorsque ce jeu étant concentré dans la capitale de ce pays, ses malheureux habitants en seront les premières victimes. Mais loin de nous l'idée et l'appréhension d'une telle calamité, puisqu'il dépend de V. M. par un seul mot de sa volonté royale de la détourner d'un pays où jusqu'ici Elle a placé ses affections les plus chères! Il ne nous reste donc, Sire, qu'à bénir la Providence de nous avoir ouvert dans le cœur paternel de V. M. un asyle aussi prétieux et aussi assuré contre tous ce qui pourrait troubler notre bonheur et qu'à implorer de cette même Providence adorable la plus longue durée et la plus constante postérité du plus glorieux des règnes.

Agréez, Sire, etc.

Ces remontrances du 16 décembre 1776, qui doivent être, dans l'original que nous avons sous les yeux, de la plume du chancelier Jérôme Boyve, n'eurent pas grand effet à la cour de Berlin.

Nous ne pouvons nous empêcher cependant de faire remarquer la noble simplicité des sentiments du gouvernement, le patriotisme pratique dont ces considérations sont inspirées, la franchise modeste avec laquelle le Conseil reconnaît avoir eu tort en autorisant certains jeux d'argent dont il ignorait tout d'abord les conséquences dangereuses, et la façon à la fois respectueuse et ferme avec laquelle il s'adresse au Souverain pour maintenir et les libertés du pays, et sa prospérité future.

Les corps de l'Etat ne manquèrent pas de se joindre aux réclamations des Seigneuries du Château, la bourgeoisie de Neuchâtel prit les devants et, dans une réunion préparatoire des quatre bourgeoisies réunies sous ses auspices, il fut décidé de s'adresser d'abord au gouverneur de la principauté, le général Robert-Scipion de Lentulus, le pacificateur des troubles de 1768, dans une lettre fort bien tournée:

Monseigneur.

Dès que Votre Excellence a été placée à la tête du Gouvernement de cet Etat, nous avons éprouvé sa bienveillance par les traits les plus sensibles. Invités par ces témoignages de bonté, à recourir à votre puissante protection, dans des momens d'alarme et de détresse, nous prenons la liberté, Monseigneur, de la solliciter avec les instances les plus pressantes et les plus respectueuses, à l'occasion du Lotto que Monsieur le Conseiller Maurer se propose d'établir dans ce pays, à la faveur des Patentes qu'il a obtenu de Sa Majesté.

Les maux qui résultent d'un établissement de cette nature, ne sont pas échappé à la pénétration de Votre Excellence : les Peuples les ont aperçus, et l'aspect de ces malheurs les a plongés dans la douleur et l'affliction. Les devoirs qui nous lient à l'Etat, ne nous permettant pas de garder un coupable silence, nous n'avons pû nous dispenser de faire passer au pied du Trône, par le canal de Votre Excellence, les très humbles remontrances dont nous joignons copie . . . . . . .

Les remontrances dont il est question dans cette lettre furent adressées au roi par les Corps le 25 février 1777.

Sire,

Les Députés des Quatre Bourgoisies de Neuchâtel, Landeron, Boudry et Vallangin dans Votre Souveraineté de Neuchâtel et Valangin ont été douloureusement affectées, lorsqu'elles ont été informées du privilège qu'il a plû à Votre Majesté d'accorder au sieur Maurer, pour l'établissement d'un Lotto.

La vue du péril menaçant qui nous environne a d'abord répandu une alarme générale ; mais rassurés par le souvenir des bontés paternelles dont V. M. n'a cessé de nous combler, une douce espérance a pris la place de l'agitation. C'est dans ces sentimens dictés par le respect et la confiance, que nous osons prendre la liberté de faire parvenir aux pieds du Trône nos très humbles représentations, dans une conjoncture où le silence seroit une contravention à nos devoirs envers les Peuples, et surtout aux obligations qui nous lient à Nostre Auguste Souverain.

Nous n'ignorons pas, Sire, que votre Conseil d'Etat, attentif à tout ce qui intéresse le bien public, et persuadé que l'avantage d'un Prince est toujours associé à la prospérité de ses Peuples, s'est donné l'honneur de faire passer sous les yeux de V. M. de très respectueuses remontrances sur ce même sujet. Nous nous trouvons donc dispensés de retracer à la sensibilité de V. M. le tableau des malheurs de toute espèce qu'un pareil établissement traîne à sa suite. Cette peinture seroit trop affligeante. Là nous verrions un Père de famille enchaîné par une aveugle cupidité porter au fermier du Lotto un argent qui lui seroit nécessaire pour apaiser la faim de ses pauvres enfants, victimes de sa crédulité. Ici un fils de famille, qui, séduit par l'apas trompeur d'un gain à peu près impossible, dépouille la maison paternelle pour alimenter sa passion. Là un domestique, un ouvrier, qui impatient de son Etat, se livre

à de honteuses bassesses et pille son maître pour le vain espoir de s'enrichir. Ici une femme qui eblouïe par l'attrait de la fortune et du luxe oublie les devoirs de son sexe pour satisfaire son ambition. Nous verrions la misère du particulier devenir le germe fécond de la Calamité publique; l'argent exporté dans l'étranger; le peuple hors d'état de se procurer les denrées de première nécessité qu'il est obligé de tirer du dehors; et les mœurs entièrement perverties.

Ne manquerions pas, Sire, à ce que nous devons à V. M. et à l'Etat, si dans une situation si dangereuse, nous ne prenions la très humble liberté de joindre nos prières et nos supplications à celles du public, pour obtenir de votre amour Paternel, la révocation de la concession faite au sieur Maurer?

Le danger qui nous fait trembler n'est pas, Sire, un mal imaginaire. La tournure de génie des habitants et la nature d'un Lotto, nous prédisent également un avenir funeste. Dans un Païs où la fortune n'a d'autre source que l'industrie, le peuple a naturellement du goût pour les jeux. C'est pour prévenir les suites fatales d'un pareil penchant, que les magistrats ont emploié leur pouvoir pour le modérer et bannir de cet état presque tous les jeux qui tiennent au hazard. Mais comment oseroit-on réprimer les abus des joueurs et prévenir leur ruine dès que le Lotto seroit établi sous la respectable autorité de Votre Majesté.

Une permission accordée au Lotto de Manheim par la Ville de Neuchâtel, dans une circonstance où Son Altesse Electorale nous fournissoit le pain dont l'Etat manquoit absolument et que l'on crut devoir ne pas refuser par reconnoissance, nous a convaincu des funestes effets de ces sortes d'établissemens. Plusieurs des sujets de V. M. se laissant emporter à leur imagination crédule ont dérangé leur fortune, d'autres se sont absolument ruinés, et retombent ainsi avec leur famille désolée à la charge du public.

Tels sont les tristes et déplorables essais de cette fatale invention, et que n'aurions pas à craindre, combien les maux ne se multiplieroient-ils pas, si cette amorce enchanteresse devoit être placée au milieu de nous?

Un Lotto est ruineux de sa nature: il cache sous une forme séduisante et embarrassée, les désavantages immenses qui existent contre les joueurs: Ceux-ci s'en font une idée fausse; uniquement attirés par l'espoir d'une grosse somme, ils n'aperçoivent pas les combinaisons infinies qui leur sont défavorables; ils jouent sans examen; pour réparer leurs pertes, ils se plongent dans de plus considérables; la facilité de renouveler leur chance une fois dans le court espace de trois semaines les irrite et les aiguillone; ils finissent par laisser leur fortune au fermier du Lotto. Dès là la ruine de l'Etat, le défaut de la population, les émigrations, suites infaillibles et nécessaires de la misère, dans un païs que l'industrie seule fait prospérer.

Nous ne pouvons, Sire, nous dissimuler un inconvénient d'une autre espèce et qui doit nous toucher. Nos voisins instruits des ravages d'un Lotto, et voulant en préserver leurs sujets, ont défendu ces sortes de jeux sous des peines très rigoureuses. Si l'établissement du sieur Maurer devoit avoir lieu, ces sujets incités par la proximité et par la facilité de dérober leur désobéissance à la vigilance de leur Souverain, feront des pertes dans ce Lotto. Nous

deviendrons pour ces voisins des objets d'indiférence, et si sans faire attention à notre position, ils prenoient de l'éloignement pour nous, notre embarras seroit inexprimable, puisque souvent nous ne vivons dans ce païs qu'à la faveur de commestibles qu'ils nous laissent parvenir, et du bon voisinage qui subsiste entre nous.

Daignez, Sire, vous laisser toucher à nos humbles représentations, daignez jeter sur nous un regard paternel, daignez détourner de dessus nos têtes l'orage qui nous alarme et qui nous effraïe. Ne permettez pas qu'un peuple fidèle, chez qui l'amour le dispute à la vénération, périsse sous le poids insupportable de la misère. Oui, Sire, nous éprouverons dans cette occasion les effets de cette sollicitude paternelle que nous osons réclamer. Le passé doit nous tranquilliser sur l'avenir. Votre Majesté veut le bonheur de ses sujets, sa main n'est faite que pour répandre.

Agréez, Sire, que dans les sentiments de confiance qu'inspirent Vos bontés Royales nous offrions humblement à V. M. nos vœux les plus fervens pour la prospérité de sa Personne sacrée, etc.

De V. M. les très humbles, très obéissants serviteurs et sujets.

Les Secrétaires des Quatre Bourgeoisies.

Cette requête pathétique et logiquement déduite, pourrait servir de modèle de nos jours; l'argumentation serrée et éloquente contre les jeux d'argent est admirable, on ne saurait mieux dire. On sent du reste dans cette prose limpide, quelque peu emphatique, l'influence de Jean-Jaques Rousseau, dont la tradition était vivante à ce moment-là. Plus tard, lorsque vint la domination française,

On ne sut pas longtemps à Rome
Cette éloquence entretenir.

Le roi n'en fut point touché ; il écrit au Conseil d'Etat, le 9 mai 1777:

Amés et Féaux! Ayant apris par vôtre très humble rapport du 14e passé, que les Députés des quatre Bourgeoisies demandent ma réponse immédiate à leurs remontrances du 25 Février de cette année, touchant l'établissement d'un Lotto de Gênes là-bas, J'ai bien voulu condescendre à leurs désirs, et Je vous fais parvenir la réponse ci-jointe, que Vous remettrés à ces Députés. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Fait à Berlin

Par ordre exprès du Roi:

[S] B. de Dazehan. Br de Schulenbourg.

La réponse aux bourgeoisies est ainsi conçue :

Amés et féaux; j'ai receu vos très humbles remontrances du 25me février de l'année courante touchant le lotto de Gênes, dont j'ay permis l'établissement dans ma Souverainté de Neuchâtel et Valangin . . . . . .

..... Je veux bien condescendre à vous dire aujourd'hui, que je ne trouve pas vos raisons assez fortes pour me départir de mon droit, et que l'allarme que vous avez prise par raport à cet établissement est sûrement outrée et panique, puisqu'il dépend d'un chacun de mes sujets d'y jouer ou non. En établissant ce Lotto, j'ay aussi eu principalement en vüe, d'y attirer des pontes Etrangers, qui s'intéressent présentement aux Lottos de Manheim et de Mayence. La bonne harmonie avec les voisins ne sauroit non plus souffrir par là, leur étant libre de permettre ou de déffendre à leurs sujets d'y risquer leur argent. Cet Etablissement par conséquent ne peut avoir les suites que vous envisagés, et si nonobstant ces raisons, vos préjugés vous font croire ce jeu aussi dangereux et funeste aux particuliers, ils n'ont qu'à s'en abstenir, sur ce je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde. Fait à Berlin le 6 May 1777.

[S] FEDERIC

& BLUMENTHAL, SCHULLENBOURG.

(*A suivre.*) MAX DIACON.

# SÉJOUR D'UN NEUCHATELOIS A BERLIN

## EN 1712

Les lignes qui vont suivre sont tirées d'un manuscrit déposé à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. L'auteur anonyme nous dit, au début de sa narration, qu'il partit de Neuchâtel le 8 mars 1712, en compagnie de M. le chancelier de Montmollin, qui n'est autre que le fameux Emer, bien connu dans l'histoire de notre pays par le tour qu'il joua aux prétendants français, à la Borcarderie, et dont nous avons parlé à l'occasion de Samuel de Pury[1]. Du manuscrit lui-même, qui narre tous les détails du voyage de nos deux compatriotes, nous extrayons ce que l'auteur anonyme nous dit de Berlin et du séjour qu'il y fit.

V. HUMBERT.

Berlin, capitale des Etats de Sa Majesté prussienne, est une grande et belle ville bien bâtie. Les rues y sont larges et on y voit plusieurs beaux bâtiments, surtout ceux que le Roy a fait faire. L'arsenal entre autres est un somptueux édifice et tout à fait régulier; c'est un ouvrage

[1] cf. V. *Musée neuchâtelois*, juin 1891, p. 151.

achevé. L'architecte qui en a eu la direction est un Suédois ; c'est lui qui a aussi entrepris de bâtir le palais royal ; ce sera un des plus beaux bâtiments qu'il y ait en Europe, ce qui est déjà fait est magnifique en dehors et beaucoup plus en dedans. Il y a des meubles pour des sommes immenses, les appartements sont très bien disposés, en un mot tout y est digne du Prince qui y habite.

La cour du Roy est fort nombreuse et fort brillante, parce que ce Prince aime la magnificence [1], cependant on s'y dore un peu moins à présent qu'on ne le faisait il y a quelque temps.

Le lendemain de mon arrivée, j'eus l'honneur de faire la révérence à la Reine, étant présenté par M. le comte de Swérin, son grand-maître, Cette Princesse me fit un accueil fort gracieux et me questionna beaucoup ; elle est fort bien faite et son visage répond à la beauté de sa taille. Parmi ses dames d'honneur, les comtesses de Dohna sont les plus belles et les plus spirituelles. Je fis d'abord connaissance avec elles par le moyen de Madame la comtesse de Dönhof, qui m'avait remis des lettres pour elles.

J'ai eu l'honneur de faire la révérence au Roy par les soins de M. le général Tettau ; ce Prince reçoit tout le monde avec beaucoup de bonté et de douceur, aussi est-il fort aimé de ses peuples et des étrangers ; il y a pourtant peu de ces derniers à sa cour, parce que les courtisans ne s'empressent pas beaucoup à leur faire civilité et que d'ailleurs il n'y a aucuns divertissements.

Le Roy fait des dépenses prodigieuses tant en bâtiments qu'en toutes sortes de meubles et de curiosités des pays étrangers. Il donne aussi des appointements considérables à ceux qui le servent. Ses favoris peuvent s'enrichir promptement par les dons et les présents extraordinaires qu'il leur fait [2] ; présentement MM. de Kameke sont les tenants.

Comme il n'y a pas beaucoup de gros seigneurs par eux-mêmes à la cour, ceux qui parviennent aux emplois ne songent qu'à tirer à eux tout ce qu'ils peuvent attraper, de sorte que la générosité y est une vertu peu connue.

Lorsque le Roy mange en public, on en est averti par plusieurs trompettes et symbales (*sic*) qui sont placées sur deux balcons vis-à-vis l'un de l'autre dans la cour du palais, et quand le Roy mange dans sa chambre, il y a un seul trompette au bas de l'escalier. Manger en public, c'est ce qu'on appelle en France *manger au grand couvert*. Le Roy de

[1] Il s'agit de Frédéric Ier, fils du grand Electeur et grand-père du grand Frédéric ; il prit le titre de roi en 1701 et régna jusqu'en 1713.

[2] Son fils prit en tout, chacun le sait, le contrepied de ces habitudes, et dès lors la tradition de parcimonie a été scrupuleusement observée par les Hohenzollern. Peu de rois ont été aussi ménagers qu'eux des deniers de leurs peuples. Quelle différence avec les rois de France !

Prusse ne soupe jamais de cette manière, mais il y dîne quelquefois; alors la Reine, le Prince et la Princesse royale, les deux Margraves et les deux dames Margraves mangent avec Sa Majesté. Deux gentilshommes de la chambre (qui sont de service par semaine) *donnent à laver* au Roy; le grand maréchal est vis-à-vis du Roy avec un grand bâton de commandement à la main droite et une serviette à la gauche. Quand Sa Majesté lui a fait signe de faire prier avant de se mettre à table, il frappe en terre de son bâton; à ce signal, un page fait la prière, après quoi le Roy prend sa place, ensuite le maréchal invite par des révérences la Reine et les autres Princesses à s'asseoir aussi; il en fait autant aux Princes.

Quand tout est placé, l'écuyer tranchant étant debout devant le Roy, sert; il met du potage sur une assiette qu'il couvre d'une autre et la porte au Roy en faisant le tour de la table, car il ne lui présente rien d'un côté à l'autre. Tout le monde peut voir manger le Roy jusqu'à ce qu'il ait bu le premier coup, car alors on se retire. Il boit toujours ce premier coup à la santé de la Reine en la portant au Prince royal. Sa Majesté se lève et boit debout pour la Reine seule.

On sert tous les jours quarante-cinq tables dans le château. Le Roy ne fait point de repas dont les viandes ne lui coûtent 80 écus pour le moins, à ce que m'a dit un de ses maîtres d'hôtel.

Les chambellans du Roy servent par semaine de même que les gentilshommes de la chambre. Les premiers ont 1000 écus d'appointements [1] et les derniers 800. Les gentilshommes de la cour ont 500 écus. Il y en a plusieurs des uns et des autres qui n'ont que le titre sans gages, ce qu'il est fort aisé d'obtenir. Le nombre de ceux qui sont payés est fixe.

Le Roy se lève de fort bonne heure, et d'abord qu'il est éveillé, il y a des haut-bois sous ses fenêtres qui doivent jouer.

La Reine tient cour le mercredi et le samedi, la Princesse royale la tient le dimanche quand le Prince est à Berlin et tous les jours quand il n'y est pas. Le Prince ne se trouve jamais à cette assemblée [2]. La jeune princesse, fille du Prince royal, est tout à fait charmante, tant par sa beauté que par son esprit et ses manières, elle a pour gouvernante Mlle Léty, fille d'un grand mérite et d'une conversation très spirituelle et très agréable. Elle est sœur de Mme le Clerc d'Amsterdam, toutes deux filles du fameux Gregorio Léty et toutes deux savantes.

[1] C'était la charge dont Voltaire fut revêtu lors de son séjour à Berlin, qui se termina d'une façon si tragique.

[2] Ce prince est Frédéric-Guillaume Ier (1713-1740). Cette abstention des assemblées cérémonieuses révèle le caractère de ce roi qui ne comprit jamais les élégances de la vie et aux yeux duquel un gros grenadier poméranien avait infiniment plus de prix que l'Apollon du Belvédère.

J'avais vu Madame le Clerc et son époux à Amsterdam et c'est par leur moyen que je fis connaissance avec Mlle Léty; j'ai appris par elle bien des particularités de la cour du Prince.

Berlin est séparée en cinq quartiers, car ce sont cinq villes jointes ensemble. Il y a premièrement Berlin, ensuite Cologne sur la Sprée, puis Werder, Friederichstadt et enfin Dorotheenstadt ou la ville neuve. Outre cela, il y a de grands faubourgs, tellement que c'est une assez grande ville. La Dorotheenstadt est le plus beau quartier, il y a une grande rue tirée au cordeau au milieu de laquelle sont plusieurs allées d'arbres qui s'étendent jusqu'à Charlottenbourg, maison de plaisance à un mille de Berlin. Le palais royal est dans le quartier de Cologne, au bord de la Sprée; il y a un pont tout près sur lequel est la statue équestre de feu l'Electeur, père du Roy, elle est de bronze, c'est un ouvrage achevé.

J'ai vu Sa Majesté czarienne [1] à Berlin, où ce prince demeura quelques jours. C'est un grand homme assez bien fait et de bonne mine, s'il n'était pas un peu voûté : il porte ses cheveux et une petite moustache. Il ne se pique ni de parure, ni de propreté, et il est fort grossier dans ses manières; il est extraordinairement curieux, il veut tout voir de près et toucher de ses propres mains. Il aime beaucoup à voyager, surtout par eau; il sait gouverner un bateau à merveille, de quoi il se fait un plaisir. Ce prince ne manque pas de génie et s'il avait eu une bonne éducation, il aurait peut-être fait de grandes choses. Son fils ne lui ressemble pas en ce qu'il a de bon, car on assure que c'est un des moindres hommes du monde, laid et mal fait de sa personne, point d'esprit, l'âme basse, capricieux, brutal, en un mot un vilain Prince. On dit même qu'il maltraita quelquefois la Princesse son épouse, qui est fille du duc de Wolfenbüttel; il s'appelle Alexis Petrovitz [2], qui veut dire Alexis, fils de Pierre, car la maison czarienne n'a point d'autre surnom que celui que chaque fils emprunte du nom de son père, c'est ainsi que le czar d'aujourd'hui s'appelle Pierre Alexiovitz, ce qui veut dire fils d'Alexis. Cet empereur a épousé la veuve d'un caporal suédois; l'on dit que cette femme a quelque mérite.

Le czar n'a point de table à l'armée, c'est le prince de Menzikoff qui fait les honneurs pour son maître et qui lui donne à manger. Il a de grands appointements pour cela et il fait une belle dépense, il est fils d'un artisan de Riga. Son mérite l'a élevé au rang qu'il tient malgré la bassesse de sa naissance.

[1] Il est question de Pierre le Grand (1689-1725).

[2] S'étant mis à la tête du parti vieux-russien pour contrecarrer les plans de réforme de son père, celui-ci le condamna à mort. On le trouva mort dans sa prison en 1718, sans qu'on sût si la mort avait été naturelle ou non.

J'ai connu un Genevois nommé Lefort qui est à son service, je ne sais pas sur quel pied.

L'envoyé de Moscovie à la cour de Prusse est un jeune homme, le comte de Galofkin, il a du mérite et de bonnes manières, il parle plusieurs langues; son père est grand-chancelier de Russie, il accompagnait le czar dans son dernier voyage à Berlin, mais ne sachant point d'autre langue que celle de son pays, personne n'a pu juger de son esprit. Il avait le cordon bleu de l'ordre de Moscovie qui est, si je ne me trompe, de St-Michel ou de St-André.

Les Moscovites sont encore extrêmement grossiers et sauvages, et malgré tout ce que l'on en publiait dans le monde, il y a trois ou quatre ans [1], leurs troupes sont encore dans un pauvre état; presque tous les officiers allemands qui étaient entrés dans ce service l'ont quitté, y trouvant trop de désagréments, trop de peine et fort peu de profit. Un capitaine moscovite a deux roubles par mois, qui sont un peu plus de deux écus espèce.

L'envoyé d'Angleterre à Berlin, nommé M. Breton, est un homme de guerre de l'âge de 35 à 40 ans, il est bien fait de sa personne, extrêmement vif, aimant les plaisirs, propre dans ses habits, il a de l'esprit, mais il est un peu prompt et quelquefois emporté, tory à brûler et un peu trop passionné, à mon avis, pour un ministre public.

L'envoyé de Pologne, nommé M. Mandeufel (*sic*), est un homme à *peu près du même âge que M. Breton. Il est bien fait et a beaucoup* d'esprit. Il était autrefois au service de notre cour, mais ayant fait quelques *lampons* [2] avec beaucoup d'autres jeunes gens, plusieurs personnes de la première distinction qui étaient maltraitées dans ces chansons en découvrirent les auteurs, de manière que M. Mandeuffel entre autres fut obligé de se retirer; il passa au service du Roy de Pologne dont il est maintenant chambellan et envoyé à la cour qu'il a autrefois satirisée. On est fort content de lui présentement; c'est un homme fort propre à remplir le poste qu'il occupe. Il lui est arrivé une fâcheuse aventure depuis peu : il était fiancé avec une jeune et riche personne nommée Volkofski, les noces n'étaient différées de quelque temps qu'à cause de la grande jeunesse de la fiancée et ils étaient déjà regardés comme mari et femme, lorsque la petite vérole mit la belle au lit et bientôt après dans le tombeau.

L'envoyé de Suède, nommé de Friesendorf, est un homme de 45 ans qui n'a pas fort bon air et d'un caractère d'esprit assez commun.

[1] Allusion à la bataille de Pultava (8 juillet 1709), où les Russes taillèrent en pièces les Suédois.

[2] cf. Littré.

L'envoyé de Danemark, nommé d'Alefeld, est un jeune homme assez bien tourné, il ne manque pas d'esprit; il a un tic qui est de branler la tête en grimaçant un peu de la bouche.

L'envoyé de Hollande, nommé de Linslô, est un grand homme maigre de l'âge de 40 ans, il entend assez les affaires et il vit en Hollandais, c'est-à-dire avec économie tant pour ses habits et équipage que pour sa table.

L'électeur du Hanovre a ici un résident, nommé M. Hensch, fort galant homme déjà un peu âgé.

Le Roy Stanislas a aussi une espèce d'envoyé qui est son parent, c'est un jeune homme fort bien fait, ayant l'air de qualité, fort poli, magnifique, il se nomme le comte Rodzokofsky.

Il y a bien peu de sujets à la cour qui promettent beaucoup, l'esprit et le mérite y sont fort rares, aussi bien qu'ailleurs. La raillerie grossière y est en grand usage parmi ce qu'il y a même de plus poli; d'un autre côté, il n'y a rien d'aisé dans les manières, tout y sent le compliment et la gêne, si l'on en excepte un petit nombre de personnes. On y est fort entêté de la qualité, comme dans tout le reste de l'Allemagne.

# BANNIÈRE DE L'ABBAYE DE TIR DE SAINT-SULPICE

(AVEC PLANCHE)

Dans l'usage de notre pays, les *Abbés* des Sociétés de tir remettaient aux tireurs qui les nommaient un présent : généralement ce dernier consistait en une bannière aux armes ou aux couleurs de l'Abbé donateur, mêlées à celles de l'Etat ou des Communes. — C'est ainsi que nous trouvons trace de dons de plusieurs bannières dans les Manuels du Conseil d'Etat, qui tenait à faire vérifier si les emblêmes choisis n'avaient rien de séditieux ; les Manuels parlent entre autres d'une bannière aux couleurs de l'Abbé Besson : rouge, jaune et bleu ; au Locle, le Musée historique conserve la bannière provenant de l'Abbé Sandoz-Travers, dont les armoiries reposent sur deux fusils en sautoir ; le fond est flammé-gironné aux couleurs du Locle : rouge et jaune.

Grâce à l'obligeance de M. Ferrier, député, à Saint-Sulpice, qui nous a signalé la bannière qui fait l'objet de ces lignes, nous avons pu reconstituer un document historique à la veille de sa perte et qui maintenant n'est bon tout au plus qu'à démontrer jusqu'où un fanatisme aveugle peut pousser la manie de la destruction.

Le dessin que nous avons relevé représente la bannière telle qu'elle était avant la Révolution de 1848; actuellement c'est un paquet informe de lambeaux presque méconnaissables. Figurez-vous qu'un malencontreux personnage s'était mis en tête de « républicaniser » cette bannière en peignant le gironné vert, blanc et rouge, en recouvrant la devise « SUUM CUIQUE » d'une épaisse couche de peinture blanche et en vernissant — c'est le mot — un grand écusson de la République sur celui de la Principauté. Tout ce vernis a fortement altéré la soie de la bannière et il n'est pas étonnant qu'elle tombe littéralement en morceaux; le même artiste (!) avait orné l'extrémité de la hampe d'une cravate aux couleurs cantonales.

La bannière de « LA NOBLE ABAYE DE SAINT-SULPICE » fut offerte à cette corporation en 1826 par son Abbé *A. Meuron,* dont les armoiries sont peintes du côté gauche (fig. 1); ces armes bien connues offrent une particularité qui n'échappera pas aux héraldistes : l'arbre ou mûrier est *arraché* et non planté sur la montagne comme c'est généralement le cas. — Le côté droit (fig. 2) est aux armes de la principauté, accompagnées de la devise de la maison de Prusse : «SUUM CUIQUE.» Les couleurs du fond gironné en noir et blanc sont celles de l'Etat (l'orange, le noir et le blanc ne furent adoptés que dix ans plus tard). — La peinture primitive est soignée, les inscriptions sont dorées, les franges d'argent; la pique a dû être égarée, car elle est remplacée par une simple plaque de laiton découpée en forme de feuille de sauge.

Notre dessin augmentera la collection des drapeaux neuchâtelois, d'autant plus que la bannière dont nous avons parlé ne pourrait pas même figurer dans le plus modeste musée, en l'état où elle se trouve.

Maurice TRIPET.




ANCIENNE BANNIÈRE de L'ABBAYE de St SULPICE.




**Vue de Valangin, dessinée d'après nature par Welter**

(*Album neuchâtelois*, publié par H. Nicolet, lithographe à Neuchâtel, 1840.)

# SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

## PROCÈS-VERBAL

**de la séance générale du 29 mai 1893, à 4 heures, au Collège latin, à Neuchâtel.**

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER.

M. Richard, caissier, présente les comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes ont été examinés par le Comité et reconnus parfaitement en règle; l'avoir de la Société était, au 31 décembre 1892, de 3383 fr. 75. Les comptes sont adoptés avec remerciements au caissier.

M. Châtelain propose quelques modifications au règlement, dans le but de permettre au Comité, et par là même à la Société, une activité plus grande et plus suivie, et présente un projet de règlement en 20 articles. Ce projet, déjà étudié et approuvé par le Comité, reproduit les principales dispositions du règlement adopté lors de la fondation de la Société d'histoire, en 1864, mais le modifie, entre autres, sur deux points : La Société aurait annuellement deux assemblées générales ordinaires, ce qui existe déjà depuis quelques années; la première, au printemps, s'occuperait seulement des affaires administratives; c'est dans cette séance que serait élu le Comité; la seconde, qui aurait lieu en été ou en automne, tantôt dans une localité, tantôt dans une autre, comme précédemment, serait publique et consacrée spécialement à l'audition de travaux historiques. — Le Comité, composé de neuf membres, serait élu pour trois ans, et nommerait lui-même son bureau. — Le projet prévoyait, afin de ne pas rompre subitement avec l'usage suivi jusqu'à ce jour, que l'assemblée générale d'été serait présidée par un sociétaire de la localité où a lieu la séance. Sur la proposition de M. Frédéric Soguel, qui signale les inconvénients de cette double présidence temporaire, l'article est renvoyé au Comité pour examen et décision définitive.

Le nouveau règlement, dans son ensemble, est adopté à l'unanimité.

Buttes et Auvernier, auxquels le Comité s'était successivement adressé, ayant répondu que, ensuite de circonstances locales, ils ne pouvaient pas, cette année-ci, recevoir la Société pour sa séance générale d'été, il est décidé de faire des démarches à Boudevilliers.

M. Frédéric Soguel désirerait que le château de Valangin, que le Conseil d'Etat a le projet de transformer en prison civile, fût conservé comme monument historique; que, pour cela, il fût remis à la Société d'histoire, qui, au fur et à mesure de ses ressources, en aménagerait les différentes salles dans le style et avec le mobilier des temps passés, et pourrait y tenir quelquefois ses séances. M. Soguel a obtenu du Grand Conseil de surseoir à la discussion du projet du Conseil d'Etat; il demande à la Société d'examiner cette question, et, si elle approuve son idée, de charger le Comité de s'entendre à ce sujet avec le Conseil d'Etat. La seule objection faite à cette proposition est celle des dépenses, qui dépasseraient peut-être les ressources de la Société, mais tous les membres se déclarent en principe très favorables au projet de M. Soguel, et le chargent, ainsi que M. Châtelain, de faire les démarches nécessaires auprès du Conseil d'Etat, ensuite de quoi la Société prendra une décision définitive.[1]

M. Léonard Forrer, rédacteur de la revue : *Numismatic Circular,* domicilié à Chislehurst (Angleterre), est, sur sa demande, admis au nombre des membres actifs.

La Société nomme, à l'unanimité, *présidents honoraires* MM. les professeurs Alexandre Daguet et Louis Favre, que l'état de leur santé empêche malheureusement de prendre une part active aux travaux du Comité.

Elle procède ensuite, au scrutin secret, à l'élection des neuf membres du nouveau Comité.

Sont élus : MM. A. de Chambrier, F. Richard, Ch. Châtelain, Philippe Godet, Max Diacon, William Wavre, Louis Perrin, J. Grellet et Alfred Godet.

Après la séance, le Comité se constitue et nomme : président, M. A. de Chambrier; vice-président, M. Philippe Godet; caissier, M. F. Richard; secrétaires, MM. Ch. Châtelain et Max Diacon.

Ch. CHATELAIN.

[1] Nous saisissons cette occasion d'offrir à nos lecteurs la reproduction d'une pittoresque *vue de Valangin,* dessinée d'après nature par M. Welter et qui figure dans l'*Album neuchâtelois* (devenu fort rare) publié en 1840 par Hercule Nicolet, lithographe à Neuchâtel.

# LES BLOCS ERRATIQUES

Ceux qui croiraient que notre Société d'histoire a laissé à d'autres le soin de s'occuper de la conservation des blocs erratiques seraient dans l'erreur. Dès sa première séance régulière, qui eut lieu à Fleurier, le 10 août 1865, sous la présidence d'Ed. Desor et de Fritz Berthoud, une motion faite par M. Fritz Chabloz est rapportée en ces termes dans le trop court procès-verbal inséré dans le *Musée neuchâtelois*, année 1865, page 239 :

« M. Chabloz, inquiet pour l'avenir de certains blocs de granit, dont l'importance historique est reconnue par des hommes compétents, demande que la Société prenne des mesures pour les conserver. On décide de recommander à la sollicitude des communes et spécialement à la vigilance des membres de la Société un certain nombre de blocs intéressants, dont le Comité est chargé de dresser le tableau. »

Voilà donc, dès la naissance de notre Société, une tâche qu'elle s'imposait : la garde des blocs erratiques intéressants au point de vue historique. Bien que ce devoir n'ait pas été rappelé aux nombreux membres reçus depuis 1865, et que la liste n'en ait jamais été dressée par le bureau, ce devoir et même cette liste étaient écrits dans nos cœurs ; on l'a bien vu lorsqu'il fallut payer la rançon du *Mont Boudry*, à laquelle ont contribué, avec l'Etat, les sociétés d'histoire, des sciences naturelles et la section neuchâteloise du Club alpin.

A plusieurs reprises il est fait mention de blocs curieux dans le *Musée neuchâtelois;* pierres à écuelles, men-hir, dol-men ont été étudiés par des savants comme le Dr Clément, Ed. Desor, le Dr Guillaume, H.-L. Otz qui avait la tradition de DuBois de Montperreux et du géographe d'Ostervald, et dessinés par A. Bachelin et M. Albert Vouga. Ce dernier et M. Oscar Huguenin ont fait en outre de nombreux dessins des blocs les plus remarquables. Cet élan s'était communiqué à plusieurs communes qui, spontanément, ou invitées par les circulaires de M. Alphonse Favre, le célèbre géologue de Genève, chargé par la

Société helvétique des sciences naturelles d'une mission protectrice sur toute la Suisse, avaient déclaré *inviolables* les blocs qui leur étaient désignés.

* * *

Remarquons que M. Chabloz ne se préoccupait que des blocs ayant un intérêt historique. Dès lors, les choses ont bien changé. L'exploitation des granits a pris une telle extension, est devenue si lucrative, et tellement de mode dans un pays où d'ailleurs la pierre indigène abonde, que l'on n'a plus seulement à se préoccuper de l'intérêt historique, mais scientifique.

En effet, ces blocs erratiques qui ne sont pas seulement des granits, mais des schistes divers, des grès, des conglomérats, de provenance variée, sans aucun rapport avec la nature de notre Jura, sont les témoins de l'ancienne extension des glaciers, qui n'a pas eu pour théâtre les Alpes seules, mais la terre entière. Cette découverte du Valaisan Venetz et de Jean de Charpentier, fut proclamée à Neuchâtel par Agassiz, devant la Société helvétique, avec un enthousiasme prophétique dont nous n'avons nulle idée aujourd'hui. C'était en juillet 1837, et la théorie glaciaire développée et démontrée chez nous par Agassiz et A. Guyot, a fait glorieusement son chemin dans le monde.

Il y a là une date mémorable et un grand honneur pour notre pays, mais en même temps une obligation pour nous de protéger de toutes nos forces ce qui reste des blocs qui ont servi à appuyer la théorie scientifique dont Neuchâtel a été le point de départ.

Est-on généralement pénétré de ce devoir dans notre canton? On peut se le demander, en voyant disparaître les uns après les autres ces colosses de nos forêts devant lesquels le passant, l'étranger surtout, s'arrêtait saisi de surprise et d'une légitime admiration. A qui la faute si la destruction continue et devient complète, comme dans le canton de Fribourg, où, du moins, on avait pour excuse la pénurie de pierre à bâtir? Est-ce aux architectes, aux entrepreneurs, aux propriétaires, communes ou particuliers, ou aux Italiens?

Qu'est devenu l'entassement cyclopéen de granits qu'on voyait autrefois entre Noiraigue et les Œillons et qui était une moraine d'un intérêt scientifique de premier ordre pour fournir l'explication du mouvement du glacier qui l'avait déposée. Remontait-il les gorges de l'Areuse, ou descendait-il le Val-de-Travers après avoir franchi un col près de Sainte-Croix? Parcourez les territoires de plusieurs communes renommées

pour leurs blocs monumentaux, demandez à les voir. On vous répondra qu'on les a mis en pièces pour en faire des marches d'escalier, des bassins de pressoir, des fondements d'édifices, lesquels seront étonnés, plus tard, de renfermer ces débris, rappelant ces murs élevés par les Turcs avec des fragments de colonnes, de chapiteaux taillés par les artistes grecs.

La Société neuchâteloise des sciences naturelles, de concert avec le Département de l'Intérieur, a senti la nécessité d'agir, pendant qu'il en est temps encore, pour sauver de la destruction ce qui a échappé au marteau des Italiens. Toutefois la valeur scientifique des blocs ne consiste pas seulement dans leur masse, mais dans leur composition, leur situation, leur altitude, celle-ci donnant la mesure du niveau supérieur atteint par le glacier qui les déposait. Ainsi, on signale un bloc au Mont-Damin, à 1400 mètres, qui attirerait à peine le regard, et pourtant il est d'une extrême importance, comme ceux que chacun connaît non loin de l'hôtel de Chaumont, à l'ouest, sur le chemin qui conduit au pré Louiset. On en a signalé autrefois à la Côte-aux-Fées qui méritent d'être retrouvés.

Les centaines de membres de la Société d'histoire répandus dans tous les districts pourraient apporter un précieux concours dans ces recherches; c'est une occasion qui leur est offerte de déployer leur zèle et leur activité.

*
* *

Avant l'invasion des Italiens, on ignorait chez nous le moyen de diviser à volonté les granits; on les faisait éclater avec la poudre lorsqu'on voulait en débarrasser les champs, ou en tirer de grossières meules de moulin. On sait que les granitiers italiens, initiés par la pratique à la connaissance des plans de clivage, fendent ces pierres à leur gré sous la pression de petits coins de fer judicieusement placés et enfoncés à coups de marteau. Sur les bords du lac Majeur, tous les poteaux de télégraphe sont de granit, ainsi que les soutiens des vignes.

Sont-ils les inventeurs de ce procédé? Pour nous qui en sommes les victimes, il est intéressant de poser cette question. Je tiens d'un de mes amis, qu'il y a 50 ans, étant en Bretagne, pays de granit par excellence, il vit des mineurs allemands du Hartz qui apprirent cette façon de diviser le granit aux mineurs bretons qui en étaient encore à la poudre.

Si quelque lecteur du *Musée neuchâtelois* pouvait fournir à cet égard un renseignement certain, il est prié de l'adresser à la rédaction, qui lui en témoigne d'avance toute sa gratitude.

L. Favre.

# AUTOBIOGRAPHIE & SOUVENIRS

DE

# Frédéric Caumont

(Suite — Voir la livraison de juin 1893, page 128)

Vous ne savez pas ce que c'est qu'une année de disette. Nous l'éprouvâmes en 1817, après 1816, qui avait été extraordinairement pluvieux. Le pain se vendit jusqu'à cinq batz la livre, soit soixante et dix centimes de notre monnaie actuelle; encore était-il de mauvaise qualité, presque toujours moisi. Les autorités municipales avaient pris une mesure très populaire, afin que chacun pût en avoir sa part et que les riches ne fussent pas favorisés aux dépens des autres citoyens : les boulangers étaient tenus de livrer leur pain, portant leur marque spéciale, à l'hôtel de ville, et c'était là qu'on allait faire ses provisions. Pendant quelque temps, comme nous avions un grand four dans la maison, outre celui de la boulangerie, ma mère crut s'en tirer à meilleur compte en faisant faire son pain par sa servante, qui s'y entendait fort bien; mais la farine devint si chère et il était si difficile de s'en procurer de la bonne, qu'il fallut renoncer à une économie d'ailleurs douteuse.

Dès lors, le four ne servit plus qu'à cuire de temps à autre des gâteaux, surtout pour le jour du Jeûne, et il y avait chaque fois quelque chose à part pour les enfants, soit une pomme cuite dans une enveloppe de pâte, soit un petit gâteau.

Ceci me rappelle une autre circonstance de ménage où les enfants trouvaient aussi leur compte. Chaque année, en hiver, on *bouchoyait* deux porcs de forte taille. Le mot *bouchoyer* est un terme du pays pour lequel les dictionnaires français n'ont point d'équivalent, car il ne signifie pas seulement tuer un porc, mais lui faire en outre subir toutes les opérations qu'exigent les provisions de ménage. Cela donnait du lard, du saindoux et des saucissons pour les douze mois de l'année.

* * *

Deux foires par an, l'une au mois de février et l'autre au mois de novembre[1], toutes deux durant une semaine, donnaient de l'animation à la ville et réjouissaient les enfants. On y voyait ce qu'on voit dans toutes les foires, outre les échoppes des marchands, les loges des cirques, des ménageries, des funambules, et des bateleurs de toutes sortes. Celle de novembre avait de plus la fête des *Armourins.* A l'âge de neuf ans, j'eus le grandissime bonheur d'y participer comme un des éclaireurs. J'étais avec un camarade, Auguste Borel, dont le père avait bien voulu condescendre, pour ce soir-là, à porter la cuirasse.

J'avais un chapeau orné de rubans, une épée au côté, des gants blancs et une ceinture en soie rose avec des franges d'or! Cette ceinture était un présent de ma marraine. A l'hôtel de ville, on me donna un flambeau, comme à tous les autres enfants éclaireurs, et j'assistai ainsi activement à la fête. Il y eut un grand repas, dont je revins la tête un peu prise. Comme, en rentrant à la maison, je ne marchais pas exactement en ligne droite : « Parbleu ! s'écria mon père, je crois que tu es gris », et tout le monde de se mettre à rire. On m'examina de plus près, on me fit marcher, pour voir, et je ne m'en tirai pas trop mal. Cependant je sentais dans ma tête un peu de trouble, et je ne fus point fâché d'aller me coucher.

*
* *

Passons un peu des jeux, des récréations et des fêtes, à l'école. J'ai fait un pas de plus, je suis dans la quatrième classe du collège, où je reste deux ans.

Le bâtiment où j'allais d'abord à l'école est l'ancien Hôtel de Ville, à cheval sur le Seyon et ayant pour rez-de-chaussée la grande boucherie; ainsi nombre d'enfants avaient tous les jours l'occasion de voir assommer des bœufs ou égorger des moutons[2]. Souvent même, pendant les leçons, on entendait les coups du merlin sur la tête de l'animal et le *procumbit humi bos.* J'avais eu ce noble plaisir lorsque je fréquentais l'école de M. B***. Je l'eus dans les leçons de notre sévère maître d'écriture, M. Borel, et il me resta dans la classe du collège latin, tenue par M. C***. Ce nouveau maître était un bel homme qui parlait fort bien;

[1] Caumont omet de mentionner une troisième foire, celle qui avait lieu dans la première semaine de juillet. Suivant le dicton populaire, la vigne était en bonne situation, lorsque la fleur était passée et le raisin noué à la foire de juillet. Nous devons ce renseignement, ainsi que plusieurs autres, à l'obligeance de M. Louis de Pury. Ph. G.

[2] L'entrée des abattoirs était interdite aux écoliers. Mais c'était un de leurs grands plaisirs de voir assommer les bœufs, et ils pouvaient assister à ce spectacle des lieux d'aisance, qui prenaient jour, à peu près comme une tribune, dans le haut des abattoirs. Ph. G.

mais il avait, comme le vieux M. B***, des penchants un peu bachiques qui, plus tard, lui firent donner son congé. Je dois dire, cependant, que nous ne le vîmes jamais dans un état de surexcitation vineuse. Si on le respectait peu, on était du moins sur ses gardes avec lui, car il avait aussi le goût d'administrer les punitions corporelles. Un trait vous fera juger de l'originalité qu'il savait y apporter. Deux ou trois fois par semaine, M. C*** donnait dans la salle de notre classe une leçon particulière, qui se payait en sus de l'écolage et qui consistait à nous faire écrire des mots latins avec leur signification, que sans cela nous aurions dû chercher nous-mêmes dans le dictionnaire. Presque toute la classe profitait de cette leçon, donnée de onze heures à midi. Mais, avant de la commencer, notre maître avait l'habitude d'aller prendre chez lui, à une certaine distance de l'école, un doigt de vin, après lequel il nous arrivait tout guilleret.

Dans cet intervalle, nous nous amusions comme des garçons, et nous eûmes un jour l'idée de nous ranger en colonne, deux à deux, dans la rue, et d'attendre ainsi que nous le vissions venir de loin pour nous rendre en corps militaire dans la classe. Le moment venu, nous nous avançons en marquant le pas et en faisant tous entendre un *rataplan* soigné! Nous passons ainsi devant la statue du vieux garde suisse qui ornait l'entrée du bâtiment[1]. Nous montons l'escalier et arrivons en ordre dans la chambre; mais aussitôt s'élève derrière nous une forte voix: « Halte! » Nous reconnaissons la voix de M. C***, et chacun de nous court à sa place. Mais non : « A vos rangs! » crie militairement le maître. Il nous fait placer deux à deux comme nous étions en rentrant, et va se placer lui-même entre les deux premiers, qu'il saisit, de chaque main un, par les petits cheveux au-dessus de l'oreille. Il les force alors à se lever sur la pointe des pieds, et leur commande de marcher à leur place en marquant le pas et en criant : *rataplan!* Il fait subir ce châtiment à toute la troupe. Nous étions une vingtaine. Figurez-vous cette scène comique et lamentable.

* * *

Il y avait de la férocité dans cet homme, raffiné du reste sous plus d'un rapport. Une autre fois, pendant une heure de classe, un de mes amis s'étant rendu coupable d'une petite faute, M. C*** l'appela pour

[1] Cette statue, qui doit avoir disparu de bonne heure, car peu d'écoliers de cette époque-là se la rappellent, décorait, paraît-il, le vestibule du Trésor. Nous ignorons ce qu'est devenu ce vieux témoin de notre « indigénat helvétique ». Ph. G.

lui administrer des *tollets*. — On se présentait la main tendue, on fermait cette main de manière que les bouts de tous les doigts se touchassent, et le maître appliquait sur ces bouts ainsi rassemblés un ou plusieurs coups de sa règle plate. Voilà ce que c'était que des *tollets*.

On était en hiver, les doigts du jeune garçon étaient gonflés par des engelures, ensorte que lorsqu'il dut recevoir le premier coup de règle, il n'eut pas le courage de tenir sa main en place, mais qu'il la retira.

Un second coup a le même sort, le maître se courrouce et appelle un autre écolier pour tenir en respect le bras du délinquant. L'élève appelé refuse, il est menacé de tollets s'il ne vient pas sur-le-champ; alors mon ami indigné prend tout son courage et tend lui-même plus énergiquement ses pauvres doigts. La règle frappe et le sang jaillit.

La classe était de mauvaise humeur, M. C*** eut peur de ce qu'il venait de faire, il craignait que cela n'eût pour lui de fâcheuses conséquences : il lava et banda avec soin la plaie et ne donna pas les tollets dont il avait menacé l'élève récalcitrant. Le garçon était d'ailleurs d'une des premières familles de la ville et il ne s'agissait pas de commettre envers lui une criante injustice.

Nous appelions ces malencontreux tollets des *châtaignes* et, suivant leur degré de force, c'étaient des châtaignes bouillies ou rôties. L'enfance rit de tout. [1]

Notre classe se tenait cette année-là dans la grande salle du Trésor, qui était au-dessus de celle où mon père avait donné ses leçons.

Cette salle où nous étions servait également pour les leçons de religion, une fois par semaine. Notre maître, le pasteur Guillebert, était un long monsieur bien maigre, qui se promenait du haut en bas de cette longue chambre, toute remplie d'enfants. Tout le collège s'y trouvait réuni et l'on n'osait bouger, sans quoi gare les pensums! Un long chapitre du Nouveau Testament à copier. Cependant, lorsque le maître était à l'un des bouts de la salle, les écoliers de l'autre extrémité n'étaient pas toujours très attentifs, et je me souviens des belles histoires que mon gentil voisin, Jean Huguenin et moi, nous nous racontions réciproquement. Les géants à la façon de Gargantua ou de Pantagruel n'effrayaient pas notre imagination, et nous en inventions de beaucoup plus grands encore, dont chaque dent était une chambre. Il

[1] Il ne manque pas de personnes qui ont aussi conservé le souvenir des *tollets* que M. Grangier le cadet (par opposition à Grangier l'aîné) distribuait libéralement dans la cinquième classe. Il lançait magistralement sa règle à l'écolier fautif, qui devait la lui rapporter pour en subir le contact. Ph. G.

y avait dans leur corps de grands lacs où l'on se promenait en nacelle. On errait dans la chevelure comme dans une forêt et l'on y faisait la chasse aux bêtes sauvages. Ah! si dans ces moments on nous eût questionnés sur le sujet de la leçon, nous étions flambés. Mais M. Guillebert ne s'occupait guère de nous; il avait surtout en vue les plus âgés, ce qui ne l'empêchait pas de dire, quand on l'interrogeait sur mon compte: « C'est un bon garçon, qui a la conception un peu lente! »

Ce pasteur était du reste un homme fort instruit, bon prédicateur et vénéré par le public pour toutes sortes de bonnes qualités.

A douze ans, j'entrai dans la troisième classe du collège, tenue par M. Bersot, homme encore jeune et qui passait pour aimer la littérature. L'école était située au pied de la terrasse de l'église[1]. Là, je commençai l'étude du grec et je crois que j'y aurais pris goût si l'enseignement m'eût été donné d'un air moins austère.

*
* *

Les enfants ont eu de tout temps le goût des exercices militaires et, faute de fusils ou d'armes en règle pour s'y livrer, ils se sont contentés de manches à balais ou d'échalas. C'est aussi ce que faisaient les garçons de notre collège. Cette fois-ci, il s'agit des plus grands. Ils étaient assez nombreux pour former une compagnie, qui avait son chef, ses officiers et ses sous-officiers. Ils faisaient leurs manœuvres sur la terrasse et ils imitaient entre eux de petites guerres. Ils allèrent même jusqu'à en vouloir entreprendre une sérieuse, et je ne sais quel prétexte ou quel motif réel ils saisirent pour la mettre à exécution. Dans ce temps-là, il existait une certaine jalousie entre les enfants des villages voisins et ceux de la ville, et il en résultait souvent de petits ou de grands outrages des uns aux autres. Je suppose qu'un garçon de la ville avait été insulté par un garçon de Peseux. Bref, la guerre fut déclarée. Nos gaillards neuchâtelois partirent en bon ordre avec leurs échalas un jeudi après-midi, et, par aventure, je me trouvais là au moment du départ.

L'envie me prit de les accompagner, sans savoir de quoi il s'agissait; mais leur grand officier Jordan m'écarta dédaigneusement d'un coup de sa casquette, en me disant qu'on n'avait que faire de petits rabots comme moi. Cependant, je les suivais à distance, sans échalas, sans

[1] On montait à la grande salle de la classe Bersot par l'escalier extérieur, encore existant, au haut de la rue de la Collégiale. La classe de I[re] (M. Jordan) se trouvait au-dessous; on y entrait de plain-pied depuis la rue. Ph. G.

fronde — il y avait des frondeurs — lorsque, à l'endroit où une main indique aux passants la route de Peseux d'un côté et celle de Serrières de l'autre, je viens à rencontrer mon père, qui s'en allait faire une longue promenade avec ses pensionnaires et qui m'intima l'ordre de le suivre.

Cependant les garçons de Peseux, avertis de l'orage qui les menaçait, avaient répandu l'alarme dans les villages voisins et recruté de Serrières et d'ailleurs des troupes auxiliaires. Ils attendaient donc l'ennemi de pied ferme, et lorsqu'il arriva, ils le reçurent à coups de pierres et de bâtons. Ils avaient parmi eux des garçons bouchers avec leurs chiens, et il se fit alors une affreuse mêlée. Les pierres volaient et frappaient comme grêle de part et d'autre dans le village, et l'on y comptait un grand nombre de vitres brisées; car ces pierres, lancées trop haut, n'atteignaient pas les combattants, mais les fenêtres des maisons. Plusieurs des guerriers de la ville revinrent chez eux avec des blessures plus ou moins graves et douloureuses. Le plus vaillant peut-être, nommé Charles Seylaz, eut l'os du nez enfoncé d'un côté par la chûte d'un épieu lancé par la main d'un boucher. Chacun le plaignit et regretta que ce malheur l'eût atteint plutôt qu'un autre; car il était aimé, et voici pourquoi.

Charles Seylaz était un brave garçon d'environ treize ans, petit de taille pour son âge, mais d'une force de muscles et de caractère qui le distinguait de ses condisciples. Vous savez qu'en général les garçons sont disposés à aimer ceux de leurs camarades qui sont forts, pour peu qu'à leur force se joigne un esprit liant; et celui-ci était bon et serviable pour tous, et à l'école il se montrait un des meilleurs élèves. Jamais chicaneur et toujours protecteur des faibles.

Un acte de dévouement fut le dernier de sa courte vie. Un jour que le lac était un peu agité, deux de ses camarades et lui prirent un bateau, et allèrent se promener sur l'eau du côté de l'Evole; ils se faisaient un jeu de se sentir balancés par les vagues, et ils s'étaient hasardés assez loin du bord, lorsque tout à coup le *joran* souffla avec impétuosité! Alors ils pensèrent au retour, et ils mirent en usage tout ce qu'ils avaient de force pour regagner, sinon le port, du moins la rive; mais une rafale traîtresse vint s'engouffrer sous leur légère nacelle et du coup la fit chavirer. Elle était retournée sens dessus dessous, et nos trois rameurs plongèrent. Remontés à la surface, ils se mirent à crier pour appeler du secours; mais dans ce temps-là le quartier de l'Evole n'était pas habité comme il l'est aujourd'hui, et la route qui le traverse,

ainsi que les jardins qui la séparaient du lac, étaient bordés de hauts murs qui empêchaient la vue de se porter de leur côté. Personne ne les entendait. Que faire ?... Nager jusqu'au bord, ils en étaient trop éloignés. Charles Seylaz seul en eut le courage. Ce qu'il n'eût pas tenté pour lui seul, il l'entreprit pour sauver ses camarades. Le voilà donc qui se lance en avant; l'eau chargeait ses vêtements de grosse laine; mais il était fort et bravait tout, le vent et les vagues en fureur. Cependant, malgré ses efforts, il ne faisait pas de grands progrès. Ses amis lui criaient de revenir au bateau; il ne pouvait s'y résoudre; enfin, de guerre lasse, il est bien obligé de penser à la retraite; il fait volte-face pour les aller rejoindre, dans l'espérance qu'on les verrait enfin, et que le secours viendrait tôt ou tard. Pauvre garçon ! ses bras n'en pouvaient plus; une vague vint le couvrir, et il se laissa entraîner au fond de l'eau.

On vint au secours des deux autres; mais lui, on ne retrouva que son cadavre. Il fut enterré deux jours après, et ce fut un deuil général parmi tous ses condisciples. Un petit monument fut élevé par eux sur sa tombe, comme un témoignage de l'affection sincère qu'on lui portait.

*
* *

Ce brave garçon m'en remet en mémoire un autre, à peu près du même âge, ou un peu plus jeune, Louis Petitpierre, fils d'un potier d'étain de Neuchâtel. Il fréquentait la même classe que moi, et il en était bien l'élève le plus distingué. Il est possible que j'anticipe sur le temps en plaçant ici ce que j'ai à vous raconter de lui; le temps, du reste, ne fait rien à l'affaire, un ou deux ans de plus ou de moins, qu'importe ?

C'était un dimanche matin; je m'en souviens comme s'il s'agissait d'hier; nous devions assister tous au catéchisme, à huit heures du matin. Tout le collège était rassemblé; Louis Petitpierre manqua à l'appel. On pensa qu'il était indisposé et l'on ne s'inquiéta plus de lui. Que lui était-il donc arrivé? Le temps était superbe; il faisait une de ces belles matinées qui mettent la sérénité dans l'âme; le lac était uni comme une glace, et les Alpes venaient s'y mirer. Louis se promenait tranquillement le long de la grande promenade qui mène au Crêt, et jouissait de ce spectacle en attendant que la cloche du *temple du bas* fît entendre ses sons argentins. Un chien passe comme un trait à côté de lui et lui donne en passant un coup de dents à la jambe. Le garçon sent bien une petite douleur; mais il ne s'en inquiète pas autrement, et s'achemine doucement vers l'église. Rentré en ville, il entend parler d'un chien enragé; on lui demande même s'il l'a vu.

Cela le fait réfléchir, et, au lieu de se rendre au catéchisme, il retourne à la maison, où il raconte ce qui lui est advenu. On fait venir le médecin, qui examine la plaie et reconnaît sur-le-champ des symptômes fort suspects. Dès lors plus de leçons, plus d'école, il s'agit de se séquestrer et de suivre exactement les prescriptions doctorales. La famille est dans l'angoisse et celle du patient le ronge.

Au bout de six semaines, si je ne me trompe, devait se déclarer le premier accès d'hydrophobie. Jusqu'alors on fut dans le doute. Louis Petitpierre disait à ses camarades qui venaient le voir : « Si je sens venir l'accès, je me précipite hors de ma fenêtre; je ne veux pas m'exposer à mordre comme un animal. » Une nuit, en effet, au temps prévu, on entend sortir de sa chambre un cri d'une force extraordinaire: « Tante ! » Remarquez qu'il n'avait plus sa mère, et que c'était une tante demeurant à l'étage supérieur qui le soignait. La tante se lève et accourt. Au moment où elle ouvre la porte de la chambre où couchait son neveu Louis, celui-ci ouvrait sa croisée et se précipitait du second étage dans la rue. On alla le ramasser, dans quel état ! brisé et mort. La place du pavé où sa tête avait frappé était couverte d'écume; on y alluma du feu, pour qu'aucun animal n'eût la fantaisie d'y venir lécher.

*
* *

Vous savez que les pensionnaires de mon père avaient deux bals par an dans la maison; je vous ai entretenus d'un bal masqué; ce fut le premier. A présent il s'agit d'un second, qui fut le dernier.

A cette époque, il était d'usage, à Neuchâtel, lorsqu'il y avait un bal masqué dans une maison, que des jeunes gens non invités se costumaient aussi, et venaient solliciter la permission de se faire voir dans la salle. Ce soir-là il en vint en si grand nombre que toute notre allée en était pleine. De là, impossible d'accorder à chacun cette permission : encore ceux qui l'obtenaient devaient-ils auparavant se faire connaître au maître de maison. Tout un orchestre militaire fut de ce nombre. C'étaient tous des jeunes gens de la ville, amateurs de musique. Ils firent le tour de la salle, jouèrent une ou deux pièces et se retirèrent. Mais on ne sortait pas aussi facilement de la maison qu'on y était entré. Ce concours extraordinaire de personnes déguisées et masquées avait éveillé l'attention de la police. Elle mit deux gendarmes à la porte, dans la rue, et voulut faire démasquer ceux qui sortaient. Il se fit parmi ceux-ci une espèce d'émeute; ils forcèrent la consigne, et les gendarmes, qui n'osaient pas frapper, furent contraints de les laisser faire. Il y eut

quelques mauvaises paroles échangées, parce qu'un monsieur, qui voulait faire entrer quelques jeunes gens invités, mais qui arrivaient un peu tard, rencontra quelque opposition de la part des deux sentinelles, et ne se gêna point pour les appeler des *chasse-gueux* et leur dire qu'ils n'avaient rien à faire à la porte des honnêtes gens.

Le lendemain, le monsieur en question fut cité avec mon père devant la police de la ville; on engagea mon père à tenir une autre fois sa porte mieux fermée et ses bals plus secrets. Le monsieur qui avait invectivé la gendarmerie fut condamné à une amende. Dès lors, les bals masqués ne se renouvelèrent plus dans le pensionnat.

*
* *

La maison se remplissait toujours plus de pensionnaires, qui n'étaient pas tous d'un bon exemple pour moi; mon père n'avait guère le temps de donner un coup d'œil à mes travaux, et j'aurais eu, toutefois, besoin de sa surveillance ou de ses directions. De plus, l'esprit de la classe que je fréquentais ne lui plaisait pas; il se décida à me mettre en pension, et ne crut pas pouvoir mieux faire que de me placer chez un pasteur. On lui avait parlé de M. Wüst, qui occupait alors le poste de Môtiers-Travers. Une somme de soixante-quatre louis d'or, que tout petit enfant j'avais gagnée à la loterie, avait été réservée pour le cas où j'en aurais besoin, et ce fut cette somme que l'on destina au paiement de ma pension, pour tout le temps qu'on m'y laisserait.

*(A suivre.)*

# LA LOTERIE ROYALE DE 1776

(Suite — Voir la livraison de juin 1893, page 133)

Aux observations et protestations du Conseil d'Etat, le roi avait répondu avec le même cynisme dont Frédéric-le-Grand ne s'est pas fait faute en plus d'une circonstance de sa vie; aux requêtes du gouvernement de Neuchâtel relatées plus haut, et si fortement motivées, il opposait les fins de non-recevoir que voici :

Je vois par ces deux pièces que vous faites encore des difficultés pour entériner l'octroy que j'ai accordé en date du 15 Octobre de l'année passée au sieur Maurer . . . . . . Mon Droit d'accorder de pareilles concessions est incontestable, et j'ai déclaré par mes Ordres du 8 Janvier et du 4 Février de l'année courante les trois articles, qui selon vos remontrances paroissent ne pas convenir avec la constitution fondamentale de là-bas. (Il s'agissait d'une jurisprudence spéciale à laquelle le roi avait renoncé.) Vous m'opposés aujourd'hui d'autres raisons tirées des suites préjudiciables que ce jeu pourroit amener à l'industrie de mes sujets, à la masse de la circulation, à Mes Revenus et à la bonne intelligence avec les Pays voisins; mais ces raisons ne sont pas si fortes que vous les envisagés. Plusieurs petits Etats de l'Allemagne dont l'étendue n'est pas plus grande que celle de Ma Souveraine Principauté de Neufchâtel ont établi des Lottos, sans que l'industrie ni la masse de circulation de leurs habitans ayent diminué; et supposé pour un moment, que ces Lottos soient plus préjudiciables à Ma Principauté de Neufchâtel qu'à tout autre Etat, pourquoi avés-vous donc permis à mon insu à des Lottos étrangers de tenir des collectes publiques chez Vous? dont on m'a envoyé des preuves authentiques.

Pour ce qui regarde la diminution de Mes revenus qui selon Vous doit résulter de cet établissement, c'est à Moi, et pas à Vous d'en juger. Enfin la bonne harmonie avec les Cantons voisins ne sauroit non plus en être altérée, puisqu'il dépendra d'eux de permettre ou de défendre à leurs sujets de s'intéresser à ce Lotto. Je vois au reste assés clairement que c'est plutôt par une envie répréhensible de traverser mes vues, que par un vrai zèle, que Vous différés l'entérinement des Patentes que J'ai données au S^r^ Maurer. Je Vous ordonne donc encore une fois, d'y procéder sans délai, et de tranquiliser les quatre bourgeoisies sus-dites par rapport à la terreur panique, qui semble leur être inspirée. Car pourquoi ne craignent-elles rien, quand vous permettez des Collectes publiques pour des Lottos Etrangers? Sur ce je prie Dieu de vous avoir en sa sainte et digne Garde. Fait à Berlin le 24 Mars 1777.

(S] FEDERIC.

La franchise du Conseil d'Etat lui jouait un mauvais tour, le souverain retournait contre lui les aveux faits dans les remontrances des magistrats au sujet des lottos étrangers autorisés; mais aussi on ne tenait aucun compte des regrets qu'avait exprimés le Conseil de s'être laissé tromper par l'apparence, et de n'avoir compris aussitôt quelles devaient être les conséquences pernicieuses des permissions accordées.

Cette noble franchise du Conseil lui était à piège, mais il avait derrière lui la confiance du pays, il ne recula pas devant la lutte.

Prévoyant que la lutte avec l'autorité royale allait se continuer, le Conseil d'Etat résolut de mettre le bon droit de son côté, en usant de modération et de fermeté; dans ce but il lança dans le public le mandement suivant :

Le Gouvernement n'a pu voir qu'avec un extrême mécontentement, un imprimé anonyme qui a été répandu secrètement dans ce pays, sous le titre de *Réflexions sur le Lotto gênois* (voir livraison de mai, page 109), dans lequel, à la sage représentation des citoyens de Genève, et au Mandement qui en a résulté de la part de cette République, l'on a joint un préambule et une conclusion, qui tendent à émouvoir les peuples, et à altérer l'amour et la confiance qu'ils doivent si justement à Notre Auguste et Gracieux Souverain en lui prêtant l'intention de sacrifier à des intérêts présens et momentanés la prospérité et bien-être actuels et futurs de ce pays, et en supposant même, que l'expérience des malheureux effets qu'aurait produits ce Loto, ne seroit pas capable d'en opérer l'abolition; d'où l'on prend occasion d'exciter les peuples à la fermeté pour en préserver le pays; tandis que l'authorité du Prince ne laisse pour cela d'autre voye que celle du très-humble recours à Sa bonté et à Sa sagesse.

A ces causes le Gouvernement exhorte très sérieusement les peuples de cet Etat, à se contregarder d'un écrit dont le but seroit déjà suspect par la seule obscurité où l'autheur se tient caché; le Conseil voulant bien au reste les informer, qu'il a adressé à Sa Majesté les représentations que le sujet pouvoit dicter.

Et comme cette production tend pareillement à inspirer contre l'entrepreneur de cet établissement, des sentiments d'aigreur qui pourroient conduire des gens inconsidérés à des insultes ou voyes de fait contre sa personne; il est ordonné à chacun de se contenir à son égard, sous les peines les plus sévères; le Conseil étant appelé par devoir à le prendre sous sa protection.

A l'effet de quoi; et afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, le présent arrêté deura être lu en Justice et aux Prones, et affiché dans toutes les Juridictions et Paroisses de cet Etat.

Donné en Conseil tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel le 24 février 1777.

[S] D. CHAMBRIER.

Mais ce que le gouvernement n'annonça pas publiquement, c'est les fins de non recevoir du roi et la quasi brutalité de sa réponse aux remontrances des corporations, relatée plus haut, car il aurait dû avouer que l'auteur des *Observations* avait beaucoup plus raison que tort.

De son côté, le gouverneur R.-S. Lentulus écrivait au Conseil, quelques jours après la publication du mandement ci-dessus, de la façon suivante :

Monsieur le président et Messieurs,

Je viens de recevoir votre lettre du 18 février, l'honneur que vous me faites de votre confiance me fait un plaisir bien sensible, et vous pouvez être

persuadés que s'il dépendait de moi certainement il ne seroit plus question du Lotto, mais non seulement par ma dernière dépêche vous avez reçu les ordres express de Sa Majesté de faire enterriner la patente de M. Maurer mais aussi je puis vous assurer Messieurs que cet établissement vient de la volonté même du Roi ainsi que je ne saurais d'aucune manière le faire révoquer, vous sentez bien Messieurs que Sa Majesté ne voudra jamais se donner un dédit après des ordres si positifs : voilà pourquoi je vous conseille et vous rappelle ce que je vous ai marqué dans ma précédente et vous réitère que cela tombera de soi-même puisque vous me dites que vos compatriotes sont contraires à ce Lotto. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Quant au sieur Maurer, il accablait le Conseil d'Etat de suppliques, réclamant avec instance ce fameux entérinement que le Conseil d'Etat s'obstinait à ne pas accorder, dans l'espoir que le roi se laisserait fléchir, et reviendrait à de meilleurs sentiments vis-à-vis de ses peuples.

La façon d'envisager les choses par le souverain se peut déduire de plusieurs rescrits dont nous ne citerons que les arguments principaux, la plupart du reste fort spécieux :

Les Lotto de Gênes, dit Frédéric au mois de janvier 1777, subsistent depuis bien des années dans Mes Etats Allemands, et dans plusieurs autres Provinces voisines, sans qu'on remarque que l'industrie des habitants ou les revenus des Souverains en eussent souffert. La France même, qui depuis quelque tems ne songe qu'à soulager ses sujets et à en augmenter l'industrie et l'aisance (?), a rétabli ce jeu dans toutes ses Provinces par l'arrêt du Conseil d'Etat de l'année passée. Je sais d'ailleurs de science certaine que les Suisses, et particulièrement mes sujets de Neuchâtel, mettent au Lotto de Mannheim et d'autres villes d'Allemagne et qu'on tolère encore des bureaux de collectes à Neufchâtel, Genève, Basle, que les Almanacs de Manheim détaillent.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Pour ce qui regarde l'atteinte que l'article 11 de l'Octroi doit porter à la Constitution fondamentale de Neufchâtel, par l'ordre judiciaire qui s'y trouve prescrit, Je veux bien y déroger en déclarant, que les différends qui s'élèveront entre l'Entrepreneur et Mon Conseil d'Etat seront comme tous les autres décidés par les ressorts ordinaires de là bas, les différends avec les autres gens en place n'en aient jamais été évoqués par le dit Octroi. Je veux modifier de même l'article 10 en ordonnant par la présente, que les lots gagnés seront sujets aux saisies des créanciers, conformément aux loix et coutumes de Neufchatel.

Le 27 mars 1777, le roi continue, en s'adressant au gouverneur et au Conseil :

J'ai reçu votre rapport touchant la brochure anonyme qu'on a fait courir là-bas pour irriter les esprits contre l'établissement d'un Lotto de Gênes dans

ma souveraineté de Neufchâtel. En permettant cet établissement J'ai eu moins en vuë mes sujets de la dite Principauté, à qui Je laisse la liberté entière de s'y intéresser ou non, que la part que les Etats voisins de la Suisse et de la Suabe y prendront vraisemblablement.

Dès que l'Octroi que J'ai accordé au sieur Maurer sera entériné, Vous mon Lieutenant Général et Gouverneur Baron de Lentulus me proposerés deux ou trois membres de mon Conseil d'Etat, pour faire les fonctions que le Rescript du 17 octobre de l'année passée leur enjoint par rapport à la marche du Lotto de Gênes établi là-bas.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le Conseil d'Etat, en désespoir de cause, se décide à entériner le 7 avril 1777 l'octroi du sieur Maurer, mais en y mettant des restrictions qui annulaient, ou à peu près, les effets de cette opération.

Cet enterrinement, dit le procès-verbal, ne sera envisagé que comme un enregistrement pur et simple, et sous la réserve très expresse, qu'au cas qu'il soit encore de la bonté Royale et Paternelle de S. M. d'écouter et d'accueillir favorablement de nouvelles remontrances, et qu'Elle veuille bien en conséquence retirer les ordres absolus à cet égard, comme le Conseil ose encore l'espérer. En conséquence de quoi le dit Octroi a été enterriné et enrégistré les clauses modifications et réserves cy-dessus et il a été ordonné au soussigné Conseiller d'Etat et Chancelier de Sa Majesté d'expédier au dit sieur Wenceslas Maurer le présent acte du dit enterrinement et cela au pied des Lettres patentes mêmes de S. M. contenant le dit Octroi, ce qui a été exécuté en la présente forme au Château de Neuchâtel le jour et an que dessus.

[S] Jér. Boyve.

Le souverain commence à s'irriter des tergiversations du Conseil d'Etat, et lui écrit le 13 mai 1777 de la façon suivante :

Amés et Féaux ! J'ai reçu vos très humbles rapports du 21 et du 22 passés, et J'apprends qu'après avoir procédé à l'enterrinement de l'Octroi d'un Lotto de Gênes ensuite de Mes ordres réitérés, vous faites naître de nouvelles difficultés pour contrecarrer ou au moins pour suspendre l'exécution du dit Octroi. Pour mettre fin à tout ceci, Je vous déclare qu'il ne faut pas que Vous regardiés cet établissement comme une simple affaire de particulier, mais que vous avés à considérer en même tems, que Je le prends sous Ma protection Royale et que par cette raison il doit être non seulement exécuté (l'octroi, et non pas le particulier) avec toute la célérité possible, mais accompagné de toutes les formalités que le Sceau de mon approbation et la sûreté du Public exigent. Dans cette vue j'enjoins par les présentes à Vous le Maire Petitpierre, à Vous le Chatellain de Boudry de Perrot, et à Vous le Chatellain de Landeron Louis de Marval, de faire les fonctions de Mes Commissaires à cet établissement, en assistant si-non comme Conseillers d'Etat, au moins comme Officiers

de Justice, que Je choisis pour cet effet, à chaque tirage, et en veillant aux intérêts du Public, qui prendra part à ce jeu, afin que les gains soient payés exactement comme l'instruction pour les Commissaires, contenuë dans Mon Rescrit du 11 octobre de l'année dernière, le porte, afin de régler avec l'entrepreneur tout ce que le bon ordre et la sûreté du public demandent pour mettre cet établissement en train.

Je veux aussi que les tirages de ce Lotto se fassent les après dîners dans la grande salle de mon château, ou dans un autre endroit que vous pourrés me proposer, sans cependant en arrêter les tirages, qui doivent commencer dans les premiers jours du mois de juin. Ces avertissements qui les précèdent seront insérés dans la feuille d'avis de Neufchâtel, où vous avez fait entrer ceux des Lottos étrangers de Manheim et de Mayence.

Au reste, vous avés à vous conformer exactement à ces ordres et ne plus opposer à l'exécution de Mon Octroi susmentionné, si Vous ne voulez pas augmenter mes soupçons et Vous rendre responsables des suites préjudiciables qui pourraient résulter d'un plus long retard. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Fait à Berlin le 13me Mai 1777.

Par ordre exprès du Roi :

[S] Br DE SCHULENBURG.

Le ton acerbe de cette missive ne fut pas pour plaire aux gens du Conseil d'Etat; ils se sentirent atteints dans leur dignité de magistrats. Les détails qu'elle contient prouvent en outre que le roi avait un intérêt direct et personnel dans la réussite de la loterie Maurer, ce qui rend tant soit peu hasardée l'assertion suivante de l'historien Charles-Godefroi de Tribolet, lorsqu'il dit (*Histoire de Neuchâtel et Valangin,* page 228) : « C'est par là que finit une correspondance contentieuse d'autant plus pénible pour le Conseil que son objet (la loterie), à ce qu'on eut lieu de croire, n'intéressait pas le Roi directement, mais était plutôt le résultat d'une spéculation particulière, formée par des personnes assez en crédit à Berlin pour s'étayer du nom du Roi. »

Dans la question des commissaires, le Conseil d'Etat répondit au souverain qu'il s'excusait de toute fonction aux tirages du lotto et que les trois conseillers d'Etat désignés refusaient leur nomination à ces postes; quant à la Salle des Etats, indiquée dans le rescrit du 13 mai, le Conseil fit les observations suivantes, par le canal du gouverneur Lentulus :

A S. E. le Gouverneur.

Monsieur,

Tout en nous prévalant du gracieux ministère de Votre Excellence, pour faire parvenir à S. M. deux relations, Nous avons l'honneur de représenter à

V. E. que le Grand Poile du Château (Salle des Etats) est le lieu de cet Etat où la Majesté du Prince semble résider le plus immédiatement, le siège du tribunal le plus respecté du Pays et pour ainsi dire le Sanctuaire de Notre Justice, et que le respect que le lieu seul imprime, est de nature à devoir être ménagé dans un pays comme celui-cy; ce qui nous fait penser qu'il ne convient nullement d'en faire le lieu du tirage d'un lotto de Gênes.

D'ailleurs cet appartement, consacré tout à la fois aux Assemblées du Souverain Tribunal des Trois Etats et à celles du Conseil d'Etat de Sa Majesté, est dans le cas de pouvoir être employé pour ainsi dire à toute heure, ce qui en exclut tout autre usage. Enfin, Monsieur, il y a d'autres lieux dans le Château sur lesquels le sieur Maurer pourroit jetter ses vues si Votre Excellence l'agrée, et qui sont également propres au tirage de cette loterie.....

Plus tard, le roi n'ayant pas insisté, le Conseil indiqua et fit voir au sieur Maurer les deux appartements du Château pour qu'il fît son choix, soit la galerie du Château, qui avait 75 pieds de longueur sur 13 de largeur, et l'autre antichambre du second étage, de 75 pieds de longueur sur 22 de largeur : L'une et l'autre pouvaient être employées à l'usage du tirage pendant l'absence du gouverneur; finalement la galerie fut choisie pour cet objet, et le Conseil obtint gain de cause.

Il en fut de même pour les fameux commissaires, le roi voulut les prendre en dehors du gouvernement; sans doute il avait été frappé de l'attitude énergique du Conseil, et plus encore peut-être des trois mémoires justifiant leurs refus que lui avaient adressés MM. Petitpierre, de Perrot et de Marval. Malheureusement il ne nous reste que la copie d'un seul de ces plaidoyers, c'est celui de Louis de Marval, châtelain du Landeron, conçu en ces termes :

C'est avec une juste reconnaissance, et un profond respect que j'ai reçu une preuve du souvenir de Son Excellence Monsieur notre Gouverneur ainsi que du Ministère, par ma nomination pour remplir la place d'un des Commissaires au Loto que le sieur Venceslas Maurer a obtenu la permission d'établir dans cet Etat, aussi j'ose me flatter que si je présente ici de justes raisons pour me dispenser de l'accepter, on daignera n'y apercevoir que le désir de pouvoir donner tout mon temps à l'administration des Emplois qu'il a plu à Sa Majesté de me confier, et jamais une résistance répréhensible.

Du moment où j'ai obtenu le brevet de Châtelain du Landeron, j'ai dirigé toute mon application à remplir convenablement les devoirs que ce poste m'impose, et j'ai eu la satisfaction de ne recevoir aucuns reproches et de remporter quelquefois les éloges de mes supérieurs.

Ambitieux de continuer à les mériter, je prens la liberté de représenter qu'une commission au Lotto me distrairait infailliblement de mes fonctions, d'autant plus que ma Juridiction qui réunit le criminel au civil m'appelle

souvent au Landeron des moments qu'il ne m'est pas possible de prévoir ou de renvoyer, et qui pourroient fort bien tomber sur des jours fixés pour le tirage de la lotterie de Monsieur Maurer.

J'observe aussi que l'inspection confiée aux soins des Commissaires exige de leur part des connaissances de finances qui me sont entièrement étrangères et dont le défaut préjudicierait aux peuples au soulagement desquels Sa Majesté veut bien destiner les Droits qu'elle tirera sur le Lotto, aux pontes et peut-être à Monsieur Maurer lui-même. Il me semble de plus que je ne suis absolument pas apellé comme Officier de Justice à fonctionner hors de ma Juridiction, pour une chose surtout qui a toujours été la vocation de deux Justiciers du ressort dans lequel se tire une Lotterie.

J'ajouterai que le Landeron est à une distance trop considérable de Neuchâtel pour supposer qu'après y avoir siégé tout le matin et souvent une partie de l'après-midi, je puisse être de retour à temps pour assister à un tirage, et que par cette raison je suis encore moins propre à réunir ces deux vocations que nombre d'autres officiers de Judicature : D'ailleurs je vais passer la plus grande partie de l'été à une campagne qui me rapproche du Landeron et qui par conséquent m'éloigne de Neuchâtel (Voëns, probablement).

Enfin ma santé dérangée depuis quelque temps me menace de me forcer à repetter cette année une cure d'eaux et de bains du Vallais, que j'ai faitte l'été dernier et ne me permettrait pas de m'astreindre à assister régulièrement aux tirages du Lotto.

Telles sont en abrégé une partie des raisons qui me font supplier le Conseil de présenter à la Cour mes légitimes moyens d'excuses pour refuser la Commission qui m'est adressée, et de les appuyer de toutes les recommandations dont il les croira dignes.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si les deux autres missives justificatives étaient aussi habiles que celle-ci, on comprend que le roi fût embarrassé ; le motif réel du refus de M. de Marval n'est pas indiqué, quelques mots disaient tout sans rien compromettre, « une partie des raisons » du refus, les vraies sont passées sous silence.

Le malin Frédéric II n'osait sérieusement se fâcher, on le payait de la monnaie de sa pièce, et si au fond l'opposition du Conseil et de tous ses membres restait la même, du moins savait-on user de tant de marques de respect et de modération, que le souverain, ne pouvant heurter de front cette opposition sourde, chercha un biais.

En son for intérieur, son intention était d'engager le Conseil d'Etat dans le lotto gênois, de le présenter ainsi aux peuples comme une loterie nationale ; déjoué dans ses plans, il s'adressa aux autorités de la ville de Neuchâtel, dans la juridiction de laquelle la loterie devait se tirer, et comme la loi à ce sujet était formelle, que les gens d'office de

la mairie ne pouvaient s'y soustraire, Frédéric choisit parmi eux trois commissaires dont le principal était le maire Petitpierre, en même temps conseiller d'Etat.

Mais il était dit que le roi n'obtiendrait jamais complète satisfaction dans cette affaire. Après certains retards, la loterie fut pourtant tirée le 12 juin 1777, au Château de Neuchâtel, mais on ne sait quel en fut exactement le résultat, pas plus que des deux autres tirages qui se succédèrent jusqu'en 1778.

Toujours est-il que dans cette histoire amusante des commissaires, un rescrit du 12 juillet 1777 vient jeter encore une ombre au tableau. Le roi était de nouveau joué :

Au Gouverneur et au Conseil d'Etat.

Amés et Féaux ! Ayant appris que le Maire de ma ville de Neufchatel Petit-Pierre a assisté seul au premier tirage du Lotto de Gênes, exécuté là-bas le 12me du mois passé, Je vous ordonne de nommer un ou deux membres du Magistrat de ma ville de Neufchâtel, qui en qualité de mes Commissaires assistent aux tirages suivans avec le dit Conseiller d'Etat Petit-Pierre, afin que si ce dernier seroit empêché par maladie ou autre évènement de faire ces fonctions, les tirages ne soient pas arrêtés faute de Commissaires. J'attends que Vous exécutiés promptement ces ordres, si Vous ne voulés Vous rendre responsables du dommage qu'un pareil incident pourroit apporter à la marche de la Lotterie. Sur ce Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Fait à Berlin le 1er juillet 1777.

Par ordre exprès du Roi :

[S] Br DE SCHULENBURG.

Nous ne savons si le Conseil a obtempéré à ce nouvel ordre, car après le premier tirage de la loterie, d'autres difficultés vinrent faire oublier les premières.

(*A suivre.*) MAX DIACON.

# LA « CAGE » DU CHATEAU DE VALANGIN

(AVEC PLANCHE)

Dans sa livraison de novembre 1870, le *Musée neuchâtelois* a publié sous le titre: *Une prison d'autrefois*, un très intéressant article de M. le Dr Guillaume sur les « cages » ou prisons de bois dont il existe encore deux spécimens dans le canton, l'un à Neuchâtel et l'autre à Valangin.

L'habile crayon du regretté Aug. Bachelin a reproduit la cage que l'on peut visiter aux prisons de Neuchâtel. Nous donnons aujourd'hui le dessin de celle qui se trouve sur les combles du château de Valangin. Elle est construite au moyen de solides madriers semblables à des traverses de chemin de fer et forme un cube dont les dimensions sont les suivantes: longueur et largeur, 3m,20; hauteur, 2m,70. Le seuil de la porte est à 0m,57 de hauteur du plancher, de sorte qu'un petit escalier est nécessaire pour pénétrer dans l'intérieur de cette singulière construction. La porte, très lourde et très massive puisqu'elle a 0m,08 d'épaisseur, est de 1m,21 de hauteur sur 0m,50 de large; on voit donc qu'elle est réduite à de minimes proportions. La serrure et le verrou servant de fermeture sont tous deux de très fortes dimensions. A côté de la porte, à droite, est une petite ouverture carrée pratiquée évidemment pour passer sa maigre pitance à l'habitant de la cage. Du côté du nord, une petite fenêtre de 0m,53 de haut sur 0m,35 de large est garnie de trois puissants barreaux de fer en croix qui ne laissaient aucune possibilité d'évasion.

Au milieu de la cage une poutre verticale sert de soutien à la partie supérieure de celle-ci : dans un angle, à gauche, un cadre de planches, espèce de caisse dans laquelle on étendait un peu de paille, tel était le lit du patient.

Nous avons fait récemment des recherches afin de pouvoir déterminer l'époque de la construction de la cage de Valangin, ainsi que sa destination précise; à notre grand regret, ces recherches n'ont pas abouti. Feu M. Georges Quinche, dans ses *Promenades autour de Valangin*, donne de nombreux détails sur le château au point de vue historique, ainsi que sur son aménagement intérieur; et cependant, chose étonnante, il passe sous silence la cage dont nous parlons. Les *Promenades* ayant été écrites en 1842, on pourrait se demander si elle est postérieure à cette époque, mais la tradition la fait remonter plus haut. Les archives du bourg, que nous avons également consultées, contiennent entre autres une très intéressante monographie du château de Valangin, due à la plume du même M. Quinche; mais, à son tour, ce manuscrit est muet à l'égard de la cage et de sa destination.

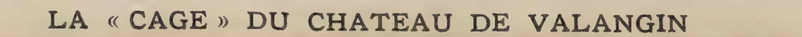
En l'absence de documents officiels existe la tradition, conservée chez quelques personnes âgées auprès de qui nous sommes allé aux renseignements. La cage, d'après leurs dires, était destinée à recevoir les condamnés à mort la dernière nuit de leur existence. Sans vouloir rejeter cette explication, qui n'a rien d'improbable, et qui donnerait à notre prison de bois un âge assez respectable, puisque la dernière exécution capitale à Valangin a eu lieu en 1818, nous croyons plutôt qu'elle devait jouer le rôle des cellules fortes et de punition dans nos pénitenciers modernes. C'est là bien certainement qu'on enfermait les indisciplinés, les rebelles, les incorrigibles et surtout ceux qui s'étaient évadés ou qui nourrissaient d'ardentes et continuelles velléités d'évasion. Une fois confinés dans cet affreux réduit, tout espoir de fuite leur était enlevé, d'abord en raison de l'impossibilité absolue de pratiquer une ouverture dans ces épais madriers, ainsi que de forcer la serrure et son verrou. En outre, depuis le galetas une évasion par la fenêtre, étroite et très élevée au-dessus du sol, aurait offert de trop grands dangers, de même qu'elle n'aurait pu s'effectuer, sans être remarquée, par les escaliers et corridors intérieurs. En un mot, celui qui était dans la cage devait faire son deuil de la liberté.

Selon toute évidence, elle a été construite à la place même qu'elle occupe. En effet, en raison de ses dimensions, il ne se trouve dans le château, en dehors des combles, aucun autre emplacement d'une superficie assez grande pour l'installation de la cage. On ne peut donc pas admettre qu'à l'origine elle fût placée ailleurs, et qu'elle ait été ultérieurement démontée pièce à pièce pour être reléguée dans la partie supérieure du château.

La vue de la cage laisse une pénible impression qui va grandissant lorsqu'on y pénètre et que l'on sent derrière soi grincer le lourd verrou qui autrefois isolait entièrement le malheureux du monde des vivants. Les tortures des prisonniers, écroués dans cette lugubre habitation, devaient être poignantes. Dans la cage, comme dans les « crotons », tout se réunissait pour tuer promptement chez eux toute énergie et tout ressort : isolement absolu, espace très restreint pour se mouvoir, obscurité à peu près complète et permanente, impossibilité bientôt constatée de s'échapper de cette espèce de tombeau, oisiveté forcée, il n'en fallait évidemment pas davantage pour provoquer chez les habitants de la cage un état d'affaissement physique et moral qui devait, ou les assouplir entièrement, ou les emmener au bout de peu de temps.

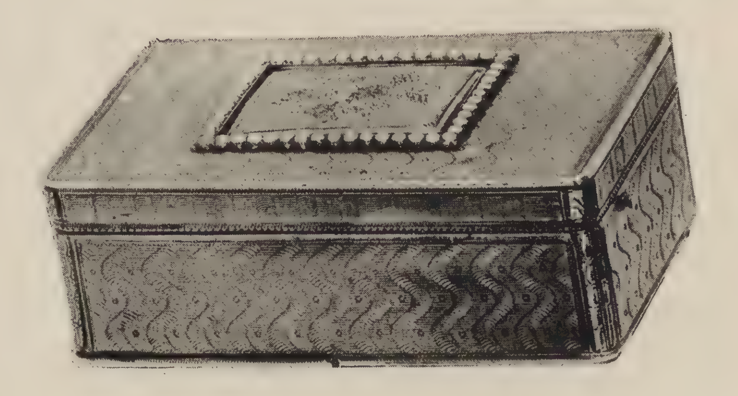
La cage et avec celle-ci les « crotons », qui ont donné au château de Valangin une réputation spéciale, témoignent de la douceur des mœurs du bon vieux temps. Ils valent la peine d'être visités. Le pittoresque manoir offrira du reste aux touristes d'autres sujets d'études et d'observations, quoique bien déchu, comme le bourg lui-même, de son antique splendeur.

Ch.-Eug. Tissot.




LA « CAGE » DU CHATEAU DE VALANGIN





**LA TABATIÈRE**

AUTOMATE DES MAILLARDET

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel.

# UN AUTOMATE DES MAILLARDET

(AVEC PLANCHE)

Le 2 mars 1847, avait lieu à Valangin le tirage d'une loterie d'un genre particulier.

Les billets de loterie portent :

AUTOMATES MAILLARDET N°.......

Loterie autorisée par le Conseil d'Etat.
En faveur de pupilles mineurs.
**Valeur FF. 10,724.**

Suit la liste des lots mis en loterie. Ce sont :

| | | |
|---|---|---|
| 1° les Ruines du Château . . . . . . | FF. | 4600 |
| 2° les Serins . . . . . . . . . . . | » | 3100 |
| 3° le Magicien . . . . . . . . . . | » | 1400 |
| 4° les Animaux mouvans . . . . . . | » | 1040 |
| 5° la Tabatière . . . . . . . . . . | » | 420 |
| 6° le Char des Automates . . . . . | » | 140 |
| 7° une Musique . . . . . . . . . . | » | 24 |

Le nombre des billets émis était de 2700, à 3 FF^ce [1] le billet.

Ils sont signés : le Contrôleur, L^s Perrin, N^re, et J.-P. Reymond, Just.

Que sont devenus ces automates? L'un deux, le *Magicien*, est, si nous ne nous trompons, au Musée de la Chaux-de-Fonds. Un autre, la *Tabatière,* qui fait le sujet de notre planche, est la propriété d'un particulier de Neuchâtel dont le grand-père l'avait gagnée à la loterie. Quant aux autres automates, nous ignorons quelle a été leur destinée.

La tabatière que nous reproduisons ici est en argent guilloché. Elle a longueur, 0^m,082 ; largeur, 0^m,05 ; hauteur, 0^m,029.

Sur le couvercle est pratiquée une lunette rectangulaire ornée d'un bouquet gravé et entouré de turquoises serties. Quand on pèse sur la

[1] Francs de France.

poussette dissimulée derrière la boîte, le petit couvercle de la lunette s'ouvre subitement ; un oiseau, qui semble naturel, malgré sa petitesse (il n'a que 3 centimètres de longueur), apparaît, il bat des ailes, tourne en tous sens, siffle comme un véritable oiseau, puis rentre dans sa boîte et le couvercle se referme. Un bouton placé à droite de la tabatière permet de faire jouer en même temps un air de musique qui accompagne le chant de l'oiseau.

Le tout se remonte au moyen d'une clef.

Rien n'est curieux et amusant comme de voir le mignon petit être faire son petit manège et rentrer soudain dans sa cage.

Quant à la tabatière proprement dite, elle se trouve sous la partie inférieure de la boîte.

Cette œuvre, qui n'est du reste pas unique (on en a fabriqué beaucoup depuis, soit dans notre canton, soit à Genève), est due à l'un des deux Maillardet, célèbres horlogers-mécaniciens, qui furent élèves des Jaquet-Droz et se firent connaître, au commencement de ce siècle, par leur habilité en mécanique.

Le peu qu'on sait sur la vie de ces personnages a été publié dans la *Biographie neuchâteloise,* par MM. Jeanneret et Bonhôte, page 33. Bachelin, dans son ouvrage sur l'horlogerie neuchâteloise, n'a guère fait que reproduire l'article indiqué ci-dessus.

Les détails qui nous sont fournis par ces auteurs sont, faute de documents, très incomplets. Nous savons seulement que Jean-David Maillardet était communier de Fontaines et bourgeois de Valangin. Il fut, ainsi que son fils Auguste, apprenti et ouvrier chez Jaquet-Droz, à la Chaux-de-Fonds. C'est là qu'ils reçurent les principes de l'art qu'ils cultivèrent plus tard avec tant de succès. Les automates des Maillardet, père et fils, ont fait vers 1830 l'admiration du public soit en Suisse, soit à l'étranger ; cependant ils n'ont jamais atteint à l'étonnante perfection de ceux des Jaquet-Droz.

Après avoir amassé une petite fortune dans leurs voyages, les Maillardet revinrent au pays où ils continuèrent leurs travaux. Leur atelier, nous dit un témoin oculaire, était fort amusant à visiter. C'était partout des oiseaux chanteurs en cage, des châteaux ou des parcs à personnages mobiles, accomplissant toutes espèces de travaux ou de mouvements, des animaux minuscules qui semblaient vivre, des boîtes à musique etc. Pendant les dernières années de sa vie, le père Maillardet s'occupa de la grande question qui préoccupait alors le monde, la recherche du mouvement perpétuel. Maintes fois il crut l'avoir résolue, mais les

machines qu'il imaginait s'entêtaient toujours à s'arrêter. Enfin il réussit à en fabriquer une qui, en apparence, résolvait le problème. Maillardet proclama bien haut sa découverte et en publia la nouvelle. Malheureusement on ne tarda pas à découvrir, dissimulé dans l'intérieur de l'instrument, un mouvement d'horlogerie qui, lui, ne jouissait pas du mouvement perpétuel. Les railleries du public, en montrant à Maillardet le néant de ses recherches, assombrirent ses derniers jours et abrégèrent sa vie.

Quoi qu'il en soit de ce récit, le nom des Maillardet n'en restera pas moins célèbre dans les annales de la mécanique.

On trouvera dans la *Biographie neuchâteloise* la description de trois automates de ce maître : les Serins, la Pendule à automate et le Magicien.

Alf. GODET.

# AUTOBIOGRAPHIE & SOUVENIRS

DE

# Frédéric Caumont

(Suite et fin — Voir la livraison de juillet 1893, page 154)

Le 9 janvier 1820, donc, je me mis en route avec mon père. Nous étions dans la diligence à trois heures du matin ; l'obscurité était profonde, le brouillard épais, la température froide. Nous étions les seuls passagers. Comme, en montant la rue du Château, nous passions devant la maison où demeurait ma tante, nous trouvâmes celle-ci sur le seuil. La bonne femme s'était levée pour venir voir et embrasser encore une fois son cher neveu, et pour offrir aux deux voyageurs un petit verre d'eau de cerises, qui devait leur aider à supporter la froidure. Cette petite halte pouvait se faire d'autant plus facilement que, la rue étant très raide, les chevaux ne pouvaient y marcher que fort lentement......

*
* *

Nous ne transcrirons pas ici dans tout leur détail les souvenirs que Caumont avait conservés de son séjour à la cure de Môtiers. Mais nous recueillerons le portrait d'un de ses camarades, qu'il prit en particulière affection, et qui n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Musée*.

Le camarade que j'aimais, parce qu'il était bon, spirituel, gai et amusant, est devenu un des hommes distingués du canton de Neuchâtel, M. Léo Lesquereux, dont on a un ouvrage intitulé: *Lettres écrites d'Amérique*, et plusieurs autres publications. Son père et sa mère, tous deux d'une amabilité plus qu'ordinaire, demeuraient à Fleurier. Il n'avait donc qu'une demi-lieue à faire pour aller passer avec eux chaque dimanche. Il paraît que la société dont s'entourait son père était très gaie, car notre ami Léo en revenait presque chaque fois avec une nouvelle chanson, dont il nous apprenait l'air et les paroles. Nous chantions le soir, dans nos lits, les lumières éteintes, avant de nous endormir. C'est là que j'ai appris la chanson si connue: « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? », dont l'air se jouait dans toutes nos musiques militaires, et « Partant pour le Syrie », ainsi que le vieux noël du *Père Noé.* Je me rappelle encore de cette dernière deux couplets, que leur originalité du bon vieux temps m'engage à vous citer:

Ah! mon bon père Noé,
Patriarche digne!
Nous devons bien tous l'aimer
D'avoir planté la vigne.
Quand il voulut passer l'eau,
Dieu lui fit faire un bateau,
Qui fut son-son-son,
Qui fut re-re-re,
Qui fut son refuge,
Au temps du déluge!

Lorsque Moïse apparut
A la troupe noire,
Pharaon a fort bien cru
Qu'il en fallait boire;
Mais Moïse, bien plus fin,
Dit que l'eau n'était pas vin;
Il la pa-pa-pa,
Il la sa-sa-sa,
Il la passa toute,
Sans en boire goutte!

*
* *

Encore un dernier épisode de mon séjour au Val-de-Travers.

On bat le rappel dans tous les villages; c'est jour de revue à Fleurier. J'ai entendu les tambours de Môtiers; j'irai voir cette revue, c'est chose si rare.

A neuf heures du matin, les manœvres commencent; tout le bataillon est sous les armes, rangé de front, une compagnie après l'autre; le capitaine Berthoud les a placés ainsi. Arrive maintenant le major D***, qui va prendre le commandement. Au premier mot qu'il profère: « Bataillon ! » il est interrompu par la voix d'un soldat, qui s'écrie dans les rangs: « *Batouillon! batouillon!* » Représentez-vous l'indignation du major. Il interpelle le soldat qui s'est permis cette réplique effrontée; il le fait sortir des rangs, et entourer d'une escouade qui a l'ordre de le transférer à la salle de police. Cette mesure excite le mécontentement de la troupe, qui semble un moment vouloir s'opposer à son exécution. Il faut, pour apaiser ce désordre, que l'officier Berthoud, aimé des soldats, vienne s'interposer, et ramène les gens à la raison, en leur faisant comprendre l'inconvenance de leur conduite et la nécessité d'une bonne discipline. L'ordre se rétablit, les exercices ont lieu, l'état-major, venu de Neuchâtel, passe la revue, et quand le défilé est achevé, on forme le bataillon carré autour des chefs. Alors le colonel Perregaux, vieux milicien en cheveux blancs, adresse au bataillon des paroles que lui dicte la circonstance. On l'écoute en silence; mais à peine a-t-il fini son allocution, qu'une voix sortie des rangs, au lieu de s'écrier, suivant l'usage: « Vive notre colonel! » s'écrie: « Vive nous! » Tout le corps des officiers est indigné; on cherche à savoir quel soldat a commis cette insolence, mais en vain; aucun de ses camarades ne veut le trahir, et lui, il a la lâcheté de se taire. Je ne sais plus comment l'état-major s'en tira; ce fut un grand scandale. Le bataillon était généralement mécontent de son major; il y eut, après la revue, une révolte de la part d'une partie des soldats, qui se rendirent au château de Môtiers, où leur camarade avait été emprisonné, et qui le mirent en liberté.

On voit, par cet incident, que la population du Val-de-Travers, bien qu'elle fût sous le régime monarchique, était déjà passablement républicaine, et voulait des chefs de son choix.

* * *

Après un séjour de plus de deux ans au Val-de-Travers, Caumont revint à Neuchâtel, où il devait entrer dans la 2me classe du collège. Nous cueillons ici encore quelques souvenirs intéressants.

Au commencement de mai avait lieu la reprise des cours. Je pris place sur les bancs de la deuxième classe, sans avoir eu d'examen à subir; les témoignages que j'avais produits avaient paru suffisants pour procurer mon admission. Le maître de la classe était M. Würflein, homme excellent qui se faisait aimer de tous ses élèves par la précision de son enseignement, par sa justice impartiale et par la constance de sa bonne humeur. Nous lûmes avec lui, en latin, les fables de Phèdre, les histoires de Justin, une comédie de Térence (l'*Andrienne*) et plusieurs narrations de Tite-Live, entre autres le récit des guerres d'Annibal; en grec, les fables d'Esope et plusieurs chapitres du nouveau testament. Et comme le même maître était chargé de toute notre instruction scolaire, nous recevions aussi de lui des leçons d'analyse française, de prosodie latine, d'histoire et de géographie. L'analyse française se faisait dans le *Télémaque,* qui nous servait aussi pour les exercices de lecture.

Pour mettre de la variété dans l'ordre où il questionnait ses écoliers, et ne pas le faire en commençant invariablement par la tête ou par la queue de la classe, M. Würflein avait imaginé de couper des cartes à jouer en trois parties, et d'inscrire le nom de chaque écolier à part sur un de ces morceaux. Au moment de s'en servir, ces cartes étaient mêlées, et il les prenait l'une après l'autre. L'écolier dont le nom paraissait le premier était interrogé le premier, et les autres ensuite, à mesure que leurs noms se présentaient. Si la réponse était bonne, le billet était placé devant le maître, au haut de son pupitre; si elle n'était que passable, il le plaçait au-dessous, c'est-à-dire un peu plus bas, et si elle était nulle ou fautive, le billet prenait le troisième rang. Ainsi le maître perdait moins de temps dans sa leçon que s'il avait dû marquer chaque fois une note dans son catalogue. Ce travail se faisait dans un autre moment. Il aurait pu, sans doute, interroger ses élèves hors du rang, sans faire usage de ce moyen, mais il craignait des oublis de sa part ou des négligences, et il se croyait, de cette manière, plus certain de son impartialité. Avec cette méthode, si tous les écoliers n'avaient pas été interrogés dans une leçon, ses cartes retournées lui donnaient un point de repère, et personne n'était oublié.

* * *

Le maître de dessin était M. Lory, peintre bernois établi à Neuchâtel et y jouissant d'une certaine réputation. Je fréquentais ses leçons, et je ne manquais point de dispositions pour cette partie; mais M. Lory était un si étrange maître que, si plusieurs de ses élèves ont eu des succès, soit dans le dessin, soit dans la peinture, ce n'est guère à lui qu'en

revenait le mérite. Donner des leçons comme les siennes n'exige de la part du maître ni beaucoup de talent, ni beaucoup de peine. Il avait de bons modèles, que l'inspection lui fournissait; il les distribuait aux élèves, suivant le degré de leur force, et ceux-ci les copiaient sans recevoir de sa part aucune direction. Une esquisse terminée au fusain, on allait la lui montrer avant de la passer à la craie noire, et, s'il y trouvait quelque chose à redire, il se contentait de passer ses doigts à la place défectueuse en vous disant: « Ceci est à refaire ». Quant aux moyens de faire ou de voir mieux, il fallait les trouver soi-même.

Monsieur était trop ami de ses aises pour se déranger en faveur d'un élève, surtout si celui-ci n'était pas d'une habileté exceptionnelle. Il lui arrivait même de se retirer dans un cabinet attenant à la salle de dessin, pour travailler à tel ou tel ouvrage particulier tout à fait étranger à l'école, mais pour lequel devait lui revenir quelque profit.

*
* *

Parmi ses camarades, Caumont se plaît à mentionner Auguste Louis, fils d'un tailleur habitant la Grand'Rue; c'était un garçon admirablement doué et fort studieux. Il resta l'ami le plus intime de Caumont. « Je ne lui ai connu, dit celui-ci, que des qualités estimables, et son exemple ne pouvait influer sur moi qu'en bien. Nous faisions de fréquentes promenades, pour lesquelles, en été, nous nous levions souvent à 5 heures du matin. Que de fois les bords du lac ont été les témoins de nos entretiens. »

Il nous paraît nécessaire de consigner ici quelques détails sur Auguste Louis, qu'une mort prématurée a seule empêché de donner toute sa mesure; nous les avons demandés à un de ses amis, M. Frédéric Godet, qui nous communique la note que voici. Elle montre le genre d'influence que ce jeune homme excerçait sur ses camarades et le souvenir profond qu'il leur a laissé.

« Dans la maison qui forme l'angle sud-est de la Grand'Rue et de la rue des Chavannes, se trouvait, il y a une soixantaine d'années, une grande chambre, pauvrement meublée, à l'aspect triste et humide, faisant partie de la demeure de M. Louis, tailleur. C'est là qu'habitait son fils Auguste, jeune homme de grande taille, pâle, maigre et maladif. Il était, comme on dit aujourd'hui, étudiant en théologie, et, comme on disait alors, *proposant,* c'est-à-dire présentant des *propositions* ou sermons d'essai qu'acceptaient ou rejetaient les pasteurs présents. Ce terme montre bien ce dont il s'agissait surtout alors pour celui qui se vouait à la théologie: on n'étudiait pas pour acquérir de la science, mais pour se mettre en état de prêcher; la prédication était la fonction essentielle du saint-ministère.

« Mon ami Louis, ayant été souvent arrêté dans ses études par la maladie, était presque un homme fait, comparé à nous autres, ses jeunes condisciples qui sortions des *Auditoires*, la modeste académie d'alors. Nous avions donc pour lui un respect particulier. D'autres circonstances encore nous imposaient ce sentiment. Il avait été à l'université à Berlin, chose encore nouvelle à cette époque ; il avait bu aux sources suprêmes de la science, entendu Neander et Hengstenberg ; il nous faisait l'effet d'un homme qui devait avoir sondé les choses jusqu'au fond. Surtout il était grave, recueilli, quoique non sans gaîté. L'influence qu'il exerçait sur nous n'était pas celle de l'autorité : malgré notre infériorité d'âge et de développement, il respectait profondément notre liberté ; il influait sur nous par des questions plutôt que par des affirmations ; il mettait notre conscience en éveil et nous jetait souvent, comme en passant, des remarques qui nous donnaient longtemps à penser.

« Aussi aimions-nous à nous grouper autour de lui dans cette chambre de la Grand'Rue, où nous étions presque sûrs de le trouver toujours. Pour celui qui écrit ces lignes, elle était devenue une sorte de sanctuaire d'où il ne ressortait jamais que disposé à aimer Dieu et à se consacrer au bien. Les moments qu'il a passés là auprès de cet ami, qui était pour lui comme un frère aîné, ont semé dans son âme des germes féconds, qui portent encore des fruits à cette heure.

« Après sa consécration, Auguste Louis servit notre Eglise comme apôtre, nom par lequel on désignait alors les jeunes ecclésiastiques sans poste fixe ; puis il fut appelé à Londres comme pasteur français. De ce temps le peu que je sais, je le dois à son journal intime, que son frère m'a communiqué et qui m'a initié à quelques-uns des moments les plus solennels de son ministère à cette époque, ainsi celui où, dans la méditation d'un sermon, lui fut pour la première fois dévoilé avec une parfaite clarté le fait divin de la justification du pécheur par la foi ; puis le jour où, se préparant pour une leçon de religion, il fit en son âme, avec une extraordinaire puissance, l'expérience du contact avec le Dieu vivant ; c'était le sujet dont il allait entretenir ses élèves.

« Le souvenir de ces pages brûlantes, dans lesquelles il notait ces impressions d'une si puissante intensité, me cause encore à cette heure, après bien des années, une vive émotion. S'il est dans ma vie un acte d'honnêteté qui me laisse un regret, c'est d'avoir rendu ces cahiers si riches à celui qui me les avait communiqués. Je les lui redemandai inutilement plus tard ; je fis de vaines démarches pour les retrouver

après sa mort. Ces pages de feu sont restées introuvables; elles ont servi peut-être à allumer quelque pipe.

« C'est sur les bords du Léman qu'Auguste Louis a terminé son obscure et courte carrière. Miné par la maladie, il était aller chercher dans le voisinage de Montreux un renouvellement de force: il perdit en peu de temps le peu de vie qui lui restait. Son corps fut, m'a-t-on dit, — j'étais alors éloigné de la Suisse, — déposé au cimetière de Collonges, dans le voisinage de celui, plus connu, de Clarens, où reposent le Vaudois Vinet et le Genevois Amiel, deux hommes aux âmes sœurs de celle du pasteur neuchâtelois.

« Louis, aussi ignoré que Vinet est devenu célèbre, aussi affermi dans sa foi qu'Amiel fut ébranlé dans la sienne, participait à l'élévation de sentiment et de pensée du premier, à l'aimable et attachante mélancolie du second.

« Je remercie le *Musée neuchâtelois* de m'avoir offert l'occasion de jeter une fleur sur cette tombe, que le temps a sans doute impitoyablement balayée. »

* * *

Nous rendons la parole à Caumont, qui passa une année en première latine.

Ici j'eus pour maître de classe M. Jordan, le père de ce grand gaillard qui, plusieurs années auparavant, n'avait rien voulu de moi comme guerrier dans sa troupe de collégiens. M. Jordan, le père, était un bon maître de latin et de grec. La sévérité, qui faisait une partie de sa réputation, était peut-être nécessaire; cependant, si je me rappelle bien la composition de la classe, il me semble qu'on aurait pu la conduire avec plus de douceur. Nous le surnommions *Circonflexe,* tout bêtement à cause de sa bouche qui, privée de ses dents par le nombre de ses années, prenait la forme de ce signe orthographique. Nous lisions, avec lui, en latin, les guerres de Jules-César dans les Gaules, des narrations de Tite-Live et l'*Enéide* de Virgile. Pour le grec nous avions le receuil de Jacobs, contenant des morceaux de différents auteurs, et je me souviens d'y avoir lu des discours d'Isocrate et de Démosthène. Je n'ai lu d'Homère tout au plus que quelques pages; vous allez voir pourquoi. On nous donnait de fortes tâches à préparer à la maison; outre la traduction des morceaux à lire en grec et en latin, dont nous devions savoir chaque mot, appris à l'aide du dictionnaire, on exigeait de nous des *citations.* On choisissait dans le morceau à lire quatre ou cinq mots latins, tels

que *arma*, *castrum*, *servus, hostis,* et l'on cherchait dans son livre d'antiquités, de Newport, l'explication latine de ce qu'étaient chez les Romains les armes, les camps, les esclaves, les armées. On apprenait par cœur cette explication, et on la récitait à l'école. Plus la citation était longue, plus le maître était satisfait. Heureux les élèves doués d'une bonne mémoire! Je travaillais à mes préparations souvent jusqu'à onze heures de la nuit; ce travail me rendit malade au bout d'une demi-année, et je me vis contraint de quitter le collège. Ceci arriva vers la fin d'octobre 1823. Ainsi fut interrompue ma lecture d'Homère.

* * *

J'arrive à une époque très sérieuse de ma vie, je veux dire à celle de mon instruction de catéchumène. Nous étions une trentaine de jeunes gens à la recevoir, et nous nous rendions dans ce but chez le diacre Lardy, homme que l'on disait très instruit, protestant très orthodoxe et possesseur d'une grande bibliothèque dont il prêtait volontiers les livres à ses élèves. Les leçons étaient animées et pressantes; il tenait à faire impression sur nous, et en général il ne manquait pas son but. De notre volée, deux seuls, à la fin du cours, refusèrent de ratifier le vœu de leur baptême, en alléguant pour motif qu'ils n'étaient pas convaincus. Etaient-ils plus récalcitrants ou seulement plus consciencieux que d'autres?... Nous nous rendions à nos leçons de religion en costume de catéchumène, c'est-à-dire que nous portions le long de notre dos une bande noire descendant jusqu'aux jarrets, et qu'on appelait un manteau. Cela s'attachait au moyen d'un cordon à la hauteur du collet, et le cordon venait par-dessus l'épaule se nouer sous le manteau. Dans ce costume, il n'était pas permis de se laisser aller à des actes de pétulence ou d'étourderie.

Des trente catéchumènes qui formaient notre volée, un certain nombre m'était plus connu que le reste. Je me fais un plaisir de les rappeler ici par une courte notice.

Le premier, tant par la place qu'il occupait que par ses talents, était François Calame[1]. Je n'avais guère de relations avec lui, il était par ses études plus avancé que nous tous, étant élève de belles-lettres, tandis que nous étions encore collégiens. Calme, sérieux, appliqué, il était un peu froid. Plus tard encore, lorsqu'il eut acquis par sa position, ses talents et ses services une certaine illustration dans notre Suisse, il avait

[1] Caumont fait ici une confusion de prénom; la suite prouve clairement qu'il s'agit d'Henri-Florian Calame.

une politesse qui savait tenir à distance. Il n'en était pas moins un homme très honorable, qui a représenté son pays plusieurs fois dans les Diètes.

Venaient ensuite les deux Coulon, Frédéric et Auguste, le premier devenu dès lors médecin, le second négociant. Tous deux d'une famille respectable et riche, tous deux simples dans leurs manières, sans morgue, honnêtes et prévenants envers chacun. Leur frère aîné, Louis, a rendu de grands services au musée d'histoire naturelle de Neuchâtel.

Léo Lesquereux, de Fleurier, mon ancien camarade de Môtiers, devenu plus tard naturaliste.

Auguste Matile, garçon intelligent, qui, devenu homme, se distingua comme bon royaliste neuchâtelois. On a de lui plusieurs ouvrages ayant rapport à l'histoire de son pays. Ainsi que Lesquereux il émigra en Amérique.

James Colin, bon garçon, d'humeur joviale, spirituelle ; il est devenu architecte et une piété orthodoxe s'est empreinte, m'a-t-on dit, dans sa vie.

Henri Gaullieur, esprit caustique, s'amusant à dessiner des caricatures même dans les leçons les plus sérieuses. Il devint professeur d'histoire à Genève et publia plusieurs ouvrages ayant rapport à la Suisse.

Plusieurs usages intéressants existaient parmi les catéchumènes de Neuchâtel. Le premier et le plus beau, c'était que les élèves les plus avancés se chargeaient de plein gré de récapituler l'enseignement avec ceux qui étaient les moins capables de le comprendre; le second c'était que les élèves pauvres recevaient des autres, pour le jour de leur première communion, un habillement neuf et complet; le troisième consistait dans les invitations mutuelles que les élèves de familles aisées ou riches se faisaient à tour de rôle, chaque dimanche. On se réunissait ainsi le soir, pour lire ensemble des méditations religieuses, pour chanter des cantiques et des psaumes et pour prier. La soirée se terminait par un petit repas, où régnait la cordialité et la fraternité. Je me souviens, entre autres, de notre réception chez les Coulon et de celle que nous firent mes parents.

Je fis religieusement ma première communion, avec mon père et ma mère. Ma vie devint celle d'un néophyte appliqué à ses devoirs ; tout ce qui avait un caractère de dévotion m'attirait. J'aimais par-dessus tout à entendre les prédicateurs fervents, comme nous en avions plusieurs dans ce temps de réveil religieux : deux Petitpierre, un Grandpierre, un Perrot, un DuPasquier.

* * *

Caumont passa, en automne 1824, dans les Auditoires.

Je fus dès lors un des élèves de belles-lettres, et je me regardai comme étudiant, ainsi que tous mes condisciples, quoique nos études ne fussent pas encore celles d'une université. En cette qualité je fus reçu comme membre de la société de Zofingue. La section neuchâteloise de cette société n'existait que depuis un an, fondée par deux étudiants, proprement dits, Gonzalve et Olivier Petitpierre. Là je commençai à prendre des idées de patriotisme suisse et de liberté, auxquelles j'ai, depuis, toujours été fidèle. Le côté religieux et ascétique de mes sentiments et de mes habitudes se modifia insensiblement, et en fin de compte, je fus plus raisonnable.

Mon instruction religieuse avait porté mes pensées vers Dieu, et m'avait donné une conscience plus scrupuleuse à l'égard de mes devoirs; mais le tout était trop subjectif: la société de Zofingue me fit entrer dans la vie nationale et me montra spécialement ce que le citoyen doit être pour son pays. Les rapports qu'elle établissait entre les jeunes gens des divers cantons, quelle que fût leur confession, représentaient pour nous une belle et grande idée, qui me pénétrait. Je lui ai dû des émotions pour moi jusqu'alors inconnues, et un développement de mes facultés dans un sens nouveau, qui me donnait du courage, et l'amour d'une salutaire indépendance, jointe au désir d'être un fils utile de la patrie.

Les réunions de la section neuchâteloise de la société de Zofingue se tenaient dans la salle qui servait aux leçons du professeur Pettavel. L'autorité municipale nous l'avait accordée comme une faveur que nous savions apprécier; aussi tout s'y passait-il dans le plus grand ordre: on n'y voyait ni verres, ni bouteilles; les flocons bleus de la pipe ou du cigare ne s'y produisaient jamais; on ne s'occupait que de lectures patriotiques ou affectueuses. Chaque membre de la section fournissait à son tour une composition sur un sujet à son choix: vers et prose, tout était bien reçu. On écrivait à d'autres sections et l'on en recevait des lettres de confraternité. On s'entretenait de ces lettres et de ces compositions; chacun était appelé à en dire son avis; et c'était un excellent moyen de s'exercer à la parole et de former son jugement. Gonzalve Petitpierre était notre président. Olivier Petitpierre, qui n'était pas son parent, était le frère aîné de ce malheureux garçon dont je vous ai raconté la terrible mort; il avait comme lui bon cœur et bonne tête. Gonzalve, bon enfant aussi, était disposé à l'exaltation. Il fut, plus tard, rédacteur de l'*Helévtie*, journal suisse qui paraissait en français à Berne.

Tous les deux jouèrent un rôle dans les événements politiques qui amenèrent la révolution neuchâteloise en 1831, et plus tard.

Dans nos réunions, où ils étaient les boute-en-train, après les lectures et les discussions, on se divertissait à des chants patriotiques. Un étudiant lausannois, Recordon, en avait composé un certain nombre, sur des airs allemands; nous les apprîmes par cœur, et nous nous fîmes un plaisir de les chanter. Le *Chemin creux* et *Salut, enfants de l'Helvétie* étaient les préférés. Par de belles soirées, nous nous rendions parfois sur le Môle ou sur le Crêt, et là, au clair de la lune et au bord du lac argenté, nous élevions nos voix et célébrions en chœur cette Suisse que nous apprenions à aimer, en attendant que nous pussions la servir. On ne possédait pas encore, dans ce temps-là, les beaux chants patriotiques de Juste Olivier. J'étais un des membres timides de la section, et, dans les séances, j'écoutais plus que je ne parlais. On changeait de temps à autre de président. Après Gonzalve P. ce fut Olivier P., et ensuite Delachaux, étudiant en théologie, à la parole facile et abondante.

Comme compositions poétiques, Auguste Louis nous donna un poëme sur *Arnold Winkelried,* et Frédéric Loutz *Une promenade amusante.* Lors de cette dernière lecture, nous eûmes pour auditeur l'inspecteur des écoles, M. Thiébaut, qui eut un grand plaisir à l'entendre, et qui en témoigna sa satisfaction à l'auteur. M. Thiébaut comprenait la jeunesse et savait sympathiser à ses joies, lorsqu'elles étaient honnêtes.

Nos écrivains français nous occupaient fort peu dans les leçons: point de leçons spéciales qui leur fussent destinées; çà et là un mot du professeur les rappelait, à propos d'Horace ou de Sophocle.

En revanche, à la maison, je lisais volontiers nos classiques, Racine par devoir et Corneille par goût.

Lorsque parurent les œuvres de Delavigne, de Lamartine et de Victor Hugo, j'éprouvai comme un vertige. On n'avait rien vu jusqu'alors d'approchant dans notre littérature, et nos vieux classiques subirent une grande baisse dans l'estime de la jeunesse.

En fait de prose, on ne lisait plus guère que M^me^ de Staël, Chateaubriand, et la foule de mémoires qui paraissaient sur Napoléon.

Le talent pour la versification n'était pas commun parmi nos condisciples, dont l'esprit était généralement plutôt tourné vers le positif. Plusieurs d'entre eux avaient de l'esprit, et leurs compositions en prose étaient bonnes. Un petit bossu, nommé Gallot, avait la palme. Il est mort jeune. Fritz Wavre était un des bons élèves; il devint avocat; la

mort l'a aussi emporté, mais non sans lui laisser le temps de se marier et d'élever une nombreuse famille.

Nous allons interrompre ici nos extraits des souvenirs de Caumont. A dix-huit ans il quitta Neuchâtel pour aller occuper une place d'instituteur dans un pensionnat de Francfort.

Le départ lui fut rude :

Une douleur à laquelle je ne m'attendais pas, dit-il, vint m'assaillir la veille de mon départ, lorsque je pris congé, à 10 heures du soir, de mon ami Auguste Louis. Nous avions veillé ensemble, avec mes parents, ma sœur et plusieurs amis de la famille. Quand il vint m'embrasser et qu'il sortit ensuite de la chambre, ce fut comme si quelque chose se brisait en moi; je me jetai sur mon lit et j'y pleurai pendant au moins une demi-heure. J'ai eu deux ou trois de ces accès dans ma vie; ce fut le premier.

L'heureuse adolescence avait pris fin pour Caumont. La vie sérieuse allait commencer. Nous le quittons ici, non sans un sentiment de reconnaissance pour l'homme de bien qui a eu l'heureuse idée de noter ces souvenirs d'une époque déjà lointaine, de reconnaissance aussi pour son fils, qui a bien voulu nous confier ce précieux mémorial de famille.

Philippe Godet.

---

# LA LOTERIE ROYALE DE 1776

(Suite — Voir la livraison de juillet 1893, page 162)

## V

Le 16 juin 1777, le Conseil d'Etat représentait au souverain qu'il avait fait appeler le sieur Maurer et l'avait requis d'exécuter le troisième article de son octroi, en faisant en bonne et due forme, devant le Conseil ou devant la Cour de justice de Neuchâtel, un cautionnement solidaire et judiciaire de soixante mille livres de Neuchâtel.

Maurer se contenta de présenter un acte de la banque royale de Berlin, acte de reconnaissance par celle-ci aux actionnaires respectifs du loto; le Conseil ne trouva pas cette pièce suffisante, déclarant qu'elle

ne remplissait nullement le but qui était de pourvoir à la sûreté du public, relativement aux gains résultant du loto, et qu'il suspendait tout tirage ultérieur jusqu'à la régularisation de cette affaire.

Le gouverneur Lentulus fut chargé par la Cour de répondre à ces nouvelles déclarations du gouvernement; il le fit en ces termes, le 30 juin de la même année :

Monsieur le président et Messieurs.

J'ai fort bien reçu vos dépêches, et je ne saurais qu'approuver les arrangements que vous avez faits pour le tirage de la lotterie tant en nommant Mr le Maire de la ville que les quatre justiciers avec le greffier de la ville en qualité de Notaire, pour assistants; et aussi la chambre pour le tirage au château; le malentendu de toute cette affaire entre vous et nous vient de certaines gens et même d'un de vos collègues qui m'en a fait de faux rapports, je ne le nomme pas par foy, les dépesches je les ay envoyées à la cour et je joinds ici une du Roi.

Le sieur Maurer vient me marquer que le premier tirage s'est fait; mais que les justiciers ont refusé sous divers prétextes d'y assister et qu'il n'a été présents que le Maire et le greffier, j'ignore la raison de cela, mais j'espère que vous voudrez bien y mettre ordre pour qu'à l'avenir tout se fasse selon que vous avez réglé et marqué dans votre dépêche au baron de Schulenberg de même que les tirages se fassent sans interruption.

Aussi on me marque que vous ne voulez pas reconnaître l'obligation de la Banque de Berlin pour le cautionnement des 60,000 francs stipulés dans l'octroy, j'ignore la raison, mais il faut que je vous avertisse que c'est Sa Majesté le Roi même qui garantit cette Banque et que les Billets et les payements des lettres de change sont crédités et passent par toute l'Europe; dites-moi aussi la raison de ce refus; j'espère Messieurs que vous voudrez une fois pour toutes ne plus mettre d'obstacles et de retardements à cette Lotterie et vous y prêter de bonne grâce; j'ay l'honneur d'être avec toute considération

Messieur votre très humble et obéissant serviteur

30 Juin 1777. R.-C. Lentulus.

Ce à quoi les membres du Conseil répondirent en demandant au gouverneur de leur nommer les gens qui lui avaient fait de faux rapports, et en particulier celui du conseiller d'Etat visé dans la lettre du 30 juin, quant à la raison pour laquelle le maire de la ville seul et son greffier avaient assisté à la loterie; le Conseil dit textuellement :

Cette raison, Monsieur, se tire de la répugnance que M. le maire de la ville a trouvée chez tous les membres de la justice de Neuchâtel, répugnance qu'il n'a pu vaincre, et qui au reste ne provient d'aucun principe de désobéissance; mais uniquement de l'idée de déshonneur que l'on attache à tout ministère qui a un lotto pour objet. Nous venons conformément aux ordres

du Roi d'ordonner au maire de la ville de nommer d'office deux membres de la justice pour l'assister, et en cas de refus de nous en faire part.

Votre Excellence nous demande en suite pourquoi nous ne voulons pas reconnaître l'obligation de la banque de Berlin pour le cautionnement de soixante mille francs: A cela nous répondons que nous sommes bien éloignés de suspecter la parfaite solidité de la banque Royale, mais cette obligation ne liant la dite banque qu'envers les actionnaires et nullement envers le sieur Maurer, et encore moins envers les Directeurs du Lotto, il n'en peut résulter dans ce pays aucune sûreté pour les pontes..... Le sieur Maurer lui-même paraît l'avoir reconnu.....

Le roi lui-même écrivait le 8 juillet au Conseil :

Je ne saurais qu'approuver Vos mesures et je vous ordonne de ne point Vous relâcher sur ce point ni accorder au sieur Maurer un autre tirage, jusqu'à ce que cette condition soit exactement remplie pour la sûreté du public qui prend part à ce jeu.

Si cependant l'entrepreneur dépose chez Vous des obligations de ma Banque de Berlin ou des Etats de la Marche Electorale ou de la Silésie, portant la somme de soixante mille livres de Neufchatel, pour en faire sa caution en bonne et duë forme, Vous pouvez les recevoir et les faire déposer chez vous, ces papiers pouvant être réalisés à tout moment et ayant autant de valeur que l'argent comptant...

Sur ces entrefaites, le conseiller Maurer s'absenta du pays et fut remplacé par le conseiller de la cour D.-W. Uden, chevalier de l'Ordre teutonique, qui se présente au Conseil d'Etat, en septembre 1777, en qualité d'actionnaire et de député de la part de tous les intéressés à la loterie royale pour faire tous les arrangements convenables au sujet de la loterie, et pour mettre cet établissement royal en ordre et en activité.

Il annonçait en outre qu'il avait cherché à se procurer une caution dans la principauté, que M. d'Yvernois, conseiller d'Etat et trésorier général, consentait à se porter garant pour la somme de soixante mille francs du pays en faveur de la loterie royale, et qu'il le présentait comme tel.

La déclaration de cautionnement était conçue en ces termes :

Moy soussigné me porte caution, pour la seureté du paiement des Lots de la Lotterie Royale de la somme de soixante mille livres tournois argent de ce Pays, à Neufchâtel le 29 septembre 1777.

Signé, C.-G. D'Yvernois.

A son retour, au mois d'octobre, Venceslas Maurer, informé du fait, demande de continuer le 16 du dit mois les tirages de la loterie; il avait

du reste envoyé une procuration à D.-W. Uden, sur la demande du Conseil d'Etat, appuyé en cela par la cour.

Tout semblait marcher sur des roulettes, et les tirages recommencèrent, mais le succès n'en fut pas grand, les Neuchâtelois ne profitaient que peu des grands avantages soit-disant attachés à l'entreprise royale. On s'imagina à Berlin que Maurer ne savait pas s'en tirer, et, le 17 juin 1778, parvenait à Neuchâtel un rescrit bien différent de ceux des années précédentes :

Amés et féaux. Les actionnaires du Lotto de Gênes établis là-bas aïant représenté et prouvé par des lettres dignes de foi, que l'Entrepreneur du dit Lotto, Conseiller de cour Maurer, a perdu tout son crédit, tant par sa conduite indécente, que par les dettes qu'il a contractées, et qu'il s'est évadé de crainte d'être arrêté par ses créanciers. J'ai trouvé bon d'interdire le dit Maurer de l'administration du Lotto, et de tout maniement quelconque qui y ait rapport, jusqu'à ce qu'il se soit suffisament et judiciairement purgé de tous les chefs dont les sieurs Engelbrecht et Uden au nom et au risque de tous les actionnaires l'ont accusé, et de permettre en attendant aux sieurs Engelbrecht et Uden, de se charger de cette administration au nom et aux risques des dits actionnaires en réservant cependant au dit Maurer les droits et actions qu'il voudra faire valoir contre les actionnaires... Fait à Berlin ce 17 juin 1778.

Par ordre du Roi :

[S] R. de Derchaux. Br de Schulenburg. de Gaudi.

Maurer essaya de se défendre ; il s'appuya sur les trois députés du loto, alors de Perrot, châtelain de Boudry, Papperitz, capitaine en Prusse, et de Uden, en réclamant soit une commission neutre du Conseil, soit un autre tribunal quelconque devant lesquels il put établir juridiquement sa justification.

En attendant Uden fut mis à la tête de l'administration, mais les choses n'en allèrent pas mieux, et le dernier tirage, soit le quinzième, eut lieu au mois d'août 1778, de nombreux procès ayant bientôt épuisé les fonds de garantie.

Il nous est impossible d'entrer dans le détail de ces procès, qui donnèrent lieu à de longs débats devant les tribunaux de première et de seconde instance ; Maurer et Uden furent poursuivis de tous côtés, et des décrets de prise de corps ayant été décernés par le Conseil d'Etat contre eux, à la requête de leurs créanciers, ils finirent par s'enfuir l'un après l'autre.

Les créanciers de l'administration du loto étaient de deux catégories ; ses commis et employés qui demandaient leurs honoraires et leurs

gages, et les pontes qui avaient gagné au jeu et que l'on ne payait pas; parmi ces derniers se trouvait un N. Favre-Bulle, du Locle, qui réclamait le paiement d'un terne de plus de trente mille livres et auquel le tribunal des Etats adjugea vingt mille livres du pays; y figuraient aussi, l'imprimeur Nicolaï et les collecteurs de Fribourg et de Cerlier.

De leur côté, avant leur départ, l'administrateur Maurer et son successeur Uden ne manquèrent pas de protester dans de nombreuses requêtes, soit au Conseil d'Etat, soit en cour, en usant parfois d'arguments typiques dont quelques-uns sont curieux à reproduire :

De *Maurer* :

...Voyant que ce corps (le Conseil d'Etat) persiste à résister aux ordres de son maître que l'Europe entière craint et honore, et qu'il se sert de cette même authorité pour éluder les dits ordres, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, mais toujours sous de frivoles prétextes, je puis vous assurer que le Conseil n'a jamais protégé l'établissement, je puis dire au contraire que ses empêchements et ses renvois ont toujours été directement opposés aux ordres du Roi et au progrès de cet établissement...

Et plus loin :

J'ai reçu des lettres de félicitations de toutes parts, chacun paraissait satisfait et voulait s'intéresser à la Lotterie, particulièrement mes correspondants de la Suisse qui ajoutent à cette Lotterie Royale le nom de *Loterie de la Patrie!* (?) je puis même dire avec vérité que bien des honnêtes gens dans ce pays s'étonnent de tous les obstacles que l'on me suscite...

Il se plaint aussi que Uden ait fait enlever la roue de fortune qui était enfermée dans un endroit du vestibule du château; le fait est que cet instrument de gains ou de pertes n'existe plus.

Mais Maurer avait à faire à forte partie; le sieur Engelbrecht, au nom des actionnaires du loto à Berlin, écrivait au gouverneur les lignes suivantes, en date du 3 juillet 1778 :

Le dit Maurer (d'après Uden) met en usage toutes sortes de moyens punissables et honteux pour s'emparer de l'argent de la dite Lotterie et renverser cet Etablissement...

...le dit Maurer, à l'instar d'un insigne avanturier, ne cherche qu'à s'emparer de l'argent des actionnaires par des tours manifestes de fripon...; nous demandons à ce qu'il ait à s'abstenir de toute visite dans le comptoir de la lotterie de Neufchatel et de tout commerce avec ceux qui y sont employés, et à remettre au conseiller Uden le sceau de la Lotterie...

Maurer fut destitué par arrêt du Conseil, du 14 juillet 1778, rendu public dans la feuille d'avis.

D'*Uden :*

Ce nouveau commissaire n'était pas depuis un mois en fonction, que les nombreuses saisies provisionnelles l'obligeaient à écrire de la manière suivante au Conseil d'Etat :

... Pour obvier à tous les complots qui sont formés pour détruire radicalement la lotterie, pour mettre fin à tous les piéges que l'on nous tend, et aux perpétuels désagréments que nous éprouvons de terminer ce jeu, j'ai pris la résolution d'en arrêter le cours... et je ne puis satisfaire à la demande de la cour qui vient de m'ordonner de faire toucher à la Caisse des Domaines du Roi, les deux mille Rixdallers promis par le dit Octroy et qui sont échus...

Au mois de décembre 1778, Uden fait une singulière constatation dont il avise le Conseil d'Etat :

... Ayant dernièrement voulu reconnaître les meubles et effets qui appartiennent à l'administration et qui étaient fermés sous clefs dans le Vestibule du Château, il se seroit manqué deux tapis verd que l'administr. a payé (2 tapis) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Rx 23

1 habit dont on habilloit l'orphelin qui sortoit les numéros de la roue payé . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . » 20

1 Plat de Cuivre payé . . . . . . . . . . . . . . . . » 2

En tout Rixdallers 45

L'Administration a payé les 45 Rixdallers cy-dessus à M. Maurer, ce qu'elle offre de justifier au contentement de Vos Seigneuries.

Le soussigné ayant cherché à aprofondir cette affaire et à découvrir l'auteur de ce vol, il auroit découvert que c'est M. Maurer lui-même qui s'en est emparé, qu'il a fait porter chez lui les trois articles cy-dessus spécifiés par le petit garçon orphelin, et qu'ensuite Madame Maurer a ôté les galons de fil dont les dits tapis étaient bordés ! !...

Quant aux procès soulevés par les divers créanciers de la loterie, Uden s'en explique superbement en exposant au Conseil : « que les esprits remuants, ceux qui aiment à contrarier les volontés de Sa Majesté et qui sous le spécieux prétexte d'avancer le bien public, ne cherchent qu'à satisfaire leur passions; étant parvenus au comble de leurs désirs en excitant des difficultés, en les aidant de leurs conseils et en prêtant même leur ministère pour être plus assurés de leur succès; il en est naturellement résulté des procès innombrables, qui ont mis le très humble exposant dans le cas de cesser toutes les opérations !... »

Il y avait encore une autre anguille sous roche, et l'on tombait de surprises en surprises dans la belle aventure des conseillers de cour; on découvrit de fausses listes, suivant la relation au roi du Conseil et suivant Uden.

Le Conseil s'exprime ainsi :

... Nous bornant aux événement les plus importants nons en venons à la requête qui nous fut présentée le 6$^{me}$ du courant (1778) par le sieur de Pury fils, avocat, nous exposant qu'il étoit tombé entre ses mains trois listes différentes du 15$^{me}$ tirage de la lotterie dont deux lui venaient du sieur Gendre, Collecteur de Fribourg, et la troisième d'un collecteur de Cerlier... nous trouvâmes cet exposé assez grave pour exiger une enquête, dirigée à l'effet de déterminer d'abord si entre les trois listes à nous exhibées, il s'en trouvait une dont les numéros fussent véritablement sortis de la roue au 15$^{me}$ tirage et ensuite de découvrir les autheurs de la manœuvre qui pourroit avoir opéré les fausses listes. Cette tâche fut adressée à votre maire de cette ville, qui par le verbal a mis en pleine évidence qu'entre les trois listes cy-dessus mentionées, il s'en trouve une, qui est bien réellement la liste des vrais numéros sortis de la roue par le 15$^{me}$ tirage de votre lotterie royale, que cette vraye liste à été envoyée le 16 juillet au sieur Gendre à Fribourg par la poste, sous une enveloppe cachetée du sceau de votre lotterie, que la seconde sur laquelle Gendre réclame des gains a été envoyée par la poste le même jour sous enveloppe adressée par une main inconnue et cachetée avec une pièce de monnoye, que la 3$^{me}$ a été envoyée le même jour au collecteur établi à Cerlier qui a aussi des gains à répéter, il n'a pu produire l'enveloppe, ni dire autre chose si ce n'est qu'elle étoit écrite et cachetée d'une main et d'un cachet inconnu; que les deux fausses listes paroissent avoir été imprimées dans la même imprimerie que la vraye, sur le même fin papier de poste et dans le même format et avec la même propreté, elles ne peuvent conséquemment passer pour des épreuves... Quant aux autheurs les enquêtes nous en apprennent assez pour nous convaincre qu'aucun des administrateurs ou actionnaires de ce jeu ne peuvent être soupçonnés ; mais qu'elle doit avoir été exécutée par une personne au fait de l'imprimerie, qui avait accès à celle du lotto, ou qui a sû se le procurer.

Uden découvrit à son tour qu'outre ces fausses listes, un billet faux dans tous ses points était présenté au payement par un nommé Heussler, de Bâle, représentant une valeur de trente deux mille livres ; on s'informa auprès de Heussler pour savoir qui lui avait remis ce faux billet ; celui-ci fit une déclaration par laquelle il fut constaté que c'était Maurer luimême qui avait remis en main de Heussler le faux billet de 32,610 livres au mois d'août 1778.

Là-dessus Uden demanda que l'on fit arrêter Maurer s'il se présentait dans le pays, et il termine une demande d'enquête au Conseil par ces mots:

La sûreté publique, la fortune des particuliers, l'Espèce singulière du crime, sa Nature et ses conséquences invitent Vos Seigneuries à intervenir dans cette affaire!!

Les affaires s'embrouillaient de plus en plus, car, le 26 décembre 1778, ce même Heussler signe une nouvelle déclaration par laquelle il affirme que c'est un M. Convert qui l'a engagé à lui remettre une déclaration par laquelle le faux billet provenait de Maurer, ce que Heussler fit pour faciliter son procès.

D'un autre côté Uden, représentant l'administration, perdait successivement les procès engagés par des détenteurs de billets, et se plaignait au roi de la partialité des juges, et des vices de la procédure, où ses droits, disait-il, étaient lésés.

Le roi demande à plusieurs reprises des explications, trouvant que l'on use de trop de rigueurs vis-à-vis d'Uden, et le Conseil d'Etat se voit obligé d'envoyer à Berlin le double de la procédure du plus important des procès engagés.

*(A suivre.)* Max DIACON.

# LES DRAPEAUX DE LA BOURGEOISIE DU LANDERON

(AVEC PLANCHE)

Les quatre anciens corps de l'Etat, soit les bourgeoisies de Neuchâtel, du Landeron, de Boudry et de Valangin, avaient chacun leur bannière spéciale, différente de celle du comté, mais s'y rattachant directement par l'introduction dans les armoiries bourgeoisiales de celles de l'Etat, les antiques chevrons; les hommes de chaque bourgeoisie *suivaient leur bannière respective,* pour employer l'expression consacrée, et c'est à un

banneret qu'élisait la bourgeoisie, après entente avec l'Etat, que le soin et la garde du drapeau étaient confiés. — Le *Musée neuchâtelois* a reproduit les drapeaux de la bourgeoisie de Neuchâtel et de celle de Boudry; ceux de Valangin sont conservés au Musée historique; l'un d'eux, don de la princesse Louise, a aussi été publié. Les drapeaux de Neuchâtel offrent un coupé rouge et vert — tels ceux qui flottèrent à Morat, — puis, au XVIIme siècle, ils se distinguent par une grande croix blanche cantonnée de fasces vuivrées rouges et vertes, ou de flammes de mêmes couleurs, gironnées, c'est-à-dire la pointe aboutissant à l'angle de chaque branche de la croix; au centre de cette dernière est peint l'aigle de la ville supportant l'écusson chevronné. A Boudry, l'un des drapeaux est fascé-ondé bleu et rouge et portait à l'angle supérieur, vers la hampe, les armes de la bourgeoisie; l'autre reproduit intégralement ces armes bien connues, c'est-à-dire que le drapeau entier en est formé; il est coupé de Neuchâtel et d'azur à la truite d'argent. Les drapeaux de Valangin conservés au Musée sont, l'un à chevrons — armes de Valangin, — orné à l'angle supérieur, vers la hampe, des armes des Orléans-Longueville; l'autre est écartelé de rouge et de bleu, à la bordure rouge; c'est celui-là même qui fut donné par la princesse Louise.

Nous en venons maintenant aux drapeaux du Landeron; nous avons pu, au mois de juin 1891, examiner ces monuments historiques. Disons-le d'emblée, ils sont dans un état déplorable, aussi n'est-ce pas sans une certaine appréhension que nous cherchions à dérouler les lambeaux qui en restent encore; le Dr Stuckelberg lui-même avait refusé de détacher les ficelles qui retenaient l'étoffe des drapeaux, de crainte que la hampe seule lui restât entre les mains ! Enfin nous avons profité de ces quelques instants pour en faire le croquis le plus exact possible, mais il fallait prendre de telles précautions, que beaucoup de détails nous ont échappé.

A vrai dire, la bourgeoisie du Landeron ne possède que deux drapeaux à elle propres; les deux autres appartenaient à la Corporation de Saint-Maurice et au service du culte religieux.

Il est fort probable que le drapeau du Landeron, celui, par exemple, qui figurait à Morat, était à l'origine comme celui de Neuchâtel, simplement coupé, mais de vert et de noir, couleurs de la bourgeoisie et de sa livrée.

Le drapeau no I est fort mal arrangé; à une hampe vermoulue terminée par une pique de fer rouillé, tiennent encore deux lambeaux

incolores sur lesquels on distingue le coupé supérieur des armes bourgeoisiales; le coupé inférieur portait-il déjà les deux brochets, ou seulement un, comme sur le vieux sceau ? En présence de ce rudiment de drapeau et l'absence de date, il vaut mieux s'abstenir de porter un jugement.

A en juger d'après la direction de l'écusson, ce drapeau n'était pas destiné à être porté, mais seulement suspendu à une fenêtre dans une église ou une salle d'hôtel de Commune. D'après la forme de l'écusson, ce drapeau ne semble pas remonter au-delà du XVIII^me^ siècle.

Le second drapeau (fig. n° II) est le plus grand et le plus beau de tous; les couleurs se distinguent encore assez facilement; la disposition des flammes est très curieuse, puisque, contrairement à celles des drapeaux de Neuchâtel, les pointes ou extrémités ne se réunissent pas dans les angles de la croix, mais aboutissent aux bords de cette dernière ou se terminent sur les bords du drapeau. La hampe est noire, terminée par une pique élégante, en laiton; deux flocs vert et noir ornent les deux angles du drapeau, à la hampe; à l'avers sont peintes en abîme sur la croix les armes du Landeron, avec la légende en lettres d'or :

BOURGEOISIE . DU . LANDERON

Au revers est peint le médaillon avec monogramme du Christ (clous, croix de la passion, etc.), avec la devise ou invocation :

NOMINI . TUO . DA . GLORIAM

Le drapeau porte la date de 1453; c'est là probablement une date historique ou anniversaire (nous n'avons pas encore vérifié la chose) et non un millésime qui pourrait faire supposer que ce drapeau est antérieur de vingt ans environ à la bataille de Morat et qu'il aurait pu y figurer; il n'en est rien, et toute la structure et le facies de cette pièce indique clairement qu'elle remonte au XVII^me^ siècle, époque à laquelle les drapeaux à flammes commencent seulement à faire leur apparition; les cartouches des armoiries sont traités à la façon et dans le style de ce siècle. Ce drapeau est le mieux conservé de tous, ou plutôt c'est le moins détérioré. Un fait digne de remarque, c'est que le cartouche aux armes du Landeron est presque identique à celui gravé sur la pomme du sceptre, bien que le pal soit chevronné au lieu de porter les trois chevrons classiques.

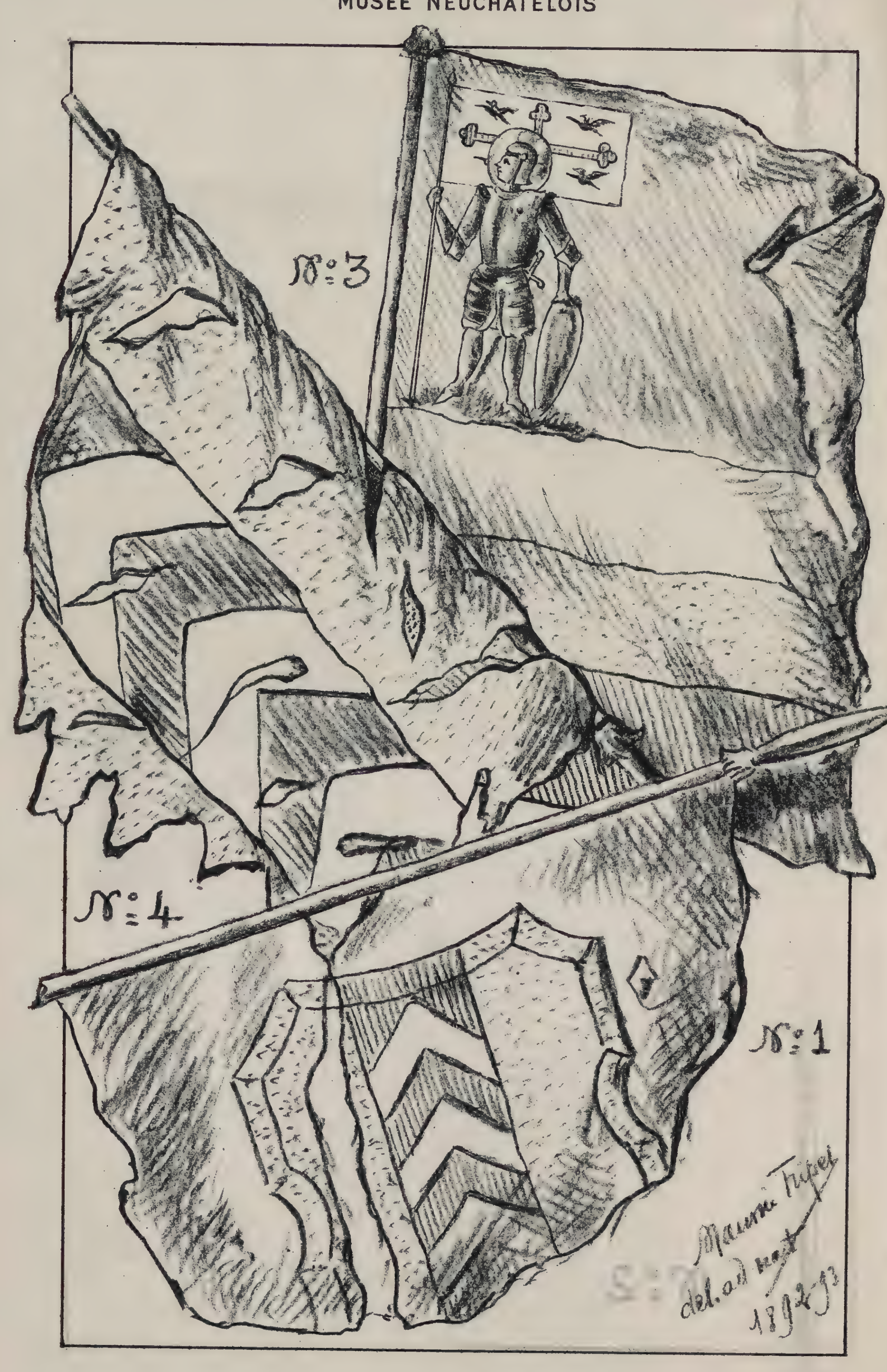
Le drapeau du dessin nº III est celui de la corporation de Saint-Maurice; il est très endommagé et nous ne pouvons garantir d'une manière absolue l'authenticité des couleurs; seule, l'effigie du saint offre quelques grands fragments reconnaissables; la tête spécialement est assez bien conservée. Le saint tient de la dextre le drapeau de l'ordre, à la croix tréflée de gueules, cantonnée de quatre oiseaux de sables, et de la senestre un bouclier ; il est lui-même casqué et vêtu d'une cuirasse noire, la tête entourée d'une auréole d'or. La hampe est en mauvais état, tout comme l'étoffe du drapeau.

Enfin le drapeau dessiné sous nº IV est tout à fait celui du comté, comme disposition des meubles et des couleurs.

Nous devons nous trouver en présence d'un de ces drapeaux semblables à ceux offerts par la duchesse de Nemours à plusieurs communes et qui étaient souvent conservés dans les églises du pays. Le spécimen qui nous occupe est dans un état difficile à décrire; ce ne sont que petits fragments ou lambeaux attachés par une grossière ficelle; notre dessin est quelque peu arbitraire à cause de la difficulté qu'il y avait de dérouler le drapeau.

Il est à désirer que ces intéressants drapeaux soient soigneusement réparés et placés dans un local où ils soient à l'abri de dégradations ultérieures. Le Musée de Neuchâtel les recevrait sans doute volontiers en dépôt, son rôle étant précisément de sauver des objets de ce genre de la destruction.

Maurice Tripet.




ANCIENS DRAPEAUX DU LANDERON




BANNIÈRE AUX ARMES

ET COULEURS DU LANDERON

# NOTRE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Une collection aussi importante que celle de notre Musée de peinture a son histoire, qui est celle du développement de l'art dans notre pays. A ce titre, elle mérite une place dans le *Musée neuchâtelois,* qui a toujours fait une large part aux biographies de nos artistes, écrites la plupart par notre regretté collègue Auguste Bachelin, avec un talent, une chaleur de cœur, une autorité et une abondance d'informations qui en font des monuments précieux.

Rappelons en outre que l'année 1892, marquée par la mort de notre grand paysagiste Léon Berthoud, coïncide avec le cinquantenaire de la Société des Amis des Arts, née sous l'initiative d'un homme de bien aux vues élevées, artiste lui-même et citoyen dévoué. Cette Société, qui compte plus de 1200 membres, a accompli chez nous des miracles en faisant naître et en rendant populaire le goût du beau, en encourageant ceux qui se vouaient à l'étude des arts du dessin, autrefois si négligés, enfin en créant les collections qui ont pris peu à peu, et grâce à la générosité de quelques personnes dignes de notre plus vive reconnaissance, un développement si considérable.

A la vue des résultats obtenus, et qui nous font, en Suisse et à l'étranger, une réputation honorable, il nous paraît juste de rappeler le souvenir de l'institution qui a opéré ce miracle, et de son fondateur, en 1842, Maximilien de Meuron.

* * *

Ayant été témoin et acteur dans les diverses créations dont j'ai entrepris d'écrire ici l'histoire, on me permettra de laisser parler mes souvenirs chaque fois que l'occasion s'en présentera. C'est le privilège des vieillards, privilège peu envié, de ceux dont le terme est proche, mais qui leur fait un devoir de transmettre à la jeune génération ce qu'ils ont vu, observé, pour permettre de comparer la culture et l'activité actuelles avec ce qu'elles étaient autrefois.

Notre Musée des Beaux-Arts, en particulier, est si rempli de souvenirs qui me sont personnels, que je n'en franchis le seuil qu'avec une émotion comparable à celle qu'on éprouve en rentrant dans la maison d'un ami après des années d'absence. Nommé l'un des quatre délégués des autorités de la ville, Commune et Municipalité, pour assister l'architecte, M. Léo Châtelain, pendant la construction de l'édifice, discuter l'exécution des plans, le choix des matériaux, celui des entrepreneurs, j'ai vu peu à peu et dans tous ses détails, s'élever ce bel édifice. Et, lorsque les salles, une fois terminées, ont reçu les peintures qui devaient y trouver asile, je n'y ai vu entrer que des œuvres que j'ai vues naître pour la plupart, et qui avaient depuis longtemps une part de mon cœur, des œuvres d'amis, de parents aux débuts desquels j'avais assisté.

Cette étude n'est donc pas une simple analyse ou une sèche énumération des trésors renfermés dans notre Musée, mais plutôt une invitation au lecteur à faire une excursion dans un coin, bien à nous, de ce monde du beau, rêve éternel des poètes, auquel les artistes ont le pouvoir divin de donner un corps, dans cette atmosphère sereine des élégances exquises, de l'harmonie, de l'idéal dont le génie des Grecs a eu l'intuition, il y a deux ou trois mille ans, et qui répond à l'un des besoins les plus élevés de notre nature. Heureux sommes-nous quand, fatigués des misères, des vulgarités, des difformités qui nous entourent, nous pouvons nous y réfugier de temps à autre, et nous retremper dans la contemplation ineffable des œuvres où de grands artistes ont mis leur âme, leurs plus chers souvenirs, leurs plus pures inspirations.

* * *

Lorsque le comité de bâtisse reçut la mission dont j'ai parlé, nous n'avions pas même à notre disposition un terrain préparé pour y asseoir les fondements de l'édifice; il fallait commencer par le créer. L'emplacement désigné n'était en réalité qu'une anse du lac, domaine des poissons et des naïades. La première fois que notre comité se transporta au bord de cette mare profonde, nous nous regardâmes d'un air consterné, en regrettant de n'avoir pas en notre pouvoir la baguette magique des fées, ou la lyre d'Amphion, dont les sons avaient le don merveilleux de transporter les pierres et de les mettre en place. Comment combler cette cavité embarrassante et avec quels matériaux? Le gravier des rives du lac, accumulé sur la roche du fond, était bien ce qu'il y avait de mieux pour former une base solide, capable de soutenir sans broncher le poids d'un tel bâtiment; mais nous ne parvînmes pas à obtenir de

l'Etat l'autorisation d'en prendre dans le voisinage, à l'embouchure du Seyon, où il y en avait en abondance. Il fallut se contenter des pierres du Crêt-Taconnet, qu'un long plan incliné versait à l'Est pour former les terrains gagnés sur le lac, et chercher par une couche épaisse de béton à prévenir les tassements presque inévitables en pareil cas.

Telle fut la première difficulté que nous rencontrâmes au début; elle ne fut pas la seule, car il n'est pas inutile de rappeler ici que l'édifice à ériger, ayant une destination très spéciale, sortait des chemins battus où l'architecte a l'habitude de se mouvoir, et présentait à chaque instant des problèmes qu'il s'agissait de résoudre à temps. J'en citerai un qui fera comprendre de combien d'éléments il fallait tenir compte pour ne pas commettre de fautes et se tenir à la hauteur des progrès accomplis dans ce domaine. Quelle forme convenait-il de donner aux toitures et comment disposer les vitrages des salles éclairées d'en haut pour obtenir la lumière la plus favorable aux peintures exposées? Voilà pourquoi M. Châtelain fut délégué avec M. Alfred Berthoud, un de nos artistes-peintres, pour visiter les musées d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas, réputés les mieux installés et ayant appliqué les derniers perfectionnements.

Si l'œil du passant qui longe le quai des Alpes est caressé agréablement par l'aspect extérieur de notre Musée, cela est dû non seulement aux heureuses proportions de la façade, aux ornements bien choisis qui la décorent et qui sont en rapport avec la destination de l'édifice, mais aussi à la nature, à la couleur et à la disposition des matériaux. Le soubassement est en roc gris fourni par les anciens quais, le premier étage est en pierre jaune d'Hauterive et le haut en calcaire blanc d'Agiez, près d'Orbe. Sous un rayon de soleil, ces trois tons superposés sont charmants.

Par des raisons d'économie, on éleva d'abord le corps de bâtiment central; mais, grâce à la succession Desor, à la générosité de quelques citoyens et au legs de 40,000 francs de Ch.-Ed. DuBois, on put ajouter les deux ailes et, comme couronnement, la coupole qui donne à l'édifice son cachet monumental.

* * *

Parfois, dans les séances du comité de bâtisse, au cours d'une discussion sur un détail qui nous tenait en suspens à cause d'une dépense qui dépassait nos crédits, un incident dont le lecteur sera juge se produisait. Quelle pierre choisir pour les degrés du grand escalier?

On nous en proposait de plusieurs sortes, à des prix de plus en plus élevés. La moins chère était le grès d'Estavayer, que chacun connaît; la plus belle était celle de Villebois (Ain), mais d'un prix absolument inabordable. Nous voilà indécis, comme dans les ménages économes où l'on ne dépense son argent qu'à bon escient, et l'on se regardait... d'un air anxieux, ne sachant que résoudre.

— Et cette pierre de Villebois est belle ? dit une voix.

— Oh ! magnifique ! répond l'architecte, notre escalier serait très distingué.

— A combien s'élève la différence ?

— A 3,500 francs.

— Bien; je m'en charge; vous ne porterez en compte que le grès d'Estavayer.

N'oubliez pas ce trait quand vous gravirez cet escalier superbe, mais vous me garderez le secret.

Un autre membre paya de ses deniers les beaux médaillons en mosaïque de Venise qui ornent la frise de la façade. C'étaient plusieurs milliers de francs.

Il reste encore à exécuter les sculptures du fronton, la mosaïque du plein cintre, qui attendent patiemment leur tour [1]. Quant aux trois panneaux du grand escalier, chacun sait que M. Paul Robert y travaille avec une ferveur et un talent incomparables.

Le rez-de-chaussée est occupé par notre très intéressant Musée historique. — L'étage compte neuf salles, toutes éclairées d'en haut, sauf une où l'on a placé des dessins. La surface des parois pouvant recevoir des tableaux est de 1300 mètres carrés; *224 tableaux y sont déjà suspendus,* avec 250 dessins, aquarelles et sépias.

Je sais qu'on ne peut tout avoir, mais si le ciel nous envoyait un appareil de chauffage, il serait le bienvenu. La conservation de nos œuvres d'art y gagnerait, et les visiteurs n'auraient pas à souffrir du froid, en hiver.

* * *

Laissons l'édifice et passons aux collections. Avant 1842, elles ne se composaient que des quatre grandes toiles de Detroit, données par M. de Rougemont, et de deux très belles *vues de Rome* de M. Max. de Meuron, dont il avait fait présent à la ville.

[1] On sait que M. Russ-Suchard y a pourvu par un don de 7,500 francs. Notre vive reconnaissance lui est acquise.

A part de petites expositions accidentelles, composées de quelques tableaux se trouvant par hasard dans notre ville, les expositions régulières étaient inconnues. Je me souviens d'avoir vu, en 1835, dans une salle de l'ancien Hôtel de ville, sur le Seyon, un certain nombre de toiles et de dessins de Léopold Robert, après la mort douloureuse de ce grand artiste. Cette visite, je le confesse, a été le point de départ de mon amour passionné pour l'art et les artistes, tant j'avais été bouleversé au contact de ce monde nouveau de l'art, dont je n'avais aucune idée. A cette époque, les catholiques avaient sur nous une supériorité marquée: leurs chapelles, leurs églises, leurs cathédrales superbes renferment des œuvres d'art, tableaux ou statues, souvent d'un réel mérite; ils entendent une musique parfois sublime, leur âme s'ouvre ainsi à des impressions qui nous restaient inconnues.

Mais, depuis 1842, les expositions se firent régulièrement tous les deux ans, grâce à la Société des Amis des Arts, qui prit un développement rapide en recrutant des membres des deux sexes dans le canton tout entier. Les cotisations de cinq francs forment au bout de deux ans un capital permettant l'achat d'un certain nombre de tableaux; ceux-ci sont tirés au sort, et cette loterie, à laquelle on ajoutait une foule de gravures bien choisies, fut pour beaucoup dans le succès de cette œuvre nationale et patriotique.

* * *

Il est intéressant, après un demi-siècle d'activité constante, de faire le dénombrement de tous les tableaux, aquarelles, dessins, qui ont paru à nos expositions. Le but de celles-ci étant de favoriser et d'encourager les peintres neuchâtelois, en leur fournissant une occasion d'exhiber leurs travaux et de trouver des acheteurs, nos artistes, d'abord en petit nombre et vivant à l'étranger, se multiplièrent peu à peu chez nous; des écoles de dessin s'ouvrirent, on perfectionna celles qui existaient, on en comprit mieux l'utilité et la nécessité; le goût se forma graduellement, les produits de notre industrie y gagnèrent en élégance et purent soutenir les assauts de la concurrence étrangère. La loterie, tirée à la clôture de l'exposition, y contribua pour beaucoup en faisant entrer un beau tableau ou une belle gravure dans des demeures où jamais on n'aurait eu la pensée de faire une grosse dépense dans ce but; cela aurait paru un acte de folie et une offense envers Dieu. Combien en ai-je vu dans de modestes maisons de paysan ou d'ouvrier, de ces œuvres charmantes qui réjouissent les yeux; elles sont signées par des

maîtres comme les Meuron, les Girardet, les Robert, les Berthoud, A. Anker, Aug. Bachelin, G. Grisel, Ch.-Ed. DuBois, Jacot-Guillarmod, etc. Quelques-uns les revendaient, il est vrai, mais la plupart les gardaient précieusement, et recevaient de ce contact une influence heureuse, comparable à celle des bonnes compagnies ou des bons livres. Voyez l'effet de ce foyer lumineux allumé au milieu d'une famille, de cette prédication de tous les instants, surtout par les beaux jours de soleil, quand les couleurs de la peinture brillent de tout leur éclat.

Souvenons-nous que la vocation artistique de Léon Berthoud s'éveilla à la vue de quelques tableaux dans le château de Vaumarcus.

Grâce aux renseignements dont m'a fait part M. Paul de Meuron, secrétaire du Comité des Amis des Arts, j'ai pu établir une liste des tableaux et aquarelles qui ont paru dans nos expositions depuis 1842. J'en compte 3374.

En 1851, le nombre des artistes exposants était de 19; il fut de 56 il y a deux ans.

On a mis en loterie 509 tableaux, achetés pour une somme de 250,000 francs. Les particuliers en ont acquis pour 323,000 francs, seulement depuis 1866.

La Société dite Max. de Meuron (115 souscripteurs) a fourni 87,890 francs pour achats destinés au Musée, la Commune 56,000 francs. — Total des achats de peintures, 716,390 francs.

*
* *

D'abord confinées dans deux ou trois petites salles du Collège latin, nos expositions passèrent à l'étage supérieur du Collège des Terreaux, beaucoup trop vaste pour les besoins des écoles de ce temps; puis à la Galerie Léopold Robert, construite par souscription et inaugurée en 1864. Notre petite collection de tableaux suivit ces pérégrinations et aboutit enfin à l'Hôtel Dupeyrou, acquis par la Commune, qui leur accorda une généreuse hospitalité.

Mais si les salles de ce palais sont élégantes et s'accommodent des bals, noces et festins qui s'y succèdent dans cette fin de siècle, elles ne conviennent pas à une collection de tableaux; ils y perdent la plupart de leurs mérites parce qu'ils sont mal éclairés. Quelle déception pour les artistes et pour le public en voyant ce que devenait une peinture en passant de la Galerie Léopold Robert dans les salons fastueux de l'édifice voisin. Autrefois les lamentations des artistes n'auraient trouvé aucun écho. Mais les temps étaient changés; trente-huit années d'existence de

la Société des Amis des Arts avaient fait l'éducation de notre public; aussi lorsque l'on proposa dans les Conseils de la Commune et de la Municipalité de construire un Musée des Beaux-Arts, ce vœu ne fut pas repoussé comme insensé, mais pris en sérieuse considération, malgré la dépense probable et improductive de plusieurs centaines de mille francs. Les amis du bon vieux temps hasardèrent quelques timides protestations, aussitôt couvertes par la voix triomphante du progrès.

Le Musée fut construit; la porte nous en est ouverte par un concierge affable et complaisant, ce qui se voit quelquefois... Entrons.

Voici la première salle à gauche, salle magnifique, au haut de ce bel escalier dont je vous ai dit l'histoire; n'êtes-vous pas saisi à l'aspect soudain des grandes toiles d'où rayonne une lumière magique, et qui font l'effet d'un lever de soleil? Les deux vues de Rome, celle du lac de Wallenstadt, le grand chêne, de Max. de Meuron, les *Pâtres du Bernina* de son fils Albert; les splendides paysages de Léon Berthoud : *la Frohnalp,* le *Tibre à Borghetto*, les *Bords de l'Anio,* le *Château d'Estavayer,* son beau portrait par Ricard, l'exquise page de Gleyre : *Hercule aux pieds d'Omphale,* et bien d'autres enchantements, tout cela disposé avec un goût parfait.

Que de souvenirs évoqués dans cette belle salle, digne d'une grande cité! Mais, pour ne pas m'exposer à blesser des susceptibilités respectables, je me suis imposé le devoir de ne parler que des peintres qui ne sont plus, et que j'ai le mieux connus, malgré les élans de mon cœur vers les vivants que j'admire et que j'aime.

Et d'abord Max. de Meuron, dont la longue carrière fut presque exclusivement consacrée à l'art, qu'il adorait, qu'il a prêché avec l'ardeur convaincue d'un missionnaire au milieu des gentils, et auquel il est parvenu à amener de nombreux prosélytes. Un de ses plus beaux titres de gloire est de nous avoir donné ses fils, l'un peintre émérite, et très digne président de la Société des Amis des Arts, l'autre le secrétaire dévoué et la cheville ouvrière de nos expositions, à la fois la tête qui conçoit et le bras qui exécute[1]. Les traits de leur père nous sont transmis par le buste en bronze, œuvre excellente de M. le professeur Landry; il est placé dans le mur de l'escalier, et il est plus ressemblant que celui en marbre, de Schlœth. Le grand statuaire semble avoir ignoré la figure bienveillante, le sourire aimable et fin de

[1] Depuis que ces pages sont écrites, nous avons eu la douleur de perdre M. Paul de Meuron, qui nous a été enlevé soudain, le 4 avril 1893, peu de jours avant l'ouverture de notre dernière exposition.

son modèle. Je crois l'entendre encore, ce cher M. de Meuron, dire en riant et en se frottant les mains : « Voyez, malgré mon âge, je suis le plus vert de tous. » C'était dans une de nos expositions, et il montrait une jolie étude de hêtres touchée par lui d'un pinceau léger et savant. Il avait plus de soixante et dix ans et conservait sa belle humeur, sa vigueur et son entrain.

Plus tard encore, je le vis chez lui, dans une perplexité extrême; on lui avait envoyé, en lui proposant de l'acheter, une magnifique étude peinte, qu'on disait de Léopold Robert, et représentant une jeune italienne d'une rare beauté. La toile n'était pas signée et l'œil de M. de Meuron, affaibli par l'âge, cherchait dans le dessin, dans la touche, dans le coloris, dans les procédés du peintre, quelque indice qui lui permît de prononcer un jugement. Assis en face de cette délicieuse apparition qui lui rappelait les beaux types des Etats romains où il avait passé sa jeunesse, le vieux peintre sentait se réveiller en lui tout un monde d'émotions évanouies : « Voilà qui pourrait être de Léopold, murmurait-il, mais voilà qui n'est pas de lui; il ne traitait pas ainsi les cheveux et les étoffes; mais tu es belle quand même, toi, et celui qui t'a faite est un habile homme; pourquoi n'a-t-il pas signé cette étude ? » Il fallut appeler Aurèle Robert, qui le tira de peine en prononçant un verdict négatif.

Max. de Meuron est l'auteur d'un grand nombre de paysages; il est le premier qui ait pénétré dans les hautes Alpes; son petit tableau du *Grand Eiger* a frayé la voie à Calame, à Diday, et à toute l'école alpestre, dont il fut l'initiateur.

*
* *

La place occupée par Léon Berthoud dans cette salle n'est pas fortuite; il fut le disciple de M. de Meuron qui, de bonne heure, remarquant en lui des dispositions particulières et un goût prononcé, le prit chez lui, le fit dessiner sous ses yeux et, avec une bienveillance toute paternelle, le prépara aux études qu'il fit à Paris, puis l'envoya en Italie, la seule école, selon lui, pour un paysagiste. A Paris, Léon Berthoud entra en rapport et se lia avec les représentants de la jeune école du paysage : Flers, Troyon, Corot, Decamps, Daubigny, Rousseau, qui, après avoir été contestés, comme c'est l'ordinaire, par les partisans des anciennes doctrines, acquirent une éclatante célébrité. La dernière fois que je vis Léon Berthoud, peu de temps avant sa fin, il se lamentait de la mauvaise chance qu'il avait eue, lorsqu'il débutait dans la carrière

des arts, d'arriver à une époque de transition entre l'ancienne école et la nouvelle, qui en était encore à chercher sa voie, sans avoir rien de fixe: « J'allais de l'une à l'autre comme un voyageur qui a perdu son chemin et qui le demande à tous les passants; et puis, ajoutait-il avec tristesse, je n'avais pas la patte, cette habileté qui est naturelle à la plupart des Français. Avec la meilleure volonté du monde, j'étais emprunté, maladroit; là où les autres se débrouillaient facilement, je m'empêtrais dans des essais et des tâtonnements qui me faisaient douter de mes aptitudes. Ce n'est que vers la fin de ma vie que j'ai commencé à m'orienter, mais que de temps perdu ! »

Lorsqu'il entra au Gymnase de Neuchâtel, en 1837 ou 1838, nous nous trouvâmes ensemble aux leçons de dessin du professeur Moritz, père; Léon Berthoud arrivait de Vaumarcus, où habitait sa famille, et ne paraissait en aucune façon destiné à prendre dans les arts la place si distinguée qu'il occupa. Sous un extérieur rustique, déjà grand pour son âge, il ne dessinait pas mieux qu'un autre, mais se montrait ambitieux, choisissant les modèles les plus difficiles avec une confiance qui nous surprenait. Il parlait peu, travaillait (chose rare à cette leçon) avec une application et une ardeur extrêmes, et gagnait ainsi la sympathie de notre vieux professeur.

Après avoir assisté aux débuts d'un camarade qui est devenu mon ami, on comprend mon émotion en parcourant, au mois de mai dernier, l'exposition des œuvres de sa vie entière, du moins de ce qu'on a pu réunir. Ce fut aussi une grande surprise pour les visiteurs, lorsqu'il leur fut permis de passer en revue la multitude de ses splendides études peintes, de ses dessins si parfaits, et de juger des diverses phases de son talent, depuis ses premiers essais jusqu'aux grandes pages où éclatent à la fois son habileté, sa puissance d'observation, son sentiment poétique et sa suprême distinction. Léon Berthoud n'est jamais vulgaire; c'était un délicat qui adorait la lumière, les belles formes, le style. Personne n'a mieux peint l'air, les nuages et les eaux, ces éléments si importants du paysage.

Grâce à la générosité de sa famille, et des bienfaiteurs de notre Musée, nous possédons dans quelques toiles la suprême expression de son talent, celles où son originalité s'affirme avec l'intensité la plus haute: le *Tibre à Borghetto* est une toile de maître pleine de distinction et de style; il en a préparé la composition avec un soin particulier qu'attestent plusieurs études peintes et surtout un admirable dessin au crayon noir, que nous avons aussi. La *Frohn-Alp,* effet d'orage

sur le lac des Quatre-Cantons, vu de Brunnen, est une des plus belles choses qui aient été peintes dans nos Alpes; ce ciel sombre, ces eaux vertes, profondes, ces rochers qu'un furtif rayon de soleil éclaire d'une lumière ardente, cette barque d'un si beau style, composent un ensemble saisissant, d'une harmonie parfaite, qui semble conçu d'un jet, tant les diverses parties se lient par des transitions insensibles. Et quelle large peinture, si sûre et si hardie, où la brosse semble n'avoir jamais hésité !

Le *Sentier du Cervin,* dont nous avons l'étude superbe, grâce au conservateur du Musée, M. de Salis, qui non seulement conserve, mais augmente et multiplie, et le *Château d'Estavayer*, sont des pages précieuses, mais, à mon avis, la perle est cette toile digne de Claude Lorrain devant laquelle je vous prie de vous arrêter : *Les bords de l'Anio.* — « Ici on salue », dit Eug. Fromentin en arrivant à El-Kantara, ce pont d'où l'on a une échappée sur le désert semblable à une mer sans limites. Ce mot me semble exprimer la surprise et le ravissement du visiteur devant ce lever de rideau sur le monde enchanté de la poésie antique. Est-ce un rêve, est-ce une réalité, ce site existe-t-il ? Peu importe, il est là, devant nous, laissons-nous gagner par les séductions de ce tableau que de bons juges placent au-dessus des magiques compositions de Claude Lorrain. Quelle conception simple et heureuse, dans ses proportions, dans l'équilibre des masses, des ombres, des lumières, comme tout cela est achevé ! Sous un ciel d'une transparence idéale s'élèvent, à droite, des rochers d'un incomparable modelé, empourprés par le soleil du soir; à gauche, dans l'ombre, un groupe d'arbres dont la silhouette est exquise; au premier plan, des terrains d'un beau mouvement, de l'eau que l'on entrevoit, et, pour toute figure, un berger nu, assis, vu de dos, jouant de la flûte, un pâtre de Théocrite entouré de quelques chèvres. Et c'est tout. Mais de cette scène, rendue par le pinceau de notre ami, se dégage une impression suave de paix, de calme, de vie innocente et pure, au sein d'une nature embellie de toutes les grâces qu'a semées sur notre terre la poésie antique.

Cette impression nous prépare à goûter comme elle doit l'être une œuvre de même distinction, placée dans son voisinage, l'*Omphale,* de Gleyre, devant laquelle notre cher conservateur ne peut passer sans lui adresser un sourire, comme on sourit à une belle jeune fille, à une rose qui vient d'éclore.

J'emprunte les quelques lignes qui suivent au beau livre que Ch. Clément a consacré à la mémoire de Ch. Gleyre, son ami :

« Sous un portique de la plus belle architecture dorique, Omphale est assise sur un siège antique richement orné ; elle est de face, la tête un peu baissée ; sa main droite retient sa tunique blanche sur sa poitrine ; le bras gauche est replié à la hauteur de la ceinture. Les genoux sont recouverts d'une étoffe brodée tombant en plis élégants. L'amour, entièrement nu, s'appuie sur le genou gauche de la reine ; il joue avec la massue d'Hercule et regarde, d'un air railleur, le héros accroupi sur la peau du lion de Némée, et filant de la laine au fuseau, avec une docilité et une expression qui font pitié. »

Pour comprendre cette scène, il faut rappeler la donnée mythologique qui en fait le sujet. Après avoir tué Iphitus, Hercule fut atteint d'une maladie terrible ; l'Oracle de Delphes, consulté, lui annonça qu'il ne guérirait qu'à la condition de passer trois années en esclavage, et de remettre à Eurytus, père de sa victime, la moitié du prix de sa liberté. Il fut vendu à Omphale, reine de Lydie, qui s'éprit de lui et l'épousa.

Rien d'attachant comme cette peinture, incarnation de la grâce féminine, de la finesse et de l'exquise beauté. On peut soulever des objections à propos d'Hercule, auquel le peintre a laissé son caractère d'esclave soumis aux caprices d'une femme, qui symbolise la victoire de la beauté et de la faiblesse sur la force brutale ; mais tout le reste est parfait : visages, pieds, mains, draperies, architecture, clair obscur, tout porte l'empreinte d'une science consommée, d'un goût délicat et sûr ; chaque détail est étudié par un maître, et choisi par un archéologue ; une fois qu'on a vu ce tableau, on ne peut l'oublier. Dans son livre consacré à Gleyre, et devenu classique, Ch. Clément déclare que ce tableau est incontestablement un des plus beaux morceaux de la peinture moderne. J'ajoute qu'il est dans notre Musée un terme de comparaison pour éclairer notre jugement, et un voisinage dangereux pour les pinceaux inhabiles ou les peintures lâchées comme quelques artistes s'en permettent aujourd'hui[1].

J'ai eu l'avantage d'être admis dans l'intimité de Ch. Clément par son beau-père, Fritz Berthoud, à Fleurier, où il aimait à passer quelques semaines de l'été. Il fut l'ami dévoué de Gleyre, qui serait mort dans le dénûment s'il n'eût pris en mains la direction de ses affaires, en particulier la vente de ses tableaux, que les marchands achetaient pour des prix dérisoires. Il sut ainsi créer une petite fortune au grand artiste, qui le nomma son exécuteur testamentaire et lui légua tout ce que contenait son atelier.

(*A suivre.*) L. Favre.

[1] Nous devons ce chef-d'œuvre à M. Fritz Berthoud, qui le racheta de Goupil et nous l'a revendu pour environ 26,000 francs, prix d'achat augmenté des intérêts.

# LES PREMIÈRES PROMOTIONS A NEUCHATEL

## 1758 et 1759

En poursuivant des recherches dont le but serait d'élucider la question des médailles scolaires ou prix d'école de Neuchâtel, nous avons trouvé, d'après les indications de Haller [1], le récit suivant des premières cérémonies des promotions, que nous traduisons d'après les *Monatliche Nachrichten einicher Merkwürdigkeiten in Zürich, gesammelt und herausgegeben von Jahre 1758,* p. 59 :

I. Février 1758

Après qu'un sage magistrat a reconnu la nécessité d'accorder une attention spéciale à l'amélioration des établissements fondés pour l'instruction de la jeunesse, — et dans ce but il a promulgué dernièrement dans les collèges de la ville, avec le concours de MM. les pasteurs et hommes d'école, différentes ordonnances très utiles et servant à faciliter l'étude des langues et des belles-lettres, pour exciter toujours plus le zèle des enfants, — on a organisé différents prix, qui dorénavant doivent être distribués tous les ans aux diverses classes dans l'église, devant toute la communauté, et ordonné que l'on doit inscrire dans les registres publics les noms de ceux qui les obtiennent.

Cette cérémonie eut lieu pour la première fois dans cette ville le mercredi 12 avril. Elle commença par un excellent sermon que prononça le prédicateur de la semaine, M. Petitpierre, qui choisit comme chant un psaume convenant à la circonstance et comme texte les paroles du sage roi Salomon dans ses Proverbes XXII, 6.

Le sermon terminé, lorsque les magistrats et le prédicateur eurent pris leur place, M. Bertrand, nommé dernièrement recteur du collège,

[1] Voir article Alf. Godet : *Musée neuchâtelois* 1891, p. 89 et 262.
A ce propos, disons que les *Monatliche Nachrichten* de 1758, 1759 et 1760 ne renferment rien qui ait trait à l'initiative de deux riches particuliers pour la frappe d'une médaille scolaire en 1758 et à l'opposition du clergé.

fit un discours dans lequel il traita d'une histoire chronologique du comté de Neuchâtel, qui mentionne ses origines et les événements les plus importants du commencement jusqu'à nos jours.

Quelques élèves de chaque classe prononcèrent alors différents discours publics arrangés d'après leur âge, propres à les animer et à les préparer à se faire entendre en public. Tous s'en acquittèrent au grand contentement des auditeurs et reçurent là-dessus les différents prix qui leur étaient destinés.

Monsieur le maître-bourgeois Osterwald, en sa qualité de commissaire des écoles, donna communication à l'assemblée des changements intervenus dans le collège, et constata que depuis la dernière visite on avait remarqué avec joie une différence sensible dans le progrès des études. Il donna aux *régents* une louange convenable, et surtout au recteur, qui a déployé beaucoup de zèle pour faire du collège un des plus florissants. Il termina son discours par des recommandations très appropriées à la jeunesse de répondre par son zèle aux bonnes dispositions dans lesquelles on se trouve pour elle.

M. le pasteur Petitpierre termina cette cérémonie en ajoutant quelques recommandations nouvelles et en appelant la bénédiction du Tout-Puissant sur cette jeunesse et sur les soins qu'on prend d'elle.

## II. Juin 1759

Il a été indiqué ailleurs comment MM. les inspecteurs du collège de Neuchâtel ont réussi non seulement à le replacer dans son ancien état au moyen de saines ordonnances, mais encore à lui donner un éclat qu'il n'a jamais eu, par l'introduction des promotions solennelles. Nous avons à indiquer, à ceux qui connaissent l'importance d'efforts pareils, que cette cérémonie a été célébrée pour la seconde fois dans la petite église de la ville, le 16 mai, de la manière la plus réjouissante en présence du magistrat, et en outre de beaucoup de bourgeois qui se distinguent par leur rang et leur naissance. M. le doyen Petitpierre, qui était de semaine, y fit une excellente prédication sur ces paroles : « Me voici, mon Dieu, moi et les enfants qui tu m'as donnés. » Lorsque le service divin eut été terminé, et que chacun eut pris la place qui lui était assignée, Monsieur Bertrand, recteur du collège, ouvrit la cérémonie par un excellent discours sur l'*amour de la patrie*. Deux écoliers de la première classe tinrent là-dessus deux discours sur l'éducation des Spartiates et des Athéniens. Deux autres élèves récitèrent ensuite

différents morceaux poétiques choisis. M. le maître-bourgeois Osterwald, qui remplit encore les fonctions de commissaire des écoles, entretint l'assemblée du succès des visites spéciales de ce collège et de quelques nouvelles mesures prises pour développer une institution si utile. Enfin M. le doyen termina la cérémonie, comme l'année précédente, par des paroles touchantes à l'adresse des écoliers, et par les vœux les plus cordiaux. Ainsi furent célébrées les secondes promotions. Une heureuse expérience nous en garantit les fruits. L'entente cordiale est de nouveau rétablie dans le collège. Le nombre des élèves augmente de jour en jour. Le goût pour les Belles-Lettres croît journellement. Tout présage un succès plus heureux et plus satisfaisant. C'est ce que l'on peut se promettre entre autres des places nouvelles créées dernièrement par le magistrat. Le collège de Neuchâtel comprend 4 classes. Grâce à l'organisation nouvelle, le niveau de chacune s'est élevé de telle façon que, sans nuire à la gradation des études, la première classe est fortifiée de telle manière qu'on y explique non seulement les auteurs latins et grecs les plus difficiles, mais qu'on y enseigne en outre la géographie ancienne, l'histoire, la morale païenne et les antiquités romaines. D'autre part, chacun connaît les dons excellents de M. le recteur, sa science rare chez un homme aussi jeune, son zèle pour le bien du collège, le progrès des leçons, par lequel il répond à différents reproches, et comment par conséquent il s'est acquis sur ce point un droit à la reconnaissance de la part du magistrat et du public.

Tenant compte de ces différentes raisons et entendu le rapport présenté par M. le maître-bourgeois Osterwald, le magistrat a décidé dans une assemblée tenue le 21 mai, que dorénavant la première classe de la ville de Neuchâtel serait transformée en Auditoire et que M. Bertrand serait honoré du titre de professeur de Belles-Lettres. Ensuite de cela MM. les pasteurs, suffragants et pasteurs du vendredi, aussi MM. les Quatre Ministraux firent convoquer pour le mercredi 30 mai tous les régents et les élèves du collège. Le pasteur en semaine, M. Deluze, y proclama publiquement, au nom du magistrat, à M. Bertrand la nouvelle dignité dont il avait été revêtu, avec l'expression des sentiments de respect, d'affection et de reconnaissance qu'éprouve le louable magistrat de la ville, aussi bien que le public en sa faveur. Il recommanda aussi à MM. les régents et aux écoliers de lui rendre les devoirs qui lui appartiennent. Après que le nouveau professeur eut pris la parole, il témoigna sa reconnaissance et son dévouement à un collège dont il est le principal restaurateur. Enfin un étudiant en philosophie, fils de M. Gallot, régent

de la 4$^{me}$ classe, demanda la permission de parler, et exprima dans son discours d'une manière réfléchie et intéressante au nom de tous les élèves du collège, la joie que leur cause la nouvelle institution, ainsi que leur attachement respectueux envers M. le professeur Bertrand et leur désir de se rendre toujours plus dignes de la peine qu'on se donne pour leur instruction.

Il serait inutile d'énumérer les différents avantages et la grande utilité que l'établissement de cette nouvelle place de professeur de Belles-Lettres peut procurer, aussi bien à la jeunesse de Neuchâtel, qu'aux étrangers, qui y séjournent habituellement en grand nombre. Non seulement les uns et les autres peuvent y faire d'une manière prolongée leur cours d'humanité, mais ce qui est mieux encore, ils ont la facilité de profiter d'un enseignement spécial dans la philosophie, que M. le professeur Bertrand, qui n'est pas moins expérimenté dans cette branche que dans les Belles-Lettres, distribue tous les jours à un nombreux collège d'étudiants. Ceux qui se vouent à la théologie, au droit et à la médecine, trouveront dorénavant dans la ville de Neuchâtel tous les moyens nécessaires pour se mettre en état de continuer avec avantage de plus hautes études.

W. Wavre.

---

# LA LOTERIE ROYALE DE 1776

(Suite et fin — Voir la livraison d'août 1893, page 186)

Les réclamations royales au sujet de Uden et des contestations juridiques se succèdent rapidement; la première lettre du roi est de mars 1779 :

Amés et Féaux. J'ai reçu le très humble rapport que vous m'avez adressé relativement aux plaintes que le sieur Uden porte contre vous dans les affaires du Lotto, établi là-bas. Quoique ce rapport soit directement contraire à ceux que le dit sieur Uden ne cesse pas de me faire par rapport aux embarras, aux désavantages et aux pertes qu'il éprouve là-bas dans les procès qu'on lui

suscite de tout côté, Je veux pourtant croire que vous n'y avez pas tant de part que le sieur Uden prétend, cependant Je remarque bien à travers les protestations et les assurances de fidélité et de soumission dont ce rapport est parsemé, que les ressorts judiciaires de là-bas font tout ce que la constitution du païs leur permet, pour embarrasser et mortifier le sieur Uden. Ce dernier ne demandant que bonne et briève justice, vous pouvés mettre le sceau à vos protestations en la lui faisant administrer dans les procès qui sont encore à décider, et nommément dans l'affaire de Favre-Bulle qui selon les apparences est aussi frivole que celles de Gendre et de Heussler. Dès que ce procès sera jugé, Je veux que le fond de cautionnement des actionnaires ne soit plus saisi par des prétentions aussi frivoles que celles-ci, mais que les prétendants soient renvoyés au ressort d'ici, vû que les tirages ont déjà cessé depuis le mois d'août de l'année passée. Etant aussi informé que l'avocat Pury s'est permis des expressions indécentes en plein Conseil contre mon Conseiller d'Etat de Perrot, Je suis très surpris que vous n'ayez pas relevé une pareille insulte faite à votre corps et qui tend à avilir mon autorité de Souverain dont Je vous ai revêtu.

Comme ce dit conseiller assure n'avoir plus aucun interrêt au Lotto, Je ne vois pas de raison pour l'exclure des délibérations à faire à ce sujet. Je veux donc qu'il assiste tant à mon Conseil d'Etat, qu'aux assemblées des trois Etats en sa qualité de châtelain de Boudry après avoir déclaré préalablement par honneur et devoir de n'avoir aucun interrêt au Lotto, ce qui aura d'autant moins de difficulté que les trois Etats selon leur manuel du 9 de mai passé, ont déjà opiné eux-mêmes, que sa commission de député ne l'empêchait pas de juger ces causes.

Le nommé Maurer aïant aussi commis un faux, Je vous enjoins de le faire saisir et mettre en lieu de sureté à la demande et aux frais du sieur Uden et des autres actionnaires dès qu'il reparaîtra là-bas.

Tous ces ordres étant fondés sur la plus parfaite justice Je ne doute pas que vous ne réalisiés les protestations de fidélité et d'attachement que vous me faites dans votre rapport, en les exécutant avec autant de célérité que d'exactitude.

Fait à Berlin le 19 mars 1779. Par ordre du Roi :

[S] DERSCHAU. SCHULENBERG. DE GAUDY.

La seconde missive du roi est du 17 juin 1779 ; nous la reproduisons parce qu'elle contient une allusion à un fait qui clôt l'histoire de la loterie.

... Amés et féaux. Je viens de recevoir une requête du sieur Uden par laquelle il porte des plaintes très fortes contre la sentence rendue dans le procès du nommé Favre-Bulle avec l'Administration du lotto, tant par le Conseil de la Ville que par l'Assemblée des Trois Etats de Neufchâtel.

Quoi qu'il y ait du pour et du contre dans cette affaire, Je veux cependant bien croire que les juges de ces deux instances ne se soient décidés que par

des raisons très prépondérantes contre l'Administration du lotto, en trouvant le nommé Favre Bulle bien fondé dans sa demande. Mais comme le dit sieur Uden et les autres actionnaires ne cesseront pas de s'en plaindre Je serois bien aise de voir les raisons qui ont fait rendre et confirmer cette sentence. Vous aurez donc soin de faire copier les minutes des deux instances et me les envoyer, afin qu'on puisse répondre aux requêtes du sieur Uden. Je veux aussi savoir pourquoi le Conseiller d'Etat de Perrot, n'a pas été admis en sa qualité de châtelain de Boudry à l'assemblée des Trois Etats, conformément à mes ordres positifs du 19 mars et pourquoi le maire de la Côte David de Pury parent de l'avocat Pury qui a plaidé la cause de Favre-Bulle, lui a été substitué lorsque cette affaire a été jugée par les trois états. Fait à Berlin le 17 Juin 1779. Par ordre du roi:

[S] DERSCHAU. SCHULENBERG. DE GAUDI.

On voit que l'affaire prenait une importance toujours plus considérable : il s'agissait à cette heure de l'indépendance et de l'intégrité des tribunaux du pays.

Le 13 juillet, le roi insistait de nouveau sur ces questions :

... Il vous a été enjoint par mon Rescript du 17 du mois passé de m'exposer les raisons qui ont fait confirmer au Conseil des trois Etats la sentence rendue par celui de la ville, dans le procès du nommé Favrebulle avec l'Administration du Lotto de là-bas, ainsi que de Me rendre compte pourquoi le Châtelain de Boudry n'assistait pas à la dite Assemblée des trois Etats conformément à mes ordres positifs du 19 mars et pourquoi le Maire de la Côte David de Pury, parent de l'avocat Pury qui a plaidé la cause de Favrebulle lui a été subsitué lorsque cette affaire a été jugée par les trois états. Comme vous n'avez pas encore satisfait à ces ordres, je vous les réitère, et j'attends votre rapport sans délai. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

De son côté, le Conseil d'Etat se défendait de son mieux, et après l'envoi des procédures, il écrivait en cour le 20 septembre 1779 :

Lorsque par son Rescrit du 17 juin V. M. nous a témoigné qu'Elle serait bien aise de voir les raisons qui ont fait rendre et confirmer la sentence rendue dans le procès du nommé Favre Bulle avec l'administration de Votre Lotterie royale, nous n'avons pas cru pouvoir mieux remplir ses intentions royales qu'en envoyant à V. M. le corps même de la Procédure où sont contenues toutes les raisons qui ont été alléguées de part et d'autre, et qui ont pu diriger les Juges dans leurs opinions. Aujourd'hui Sire nous apprenons par le nouveau Rescript dont V. M. nous a honorés le 17 du mois passé, que nous n'avons pas compris le véritable objet de ses ordres qui ne tiendroient pas à avoir les actes de la procédure, mais les raisons qui ont déterminé les tribunaux, V. M. supposant, que ces raisons doivent exister soit dans les registres du tribunal, soit dans la mémoire des Juges.

Sur cela Sire nous devons avoir l'honneur de rapporter très respectueusement à V. M. que les motifs des deux sentences rendues dans ce procès n'existent dans les registres et plumitifs d'aucun des deux Tribunaux qui les ont renduse; les sentences n'ayant pas coutume d'être jamais motivées; que les Juges même se bornent très souvent à dire leurs opinions, sans les discuter, et que c'est la pluralité de ces opinions qui forme la sentence à laquelle tous les membres du Tribunal sont obligés de se conformer, sans qu'il soit loisible à aucun d'eux de révéler leurs suffrages et opinions à qui que ce soit, ainsi que V. M. s'en convaincra si Elle daigne jeter les yeux sur le serment que prêtent tous les juges aux Etats à leur entrée dans ce tribunal.

Dès là Sire Votre Majesté voit sans peine que nous n'avons aucun moyen de connaître les motifs particuliers qui peuvent avoir déterminé chacun des Juges qui ont composé le souverain Tribunal dont la dite sentence est émanée, mais que ces raisons doivent nécessairement exister dans la Procédure, puisque c'est sur la procédure seule que le procès a été plaidé par les parties et décidé par les Juges. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

En outre, le Conseil expliquait à la cour que le châtelain de Boudry, de Perrot, avait été remplacé à l'assemblée des Trois Etats, parce qu'il se trouvait mêlé aux transactions de la loterie, ayant même été jusqu'à un certain point mandataire des commissaires de l'entreprise; le Conseil ajoutait :

Votre Maire de la Côte David de Pury a été appellé à le remplacer par la matricule, sans que ses relations d'affinité au troisième degré avec l'avocat de Favre Bulle ayent pû le dispenser de prendre place au tribunal, puisqu'une loi expresse passée en 1748 n'en écarte d'autres parents des avocats, que leur père, beau-père ou grand'père; devant d'ailleurs observer à V. M. que ce remplacement n'a pas rencontré la plus légère opposition de la part d'aucune des deux parties, qui l'ayant au contraire accepté pour Juge, ne sont plus en droit ni l'une ni l'autre d'attaquer sa vocation, ni même de s'en plaindre.......

Signé : PETITPIERRE, ROUGEMONT, C.-G. D'IVERNOIS, Jérôme BOYVE, DE SANDOZ-ROLLIN, Fréd. DE PIERRE.

Le magistrat incriminé, David de Pury, s'adressa aussi au roi, non sans avoir soumis le texte de sa lettre aux membres du Conseil; elle contenait la déclaration suivante :

J'ai l'honneur de représenter à V. M. avec un très profond respect, que c'est contre mon gré que j'ai pris connaissance du procès concernant l'Administration de la Loterie Royale et que j'aurais désiré de n'être pas juge de celui que Favre Bulle lui avait suscité.

J'ajouterai que pendant la tenue de ces mêmes Etats, j'ai refusé à deux reprises de faire les fonctions de juge pour vôtre Conseiller d'Etat et Châtelain

de Boudry qui était absent, à moins que le Souverain Tribunal ne me l'ordonna positivement.

Ce dernier fait sera justifié par ce qui est énoncé dans les Manuels des Trois Etats, quoiqu'il n'ait pas été porté dans l'extrait qui accompagne cette très humble relation.

[S] D. DE PURY.

Une délibération du Conseil d'Etat de la même année 1779 a son importance pour démontrer à quel point de vue se plaçait l'autorité exécutive de la Principauté vis-à-vis des réclamations royales et des tribunaux du pays, et comment elle entendait tout à la fois dégager sa responsabilité, délimiter sa propre compétence et respecter l'autorité judiciaire :

Le Conseil ayant pris en singulier examen les Rescrits du Roi, il a jugé convenable d'examiner séparément les divers articles et prenant en objet concernant les embarras difficultés et désagréments que le sieur Uden éprouve dans le cours des procès qu'on lui suscite dans ce Pays Il sera répondu à Sa Majesté que le Conseil ne peut qu'être mortifié de n'avoir pas réussi à édifier S. M. par son rapport du 8 février, et qu'il avait d'autant plus lieu de s'en flatter, qu'il n'a pas le moindre intérrêt dans toutes ces affaires, qui ne lui causent que de la peine et du désagrément, et que pour ce qui est des Tribunaux, le Conseil supplie S. M. de se faire représenter les Procédures afin de se convaincre de leur conduite, puisque par là Elle verra que si ces procès ont éprouvé des embarras et des longueurs, c'est le seul et unique fait des deux parties, et notamment du sieur Uden qui s'est pourvu plus d'une fois au Conseil pour des délais qui lui ont été accordés, en sorte qu'à cet égard il est absolument sans plainte. S. M. disant au Conseil qu'il dépend de lui (Conseil) de mettre le sceau à ses protestations en faisant administrer bonne et prompte justice dans les procès qui restent à décider, Il sera répondu au Roy que le Conseil aura soin que les procès qui restent à décider soient amenés le plus promptement possible à leur jugement définitif, ce que la Constitution de l'Etat admet particulièrement dans la circonstance présente à raison de la publication des Etats qui met tout plaideur en droit de faire assembler la Justice pour instruire leur procès du jour à la journée, ce dont il dépend du sieur Uden de profiter. Qu'étant simple juge d'ordre, le Conseil n'influe en rien sur la sentence des Tribunaux proprement dit, ses fonctions ne l'apellant qu'à faire observer les formes judiciaires, ce dont il se fera un devoir particulier dans le procès en question. Par un 3$^{me}$ article S. M. entend que dès que le procès de Favre Bulle sera jugé, le fond du cautionnement des actionnaires cesse d'être saisi, pour des prétentions aussi frivoles que celles-là, mais que les prétendans soient renvoyés aux Tribunaux de Berlin, vu que les tirages ont déjà cessé, au mois d'août de l'année passée. A quoy il sera répondu que les fonds qui sont icy à titre de dépôt et de cautionnement n'étant affectés que par la saisie accordée à Favre Bulle dès que le procès sera jugé si sa prétention

vient à être réprouvée, ce fonds redeviendra libre, et que si alors il se présente de nouvelles prétentions pour gains faits à ce Lotto, le Conseil se conformera aux ordres de S. M. Par un 4^me^ article S. M. reproche au Conseil de n'avoir pas relevé les expressions indécentes, dont s'est servi le sieur avocat Pury, en plein conseil lorsqu'il récusa M. de Perrot conseiller d'état et châtelain de Boudry, à quoy il sera répondu, qu'à cet égard, le Conseil ne peut que se référer au verbal envoyé à S. M. le 8 février et que l'on ne se rappelle pas qu'il se soit rien passé alors, qui exigeât l'interposition de l'authorité du Conseil, que M. le châtelain de Boudry ne lui a porté à ce sujet aucune plainte, et qu'en toutes occasions, le Conseil se fera un devoir de faire respecter les authorités souveraines qui lui sont confiées. Par un 5^me^ article Sa Majesté entend que M. de Perrot Conseiller d'Etat et châtelain de Boudry, assiste dorénavant aux délibérations du Conseil qui intéressent le Lotto, tant au Conseil d'Etat qu'aux assemblées des Trois Etats, à quoy il sera répondu Que si M. le Châtelain de Boudri n'a pas jugé dans les Procès que le Lotto a soutenu aux Etats, c'est que lui-même a souhaité d'être dispensé, qu'au reste le Conseil lui a communiqué les ordres du Roy, et que le brevet ordinaire pour les Etats lui sera expédié. . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

La perte des procès engagés devant les Etats entraîna nécessairement la ruine du Lotto et par contre-coup celle de Uden; de nombreuses saisies furent pratiquées sur le fonds de garantie, et Uden fut même décrété de prise de corps par le Conseil d'Etat, puis, relâché sur les instances de la cour de Berlin, il quitta le pays, et la loterie fut enterrée pour toujours.

Nous voici arrivé au terme de notre étude. Une remarque avant de conclure.

Deux pièces datées de 1778 et signées par Vonderveid, baillif bernois de Pont-en-Ogoz, prouvent que l'instigateur de la loterie, Venceslas Maurer, s'occupait aussi d'autres entreprises du même genre, car le baillif en question lui demande des billets de Coblence et de Dillingen en même temps que des lots de Neuchâtel.

Enfin, la question de la loterie était terminée, mais une opinion curieuse à connaître est celle du baron Andrié de Gorgier dans le cours du conflit. Il écrivait au gouvernement :

A Monsieur le Chancelier.

Monsieur et très honoré Ami.

Excusez-moi, je vous supplie, et s'il y a lieu, faites mes excuses respectueuses à M. le Président, de ce que je ne me trouve pas au Conseil de demain, il est tombé trop de neige cette nuit, et il en est encore trop tombé ce matin, pour qu'il me soit praticable de sortir de chez moi. Vous connaissez d'ailleurs

ma façon de penser. Elle n'a différé de la vôtre il y a huit jours que dans la tournure; je voudrais tout dire à la Cour, tant ce que je pense moi-même comme son Conseiller, que ce que pense le Public, en tant que respectable, mais pour cela je préférerois la simple voye de *l'Exposition* au moyen ordinairement compliqué de *la Remontrance :* celle là ne compromet point l'amour propre, au lieu que celle-cy le met en jeu; et je crois que pour réussir dans les affaires publiques, il vaut mieux en général parler à l'Esprit qu'au Cœur. Vous connoissez les Princes, ce sont de beaux Coursiers qu'il faut plus souvent caresser que réprimer; en leur donnant de la main sur le col, en les flattant par la crinière, on leur fera toûjours faire plus de chemin, qu'en les menant par la bride: un frein quelconque est un sujet de mortification; l'on peut avoir droit quelquefois de le mettre, mais rarement le reçoit-on sans humeur.

Je suis donc pour parler raison à la Cour, je suis pour lui tout dire: Mais comme j'ai très bonne opinion de son discernement, je ne suis pas pour qu'on la sollicite. Je puis me tromper, mais dans l'affaire dont il s'agit, je crois que c'est elle qui court le plus grand risque.

Pour le présent, elle ne voit pas le danger; elle a tant d'autres choses à voir; mais pour l'avenir elle le verra, et y remédiera sans faute.

Alors sans nous targuer de notre prévoyance, je crois que nous devrons concourrir à ses vues en lui laissant tout l'honneur de s'être détrompée par elle-même; mais en attendant, je crois qu'après notre représentation actuelle, notre tâche sera, si nos Raisons ne sont pas écoutées, d'avoir l'œil bien ouvert sur le début, la marche et le progrès de l'Etablissement, pour en donner les informations les plus exactes, à la suitte desquelles, j'ose bien n'en pas douter, viendra l'ordre de Révocation, que nos lumières et notre bonne foi n'auront pû nous procurer auparavant.

Je suis dans tous les sentimens distingués et invariables que vous me connoissez

Monsieur et très honnoré ami

Votre très humble et très obéissant serviteur

[S] GORGIER.

A Gorgier ce 16 Février 1777.

Le Conseil suivit en partie, comme nous l'avons vu, ces conseils d'un homme influent à la cour, mais il sut aussi déployer une énergie et une persévérance qui, tout en sauvegardant les droits de l'autorité neuchâteloise, nous délivrèrent à jamais, il faut l'espérer, de la peste des loteries.

MAX DIACON.

# MISCELLANÉES

**Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.**

(Suite. — Voir la livraison de mai 1893, page 121.)

*Janvier 1656.* – Le 17 nous heusmes une vasche qui fist deux veaux d'une ventrée, deux genises. Je les fits nourrir toutes deux, estoient d'un poel gris salle et tellement semblables qu'on ne les heu sçeu discerner l'une d'auec l'autre sans aucune autre tasche que ce soict et esgalles en grosseur et en tout.

Le même jour je partits pour Berne auec le S^r^ Bugnot de St-Blaise au nom du corps des Bourgeois de la Coste et Chastelainie de Thielle pour au nom des dicts bourgeois présenter le secours à leurs Excellences de Berne. Mons^r^ l'Advoyer de Graffenried nous tesmoignat auec plusieurs Seign^rs^ en auoir grande satisfaction et nos hommes furent mis dans les compagnies qu'on envoyat à leur secours. Je demeurai cinq iours au dict voyage.

Le 9 logèrent ici Auvernier deux compagnies de deux cents hommes de Genève et une compagnie de cent hommes à Collombier du dict lieu allants au secours de Messieurs de Zurich. Je logeay les capp^ne^ et enseignes et le commissaire. Le premier capp^ne^ s'appeloict Pierre de Bon, menoict un sien jeusne fils auec lui. L'appeloyent Maior. L'autre Gyrard et l'autre Fabry. Le commissaire estoict des Sarrasins, cestoict de braves capp^nes^ et de bons soldatz.

Le 12 la compagnie des bourgeois de la ville de Neufchastel est partie au secours de Berne environ cent hommes. S^r^ Henry Trybollet estoict capp^ne^, Nycollas Ustrewalder lieutenant, Fredrich Purry enseigne.

Le 27 partits les deux compagnies de ce contez au secours de Leurs Excellences de Berne, de chascune environ deux cents hommes. En la première estoict cappitaine le S^r^ Simon Merveilleux, S^r^ de Bellevaux, conseillier d'Estat et mayre de Rochefort. Hory lieutenant. Samuel fils

du dict Sr Merveilleux, enseigne. En l'autre estoict cappitaine le Sr Henry Chambrier, mayre de Collombier, Jean Fredrich Rougemont lieutenant, Pierre Trybollet enseigne. Louy Cortaillod d'Auvernier sergeant.

Le moys de janvier fust froyd et sec, souvent la byse par foys les brouillards et par foys clair et froyd : où le soleil donnoit y dégeloit, mais geloict fort la nuict. Ne tomba tout le dict moys ny nege ny pluye, si non un peu vent et un peu pluye le 29.

*Feurier 1656.* — L'on a heu nouuelle comme il y auoict une trèwe entre Zurich et Berne Lutzerne et les petits cantons, ce pour parvenir à une paix. Les canthons de Basle, Schaffousse, Frybourg, Soleurre estoient les passificcateurs. Il y heu cependant des attacques par les petits canthons contre ceux de Zurich, mais furent repoussez avec perte. Comme aussi entre les Lutzernois et les Bernois du costé de Scheannau, deffirent quelques Lutzernois et quelques prysonniers.

*Apuril.* — Le moys d'apuril fust un peu froyd du commencement, quelque peu nege et pluye sur le millieu, sur la fin assez beau. Gela bien fort le 9, gela encor le 17.

*May.* — Le 20 Louy fils de Jonas Cortailliod a presté serment de Justissier en l'honorable Justice de la Coste en la place du sieur Jean Lardy.

Le 4 j'ai esté parrain avec Michel Rossel d'une fille estant à f.feu Jacque Galland, marraine ma niepce Esabey et Magdelaine Beynon femme de Samuel Bonhoste de Peseux, petit sautier, son nom Marie Magdelaine. On a esbourgeonné le 14.

*Juin* le 8 la jeunesse d'Auuernier se pourmenat auec les armes, firent leur cappne Jean Henry mon fils.

Il fust bien des cerisses, médiocremen de prunes. L'on ne fist pas beaucoup de foing au bon pays, l'on disoict que les gelées de lyvert auoyent cuict les racines des herbes des prés à cause qu'il ne tomba pas beaucoup de nege pour couurir la terre et la terre gela rudement, car après des pluyes au commencemen de lyvert il gela rudement que les prés estoyent couverts de glasse et ainsi la gelée continuat qu'ils furent rudement gelés jusques sur la fin de feurier.

*Septembre.* — Lonze, jeusne public et général par toutz les lieux réformez du pays de Suisse, Genève et ici pour remercier ce bon Dieu de la paix des cantons. — Le ban des vendanges le 27.

(*A suivre.*)

# VUE DE LA CHAUX-DE-FONDS EN 1840

(AVEC PLANCHE)

Nous pensons faire plaisir à nos amis de la Chaux-de-Fonds en publiant aujourd'hui, dans le *Musée,* une vue de la principale rue du « Grand Village » en 1840, la rue du Petit-Quartier.

Elle est tirée de la publication intitulée : *Album neuchâtelois*, publiée par H. Nicolet, lithographe à Neuchâtel.

L'ouvrage complet se compose de 30 lithographies de 18 cm. de long sur 13 cm. de large, entourées d'un encadrement en couleur claire, gravé par A. Thez. La plupart des planches sont dessinées d'après nature et lithographiées par *Welter,* quelques-unes sont de Bettannier, d'autres des deux artistes à la fois. — La couverture des livraisons est ornée d'une vue de la porte du Château, dessinée par Welter, avant sa destruction.

La planche que nous reproduisons ici est dessinée d'après le *daguerréotype*, qui faisait, à cette époque, son apparition. Au premier plan, on peut voir l'artiste photographe avec son appareil. *Tempora mutantur !* Aujourd'hui, sur le terrain vague et mal aplani d'autrefois, s'allonge la belle et large rue Léopold Robert, que termine la fontaine monumentale, érigée en 1888. On ne s'y reconnaît que grâce à la façade des maisons du fond.

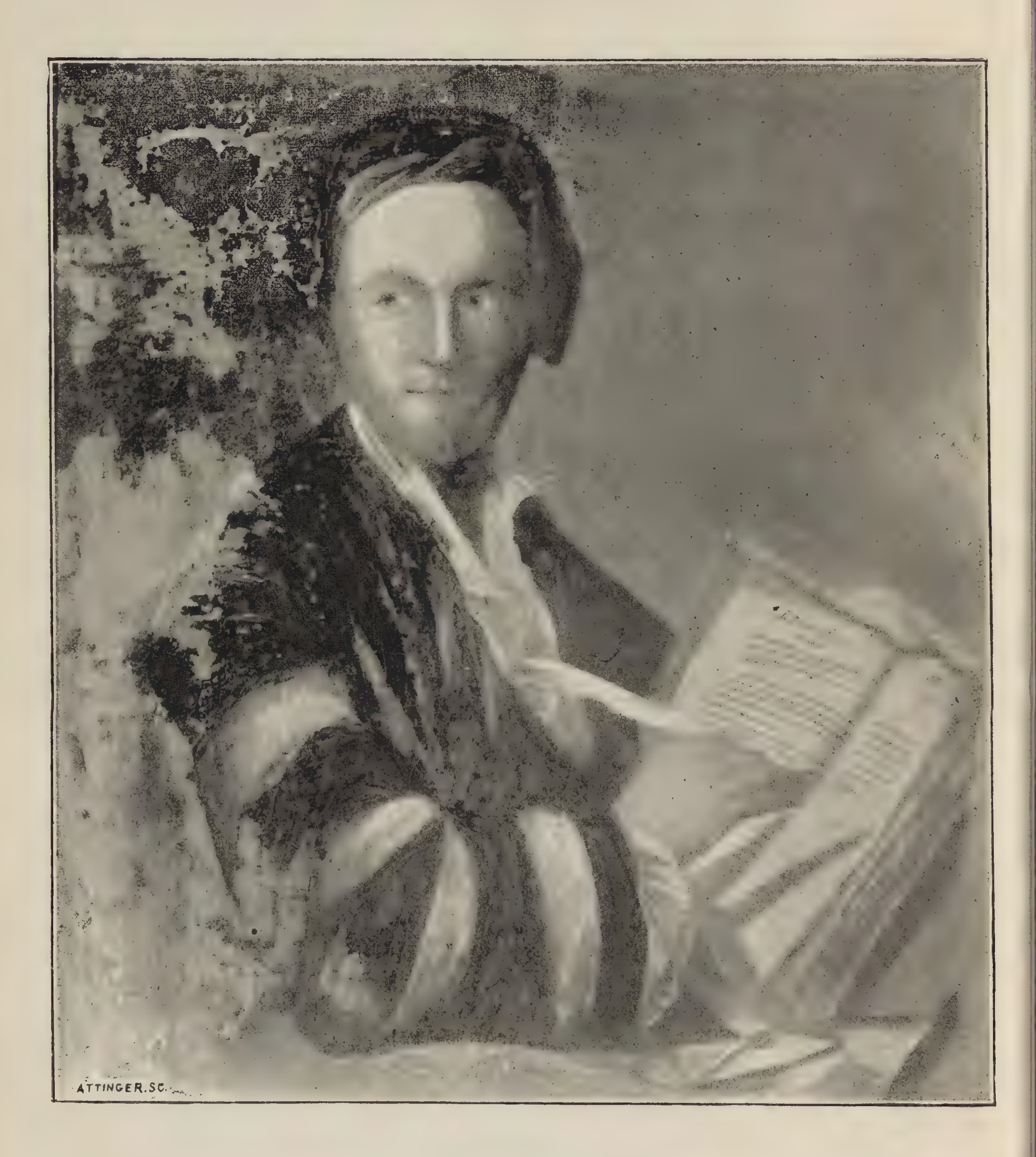
Certes, c'est toujours avec un certain sentiment de tristesse que nous voyons disparaître un à un les vieux souvenirs de notre passé. Mais qu'y faire ? C'est une loi presque fatale. Pouvons-nous regretter qu'une rue sale, mal aérée, étroite, malsaine, se transforme en une large artère où l'air circule, où les passants trouvent des trottoirs commodes, où les maisons à larges baies laissent pénétrer dans les appartements la lumière avec la santé ? Non. L'égoïsme de l'archéologue doit faire place ici à un sentiment plus humanitaire. Grâce à la gravure et à la photographie, tous ces vieux monuments que la civilisation moderne a condamnés, peuvent être facilement conservés. Mais ne détruisons rien sans nécessité, et surtout ne détruisons aucun édifice important sans en fixer l'image exacte. De cette façon, chacun y trouvera son compte.

A. G.



VUE DE LA CHAUX-DE-FONDS EN 1840

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel




EMER DE VATTEL

1714-1767

# EMER DE VATTEL

(AVEC PLANCHE)

Le portrait dont nous donnons ici une reproduction appartient à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. Nous ignorons qui en est l'auteur, et Bachelin, dans son *Iconographie* (p. 264), ne nous le dit pas. Mais, à coup sûr, il est fait de main d'artiste : le célèbre jurisconsulte est représenté en buste, grandeur naturelle, vêtu d'une robe de chambre rouge, la tête enveloppée d'un foulard, et la plume à la main, écrivant la préface du *Droit des gens*. Ce portrait a beaucoup d'allure et de caractère. Il a été lithographié par Domon et figure dans le *Portefeuille de portraits neuchâtelois* de Hercule Nicolet (1840). Le *Messager boiteux* de 1851 a publié à son tour une gravure sur bois d'après le même original. Mais nous n'en possédions pas encore de reproduction directe, et nous avons tenu à en offrir une à nos lecteurs [1].

La célébrité dont jouit encore le nom de Vattel nous en faisait un devoir. Son *Droit des gens* est un livre classique. Sans doute il a vieilli ; on peut même dire que Vattel ne fut point en son temps un initiateur, mais plutôt un vulgarisateur, car le fond des idées de son grand ouvrage appartient à Wolff. Mais l'écrivain neuchâtelois a eu le mérite de combler à propos une lacune dans la littérature juridique de la France, de mettre de l'ordre et de la lumière dans un sujet très vaste, très touffu, et de revêtir d'un style agréable, parfois chaleureux, des principes dont plusieurs sont encore à la base du droit moderne.

Rappelons que Emer de Vattel naquit en 1714 à Couvet, où son père, David Vattel, était pasteur. Sa mère était Marie de Montmollin.

A ce propos, signalons une confusion que plusieurs biographes ont faite. On a souvent écrit que Vattel était, par sa mère, neveu du chancelier de Montmollin et qu'il subit l'heureuse influence de ce remarquable homme d'Etat. Or le chancelier Georges de Montmollin, l'auteur des *Mémoires*, est mort en 1703. C'est *onze ans après* seulement qu'est né Emer de Vattel. Sa mère était fille du trésorier-général Jean de Mont-

[1] Cette reproduction porte malheureusement les traces d'usure de la peinture à l'huile originale.

mollin, quatrième frère du chancelier Georges. Mais elle avait un frère, *Emer* de Montmollin, qui a joué un rôle important dans les affaires de 1707 et devint aussi *chancelier*. De là la confusion. Notre écrivain était donc petit-neveu du chancelier Georges et neveu du chancelier Emer, dont il portait le prénom et qui s'intéressa particulièrement à lui.

Emer de Vattel passa la plus grande partie de sa vie auprès d'Auguste III, roi de Pologne et électeur de Saxe, qui lui confia des fonctions importantes. L'excès du travail altéra prématurément sa santé, et il mourut à Neuchâtel, où il était venu chercher quelque repos, le 28 décembre 1767, à l'âge de 53 ans.

On trouvera dans la *Biographie Neuchâteloise* la liste assez considérable de ses ouvrages. Le *Droit des gens* fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Il en existe une douzaine d'éditions françaises; la plus récente est celle de 1863, en 3 volumes, publiée à Paris par M. Pradier-Fodéré, et enrichie de notes de Pinheiro-Ferreira et de Chambrier d'Oleires.

Philippe Godet.

---

# RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ

## à Neuchâtel

## A L'ARRIVÉE DE S. E. LE BARON DE LENTULUS, GOUVERNEUR DE LA PRINCIPAUTÉ, &c.[1]

1768

Le 27me du mois d'août 1768, Son Excellence nommée au gouvernement de cette Principauté fit en cette qualité son entrée publique dans la ville de Neuchâtel. Ce seigneur arriva dès les 9 heures du matin au Pont de Thièle qui fait la frontière de l'Etat, monta à cheval et y fut reçu par un corps d'officiers de milices du païs, au nombre de cent et dix, aiant à leur tête les lieutenants-colonels et les majors, et fut complimentée par M. Perregaux, le plus ancien lieutenant-colonel. Le Département des milices du Vignoble, qui était sous les armes, de même que celles du Landeron, avait été réparti par pelotons dans les villages sur

[1] Tiré d'un manuscrit contemporain.

la route jusqu'à la capitale. Les grenadiers étoient rangés en double haye au Pont de Thièle; tous rendirent successivement les honneurs militaires à S. E.

Parvenu à Monruz, lieu situé à l'extrémité de la banlieue de la ville, elle y trouva une compagnie de cuirassiers tous bourgeois volontaires, avec étendarts, trompettes et timbales, dont le capitaine complimenta S. E. au nom du magistrat, en lui présentant sa troupe, et de plus six halebardiers, habillés à l'ancienne manière des Suisses, aiant un chef à leur tête et destinés à faire les fonctions de gardes du corps; après quoi la marche se forma dans l'ordre suivant : 4 livrées de la Seigneurie à cheval, — 2 livrées de la Ville de même, — 4 trompettes aux livrées de la Ville, — 1 timbalier de même, — la compagnie des cuirassiers ayant le capitaine à sa tête, — S. E. Mgr de Lentulus, à cheval, précédé du chef des halebardiers, dont trois marchaient à pied à sa droite, et trois à sa gauche. Elle était suivie de plusieurs officiers bernois et prussiens qui l'avoient accompagnée dès son entrée dans le païs. Ensuite marchoient le tambour-major des milices de Valangin à cheval, douze musiciens de même en uniforme verd et blanc, — MM. les lieutenants-colonels à la tête du corps des officiers, tous à cheval et bien montés, chaque division aiant à sa tête le major du département, et qui fermoient la marche.

Pendant le temps qu'elle dura, il se fit trois décharges par intervales du canon de la Ville, la 1re lorsque S. E. entra dans la banlieue, la 2de lorsqu'elle fut près de la Ville et la 3me après qu'elle fut arrivée au Château.

On avoit dressé à l'entrée du Faubourg que S. E. devoit traverser un arc de triomphe en verdure, avec des guirlandes de fleurs et une couronne de lauriers au milieu. S. E. y étant parvenue, douze jeunes demoiselles habillées en bergères parurent et l'une d'elles lui présenta un bouquet avec un papier contenant les vers ci-après, pendant que les autres semoient des fleurs sur son passage :

Après une nuit bien obscure,
Le soleil paraît plus brillant,
Lui seul ranime la nature,
Pour elle il n'est que bienfaisant.

Lentulus nous offre l'image
D'un astre propice à nos vœux,
Voilà notre commun langage;
Il veut nous rendre tous heureux.

Grand général! un tendre hommage
Est le tribut de tous les cœurs;
Pour nous le plus doux des bonheurs
Est d'obtenir votre suffrage.

De simples fleurs, charmant guerrier,
Que vous présente une bergère,
Peuvent espérer de vous plaire;
Mars joignit le myrthe aux lauriers.

Cette galanterie imaginée par quelques particuliers fut gracieusement reçue de S. E. qui répondit à ces bergères qu'elle troqueroit volontiers son épée contre une houlette pour devenir leur berger; qu'elle auroit soin de cet aimable troupeau et s'empresseroit de lui procurer des fêtes et des amusements.

Après cette station, S. E. se remit en marche, traversa toute la ville et lorsqu'elle eut mis pied à terre au Château, elle reçut les compliments du Conseil d'Etat et ensuite de M. le vice-gouverneur Michel, et de M. le plénipotentiaire de Derschau, qui la conduisirent dans son appartement, où le magistrat l'y complimenta.

Pendant ce temps-là, le corps des cuirassiers étoit rangé en bataille dans la cour du Château où les halebardiers montèrent la garde et dont la grande porte étoit occupée par des livrées de la Ville pour empêcher le désordre. Les officiers de milice restèrent sur la terrasse du bas, rangés en haye. Et comme une partie du département du Vignoble traversa la ville peu de temps après, S. E. voulut voir défiler cette troupe et en parut satisfaite.

Cette cérémonie si intéressante pour les peuples fut terminée par un splendide dîner que S. E. fit servir dans la grande salle du Château et auquel avoient été invités M. le plénipotentiaire de Derschau, M. le vice-gouverneur Michel, les seigneurs bernois et les officiers prussiens qui avoient accompagné M. le général, de même que divers membres du Conseil d'Etat et de la magistrature de la Ville et les lieutenants-colonels de milice.

Malgré le peuple immense pour un si petit païs que le désir de voir son nouveau seig^r gouverneur avoit attiré dans la ville, tout s'est passé dans le plus grand ordre et aucun accident n'a troublé la joie que sa présence et son afabilité répandoient dans tous les cœurs; S. E. a pu voir par ces foibles témoignages de notre zèle, que le peu de temps ne permet pas de rendre plus éclatans, le profond respect dont nous sommes pénétrés pour notre auguste souverain et pour ceux qui le représentent, surtout lorsque ce grand Roi donne pour chef à cet Etat un Seigneur d'un rang et d'un mérite aussi distingué.

Le jour de son installation fut fixé au 31 août, et M. Michel, vice-gouverneur, partit le lendemain, aiant déjà pris congé auparavant du Conseil d'Etat et du Conseil de Ville.

On est redevable à M. de Lentulus du retour de la tranquillité et de la fin des troubles dont ce païs avait été agité depuis quelque temps et qui malheureusement ne l'avoient rendu que trop célèbre dans le

monde. Les lumières, la générosité et le travail assidu de S. E. depuis le moment de son arrivée l'ont occupé avec le plus grand zèle à l'objet essentiel du bonheur des peuples.

S. E. avoit remis dès le 14 octobre aux chefs des 4 Bourgeoisies un recueil d'articles destinés à procurer une pacification générale. Les corps et communautés en aïant eu communication, nommèrent des commissaires pour en faire l'examen; ils eurent l'honneur de conférer sur ce sujet avec S. E. le 12 novembre et de lui présenter leurs observations qui donnèrent lieu à quelques changements dans le premier projet. Enfin les députés des 4 Bourgeoisies et des 64 Communautés qui composent la Principauté s'étant convoqués solennellement le 19 après avoir meurement délibéré sur ces importants objets, dressèrent leur projet de réponse et aiant obtenu audience, se rendirent au Château sur les 4 heures du soir. Ces députés étoient au nombre d'environ 300 et suivis de tout le peuple. Ils furent reçus par S. E. Mgr le gouverneur et par le Conseil d'Etat en habit de cérémonie; M. le banneret Ostervald eut l'honneur d'adresser à S. E., au nom de tous les députés, un discours relatif à la circonstance et de lui présenter la réponse des peuples. S. E. en aiant ordonné la lecture et déclaré qu'elle l'acceptoit dans tout son contenu, en se réservant cependant la ratification de S. M., *toute la salle retentit des cris de : Vive le roi et Son Excellence! Il fut* question ensuite de rédiger en due forme l'acte de cette pacification. S. E. voulut s'occuper elle-même de ce soin et le lendemain 20 du mois, les doubles en furent signés et échangés. Enfin les députés résolurent avant que de se séparer qu'il seroit donné part aux Quatre Louables Cantons alliez de l'Etat d'un événement aussi essentiel, et cette attention de la part des peuples étoit due à l'intérêt que ces Républiques ont daigné prendre aux difficultés qui venoient de se terminer si heureusement.

Le 25 novembre S. E. fit l'honneur à notre Magistrat d'accepter un dîner sur l'Hôtel de Ville, accompagnée de 5 membres du Conseil d'Etat qui ont été plus particulièrement chargés de travailler à cette affaire, de M. le chancelier, de M. le secrétaire d'Etat et de M. Clavel de Branles dont les lumières et les talents n'ont pu qu'influer sur le succès de la négociation, et que S. M. avoit chargé de travailler à un Code de droit privé pour ce païs. Le repas fut splendide, et lorsqu'on eut servi le dessert, M. Wattel, maître bourgeois en chef, eut l'honneur de présenter à S. E. des lettres de Bourgeoisie qu'elle daigna accepter de la manière

la plus gracieuse. Les santés furent solennisées au bruit du canon, et tout se passa avec les démonstrations de la plus vive joie [1].

Le 27, une société de personnes distinguées de la Ville et connue sous le nom de « la Société du Jardin » eut aussi l'honneur de donner à S. E. un dîner dans la salle nouvellement construite pour les concerts. Les convives étoient au nombre de 60; le repas fut somptueux, élégant et animé par une musique guerrière. S. E. daigna consentir qu'on l'agrégeat à la société et recevoir la clef qui est le symbole de l'admission et qui lui fut présentée par le lieutenant-colonel Perregaux, président. Le soir il y eut dans la même salle bal général aux frais de la société; S. E. l'honora pendant quelques heures de sa présence. Son cœur généreux ne pouvoit qu'être agréablement affecté d'un spectacle qui lui présentoit les habitants d'une ville réunis sans aucune distinction d'état, ni de rang, pour célébrer le retour d'une paix dont ils lui sont redevables.

Au reste S. E. a bien voulu permettre aux chefs de la Bourgeoisie de Valangin de supplier S. M. de l'y agréger, et elle s'est chargée de présenter au roi la lettre qui contient cette très humble réquisition.

Enfin le 30 novembre S. E. après avoir reçu les devoirs du Conseil d'Etat, du magistrat et de toutes les personnes distinguées de la ville de Neufchâtel, en partit pour se rendre auprès de S. M. L'admiration et la reconnaissance se réunissent dans nos cœurs pour ce digne représentant de notre auguste souverain, et nous espérons que rendu bientôt à nos vœux, il sera le témoin du bonheur d'un peuple dont il est le bienfaiteur.

[1] A ce dîner, l'un des députés de la Bourgeoisie à Berne, lors du procès de la Ville contre le roi, M. Charles-Albert Pury, présenta au baron de Lentulus une pièce de vers qui se terminait par ces deux strophes :

Que de nos ennemis la basse jalousie
Cesse de nous ternir par des traits importuns!
Lentulus en ce grand jour prend notre Bourgeoisie
Et confond de l'enfer les plus noires fureurs.

Ville heureuse, tu vois ta gloire rétablie,
Lentulus, ton bourgeois, tes ennemis vaincus,
Tes troubles dissipés. — Que partout on s'écrie:
Vive notre grand roi, vive aussi Lentulus.

# NOTRE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

(Suite — Voir la livraison de septembre 1893, page 197)

Je voudrais avoir le temps de raconter ici la vie aventureuse, romanesque de Gleyre, ce fils de paysan de Chevilly, petit village vaudois non loin de La Sarraz. Après des études décousues, à Lyon, où il avait des parents, puis à Paris, en Italie; après de longs voyages en Orient, où il accompagnait un riche américain en Egypte, en Nubie, dans le Soudan, voire même un séjour de deux ans à Kartoum, il revient au Caire malade, presque aveugle, se sauve à Beyrouth et dans le Liban pour se guérir, rentre à Paris ruiné, dépouillé de la plupart de ses études par l'Américain qui l'avait engagé. Il végète pendant quelque temps et, tout à coup, se révèle peintre de premier ordre par son tableau célèbre : *le Soir ou les Illusions perdues,* que la gravure et la photographie ont répandu partout. Chacun connaît les *Romains passant sous le joug*, la *Mort du major Davel,* que le critique français Gustave Planche proclamait une des œuvres les plus savantes et les plus sérieuses de la peinture contemporaine; ces deux chefs-d'œuvre sont à Lausanne, au musée Arlaud.

J'ai vu au château des Crêtes, au-dessus de Clarens, un salon magnifique décoré et disposé pour recevoir un seul tableau de Gleyre : *Minerve et les trois Grâces.*

Aug. Bachelin nous a dépeint l'atelier où travaillaient les élèves de Gleyre à Paris, cet atelier où ont passé la plupart de nos peintres et que le maître dirigeait sans recevoir la moindre rémunération.

* * *

Mais le temps me presse; d'ailleurs un *bœuf* qui rumine à côté d'Omphale sollicite mon attention, un bœuf romain, d'une telle facture que le sculpteur Millet, qui visitait il n'y a pas longtemps notre Musée, s'écria en le voyant : « Oh, oh ! qui a fait cela ? voilà un morceau de statuaire, un morceau de maître ! »

Ce morceau de maître est une étude faite par Léop. Robert lorsqu'il préparait la composition du *Retour de la fête de la Madone de l'Arc,* aujourd'hui au Louvre à côté des *Moissonneurs*. C'est ainsi que cet artiste, dévoré par l'amour de la perfection, prenait ses notes. — Franchissons la porte voisine, entrons dans ce que j'appelle le petit Salon carré: voilà les *Pêcheurs de l'Adriatique,* l'*Eglise de Saint-Paul hors des murs,* après l'incendie qui consuma cette rare et admirable basilique en 1820; un fragment de l'*Improvisateur napolitain*, brûlé à Neuilly en 1848. Ce portrait, une bonne et simple montagnarde en bonnet blanc, est la mère du peintre; elle regarde ce grand tableau, le dernier qu'ait fait son fils. Lorsqu'il fut mis en vente, il y a peu d'années: « Il nous le faut à tout prix », tel était le mot d'ordre des délégués neuchâtelois envoyés à Paris par la Société Max. de Meuron pour les enchères qui devaient avoir lieu à l'Hôtel Drouot, et qui furent vivement disputées, ainsi qu'on pouvait s'y attendre. Il fallut le payer, tous frais compris, 90,000 francs.

C'est que ce tableau des *Pêcheurs* est tout un drame poignant; peu après l'avoir expédié de Venise à Paris pour le Salon de 1835, où il arriva trop tard, Léopold Robert s'ôta la vie. Il avait 40 ans.

Quelle fut la cause de cette mort si regrettable, au milieu de sa carrière, dans le plein épanouissement de son talent et de sa réputation? On a écrit beaucoup sur cet artiste; Delécluse, Feuillet de Conches, Lamartine et bien d'autres ont publié des volumes, mais la biographie la plus complète et la plus vraie est celle que Ch. Clément a trouvé moyen de composer à l'aide des lettres de L. Robert adressées à sa famille, et complétées par celles de son frère Aurèle. Avant de les lire dans ce beau livre, j'avais eu l'occasion de les voir chez leur sœur, Mme Huguenin-Virchaux, où je fus admis dès mon arrivée à la Chaux-de-Fonds en 1842. Dès lors je devins leur parent, par alliance, et l'intimité devint complète.

Léopold, né en 1794, à la Chaux-de-Fonds, fut confié en 1810 à Ch.-Sam. Girardet, graveur à Paris, pour lui enseigner son art. Le jeune homme, âgé de 16 ans, sortait du collège de Porrentruy, où il avait fait ses études, et commencé à dessiner sous la direction d'un bon maître.

Il continua à Paris, et lorsqu'il put visiter les galeries de tableaux, il sentit naître en lui le goût de la peinture et une noble ambition. Il obtint de pouvoir fréquenter l'atelier du célèbre David, alors au faîte de sa gloire, et de suivre les exercices de l'Académie de peinture. Il n'abandonnait pas le burin et, profitant de notre nationalité française, se

présentait au concours pour le grand prix de Rome. Le prix lui fut ravi une première fois par Forster, du Locle, qui devint un graveur éminent, et la seconde fois, en 1816, il échoua au port; la chute de l'Empire, faisant rentrer la Principauté de Neuchâtel dans les mains du roi de Prusse, Léopold Robert, qui allait être couronné, ne pouvait plus jouir de ce privilège. Il vit avec douleur s'évanouir l'espoir de poursuivre ses études à l'Académie française à Rome.

Triste et découragé, il revint au pays, où il se fit connaître en peignant beaucoup d'excellents portraits, et, grâce aux recommandations de Max. de Meuron, que nous retrouvons comme une providence au début de bien des carrières, il obtint de M. Roulet de Mézerac les avances nécessaires pour se rendre en Italie. Le jeune montagnard des Eplatures put enfin s'enivrer des chefs-d'œuvre de Florence et de Rome, et là où Gleyre, dans le même temps, restait oisif, accablé par le spectacle écrasant de tant de merveilles, il se mit à la besogne, comme une fourmi diligente, et, infidèle aux préceptes de l'école classique de David, il chercha à se perfectionner dans le métier de peintre pour rendre le pittoresque qui le frappait dans la physionomie du peuple, dans ses allures et dans ses costumes. On sait qu'il y fut aidé par une circonstance fortuite, dont il sut profiter. La police du Saint-Père venait de mettre un terme aux déprédations d'une bande de brigands dont le centre était à Sonnino, dans ses montagnes voisines de Rome, en faisant une razzia générale. Tous furent transportés dans la ville sainte et incarcérés. Parmi eux étaient des hommes et des femmes superbes, vêtus de costumes splendides. Robert obtint l'autorisation de choisir parmi eux les modèles qui lui conviendraient, et comme ils jouissaient d'une liberté relative, ces modèles d'un nouveau genre devinrent les familiers de son atelier[1]. Telle fut l'origine de cette succession de tableaux de brigands italiens et de scènes populaires, qui lui firent une réputation et lui valurent de nombreuses commandes. « M. Robert, un petit brigand, s'il vous plaît », lui écrivait-on. Ainsi, ces voleurs qui avaient dépouillé tant de victimes, faisaient la fortune du peintre neuchâtelois, qui acquérait en même temps l'habileté, et formait son goût dans la société des artistes de tout pays qui abondaient à Rome, en particulier Horace Vernet et le sculpteur Thorwaldsen, l'auteur du Lion de Lucerne.

Mais Robert était une noble nature, il aspirait à quelque chose de plus digne de lui; pour s'y préparer, il se mit à peindre des figures de grandeur naturelle. Son coup d'essai fut le *Grec aiguisant son poignard*,

[1] Entre autres la belle Maria Grazia et sa sœur Teresina.

que nous avons eu pendant un an ou deux dans notre Musée, grâce à l'obligeance de M. Fritz de Pourtalès, mais qu'il vient de nous reprendre à mon grand regret. Ce *sujet* avait été suggéré au peintre par les évènements contemporains : la guerre de l'indépendance des Hellènes contre les Turcs; c'était en 1827 ou 1828. Que d'heures j'ai passées en contemplation devant ce bel adolescent aux longs cheveux noirs, accroupi au bord de la mer, si vivant, si élégant dans son costume pittoresque. Il animait et éclairait la grande salle de l'Est, qui renferme pourtant de fort belles toiles, et donnait la mesure du talent de Robert avant ses grandes compositions. Je comprends le sculpteur Thorwaldsen qui voulut en avoir une copie.

Un fait nous peint Léopold Robert, son goût délicat et son amour du pittoresque. On lui avait demandé de peindre *Corinne improvisant au Cap Misène.* Il se mit à la besogne avec ardeur; mais quand sa composition fut faite, l'uniforme anglais de lord Nelvil, cet habit rouge étriqué lui causa un tel dégoût que, de changement en changement, ce tableau devint l'*Improvisateur napolitain*, dont nous avons un fragment, et qui est connu par la belle gravure de Prévost. Dans cette scène populaire, il n'est plus question de lord Nelvil, de Corinne tenant une lyre; Robert déclina la commande et il n'y revint plus.

Il en fut de même des *Pêcheurs,* qui devaient dans l'origine représenter une scène joyeuse du Carnaval de Venise. Mais, de jour en jour, d'année en année, cette toile effacée et repeinte devint ce que nous savons. Le peintre y travailla trois ans, à Venise, et y mit toute la tristesse qui rongeait son cœur après avoir quitté Florence et la princesse Charlotte Bonaparte, qu'il aimait. Jamais toile ne fut tant grattée avec le rasoir qui devint le fatal instrument de sa mort. J'ai partagé la douleur de la famille Robert, inconsolable après ce drame lugubre; aussi la vue de cette page, qui contient des détails admirables, m'est toujours navrante. Les *Moissonneurs,* qui furent peints d'inspiration et tout d'une venue, après une excursion de Léopold dans les Marais pontins, sont supérieurs au double point de vue de la composition et de l'exécution; mais il y a, dans les *Pêcheurs,* le groupe de femmes, à la gauche du tableau, qui est sublime, et qui rappelle par la facture et la couleur les plus beaux morceaux du Titien.

M. Ch. Clément ne craint pas d'affirmer que Robert est, de tous les peintres de notre temps, celui qui sut le mieux donner de la noblesse et du caractère à des scènes populaires, et dégager de la réalité la beauté et la poésie qu'elle renferme.

Aurèle Robert, qui partit jeune pour Rome, et apprit à peindre avec son frère, s'est fait connaître par des tableaux de genre, mais surtout par des *intérieurs* d'églises où il a déployé une science de perspective et de clair-obscur très remarquable. Nous avons de lui deux *Intérieurs de Saint-Marc de Venise,* très distingués, mais qui ne sont pas ses plus beaux. — Ici encore je me sens ému en rappelant le don fait par sa famille, à notre Musée, de 73 dessins faits par lui d'après les tableaux de son frère, dont il fait revivre une partie de l'œuvre. C'est un don princier. Ces dessins, beaux comme des gravures, et dont un amateur offrait 20,000 fr., remplissent toute une salle: la *Salle Robert;* elle mérite ce nom. Dans le nombre est un bijou incomparable, une sépia de Léopold, une jeune fille de Chioggia, debout, appuyée contre un rocher du bord de la mer, et que je connais depuis longtemps; elle appartenait à mon beau-frère L. Huguenin. Jamais pinceau n'a été guidé par un sentiment plus pur et plus poétique. Ce dessin adorable doit être l'étude primitive de la jeune femme tenant son enfant, dans le tableau des *Pêcheurs.*

* * *

Mais revenons à notre petit Salon carré, qui nous réserve encore des surprises, en particulier deux toiles qui datent de nos premières Expositions et de l'éveil de l'amour de l'art chez nous; la *Bénédiction paternelle* d'Edouard Girardet, et les *Protestants surpris dans une caverne,* de son frère Karl, composition demandée à l'artiste comme encouragement par les Quatre-Ministraux de Neuchâtel.

Au commencement de 1842, j'étais au Locle, jeune instituteur de 20 ans, déjà si épris des choses de l'art que j'aurais voulu devenir peintre ou du moins graveur comme mon père. Il est vrai qu'il n'était graveur que sur bois, pour nos fabriques d'indiennes. J'avais la tête montée par Fréd. Zuberbühler, alors chez Louis Grosclaude, à Paris; il venait en été passer quelques semaines chez ses parents, et avait peint avec talent le portrait du pasteur Andrié, de sa femme née Sandoz, la meilleure des femmes, ainsi que des paysages qui me transportaient d'admiration. C'est de lui qu'on a le meilleur portrait d'Agassiz dans ses belles années. Nous dessinions ensemble les sites pittoresques de la Combe Girard, de la Combe de Monterban, gâtés dès lors par le déboisement et les routes qu'on y a tracées.

Un jour, M. Andrié me fit appeler :

— Voici du nouveau, regardez, que dites-vous de ça? fit-il en découvrant un tableau encore dans sa caisse d'emballage. C'est l'œuvre

d'un tout jeune homme, guère plus âgé que vous, et c'est une de ses premières compositions; elle est arrivée chez M. l'ancien Favre, son parent, qui a voulu nous faire partager sa surprise et son admiration.

C'était la *Bénédiction paternelle,* exposée à Neuchâtel la même année. Je restai stupéfait devant cette page saisissante, pleine de sentiment et de réalité, sans rien de vulgaire ni de banal. Et je me demande aujourd'hui si, durant tout le cours de sa carrière si riche en productions remarquables, qui ont fait époque et ont eu tant d'imitateurs, Edouard Girardet a jamais fait mieux. Les qualités par lesquelles il s'est distingué et qui lui ont valu une place à part dans le domaine de l'art, se montrent déjà dans cette première floraison de son talent, en particulier l'expression des physionomies si variées et si naturelles. Ce vieillard étendu sur sa couche, entouré de sa famille éplorée; sa vieille épouse consternée et muette en face de la séparation suprême, la douleur contenue de ses fils, rudes montagnards; les jeunes enfants dans des attitudes naïves, en rapport avec leur âge, se demandant avec stupeur ce qui va se passer; la noble jeune fille qui prie debout au pied du lit, et qui semble tombée du pinceau de L. Robert; tout cet ensemble à la fois religieux, solennel et simple, ces figures d'un dessin serré, en font une œuvre de grand mérite qui donna d'emblée à son auteur, malgré son âge, il avait 23 ans, une place distinguée.

Le tableau de Karl, les *Protestants surpris,* fit aussi une profonde sensation chez nous; le sujet s'y prêtait et répandait sur cette composition sa note intéressante et son émotion. On admira le dessin élégant, la touche aisée, délicate et fine, une agréable harmonie de couleur; on se plut à rappeler que la noble figure du prédicateur, si brutalement saisi au collet par un soldat, avait été inspirée par celle d'un de nos jeunes pasteurs, M. Aug. Bonhôte, mort pasteur à Boudry. Bref, les magistrats de notre ville en furent si satisfaits qu'ils doublèrent le prix convenu, chose assez rare, et adressèrent à l'auteur de chaudes félicitations.

Karl Girardet était l'aîné d'Edouard; leur père était ce Ch.-Sam. Girardet chez qui Léop. Robert fut placé à Paris pour apprendre la gravure. Ils appartenaient à une famille de graveurs et de dessinateurs. originaires du Locle, et dont l'histoire a été faite magistralement par Aug. Bachelin. Karl fut le professeur de son frère, qui dessinait déjà à l'âge de six ans, et acquit une habileté étonnante. Ils vinrent à Brienz en quête de motifs à peindre vers 1838; Edouard y trouva ce qu'il cherchait et s'y fixa pour longtemps. Il se maria et c'est de là que sont venus tant de tableaux charmants qui ont fait les délices des amateurs

et ont rendu son nom si populaire : scènes d'école, glissades d'enfants sur la neige, bûcherons surpris par un ours, l'encan, et combien d'autres qu'il est impossible d'énumérer. Plus tard, il se mit à la gravure et fit des merveilles, en particulier les grandes planches d'après Paul Delaroche : le *Départ des Girondins,* etc. Il avait quitté l'Oberland et habitait Versailles.

Karl fit une carrière différente; il devint sous Louis-Philippe un des peintres officiels de la cour, fit des tableaux d'histoire, fut envoyé pour cela en Egypte, en Espagne. Enfin, il ne s'occupa plus que de paysages de petites dimensions, et d'illustrations dont il dessina de son crayon spirituel et fin un nombre infini, que nous retrouvons partout.

Ses paysages eurent une grande vogue, par la caressante et joyeuse lumière qu'il y faisait luire, par leur coloris agréable et par une touche si habile qu'elle lui permettait d'énoncer tout ce que lui dictait sa riche imagination et son esprit très délié, très au courant du goût du public.

Je n'ai pas connu Karl, mais j'ai fait bonne connaissance avec la famille de son frère Paul, le graveur, qui avait épousé une demoiselle Sandoz, d'Epagnier, fort belle, et dont la fille Julia est la femme du peintre Eugène Burnand. C'est à Baden, en Argovie, que j'ai eu la chance de rencontrer Edouard. J'avais lu sur la liste des baigneurs le nom d'un M. Girardet, de Versailles, sans autre désignation. Ce nom m'intriguait et, lorsqu'on me montra un vieillard tout blanc, cassé, à figure très fine, qui se tenait tristement à l'écart, assis sur un banc, dans le jardin du Casino, je m'avançai hardiment, — j'avais vu autrefois son portrait, la ressemblance était frappante.

— Monsieur Edouard Girardet ?

— Oui, et vous êtes Louis Favre, de Neuchâtel.

Je le regardais interdit.

— Cela vous étonne?... reprit-il en souriant, mais sans nous voir jamais, ne sommes-nous pas d'anciens amis ? J'ai vu votre nom dans le journal; franchement, sauf vous, qui donc m'adresserait la parole ici ? Vous seul pouviez venir à moi, et je vous en sais gré.

Nous causâmes longtemps, puis il demanda mon bras pour l'aider à regagner l'hôtel de l'Ours où il logeait. Je lui rappelai qu'en 1870 j'avais acheté pour un de mes amis sa superbe aquarelle, *Un évènement au village,* qui avait grandement amusé le public.

— Ah ! mon nègre, qui effraye les petits paysans de Brienz ?

— Oui, ces jeunes filles à la fontaine, cet enfant qui pleure, tout est si vrai, étudié avec tant de conscience, que chacun s'arrêtait pour admirer.

— Regardez cette fenêtre de l'hôtel de l'Ours; c'est là que j'ai fait cette aquarelle.

— Ici, à Baden? pas possible, et vos modèles, ce site, ce bel arbre, cette fontaine, ces maisons de bois si... nature?...

— Je n'avais rien de tout cela, seulement une feuille de papier, quelques couleurs, un bout de crayon et un pinceau, mais j'ai toujours dans la tête plusieurs sujets auxquels je pense et que je construis peu à peu. Il m'est arrivé d'avoir une vision subite et complète d'un sujet; alors l'exécution est facile, même sans modèles, après tant et tant d'études faites sur la nature. Ah! les Allemands, combien ils nous en ont pris ou détruit d'études, de dessins, de tableaux, nos médailles, nos décorations, tous nos portefeuilles, tout ce que nous avions à Versailles, pendant le siège de Paris. A présent me voilà vieux et souffrant; voyez mes doigts tout déformés par la goutte; c'est dur de travailler, de manier la pointe, le burin avec des mains malades.

— Si quelque chose peut vous consoler, c'est la sympathie et l'admiration de vos compatriotes, de tous ceux qui ont vu vos innombrables tableaux, illustration de la belle race des montagnards de nos Alpes, dont vous avez été le Léopold Robert. Mais pourquoi avez-vous délaissé la peinture pour le burin du graveur?

— Le burin répond à des commandes bien payées et dont on règle le prix d'avance, tandis que les tableaux, qui coûtent fort cher à l'artiste, ne se vendent pas toujours. Mais il faut nous quitter, la fatigue m'accable; tenez, j'ai parlé aujourd'hui plus que pendant un grand mois. Adieu, embrassons-nous, je pars demain, je sens que nous ne nous reverrons plus.

— Il disait vrai; l'année suivante cet aimable et cher artiste nous était enlevé. Il a laissé quatre fils: Henri, Max, Robert, et Pierre, tous artistes.

Ed. Girardet a eu sur l'art et les artistes suisses une influence considérable, en les ramenant à l'étude des beautés de notre pays, à l'amour et à la compréhension du vrai et du simple. M. Ch. Clément a dit de lui: « Observateur incisif, dessinateur correct, artiste plein de finesse, de trait, d'humour, il est l'un des premiers, si ce n'est le premier, qui ait mis en honneur ces scènes rustiques, ou d'intérieur, pathétiques, gracieuses ou gaies, qui forment une section importante de l'art moderne. Dans ce genre modeste, il a été un véritable initiateur, et nous sommes persuadé qu'il a eu une influence marquée sur Knaus, et décisive sur Vauthier, ainsi que sur la plupart des artistes allemands et français qui suivent la même route. »

* * *

Entre les *Protestants* et la *Bénédiction paternelle,* est un paysage gris, qui ne tire pas l'œil, mais qui n'en est pas moins une peinture de maître, c'est le *Wetterhorn près de Rosenlauï,* d'Alexandre Calame, qui parut aussi à la première Exposition de 1842, visitée par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV, et valut à l'auteur une médaille et les félicitations du souverain. Cette toile fut un des premiers dons faits à notre collection naissante[1]. Deux ans plus tard, en 1844, le nom d'Alex. Calame prit soudain une notoriété éclatante par son tableau demeuré célèbre : *Effet de soleil sur le Mont-Rose*, demandé au peintre par une société de souscripteurs de notre ville, et qui provoqua une explosion d'enthousiasme comme on n'en avait jamais vu à Neuchâtel. Du reste nous ne fûmes pas les seuls à applaudir, puisque la reproduction de ce paysage fut redemandée au peintre je ne sais combien de fois. La lettre suivante du professeur Agassiz à Calame, est un écho vibrant de cette émotion :

« J'ai sur mon bureau quelques centaines de lettres, auxquelles je devrais répondre et qui pèsent sur ma vie comme un cauchemar; mais j'éprouve un désir trop vif de vous exprimer mon admiration, pour ne pas y céder, même avant de m'acquitter de devoirs pressants. Vous dire ce que votre tableau des Alpes m'a fait éprouver serait impossible; il me faudrait reproduire avec toute leur fraîcheur les impressions dont je me suis senti accablé, lorsque pour la première fois je me suis trouvé en face du Mont-Rose, par une belle matinée d'été. Ce que je croyais impossible, vous l'avez réalisé avec un plein succès. Si l'assentiment d'un naturaliste, qui a beaucoup visité les hautes Alpes, peut avoir quelque prix pour vous, permettez-moi de vous dire qu'en admirant votre toile, je me suis cru en présence de ces montagnes que j'aime tant, et que vous me les avez fait voir de nouveau sous un de ces aspects magiques qu'on saisit comme un moment de bonheur qui passe, pour s'en souvenir toute sa vie. Cette impression paraît être celle de notre public; aussi ne parvient-on qu'avec peine à trouver une petite place devant votre Mont-Rose, aux heures où l'on sait qu'il est le mieux éclairé. Que n'êtes-vous ici, pour être témoin de l'enthousiasme que vous excitez ! »

Cet enthousiasme éclate également dans une lettre de M. Max. de Meuron, à l'ordinaire si calme et si modéré.

Pour comprendre ce lyrisme d'admiration, il faut se reporter par la pensée à 50 ans en arrière; en effet, le tableau de Calame était alors une

[1] Par M. Ch.-L.-F. de Tribolet-Hardy, mort en 1892 à l'âge d'environ 90 ans.

chose neuve, une de ces hardiesses géniales, devant lesquelles les plus rebelles s'inclinent. Ce site grandiose des hautes Alpes, ces premiers plans pittoresques et vigoureux, ce lac dans l'ombre, à droite ces hauteurs empourprées par les feux d'un soleil rasant, ces neiges lointaines et dorées, cette solitude sous ce grand ciel d'un bleu profond, comme on n'en avait probablement jamais peint, ce mystère de l'infini, tout attirait, fascinait, provoquait une curiosité ardente, puis des discussions sans fin : les uns y voyaient le lever, les autres le coucher du soleil. Les uns prétendaient reconnaître ce site ; d'autres, qui avaient parcouru les hauteurs d'où le Mont-Rose est visible, convenaient que cette nature était interprétée d'une façon magistrale et nouvelle, mais déclaraient qu'ils ne parvenaient pas à identifier ce site mystérieux. Ces derniers avaient raison, toute cette scène était composée, elle n'existait que dans l'imagination de son auteur. Ce tableau n'était même qu'une reproduction agrandie et modifiée, dont l'original appartenait au professeur Auguste de la Rive, à Genève, chez qui je le vis en 1845.

Calame est né à Vevey en 1810; son père, originaire du Locle, était tailleur de pierre; sa mère, Julie Borel, était de Neuchâtel. De Vevey, la famille vint s'établir au Petit-Cortaillod, et le père fut employé à la construction de Vaudijon, puis il passa à Genève, où il perdit la vie à la suite d'un accident. La mère, restée seule avec cet enfant malingre, chétif et qui avait perdu un œil, le plaça dans un bureau pour en faire un commis. Mais ce travail lui déplaisait, il n'aimait que le dessin, et pour gagner un peu d'argent, car ils étaient pauvres, il coloriait des gravures de sujets alpestres, qu'on vendait aux étrangers.

Son tuteur, voyant son ardeur et son adresse naturelle à manier le crayon, le confia au peintre Diday pour juger de ses aptitudes ; le jeune apprenti fit de tels progrès qu'il dépassa ses camarades ; au bout d'un an ou deux il volait de ses propres ailes et étonnait ses protecteurs. Il devint même supérieur à son maître, provoqua de graves jalousies, et il y eut un moment où les amateurs du paysage se partagèrent en deux camps, celui de Diday et celui de Calame. On reprochait à ce dernier son travail effréné et son âpre amour du gain ; c'est que les commandes affluaient de toutes parts, d'Angleterre, de Hollande, de Russie, d'Allemagne, d'Amérique. En 1842, l'année où le *Mont-Rose* fut exposé à Neuchâtel, il livra 26 tableaux, plusieurs de grandes dimensions. Je tiens de G. Grisel, qui peignait à côté de lui à Meyringen, que jamais il n'a vu un peintre couvrir en un jour une si grande surface de toile ; sa facilité d'exécution tenait du prodige et son travail était irréprochable et

d'une sûreté de touche étonnante. Non content de peindre pendant le jour, il consacrait ses soirées et même une partie de la nuit à faire des dessins au crayon, du lavis à la sépia et même des aquarelles qui se vendaient fort cher, enfin des modèles de paysages autographiés, lithographiés, qui eurent une vogue énorme et qui servaient à ses leçons, car il eut pendant longtemps une et même deux classes de dessin.

Il commença à exposer en 1831, mais sa grande production ne commence qu'en 1834; depuis cette année jusqu'à sa mort en 1864, donc en 30 ans, il a peint 452 tableaux et reproductions, soit une moyenne de 15 par an. Il fit une grosse fortune et, pour le disculper des accusations qui planaient sur sa mémoire, sa veuve chargea Eugène Rambert d'écrire la biographie de son mari, lui donnant carte blanche et un crédit illimité pour toutes démarches, voyages, dépenses qu'il jugerait nécessaires pour accomplir sa mission.

Ce n'était pas une petite affaire, surtout pour un homme qui n'avait pas fait de la peinture une étude spéciale. Mais Rambert était un esprit alerte, actif, ouvert à toutes les manifestations du beau dans la nature et dans l'art; toutefois il ne voulut rien entreprendre avant d'être sûr que la cause qu'il défendrait était irréprochable. Une fois cette conviction acquise, par l'examen des comptes et de la correspondance de Calame, qui lui furent livrés avec une confiance entière, il n'hésita plus et se mit à l'œuvre. J'eus le bonheur de l'aider à reconstituer la genèse de Calame, et de lui fournir des renseignements utiles; il passa plusieurs jours chez moi pour étudier à loisir les tableaux que possède notre ville, et dont les propriétaires nous facilitèrent gracieusement l'accès. Que de découvertes je fis durant ces journées laborieuses! Que de tableaux de prix il nous fut donné de passer en revue dans quelques maisons, et qu'ignorent ceux qui n'y sont pas admis! Quand on le voudra, Neuchâtel pourra, comme l'ont fait tant de villes suisses, ouvrir des expositions rétrospectives d'un haut intérêt.

Eugène Rambert écrivit un gros volume, très bien fait et fort curieux, qui fut un acte de foi. Lors de son apparition, il adressa une lettre-circulaire à tous les détracteurs de Calame, à tous ceux qui de près ou de loin avaient touché à sa réputation, et qui se gardèrent bien d'en souffler mot, tant il avait fait bonne et sévère justice.

*
* *

Parmi les personnes qui furent utiles à Calame au début de sa carrière, Rambert cite le peintre Louis Grosclaude, qu'il dit originaire

de Genève, mais qui en réalité était aussi du Locle, où il avait des parents rapprochés et où j'eus l'occasion de le voir plusieurs fois. Il est l'auteur du *Marino Faliero* de notre Musée, grande toile qui attire les regards par l'attitude théâtrale d'une belle femme à genoux, implorant le pardon d'un vieillard paraissant peu disposé à l'accorder. Elle est vêtue d'une robe de satin blanc qui a subi bien des vicissitudes, comme aussi le bonnet du doge. Grosclaude, qui avait étudié dans l'atelier de Regnault, tenait de lui des procédés nommés les *dessous* et les *glacis,* qui donnaient à sa peinture, surtout pour les étoffes, les satins, les velours, un chatoyant auquel il dut son prestige.

(*A suivre.*) L. FAVRE.

# MÉDAILLES ET DÉCORATIONS

## DU COLLÈGE DE NEUCHATEL [1]

Nos recherches au sujet des prix d'école ou médailles scolaires du collège de Neuchâtel nous permettent, grâce à l'obligeance de M. Léo Jeanjaquet, de donner communication de la pièce importante qui suit.

C'est la copie d'une lettre non signée, sans adresse ni date, trouvée dans les papiers de famille de feu l'inspecteur Thiébaud, ou mieux dans le médaillier de ses ancêtres, dont deux Jonas, 1709-1769, et le second fils de celui-ci, Jonas-Pierre, 1727-?, ont été des médailleurs, ou graveurs de médailles distingués.

Nous reviendrons sur la carrière de ces deux artistes.

[1] Voir à ce sujet *Musée neuchâtelois* : Médailles scolaires et tiolons du collège de Neuchâtel, 1891, p. 89, et Décorations scolaires, id. 262, par A. Godet. Voir aussi l'article du Dr Cornaz, id. 1865, page 135. Voici le passage des registres du Conseil de Ville qui a rapport aux médailles scolaires de 1665 : « 10 fév. 1664 : Il a été arresté sur la représentation faicte par MM. nos pasteurs que la visite et promotion des Eschrolliers se fera l'année prochaine dans l'Eglise et que l'on baillera des pièces d'argent, que l'on fera faire exprès, à ceux qui emporteront le prix, par devant les autres et aussi que l'on fera faire les Escholes sur le grand cimetière joignant la muraille du cimetière dessus aussi l'année prochaine. »

Mais à la date du 30 mars 1705, nous lisons : « MM. nos pasteurs ayant proposé à MM. les Quatre Ministraux qu'il vaudrait mieux donner aux enfants du collège quelques livres au lieu d'argent pour le prix accoutumé, cette proposition a été agréée et remise à la prudence de nos dits sieurs. »

*Copie de notre lettre du 2 courant.*

« On nous a chargé d'une commission que nous supposons pouvoir être exécutée par quelqu'un de vos artistes; veuillez pour cet effet nous accorder votre entremise. On voudrait faire graver trois médailles d'argent dont la plus forte fut du poids d'un petit écu et la troisième plus faible de moitié, la seconde un peu plus forte que la troisième et un peu moins que la première.

Les dites médailles doivent porter les armes de la ville de Neuchâtel conformes à la marque cy-incluse, mais proprement gravées avec cette légende autour :

CIVITAS NEOCOMENSIS.

de l'autre côté une couronne de lauriers et au milieu cette épigraphe :

1re médaille ou plus grande :

PATRIAE SIT IDONEVS VTILIS AGRIS VTILIS ET
BELLORVM ET PACIS REBVS AGENDIS. .Iv.

2me médaille moyenne :

QVI STVDET OPTATAM CVRSV CONTINGERE METAM
MVLTA TVLIT FECITQVE PVER. Hor.

3me médaille ou plus petite :

NVNC ADHIBE PVRA
FLECTERE VERBA PVER; NVNC TE MELIORIBVS METAM OFFER.

On demande encore trois croix de Malte d'argent, du poids de 10 à 12 batz, au plus jusqu'à 30 batz, portant au centre, d'un côté les armes de la Ville et de l'autre une légende :

1re croix de Malte, plus grande :

VINCAT AMOR PATRIAE LAVDVMQVE IMMENSA
CVPIDO. Virg.
LAVDATA VIRTVS.

2me croix de Malte, moyenne :

CRESCIT ET IMMENSVM GLORIA CALCVE HERBAS (*sic*)
Ovide.

3me croix de Malte :

GLORIA SI DVLCIS STVDEAS VIRTVTE PARARE (*sic*)
QVO LABOR EST MAIOR, GLORIA MAIOR ERIT.

Voilà ce qu'on nous demande; mais comme il pourrait y avoir encore bien des choses à détailler, nous vous supplions de voir un habile graveur en ce genre qui vous donne les dessins et qui vous dise le prix de la chose.

Il paraît que les croix de Malte ne doivent point avoir de revers; mais que la devise ou légende devrait être autour de l'écusson ou au-dessous dans un cartouche en émail. La croix pourrait être simplement deux palmes en sautoir. La devise de cette médaille sont un présent que le magistrat voudrait faire au collège de la ville (*sic*). Il faudrait que tout fut achevé pour le lundi de Pâques, jour où se font les examens et promotions.

Comme nous ne sommes que commissionnés, nous vous prions de nous faire donner des dessins de ces médailles et croix de Malte avec les prix, pour que nous puissions les communiquer et prendre de nouveaux ordres.

Nous vous demandons pardon de l'embarras. »

* * *

A la lecture de cette lettre, les questions se posent en grand nombre:

A quelle date sommes-nous?

Qui est l'auteur de la lettre?

A qui est-elle adressée?

Ces médailles ont-elles ou n'ont-elles pas été exécutées?

Reprenons ces différents points.

* * *

Les examens et promotions de l'année en question tombaient sur le lundi de Pâques. Or nous savons par le récit des deux premières cérémonies de promotions qu'en 1758 elles ont eu lieu le 12 avril et en 1759 le 16 mai [1]. Il nous faut donc chercher dans les années suivantes.

Cette lettre retrouvée dans le médaillier Thiébaud a vraisemblablement été écrite par Jonas-Pierre Thiébaud, rentré au pays en 1755. De 1758 à 1761 il travailla à Soleure pour la monnaie. A cette dernière date il rentra à Neuchâtel, d'où il continua à travailler pour Soleure jusqu'en 1766, où il se consacra entièrement à sa patrie et fut nommé dans le Grand Conseil de Neuchâtel. D'après les dates précédentes, deux époques de sa vie semblent appropriées, celle qui va de son arrivée à Neuchâtel,

[1] Voir *Musée* 1893, p. 208. Il semble que ce soit une reprise plus solennelle de la cérémonie des promotions, puisque d'après la note précédente on les célébrait déjà en 1665.

1755, jusqu'à son départ pour Soleure en 1758, et celle de son retour dans sa patrie, de 1761 à sa mort. Haller décrit sous le N° 2097 une médaille *instituée en 1758,* dont le revers porte la devise mentionnée dans notre projet pour la première croix de Malte, et qui se retrouve sur une des décorations scolaires du Musée de Neuchâtel. Par contre, la frappe de la médaille, qui a existé, puisqu'un exemplaire se trouvait, d'après notre auteur, à Zofingue — où on ne la retrouve plus — et qui fut exécutée aux frais de deux riches particuliers, aurait été suspendue par suite de l'opposition du clergé.

La lettre figurant en copie dans les papiers Thiébaud, nous supposons que Jonas-Pierre est l'intermédiaire commissionné par le magistrat « désireux de faire ce présent au collège de la ville », et qu'il l'a adressée à « quelqu'un de ses artistes », à quelque « habile graveur en ce genre qui devait donner les dessins et dire le prix de la chose ».

* * *

Ces médailles ont-elles été exécutées ?

Nous avons demandé des éclaircissements aux archives de la ville, et voici ce que nous avons trouvé dans les registres du Conseil de Ville, à la date du 31 décembre 1774 :

« Mon dit sieur le maître-bourgeois Perrot a ajouté que MM. les députés des différents corps qui suivant usage assistèrent à la visite de la salle d'écriture, se réunirent pour le charger ainsi qu'il a l'honneur de le faire, de représenter au Conseil qu'il serait à désirer que l'on pût donner aux écoliers tant du collège que de ceux de la dite salle d'écriture pour prix de leurs différents progrès de petites médailles d'argent frappées pour exciter l'émulation des jeunes gens, qui bien sûrement y seraient sensibles et flatteraient mieux leur honneur, qu'en leur distribuant de l'argent monnayé, qui est aussitôt employé à satisfaire leur sensualité, au lieu que de petites médailles seraient précieusement conservées par ceux d'entre eux qui les auraient méritées.

« Sur quoi le Conseil en continuant de remercier mon dit sieur le maître-bourgeois Perrot a unanimement approuvé et goûté l'idée qu'ils viennent de proposer ; en conséquence le Conseil remet avec une entière confiance à MM. les Quatre-Ministraux l'exécution de cette affaire. »

Ils y mirent une sage lenteur ; car ce n'est que près de deux ans après que nous retrouvons mention des médailles scolaires.

« 29 avril 1776. MM. les Quatre-Ministraux et scholarques ayant fait la relation de ce qui s'est passé dans les visites du collège et des basses écholles, ont en même temps informé le Conseil que M. le banneret de Luze, qui ne cesse dans toutes les occasions qui se présentent de donner des marques de son zèle désintéressé pour le bien de la bourgeoisie, avait eu l'idée de faire faire à ses propres frais trois médailles d'argent pour être constamment portées par celui des escholiers des trois classes actuelles, qui aura remporté la primauté chaque fois qu'on fera les thèmes de promotions, persuadés que cette distinction ne manquera pas d'exciter l'émulation de notre chère jeunesse sur l'éducation de laquelle MM. nos pasteurs ont bien voulu se charger de veiller particulièrement et de décorer eux-mêmes de la dite médaille les escholiers qui la mériteront le mieux.

« Sur quoi le Conseil en remerciant MM. les Quatre-Ministraux et scholarques de la peine qu'ils se sont donnée en assistant à la dite visite, les a priés de concert avec la commission du collège de s'occuper à leur grande commodité des réflexions qu'ils viennent d'entendre pour tâcher de rectifier, s'il est possible, les différents abus qui se sont glissés dans la direction actuelle du collège et leur travail à cet égard étant rapporté au conseil, il se dirigera en conséquence. Le dit Conseil apprenant que M. le banneret de Luze a déjà reçu les sentiments de reconnaissance dont MM. les Quatre-Ministraux et tous les assistants à la dite visite étaient animés par le beau présent qu'il avait fait en faveur de notre jeunesse s'est joint à ces messieurs pour l'assurer ici combien ce respectable corps est sensible à tous les actes de générosité dont mon dit sieur le banneret de Luze nous a déjà donné des preuves en plusieurs occasions. »

Quant à l'opposition du clergé, nous n'avons trouvé nulle part confirmation de ce qu'en dit Haller.

Il est étonnant aussi qu'on ne puisse retrouver nulle trace de ces médailles. Quant aux croix de Malte, une seule de celles du Musée porte une devise conforme à celle de la première du projet.

On peut envisager qu'elles remontent à la même époque que la lettre reproduite au commencement de cet article, lettre qui malheureusement n'est pas datée, mais dans laquelle nous retrouvons les intentions, en partie réalisées, du banneret de Luze.

Résumons, pour plus de clarté, en un tableau l'état de la question, en marquant d'une part les projets, d'autre part les médailles ou décorations existant véritablement :

| | PROJETS | | RÉSULTATS |
|---|---|---|---|
| 1664 | Le Conseil de Ville arrête que l'on baillera aux Escholliers des pièces d'argent que l'on fera faire exprès. | 1667 | Pièce scolaire mentionnée par Haller N° 2096 (v. *Musée* 1891, p. 262). |
| 1665 | Le monnayeur Wittnauer est chargé d'en frapper de la valeur de 5, 8 et 10 batz. | | |
| 1705 | Les pièces d'argent sont remplacées par des livres. | | Id. de 1758. Haller N° 2097 (v. *Musée* id.), frappée aux frais de deux riches particuliers mais suspendue par l'opposition du clergé. |
| 1774 | Le Conseil décide de donner aux écoliers au lieu d'argent monnayé, de petites médailles d'argent frappées exprès. | | |
| 1776 | M. le banneret de Luze fait faire à ses frais 3 médailles d'argent. | | |
| .... | Lettre du 2 courant, v. page 239, projet de faire graver 3 médailles d'argent et 3 croix de Malte. | | Décorations scolaires du Musée en forme de croix, dont l'une porte la même devise que celle indiquée dans la lettre pour la 1re croix de Malte. |

W. Wavre.

# MISCELLANÉES

## Le père de Marat candidat au poste de régent de IIIme au Collège de Neuchâtel.

Les registres du Conseil de Ville portent à la date du 17 avril 1758 le passage suivant :

« Les sieurs Jean Mara de Cagliari, Paulet, dessinateur de Doles, habitant dans cette ville et Louis Daubi, natif de Bourdeaux, ayant offert leurs services pour le poste vacant de régent de IIIe classe par l'honorable congé accordé le 20 mars au sieur Petitpierre..... et ayant été

admis à l'examen qui fut fait mardi et mercredi derniers, rapport entendu, lecture ouïe du témoignage avantageux rendu au dit sieur Daubi. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Daubi est reçu aux conditions de se mettre incessamment en état d'apprendre les rudiments de la langue grecque pour l'enseigner à ses écoliers entre cy et la visite des vendanges; autorisant les dits MM. les Quatre-Ministraux à donner une gratification aux Srs Mara et Paulet. »

On leur accorda à chacun un louis d'or neuf.

W. Wavre.

---

## Mémoyres de plusieurs choses remarquées par moi Abraham CHAILLIET, dempuis l'an 1614.

(Suite. — Voir la livraison de septembre 1893, page 218.)

*Feurier 1657.* — Le 21 un loup est entré au village de Sugie sur le lac de Morat, se jettoict contre les fenestres des maissons pour mordre les gens, en mordict et blesa bien huict ou neuf, mordoict et courboict les alebardes hasches, bien de la peyne de le tuer.

Le 29 est partist de Neufchastel une recreue de 40 hommes que Monseigr le Gouverneur de Mollondin a faict et envoyé en sa compagnie aux gardes du Roy.

Le *3 mars* des abeilles ont sortit à Neufchastel.

*Apvril.* — Le 25 est aussi partist une compagnie de deux cents hommes qui a esté leuée dans les contez de Neufchastel et Vallengin, de laquelle estoict cappne Monsr Jacque d'Affry f.feu Monseigr le gouverneur d'Affry de Frybourg, allèrent en France au service du Roy, fust lieutenant Théodore Bourgeois, de Neufchastel, Petreman du Boudz de Mostier enseigne, Isaac du Boudz d'Auuernier fourier.

Le 20 du dict on a commencé de tenir les Estats. Président Monsieur le Gouverneur de Mollondin. Juges pour la noblesse les Srs Guillaume Trybollet Chastelain de Thielle, Pierre Chambrier mayre de Neufchastel, Henry Hory chancelier, Simon Merveilleux mayre de Rochefort et touts quattre conseillers d'Estats. Pour les officiers Monsr d'Affry Chastelain du Landeron, David Merveilleux chastelain de Bouldry, Urs de Stavay chastelain du Vauxtravers, Henry Chambrier mayre de Collombier, en la place du chastelain de Thielle. Pour le tiers estat, Jean Jaque Merveilleux, banderet de Neufchastel, Samuel Purry, Pierre de Thielle, Maurice Trybollet. Je jugeai de quelques causes en qualité d'officier.

(*A suivre.*)

LA

# „GRANDE LACUNE" DANS LE MONNAYAGE DE NEUCHATEL

## de 1714 à 1789

Le *Musée neuchâtelois* a publié en 1885 un fragment de l'histoire monétaire de Neuchâtel. Cette étude, sortie de la plume de M. Eugène Demole, conservateur du Cabinet des médailles de Genève, et intitulée : « Genève et les projets monétaires du gouvernement de Neuchâtel en 1722 », raconte l'insuccès de l'émission projetée cette année-là et qui aurait lancé dans la circulation pour 112,000 livres tournois de pièces de 5 batz, d'un batz et de demi-batz[1].

Elle avait été rendue impossible par le décri anticipé des pièces nouvelles de 21 sols (soit de 5 batz), par arrêt du Conseil des Deux-Cents de Genève, rendu le 3 juillet 1722. L'entrepreneur de la fabrication, le sieur Patry, de Genève, comptait débiter l'émission nouvelle dans cette ville; aussi la prohibition des pièces projetées eut-elle pour effet de faire rompre le traité Patry.

L'opposition des Deux-Cents, qui avaient du reste généralisé la défense du billon pour n'offenser personne et spécialement pour ménager la susceptibilité du roi de Prusse, souverain protestant et ami des cantons suisses, n'était point pour déplaire à ce prince, qui avait recommandé à réitérées fois au Conseil d'Etat l'entente avec Berne et Genève pour l'émission projetée. Aussi voyons-nous la Cour résister longtemps aux sollicitations répétées du Conseil d'Etat de Neuchâtel de procéder à une nouvelle fabrication.

Cette longue attente a constitué dans notre histoire monétaire ce que nous appelons « la grande lacune », époque qui s'étend de 1714 à 1789, et pendant laquelle on ne battit plus monnaie sur les rives du Seyon.

Cependant, vers 1775, la cour de Berlin s'étant montrée disposée à reprendre l'exercice de cet attribut de la souveraineté, le Conseil d'Etat

[1] Pour 100,000 livres de 5 batz; 6,000 livres de 1 batz; 6,000 livres de demi-batz.

s'occupa avec beaucoup de zèle de la reprise du monnayage pendant les années 1775 à 1779. Malheureusement les travaux et les peines de la Commission des Monnaies ne devaient, cette fois encore, pas être couronnés de succès, puisque à la date du 6 mars de cette dernière année le chancelier Jérôme Boyve annonçait au capitaine Muller, de Fribourg, dont le fils serait devenu maître de monnaie à Neuchâtel, que le roi, par une résolution du 10 février, renvoyait l'émission aux calendes grecques.

Mais les travaux de la Commission avaient été trop complets pour que l'Hôtel des Monnaies ne retentît pas bientôt du bruit des coups de balanciers. Trente maisons de commerce de Neuchâtel pétitionnent le 20 décembre 1786 pour obtenir une émission de petite monnaie pour cette principauté. La cour paraît disposée à frapper pour Neuchâtel, mais à Berlin. Le Conseil d'Etat n'entre point dans cette manière de voir. Alors on songe à faire battre à Fribourg; enfin le prince, par rescrit du 22 juillet 1787, accorde que la monnaie de Neuchâtel se frappera dans cette ville, et le 27 novembre de la même année le Conseil d'Etat ordonne le commencement des travaux de la Monnaie. Ce n'est cependant qu'au commencement de 1789 que le monnayeur Varnod battit de nouvelles pièces neuchâteloises, après soixante-quatorze ans de fermeture de l'atelier neuchâtelois.

Notre désir serait de raconter brièvement les longues tractations qui eurent lieu à cette occasion, la prudence, le sérieux et la persistance que les conseillers d'Etat et les membres de la Commission des Monnaies apportèrent alors à mener à bien la reprise du monnayage; heureux si, dans ces recherches un peu ardues, nous rencontrons quelque trait de mœurs, quelque détail piquant, qui fassent revivre sous nos yeux ces magistrats d'autrefois, et à côté d'eux des combourgeois d'outre-lac, comme le capitaine Muller, qui savait apprécier à sa juste valeur le vin rouge de nos coteaux.

Nous avons dit que la frappe des monnaies neuchâteloises avait cessé en 1713. Il existe bien un écu de 1714 et des thalers et demi-thalers de 1714 et 1715; mais ces pièces, sauf l'écu de 1714, paraissent être de simples essais; elles ne portent pas la signature J. P., comme les monnaies de 1713; leur facture est plus grossière et les thalers et demi-thalers paraissent être des produits prussiens; un demi-thaler, entre autres, de 1714, ne porte pas d'autre titre que *Rex Borusiae*, bien que l'avers représente les armes de la principauté. La devise «*Suum cuique*» manque sur toutes les pièces à partir de 1714. En outre les

archives et les comptes de la Commission des Monnaies sont muets ces années-là. Cependant des démarches pour continuer la frappe avaient été poursuivies déjà à partir de 1714 par Josué Gaudot, qui, avec J. Patry, avait présidé à l'émission de 1712-1713. Mais la Commission avait, le 10 janvier 1715, émis un préavis défavorable. Il s'agissait d'une émission de 200,000 livres au sujet de laquelle le procureur-général Chambrier écrivait encore à Berne le 4 avril 1716.

En 1718, des propositions sont faites par un sieur Kramer, de Lucerne, pour une fabrication de monnaies à Neuchâtel. Elles ne furent pas admises. La même année, Josué Gaudot revient avec un projet de frappe de pièces de 5 batz pour 150,000 livres, 90,000 livres de 4 batz et 60,000 livres de batz et demi-batz. Ce projet n'est pas agréé davantage. Enfin c'est en 1719 que le sieur Patry, de Genève, reparaît sur la scène et que se conclut le traité qui devait échouer en 1722 par l'opposition de Genève[1].

En 1725, il est de nouveau fait une proposition de frapper 40,000 livres de demi-batz et 20,000 livres de creutzer. A partir de ce moment commence l'assoupissement de la Commission et le sommeil prolongé de l'Hôtel des Monnaies, torpeur qui dure jusqu'en 1775, où nous trouvons une relation au prince concernant l'établissement d'un Hôtel des Monnaies (19 juin).

La Commission, ressuscitée après cinquante ans, cherche des renseignements à Berne, auprès du grand sautier Haller, et à Genève, auprès du sieur Etienne Terroux. En même temps elle rapporte au sujet des outils de la Monnaie. Dès lors nous possédons un plumitif très détaillé de la dite Commission contenant tous les renseignements désirables sur les longues négociations relatives à l'établissement d'un Hôtel de la Monnaie et qui durèrent jusqu'en 1779.

Prenons dans ce volumineux plumitif les traits les plus intéressants :

Le chancelier annonce le 3 novembre 1775 qu'anticipant l'exécution des ordres du roi, il a chargé le sieur Thiébaud du Grand Conseil, qui a travaillé dans les monnaies à Soleure, de préparer un devis tel que S. M. l'exige. Thiébaud informe bientôt la Commission qu'il ne trouve nulle part les montants du grand balancier, quoiqu'il les eût vus du temps de Milord Maréchal et que ces montants faisaient un article d'autant plus essentiel qu'ils pesaient seuls environ 500 livres de fer. La Commission discute ensuite sur le poids et l'alloi qu'il convient de donner à la nouvelle monnaie, sur le nombre et le genre de pièces qui

[1] Voir article Demole, *Musée neuchâtelois,* 1885.

seront frappées, et estime qu'il faudrait adopter un poids et alloi sur lesquels il y eût quelque chose à gagner, et qui étant cependant meilleurs que ceux de Fribourg, dont les sujets viennent alimenter nos marchés, rendraient notre monnayage d'autant mieux coursable dans le dit canton, et frapper principalement des monnaies de billon, batz, demi-batz, creutzer et demi-creutzer, de même qu'une quantité suffisante de menues pièces d'argent. Elle se prononce pour la régie de préférence à l'entreprise. Trois jours après elle mande M. l'intendant pour savoir ce que sont devenus les gros montants de fer. L'intendant déclare qu'il l'ignore, mais qu'il croit se rappeler que M. le gouverneur Michel avait vendu à un maréchal beaucoup de vieille ferraille du château et qu'il soupçonne que ce vieux fer peut bien avoir consisté en vieux outils de la Monnaie. Sur une lettre intéressante produite par le trésorier et reçue du sieur Terroux, lequel annonce qu'il s'arrange à venir à Neuchâtel à la fin du mois de novembre 1775, on décide d'attendre son arrivée.

Le sieur Terroux arrive le 23 décembre et est logé chez M. le trésorier.

Le jour de Noël a lieu une conférence chez ce dernier, « depuis les dernières actions du service divin jusqu'au souper »:

On y parle entre autres de Serrières et des anciens laminoirs qui y ont été établis; mais on se rend compte des inconvénients que l'on trouverait dans la distance qu'il y aurait entre l'hôtel de la monnaie et les laminoirs. M. Terroux se prononce pour le manège d'un cheval, de préférence au mode employé à Genève où les laminoirs sont mis en mouvement à force de bras.

Le lendemain M. le trésorier et M. le chancelier se rendent au château accompagnés du sieur Terroux et du sieur Thiébaud, et d'abord ils entrent dans le vestibule du gouverneur, où ils examinent la verge ou barre du petit balancier, laquelle paraît en bon état. De là ils vont dans l'une des petites chambres de bise de M. le gouverneur, où le sieur Thiébaud a rassemblé depuis quelque temps par ordre de la Commission tous les outils portatifs de la monnnie qui étaient épars çà et là dans le château. L'on y reconnaît entre autres trois paires de rouleaux de laminoir; mais ils ne peuvent se faire une idée de leur perfection, à raison de la rouille qui les charge, ils trouvent aussi une cage de laminoir et quantité d'autres ustensiles. De là ils vont au trésor, examinent les vieux coins et matrices, que l'on transporte dans la petite chambre ci-dessus mentionnée, afin d'y rassembler tout ce qui a rapport à la monnaie. En sortant du trésor, ils examinent la grande place qui y conduit,

et qui sert actuellement de pressoir et de cellier; ils font attention à la grande cheminée que cette place présente du côté de vent, et qui favoriserait l'établissement de tous les fourneaux nécessaires, et ils trouvent que cette place ferait un laboratoire parfait pour la monnaie. Ces messieurs se rendent de là au plain-pied de la maison du concierge, où ils voient la verge ou barre du grand balancier, laquelle paraît en bon état; pour ce qui est de la culotte et des montants de ce balancier, ils trouvent cette partie rompue et hors de service. Ils ne peuvent examiner la culotte et les montants du petit balancier, vu qu'ils sont enchâssés dans un grand tas de bois au concierge; le sieur Terroux trouve le seul montant émergant un peu faible. Le tripot qu'ils visitent ensuite leur paraît présenter une place bien avantageuse pour l'édification d'un laboratoire complet, y compris un manège et une écurie pour les chevaux qui feraient travailler le laminoir.

Midi ayant sonné, le sieur Terroux demande de pouvoir revenir cette après dînée avec le sieur Thiébaud, pour examiner plus particulièrement et éprouver même le jeu de certains outils; on leur adjoint à cet effet maître Claparède, serrurier, et maître Humbert, armurier, comme gens propres à l'assister. On recherchera le nom d'un très habile ouvrier de nos montagnes pour la construction des outils de la monnaie[1].

Enfin l'on convient que si M. le commissaire-général, chef de la Commission, ne revenait pas demain de sa campagne de Saint-Aubin, il lui serait écrit de hâter son retour.

Le commissaire-général ne tarde plus à revenir et à présider les séances de la Commission, qui demande au sieur Terroux un mémoire raisonné, et, comme les affaires de M. le chancelier l'appellent pour quelques jours à Berne, on le charge de se renseigner sur le poids et l'alloi, sur la manière dont on s'y procure les outils nécessaires, le mode et les frais du laminage, sur l'endroit d'où l'on se procure les matières premières et sur leur coût; enfin, de voir à Berne et à Fribourg, où il offre d'aller aussi, s'il s'y trouve quelque bon maître de monnaie.

Le 11 de février le commissaire-général présente son rapport et la Commission, après l'avoir écouté avec attention, trouve qu'il présente des lumières suffisantes pour dresser un plan tel que la cour le demande; mais comme celle-ci demande aussi qu'on lui présente un devis des frais que le rétablissement du lieu et des outils de la monnaie coûtera pour que le tout puisse être balancé et mis en règle, il est résolu que la Commission, accompagnée d'experts, se rendra à Serrières pour

[1] Ce fut Daniel Courvoisier-Clément, au Crozet près de la Chaux-de-Fonds.

y examiner l'établissement que les sieurs Erhard Borel et frères Roulet offrent à louer à la Seigneurie pour le laminage et les fontes.

L'affaire semble bien marcher; un gracieux rescrit du roi intervient en date du 18 septembre 1776; mais la Commission n'est pas d'accord avec la responsabilité que S. M. voudrait imposer à tout le corps du Conseil, de tous les dommages que ses Caisses royales pourraient essuyer des mauvaises gestions des officiers de ce département. Elle estime que le Conseil doit prier S. M. de considérer que la fabrication qu'il lui a proposée n'a eu pour but que le bien du pays et l'avantage de son service, sans le moindre intérêt pour aucun de ses membres, et que conséquemment le Conseil attend de la justice royale de S. M. qu'elle voudra bien ne pas le rendre responsable des évènements imprévus qui pourraient causer quelque perte ou dommage dans le cours de cette fabrication.

Une autre difficulté plus grande encore était de trouver un maître-monnayeur sur le pied de la tabelle agréée de la cour.

Le sieur Thiébaud du Grand Conseil, qui avait fait des offres de concert avec Samuel Dubois, maître-essayeur du comté de Valangin, les limite le 3 et 11 décembre 1776. Le sieur Dubois de son côté, disent les commissaires dans un projet de rapport du 15 avril 1777, a disparu à nos regards au moment où le sieur Thiébaud s'est retiré. Nous avons fait rechercher à Genève, à Berne, Fribourg, Soleure, même à Augsbourg et autres villes d'Allemagne. La correspondance du sieur Terroux de Genève a été longue; il a eu l'art de nous intéresser à la soutenir par l'espoir de l'amener à notre but et l'opinion que nous avons eue de ses talents. La correspondance du sieur Grasset a été plus catégorique et plus courte : il a nettement refusé les conditions et astrictions que nous entendons imposer au maître. Le maître-monnayeur de Berne offre de travailler notre billon, mais à Berne même. A Soleure, tout ce qui se trouve d'expert dans l'art du monnayage sont des gens riches ou âgés, qui n'ont aucune disposition à se déplacer pour fonder ici un établissement. Mais à Fribourg en Suisse il nous a été indiqué un sujet nommé Muller, que l'Etat fait voyager en Allemagne, et surtout en Saxe pour se perfectionner dans la profession de maître-monnayeur. C'est le fils d'un ci-devant maître-monnayeur, Jean-Jacques Muller, actuellement commandant de la garde à Fribourg. Il est disposé à entreprendre avec son fils la fabrication de nos monnaies. Les commissaires estiment qu'il convient à S. M. d'accepter les offres de ses services. Il sera nécessaire de préposer deux ou trois surintendants salariés convenablement, ayant

à leurs ordes un inspecteur ou contrôleur juré. Cet office pourra regarder le sieur Thiébaud à raison de 20 batz par jour, enfin un ou deux essayeurs jurés : Samuel Dubois du Locle et le sieur Fueter de Berne, orfèvre et raffineur très expert établi à Auvernier. On pourrait acquérir à Serrières un autre établissement de beaucoup préférable à la maison du sieur Erhard Borel : c'est la teinture de feu Jonas-Pierre Wittenauer, consistant en un grand bâtiment, joignant une eau courante dont on a l'usage et que l'on peut conduire avec des chenaux dans tout le bâtiment dont le vuide contient l'espace de 41 pieds sur 27, et dont les murs en bon état ont 19 pieds de haut aux angles, 30 pieds aux pignons et sont surmontés d'une bonne ramure à l'allemande couverte de tuiles. Pendant que les commissaires examinent la possession de l'hoirie Wittenauer, ainsi que celle du sieur Erhard Borel, survient le nommé Martenet qui possède les usines contiguës du côté de bise et qui en offre l'acquisition.

Il paraît opportun d'interroger les Muller sur les avantages des divers emplacements. — Le fils avait déjà fait une apparition le 5 novembre 1777; le 3 décembre ils doivent arriver de Fribourg du même jour par Portalban; il est donc convenu « que M. le chancelier passera avec eux la soirée et leur tiendra compagnie à souper, afin de tirer de leur entretien toutes et telles connaissances qui lui paraîtront préparatoires ou subservientes à notre but ».

Le lendemain on se rend à Serrières où l'on examine d'abord la possession du sieur Erhard Borel, et l'on demande au voisin, le sieur Biolley, cordelier, s'il serait disposé à vendre son établissement pour faciliter celui que la Seigneurie se propose de former. L'on examine ensuite la scie du nommé Martenet, qui est contiguë du côté de bise et de joran à la propriété Borel; et l'on se transporte à la possession de l'hoirie Wittenauer, dont l'emplacement paraît désagréable, en comparaison de celle du sieur Borel.

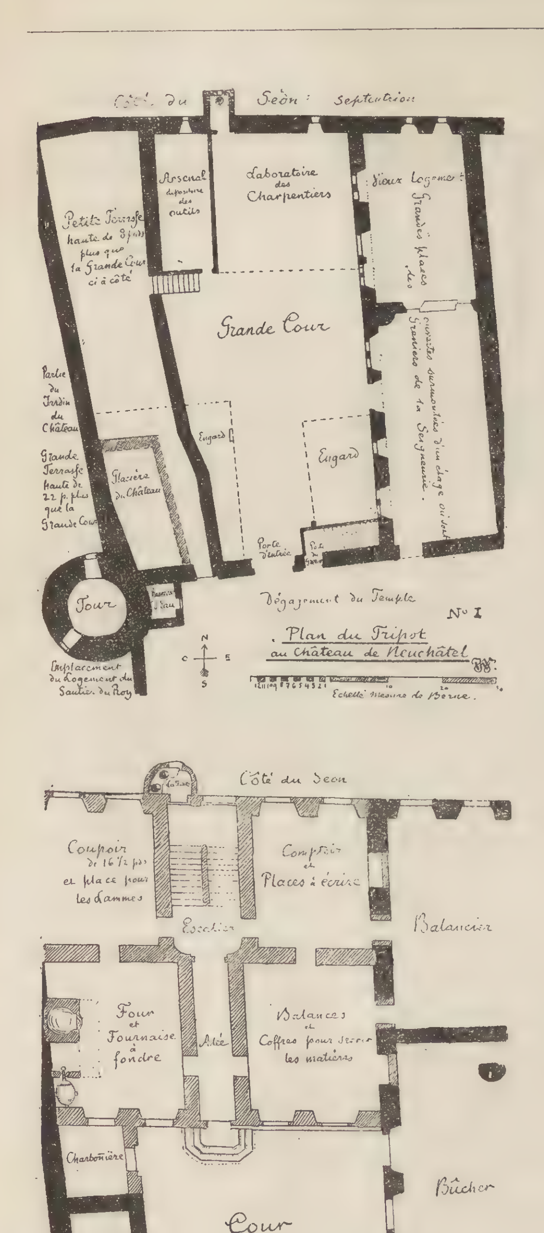
Pendant ce temps Muller travaille aux modèles des différents outils de la monnaie, laminoirs, lingotières, presses, etc., fait des projets de balancier en bois, voit les ouvriers. La présence des Muller à Neuchâtel étant jugée nécessaire, M. le chancelier leur écrit qu'il se propose d'aller les trouver à Fribourg au commencement de mai 1778, avec M. Thiébaud et de passer un jour avec eux : « Nous vous ramènerons pour aider à dresser les plans et devis et faire marché pour les balanciers et autres outils, nous vous retiendrons ici deux jours. » J.-J. Muller répond : « C'est notre foire lundi prochain; il me faut monter la garde, exercer la petite troupe, mais la semaine suivante de lundi à samedi. »

Répondant à une lettre du 7 mai, Muller est désolé de ne pouvoir acquiescer à l'arrangement énoncé qui est de s'exempter d'ici la semaine des Rogations (l'Ascension, le jeudi de cette semaine) : « Si j'étais chez vous, je devrais me transporter à Cressier ou au Landeron pour y entendre messe. »

Mais sur ces entrefaites on avait découvert que tout ce qu'Erhard Borel à Serrières possédait sur le cours d'eau se réduisait à l'eau morte, qu'il ne pouvait faire usage d'autre eau que celle que M^me^ la châtelaine de Sandoz-Rollin voudra bien lui laisser parvenir dans les cas d'abondance, et qu'autant que les meuniers, à qui les dites raisse et moulins seront amodiés, trouveront que la dite eau leur est entièrement inutile, tant pour la raisse que pour les moulins, auquel cas et non autrement le dit acquisiteur pourra seulement s'en servir, sans qu'il en puisse prétendre d'autres, sous quel prétexte que ce soit.

Erhard Borel sentant toute la justice des reproches que cette découverte devait naturellement lui attirer, offrit de lever tout obstacle en achetant le cours d'eau de compte à moitié avec la Seigneurie. Mais M^me^ la châtelaine de Sandoz-Rollin, à qui le cours d'eau appartient, ayant déclaré qu'elle ne veut point vendre ses moulins, nous abandonnâmes toute vue sur l'établissement du sieur Borel, et nous nous contournâmes sur celui qui le touche du côté de bise, situé de même sur le grand chemin et appartenant aux frères Martenet, nous négociâmes avec eux ; ils prirent du temps pour se décider et enfin ils refusèrent de conclure. Obligés de nous replier sur la possession de l'hoirie Wittenauer, nous l'examinâmes derechef avec des experts, et ayant trouvé que l'eau qui coule à côté ne pouvait suffire qu'autant qu'on en augmenterait la chute, par une usine qui la ferait tomber sur une roue à construire dans l'intérieur du bâtiment, il nous fallut composer avec ceux qui avaient droit à cette eau et à qui une telle distraction pouvait porter préjudice. De là une source de nouvelles négociations pendant lesquelles nous ne négligeâmes aucune recherche propre à nous procurer quelque meilleur établissement.

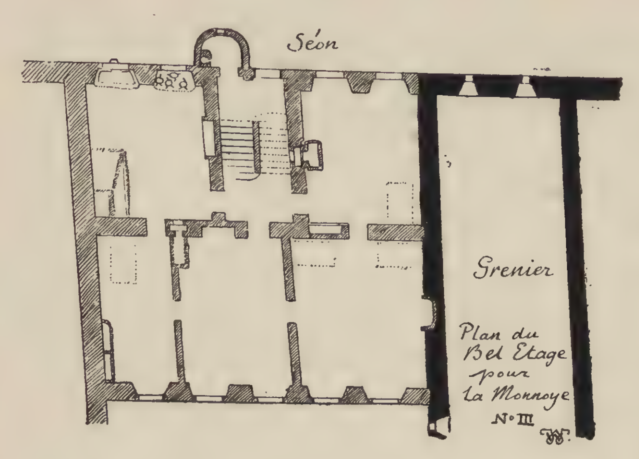
Enfin nous en trouvâmes un au bord du Seyon, si avantageux par sa proximité du château de Neuchâtel, que nous y fixâmes toutes nos vues. Cet établissement est une teinturerie appartenant au sieur Frédéric Wittenauer, bourgeois de cette ville, dans le lieu dit au Prébarreau. Après en avoir parcouru tous les bâtiments, nous en négociâmes l'acquisition pour y établir non seulement le laminoir, mais encore l'hôtel et tous les autres laboratoires de la monnaie. Le prix de mille louis d'or neufs




dont on ne put rien rabattre, nous fit tenter une autre manière de s'arranger. Nous proposâmes au sieur Wittenauer d'assujettir une portion de cette possession au droit perpétuel qu'aurait la Seigneurie d'y élever et posséder un établissement pour laminer les monnaies, à la faveur d'un rouage qui ferait partie du dit bâtiment, et pour ce qui est de l'hôtel de la monnaye, nous avons pris le parti de le bâtir au nord de notre église Collégiale, dont il sera séparé par une espèce de rue qui va depuis le château jusqu'au jardin en dépendant et cela entre la dite église d'un côté et le cloître chapitral suivi du grenier du château de l'autre; du côté du nord il y a déjà une espèce de bâtiment qui sert d'un côté de laboratoire aux charpentiers de la seigneurie et de l'autre d'arsenal. On pourra voir de là le laminoir et même se faire entendre aux ouvriers qui y travailleront, depuis les fenêtres qui seront établies à la façade septentrionale.

Tout paraissait en ordre, les plans [1] et devis des bâtiments et des ustensiles avaient été adoptés, le rapport de la Commission, revu par le Conseil, avait été envoyé à Berlin; trois sur-

[1] Voir plans: I, Plan du Tripot; II, Rez-de-chaussée aménagé pour l'hôtel des monnayages; III, Premier étage de l'hôtel.




intendants avaient été présentés à la cour en la personne de MM. le trésorier général d'Yvernois, du chancelier Boyve et du procureur général de Pierre en remplacement du commissaire général Rougemont. La cour avait consenti à réduire la garantie imposée aux surintendants au dol et à la négligence outrée, lorsque par un rescrit du roi en date du 10 février 1779, lu le 1er mars, le Conseil est informé « que S. M. ayant examiné avec attention le rapport du Conseil du 8 décembre de l'année passée au sujet d'une nouvelle fabrication de monnaies, elle juge convenable de suspendre pour le moment présent cette fabrication et de la renvoyer à un autre temps. »

Il ne restait au Conseil, une fois le rescrit enregistré, qu'à régler divers objets. C'est ainsi qu'il accorde 10 louis au sieur Terroux, de Genève, pour ses déplacements, les lumières qu'il a fournies à la Commission et les longues correspondances qu'il a soutenues avec elle.

Restaient nos bons amis Muller de Fribourg, que nous allons laisser parler.

A la nouvelle de la décision du roi, Muller répond :

« Les roys disposent suivant qu'ils le trouvent à propos », et à l'ouverture aimable et délicate du chancelier Boyve « de bien vouloir confidentiellement et en ami lui indiquer tout uniment et à cœur ouvert ce qu'il croit pouvoir attendre pour ses peines, vacations et déboursés et la manière de le recevoir qui lui serait le plus agréable », il ajoute : « Ce qui est de votre obligeante demande, à vous dire amicalement avec quoi l'on pourrait satisfaire à mes soins et peines, à cet égard, Monsieur, j'ai d'abord l'honneur de vous dire que ce que j'ai fait et ce qui restait à faire, je l'ai fait et le ferai encore par inclination avec bien du plaisir à pouvoir vous être de quelque utilité pour autant de connaissance que j'avais dans les genres de ces ouvrages; j'aurais souhaité la continuation, si ça avait pu se faire, enfin, M. je vous dirai d'abord ce qui en est, mes déboursés sont au menuisier qui a exécuté nos idées dans les modèles en bois que je vous ai remis et que je vous recom-

manderais de ne les pas rendre publics, j'ai donc payé 4 écus neufs pour ses peines, quant à moi je suis extrêmement satisfait par l'honneur de votre chère connaissance et amitié que vous avez bien voulu m'honorer; cependant pour satisfaire à vos désirs, j'accepterais avec bien du plaisir quelques bouteilles de vos bons vins, à boire à la santé de vos messieurs qui composent la haute commission, auxquels comme à vous j'ai l'honneur, etc... »

La Commission estime qu'il faut lui envoyer en sus du louis d'or de la part du gouvernement un muid[1] de bon vin rouge pour prix de ses bons services.

Le 3 juillet 1779, Muller répond en ces termes à la lettre qui lui annonce cette décision :

« J'ai fort bien reçu votre agréable, chère et obligeante lettre par laquelle j'apprends que vos magnifiques et très honorés seigneurs du Conseil d'Etat m'ont généreusement gratifié d'un muid de votre bon vin rouge. Comme donc mes expressions peuvent pas suffire à m'expliquer gratuitement comme je le désirerais, ayez donc la complaisance, mon cher Monsieur, et faites-moi l'amitié de leur en témoigner ma plus vive reconnaissance des bontés et de l'attention qu'ils font de ma petite personne, et offrez-leur de ma part mille remerciements du bon cadeau qu'il leur a plu me gratifier, comme de celle de mon fils la continuation de nos petits services toutes et quantes fois ils trouveront à propos de nous en confier leurs ordres.

« Quant aux détails si exacts que vous vous êtes donné la peine de me faire pour l'envoi de ce généreux cadeau, il n'est pas question de tant de peine, faites-moi l'amitié de me faire cet envoi de la manière que vous le trouverez le plus à propos; il convient seulement de savoir que je ne boirai ce vin qu'à la longue; ainsi j'en ai à présent la caisse de 60 bouteilles, ça suffira pour mes amis et moi cet été à ma campagne et s'il y avait moyen dans la quinzaine de me la faire parvenir, il me ferait tant plus de plaisir, parce que j'aurai quelques amis qui m'aideront à saluer et boire à la constante prospérité de vos illustres seigneurs et donateurs. Le reste du vin ce envoyra comme vous le jugerez le plus à propos et de quelle façon que vous en voudriez prendre la peine.

« Au reste, Monsieur, je sens bien qu'il m'aurait convenu et mon devoir aurait été, d'avoir l'honneur d'écrire à vos très illustres seigneurs,

[1] 100 pots.

à les remercier de leurs bontés; mais mon style allemand ne me l'a pas permis, c'est pourquoi, Monsieur, je vous en ai donné la peine, que je prie de ne l'avoir à mauvaise part. »

Au reçu de cette lettre, on décide d'envoyer le dit muid de vin en trois parties, le chancelier se chargeant de l'envoi; la première lui ayant déjà été envoyée en meilleur vin rouge de 1774, le second envoi lui sera fait en vin rouge de 1777 et le troisième tiers en meilleur vin rouge de 1778 le tout l'un dans l'autre à 6 batz le pot.

Il paraîtrait que le rouge de 1774 avait fait plaisir à Muller et à ses amis et qu'il comptait sur la suite, car dans une lettre du 24 juillet 1779, sans avoir l'air de rien et donnant comme principale raison à sa lettre des réclamations à « notre fol machiniste Zilweguer », il ajoute : « Je comptais déjà l'automne passé vous aller faire ma révérence en allant visiter mon gendre, le lieutenant Brochaton du Landeron, mais les rhumatismes, de nouveau il y a six semaines, pour la troisième fois le lundi et le mardi de Pentecôte... » et termine ainsi : « Je comptais, Monsieur, ce printemps de recevoir le restant du vin rouge que vos très honorés seigneurs du Conseil d'Etat m'ont généreusement gratifié, n'ayant reçu aucune nouvelle, c'est ce qui me surprend. »

En retournant la lettre nous trouvons de la main du chancelier la *piquante note que voici :* « Répondu provisionnellement le 2 septembre en lui annonçant que pour lui envoyer son reste de vin l'on attend de savoir, s'il veut renvoyer la caisse qu'il a reçue avec les 60 bouteilles vides; ce qui opérera une diminution de frais au profit de la quantité qu'il a encore à recevoir. »

Ces hommes d'affaires!

*(A suivre.)*

W. Wavre.

# NOTRE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

(Suite — Voir la livraison d'octobre 1893, page 227)

Grosclaude, qui avait étudié dans l'atelier de Regnault, tenait de lui des procédés nommés les *dessous* et les *glacis,* qui donnaient à sa peinture, surtout pour les étoffes, les satins, les velours, un chatoyant auquel il dut son prestige, comme peintre de portraits du grand monde, en particulier des dames et des enfants. Mais les préparations de bitume, qui servent de dessous à ce genre de peinture, se ramollissent par la chaleur, et les empâtements placés dessus se détachent par plaques et glissent entraînés par leur poids. Tel est l'état lamentable où nous avons vu son *Marino*, dont la toque de laque carminée descendait sur le visage, tandis que le satin de la robe d'Elena présentait des crevés inquiétants.

Son *Buveur,* qui rappelle son *Toast à la vendange de 1834* du Musée Rath, composition moins apprêtée, d'une inspiration plus originale et plus gaillarde, est solidement peint et mieux conservé. Il nous donne une idée juste de ce que Grosclaude était capable de faire lorsqu'il exprimait librement une vive impression personnelle.

Il y aurait beaucoup à dire sur les causes qui influent sur la conservation des tableaux à l'huile; les uns poussent au noir et deviennent méconnaissables au bout de peu d'années, d'autres se fendillent et présentent l'aspect de la porcelaine craquelée. Chose singulière, une foule d'anciens tableaux semblent peints de la veille, tant leur coloris est intact; le grand âge ne leur a donné qu'une patine ambrée et charmante qui les embellit. C'est qu'autrefois les peintres préparaient eux-mêmes leurs couleurs avec d'excellents matériaux, souvent fort chers et scrupuleusement choisis, qu'ils faisaient broyer sous leurs yeux, et n'employaient que des huiles et des vernis dont ils avaient éprouvé l'excellence. Aujourd'hui, on le sait, les artistes achètent leurs couleurs toutes préparées, sans bien savoir ce qu'elles contiennent, et les fabricants ne méritent pas tous la confiance qu'on leur accorde trop légèrement. On ne peut donc compter qu'avec réserve sur la conservation des peintures

modernes, à moins d'avoir l'assurance que les auteurs n'ont négligé aucune des précautions connues pour en assurer la durée.

Mais il existe d'autres causes de destruction dans les galeries qui ne sont pas mises à l'abri de l'humidité et des températures extrêmes. A cet égard, notre beau Musée est encore incomplet; il a besoin d'être assaini en hiver par un chauffage modéré qui maintienne sa température à quelques degrés au-dessus de zéro, et prévienne la précipitation des vapeurs aqueuses de l'air sur les murailles refroidies. Lorsque je songe aux accidents qui, faute d'un calorifère et d'un peu de coke, pourraient altérer tant de belles choses, objets de notre admiration, tant de souvenirs qui nous sont chers, je ne puis m'empêcher de tourner mes regards vers ceux qui ont déjà tant donné, et d'implorer leur généreuse compassion. Notre excellent conservateur leur dira si mes inquiétudes sont justifiées.

*
* *

Depuis longtemps les visiteurs de notre Musée ont remarqué deux tableaux qui, lors de leur apparition, firent du bruit à Neuchâtel : Un *Taureau poursuivant une femme,* et une *Noce flamande au XVII*me *siècle,* par deux frères Tschaggeny, Edmond et Charles, à Bruxelles, fidèles à nos expositions depuis 44 ans, par leurs envois de peintures d'animaux.

« Il est difficile de rester impassible devant le taureau de M. Ed. Tschaggeny, écrivait Fritz Berthoud en juillet 1849, dans la *Revue suisse;* la pauvre mère éperdue a beau serrer son enfant sur sa poitrine, elle a beau fuir en appelant au secours, l'ennemi la presse. Son élan est impétueux; déjà il l'eût atteinte sans le dogue dévoué, l'honneur des mâtins, qui le harcèle et retarde sa course. Le jupon rouge de la paysanne excite le taureau, mais le chien l'importune; il plie son col épais et dirige sa corne redoutable vers cet adversaire dont la bravoure permettra peut-être à sa maîtresse de franchir le ruisseau et d'atteindre un territoire neutre. Il y a de la vérité dans cet ouvrage, le taureau est bien furieux, la femme bien effrayée, le chien bien intrépide; la couleur est belle et brillante, on sent l'école flamande, le peintre a tiré bon parti d'un effet de lumière éclatant sur un fond sombre et nuageux. »

Ce tableau, qui rappelle en bien des points le *Combat de deux taureaux* de Brascassat, n'avait pu arriver pour l'exposition ouverte à Neuchâtel en mai 1849; il avait été exposé à Genève, où il fut apprécié, puis on l'acheta pour notre collection où il a toujours fait bonne figure.

Ceux qui ont vu le superbe *taureau* de M. E. Burnand, au Musée Arlaud, à Lausanne, comprendront les progrès accomplis depuis un demi-siècle.

La *Noce flamande*, acquise en 1855, est de M. Charles Tschaggeny, qui montre dans cette grande toile des qualités sérieuses au point de vue de la composition et de l'exécution. Le cadre de cette scène, qui a fourni à l'artiste l'occasion de peindre des chevaux dans des attitudes variées, est un paysage tranquille où la couleur locale paraît fidèlement observée et rendue. L'effet général est agréable, bien que la mise en scène soit un peu apprêtée; un lourd chariot vert, couvert d'une toile et orné de bouquets, s'avance au pas traîné par quatre chevaux sur une route d'où s'élève une épaisse poussière brune. Les deux époux sont assis sur le devant, les parents dans l'intérieur en compagnie du curé qui se carre, sa tabatière en main, comme le personnage principal. Le char est escorté de cavaliers coiffés de chapeaux de feutre larges et pointus. Il serait curieux de retrouver dans les comptes-rendus de nos anciens salons, par M. Ch. Berthoud, juge aussi autorisé que spirituel et fin, son appréciation sur les œuvres des frères Tschaggeny, nos compatriotes, dont M. Charles, le seul survivant, a fait don à notre Musée en 1886, d'une très belle toile: *Chevaux de halage.*

* * *

Je dois signaler encore un ami de nos expositions pendant bien des années, Edouard Imer, né à Avignon en 1820, mort en 1881. Il nous a fait connaître des sites bien choisis de la Provence, peints avec talent et présentant un caractère local très prononcé. Nous possédons de lui plusieurs grandes toiles d'une exécution large et habile, mais d'une gamme un peu sombre: l'*Etang de Soumabre,* — les *Ruines du château de Crozant,* — *Vaches s'abreuvant,* des études peintes, et des dessins et aquarelles.

Après sa mort, une exposition de ses œuvres a été faite à Paris, à l'Ecole des Beaux-Arts. On y trouvait, à côté de toiles un peu sombres, où dominait le bitume de l'ancienne école, de vives études faites sous l'impression directe et spontanée de la nature, et annonçant une disposition à entrer dans les voies nouvelles de l'art contemporain.

* * *

J'arrive maintenant à un groupe d'artistes plus jeunes, moins astreints à la tradition, peu préoccupés de plaire, mais cherchant à n'exprimer que des impressions sincères, personnelles, ressenties devant

la nature, et se rattachant par certains côtés à l'école dite réaliste. Ils furent d'abord assez froidement accueillis, discutés, peu encouragés; puis on fut frappé de l'accent vrai de leur peinture un peu rude, manquant peut-être de fini, de délicatesse et de charme, mais qui n'en avait pas moins une puissance et une valeur à laquelle on finit par rendre justice. Je veux parler de Jules Jacot-Guillarmod, d'Auguste Bachelin, d'Auguste-Henri Berthoud, de Charles-Edouard DuBois.

La biographie d'A. Bachelin, par M. Philippe Godet, me dispense de revenir sur un sujet aussi parfaitement étudié, mais J. Jacot-Guillarmod est moins connu; il vivait à l'écart, faisait peu de bruit, et n'aurait jamais consenti à se laisser pousser par la camaraderie littéraire. Son goût le portait vers la peinture des animaux, des chevaux, des vaches en plein air, et ce goût datait de loin.

A l'âge de 15 ans, étant encore écolier, à la Chaux-de-Fonds, il assistait à une leçon que je donnais; mais au lieu d'écouter, il dessinait sur un papier qui paraissait absorber toute son attention. Je l'appelai à plusieurs reprises sans résultat; il est vrai qu'il était passablement sourd; il avait les tympans percés à la suite d'une scarlatine grave. Poussé du coude par un camarade, il leva la tête; je lui fis signe de s'approcher. Il vint, mais en tremblant, et en balbutiant pour s'excuser.

— Donnez-moi ce papier.

— Monsieur, je...

— Donnez-moi ce papier, je veux voir ce que vous faites.

Il me remit, tracé à la plume, d'une main ferme et singulièrement exercée, un cheval en liberté franchissant une barrière d'un élan superbe.

— Qui a fait cela ?

— Moi, dit-il en baissant la tête, mais je vous assure, Monsieur....

— Allez chercher le modèle.

— Il n'en a point, dirent ses camarades, il dessine très bien sans modèle, c'est un parent de Léopold Robert.

— Voulez-vous me donner ce croquis, parent des Robert? lui dis-je, il me plaît et je désire le conserver.

Il me regardait d'un air indécis, ne sachant que faire, et craignant un piège.

— Oui, vous avez du talent, et vous ferez bien de le cultiver; cependant j'aime assez qu'on écoute ma leçon; donnez, et allez à votre place.

J'ai gardé ce papier et ne l'ai rendu à son auteur que quand il fut reconnu un maître, surtout un dessinateur formé d'habileté, de vigueur et d'observation pénétrante.

Je possède à cet égard un jugement, en quelques lignes très précieuses, que Léon Berthoud m'écrivait avec son roseau du Gange, le 3 février 1892, peu de jours avant sa mort, survenue le 26 du même mois.

« J'ai connu trop peu et trop tard ton beau-frère Jacot-Guillarmod, qui est parti sans avoir eu son heure et la part de justice et d'admiration qu'il méritait cent fois plus que tant d'autres, car il était artiste de race, épris de beauté et de perfection, avec des lacunes sans doute, mais des qualités de dessin, de finesse, de rendu, de *premier ordre.* Il l'a prouvé dans ses chevaux, ses cavaliers hongrois, ses vaches, ses buffles si admirablement rendus dans la puissance de leur structure et dans les finesses et les tendresses mêmes de leur robe, de leur mufle, de leurs yeux, de leur nature intime. J'en possède la preuve dans son *Hâlage sur la Theiss ;* le jeune cavalier montant le premier cheval qui vient de gagner la berge est un éphèbe grec. Je ne puis rien dire de plus. Ce tableau, que je lègue à notre Musée des beaux-arts, est dans plusieurs parties admirablement dessiné et peint. Guillarmod a laissé des dessins d'un effet surprenant dont quelques-uns prendront place aussi dans notre Musée. »

J. Jacot-Guillarmod commença par apprendre la gravure pour la décoration des montres; mais, d'aspiration en aspiration, il étudia le dessin et la peinture chez M. Barthlémy Menn, à Genève, puis à Paris chez Gleyre, enfin chez Couture avec son ami Bachelin. En 1853, il était à Meyringen avec son ami Simon, dont A. Bachelin a raconté la vie douloureuse dans la *Bibliothèque universelle* de 1888. Puis il s'établit au bord du lac de Bienne, près de Saint-Jean, où sa famille avait une propriété. C'est là que nous nous réunissions le dimanche, avec une société charmante composée d'Albert Anker et de G. Grisel, qui venaient d'Anet, de Fritz Simon en séjour à Cerlier pour peindre au bord de la Thièle; Bachelin venait de Marin, Albert Vouga de Champion. Après avoir peint toute la semaine, ces jeunes artistes se communiquaient leurs observations, leurs expériences, leurs projets de tableaux; nous faisions des excursions sur les bords du lac, à Cerlier, sous les magnifiques ombrages de Jolimont, cherchant des motifs pittoresques, des effets de lumière, jouissant des surprises, des éclairs d'une conversation toujours nourrie, toujours intéressante comme l'est celle des peintres, émaillée des boutades de Guillarmod et de l'esprit caustique de G. Grisel.

Le plus écouté était Simon, de Berne, parent par sa mère, qui était Neuchâteloise, de feu H.-Florian Calame, et résumant en lui les qualités des deux races. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, dessinait supérieurement, mais atteint d'une maladie de poitrine, il avait le sérieux, la profondeur et l'inspiration prophétique de ceux qui sont destinés à une mort précoce. Nous l'aimions tendrement et Bachelin a fait une bonne action en écrivant sa vie et en rappelant son souvenir.

J. Jacot-Guillarmod fut longtemps à chercher sa voie. Après avoir suivi d'abord avec succès les préceptes de Gleyre, et fait, du dessin serré, précis, la base de sa peinture, il abandonna cette manière étroite qui ne convenait pas à son tempérament, et subit à un tel point l'influence de Couture et de son école, ainsi que celle de Courbet, dont les hardiesses ne l'effrayaient pas, qu'il transforma ses procédés et adopta pour rendre ce qu'il voyait un genre d'exécution qui n'appartient qu'à lui et qui est l'expression de sa nature. Il ne peignit plus qu'en plein air, suivant patiemment et dans la liberté du pâturage les allures de ses modèles, étudiant leurs formes, leurs mouvements, le jeu de la lumière, de l'ombre, des reflets sur leur pelage, de cet œil perçant qui voit tout, mais qui, dans la multitude des détails, ne prend que l'essentiel, ce qui donne le caractère et la vie. Les paysages qui servent d'encadrement à ses groupes d'animaux sont peints dans le même esprit, d'une touche large qui dédaigne les menus détails, le charme et la variété du coloris. Quelques tons de couleur très simples, mais très vrais, lui suffisent; il semble fermer les yeux sur le reste.

Cette peinture forte, sobre, puissante, que les vrais artistes admiraient, n'était pas du goût du public, dont l'œil veut être caressé; aussi J. Jacot-Guillarmod, qui refusait de faire des concessions, éprouva-t-il à plusieurs reprises des échecs amers. Loin de se soumettre, il abandonna la peinture et se fit agriculteur pendant deux ans, vivant avec ses chers modèles et ne les perdant pas de vue un moment. Mais il en eut bientôt assez de traire les vaches, de faucher, de manier le fumier et de tenir les cornes de la charrue, et, cédant aux appels de son ami L. Schuller, professeur de dessin en Transylvanie, il partit vers 1859 pour l'Europe orientale, où, pendant plusieurs années, il put faire à son aise des études de chevaux, de buffles, de costumes et de scènes originales et pittoresques en Hongrie, en Moldavie et en Valachie. Il revint de là par la Mer Noire, Constantinople, la Grèce, la Sicile et l'Italie, riche d'observations, d'impressions variées, maître de son crayon et de son pinceau.

Quelques années plus tard, il retourna en Transylvanie; mais il ne la retrouva plus telle qu'il l'avait laissée, les chemins de fer lui ôtaient la fleur de poésie antique et primitive qui l'avaient frappé dans son premier voyage. Il en rapporta cependant une *Noce valaque,* œuvre remarquable qui, au point de vue ethnographique, est un document de la plus scrupuleuse exactitude; en outre, un grand nombre de dessins étonnants par la simplicité du rendu et leur saisissant cachet de vérité, enfin des notes curieuses écrites au hasard de la plume, qui furent publiées en 1891 par M. William Ritter, avec des annotations intéressantes.

L'épigraphe, tracée au crayon de la main de J. Jacot-Guillarmod, nous donne le secret de ses recherches, de ses expéditions lointaines, malgré sa santé qui aurait eu besoin de ménagements : « C'est moins les objets représentés qui font le beau que le *besoin* qu'on a de les dire; et ce besoin lui-même crée le degré de puissance avec lequel on s'en acquitte. »

Ce *besoin* constitue le bonheur et le tourment de tous les vrais artistes, il est le feu qui les inspire, qui les dévore, qui leur donne leur originalité et leur enseigne le moyen d'exprimer leurs sentiments et leurs pensées.

En 1864, il fut appelé en qualité de professeur de dessin à la Chaux-de-Fonds où, enseignant les meilleures méthodes, il forma des élèves de talent qui ont contribué à élever le niveau artistique dans cette importante localité.

Enfin, fatigué de l'enseignement qui nuisait à sa santé et l'empêchait de cultiver l'art qu'il aimait, il s'établit à Saint-Blaise, s'y créa un atelier tout près de son ami Bachelin, dans cet heureux village qui attira plus tard Léon Berthoud, et pour quelque temps notre ami Paul Robert, et devint ainsi un foyer d'art et de poésie.

C'est de là qu'il fit mainte excursion dont ses dessins nous donnent l'itinéraire, et en particulier ces effroyables campagnes d'hiver destinées à rappeler la *dernière diligence du Saint-Gothard,* que le chemin de fer allait supprimer.

Depuis 1853, nos expositions ont vu de lui successivement 45 toiles accusant des progrès constants; notre Musée possède le *Coup de collier,* le *Gué de la Theiss,* peut-être son œuvre la mieux réussie, don de Léon Berthoud, de magnifiques études peintes et des dessins donnés généreusement par sa veuve. La Confédération a déposé dans une de

nos salles un *Chariot valaque dans la pouzta,* qu'elle ferait bien de nous laisser.

* * *

Le vrai domaine du paysagiste A.-H. Berthoud, celui où ses qualités prenaient leur plus complet essor, ce sont les Alpes, avec lesquelles il a vécu pendant des années. Habitant Interlaken où il avait un atelier, ascensionniste intrépide et chasseur de chamois à ses heures, il était au seuil de cet Oberland qu'il aimait avec passion et dont il a rendu les divers aspects avec une connaissance parfaite, une vérité et une énergie saisissantes. Chacun se rappelle sa *Jungfrau,* son *Wetterhorn,* grandes toiles où il a mis sa science et son âme, et qui donnent une haute idée de son talent. Son exécution vigoureuse, heurtée, convenait mieux à cette nature sauvage qu'aux mollesses et aux lointains fuyants de la plaine ; aussi, dans la salle des études peintes, reconnaît-on les siennes à leur rude franchise, à leurs terribles oppositions de lumière et d'ombre, de neige blanche et de rochers sévères devant lesquels on s'arrête fasciné. C'est la vérité de la haute montagne qui n'a pas toujours des sourires à l'adresse des visiteurs.

Du reste, je n'apprends rien de nouveau à ceux qui ont vu en 1887 l'exposition de ses œuvres, après sa mort qui a fait un vide regrettable parmi nos artistes, où il occupait une place à part. On y comptait 229 toiles, tableaux et études peintes, et 57 dessins.

(*A suivre.*) L. Favre.

## COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DE LA

# SECTION DE NEUCHATEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Voici l'hiver qui s'approche avec son cortège de brouillards et de frimas. Mais c'est aussi la saison des conférences, des séances de nos diverses sociétés scientifiques ou littéraires. La nôtre aussi se propose de reprendre son activité hivernale, et pour engager les amis de l'histoire de notre cher pays à assister à ses réunions, il n'est peut-être pas hors

de propos de leur rappeler que notre section locale n'est pas morte, et qu'elle se réunit au moins une fois par mois au Collège latin.

Pendant l'exercice écoulé nous avons entendu plusieurs communications aussi variées qu'intéressantes. Après avoir procédé à la reconstitution du bureau, qui reste le même que précédemment, avec l'adjonction de M. Jean Belperrin comme secrétaire-rédacteur de nos procès-verbaux, nous avons entendu la lecture d'une « Introduction à l'histoire du pays de Neuchâtel », présentée par M. Max Diacon. Puis M. William Wavre nous lit une « Étude sur les monnaies neuchâteloises », exposant l'origine de l'atelier monétaire à Neuchâtel, ses périodes d'activité, et il fait voir un album contenant les différentes pièces de monnaies frappées par les Maisons qui ont possédé Neuchâtel.

M. Maurice Tripet, archiviste, montre à la société une cassette dans laquelle sont actuellement renfermés une partie des sceaux de l'Etat, mais qui n'a pas été exécutée dans ce but. C'est un petit meuble gothique en fer ciselé, qui rappelle celui qui figure dans l'ouvrage de M. Violet Le Duc, et a dû servir à serrer des bijoux. Il daterait du XV[e] siècle. M. Tripet suppose qu'il peut avoir appartenu à Marguerite de Vienne, épouse de Rodolphe de Hochberg.

Une autre de nos comtesses de Neuchâtel, Marie de Savoie, femme de Philippe de Hochberg et nièce de Louis XI par sa mère Yolande, nous est présentée par M. l'abbé Jeunet sous un jour qui n'est pas flatteur. D'après une chronique de l'abbé de Cirey, elle se serait montrée hautaine, vindicative, méchante, peu respectueuse des choses saintes, jusqu'à enfreindre les règlements et observances concernant les monastères. C'est ainsi que contre tout droit et au mépris des convenances, notre dame aurait pénétré dans l'abbaye de Citeaux, dont l'entrée n'était permise qu'aux hommes, avec sa suite de quarante personnes, usurpant ainsi un privilège réservé uniquement à la reine de France et à la duchesse de Bourgogne. Elle en fut bien punie, dit le pieux chroniqueur, par la privation de descendance masculine. En effet, elle ne laissa qu'une fille, Jeanne de Hochberg, qui, en épousant Louis d'Orléans-Longueville, fit passer notre pays entre les mains d'une famille française. A quoi tiennent donc les destinées des empires !

M. Gustave Petitpierre, de Couvet, nous a envoyé un consciencieux travail sur la « Nouvelle censière du Val-de-Travers ». Cette bande de terre qui s'étend du Creux du Van à Chasseron a donné lieu pour sa délimitation à de nombreuses contestations entre nos comtes d'une part et leurs voisins, ducs de Savoie, sires de Grandson, Excellences de Berne, d'autre part. Commencée en 1218, cette lutte, huit fois séculaire, ne s'est terminée qu'en 1828, et au détriment de Neuchâtel. Les Bernois surtout s'y sont montrés âpres à la curée et, quoique nos combourgeois, nous ont frustrés de territoires qui devaient appartenir à notre canton. Histoire du pot de fer contre le pot de terre. Les bornes qui délimitent ce territoire ont été posées en 1830. — La communication de M. Petitpierre, appuyée sur documents, est une de celles qui méritent une place dans notre *Musée neuchâtelois*.

M. Diacon nous donne connaissance de deux lettres, dont l'une, datée du 14 janvier 1820, de M. de Pury, docteur en médecine, est adressée au gouvernement et demande la répression d'un abus qui s'est introduit à Savagnier par l'exercice illégal de la médecine. Le coupable est un certain Melchior Zurbrugg, cumulant les fonctions de *mège* et d'aubergiste. La solution de ce conflit est assez curieuse. Sur la demande de la Commune de Savagnier, on accorde à Zurbrugg la permission de continuer à traiter les malades qui auront recours à sa science médicale, mais seulement à Savagnier. On voit ici percer le bout de l'oreille. La réputation qu'avait acquise l'Esculape villageois attirait bien des gens dans la localité; il y avait donc profit pour les communiers; et le Conseil d'Etat, malgré l'opposition de la Faculté, ne voulut pas mécontenter ses administrés du Val-de-Ruz.

M. Alfred Godet nous présente un travail intéressant sur les anciennes bornes de délimitation et en particulier sur les bornes du Burgziel. Le *Musée neuchâtelois* ayant publié cet article, nous nous abstenons d'en parler plus au long. Ajoutons seulement que celle de ces bornes qui se trouvait placée sur la pente nord du Crêt a été encastrée dans le mur qu'on vient de construire pour soutenir le terrain de cette partie du monticule.

Conservateur du Musée historique, M. A. Godet a fait pour nos collections l'acquisition de divers objets ayant appartenu à l'héroïne du roman de Bachelin, «Sarah Wemyss», dont le vrai nom était Marguerite. Ce sont deux diplômes érigeant en baronnie le domaine de Cottendart en faveur de Marguerite, de Lebel, son mari, et de leurs enfants. Ils sont signés des noms de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume II; un médaillon sur ivoire représentant les traits du dit Lebel, un étui à ciseaux en argent, une salière en verre dans une monture du même métal, au chiffre de Marguerite, complètent cette intéressante série d'objets. Ces reliques ont été cédées au Musée par une arrière-petite-fille de Marguerite Wemyss.

L'aspect de la partie orientale de notre cité a été profondément modifié par la création des terrains provenant de la démolition du Crêt Taconnet. M. Alfred Godet a eu la bonne idée de reproduire l'ancienne physionomie de cette portion de notre rive, avec tous les souvenirs qui s'y rattachent pour les hommes de notre génération. Tout un quartier, composé de l'avenue du 1er Mars, de la place A.-M. Piaget et de celle du Gymnase, s'est élevé là où, il y a une vingtaine d'années, venaient déferler les vagues soulevées par Jean d'Yverdon (vent du S.-O.) ou s'ébattre goujons et ablettes.

La partie occidentale de notre ville a aussi subi de grandes transformations. Un nouveau quai, bordé de jolies constructions, s'est élevé le long de la Promenade-Noire et de cette partie de l'Evole qu'on appelait, il y a une cinquantaine d'années, les «grandes pierres». Ces pierres, blocs erratiques, souvent recouvertes par les eaux, étaient le théâtre des joûtes natatoires des gamins de la première moitié du siècle. Un de ces blocs, connu sous le nom de «pierre à marbre», a été dépecé et a servi à établir les soubassements ou les escaliers de la maison

Colomb-Bohn, rue J.-J. Lallemand, vis-à-vis du Musée des Beaux-Arts, nº 11.

M. Philippe Godet a eu la bonne fortune de recevoir le Mémorial de la famille Caumont, disparue aujourd'hui de notre ville, qui nous retrace un tableau de nos écoles et de la vie d'un jeune écolier pendant le premier quart de ce siècle. Il nous en donne la primeur, et nous fait ainsi passer quelques moments agréables ; les lecteurs du *Musée neuchâtelois* ont pu à leur tour apprécier tout le charme de ce récit.

Des Neuchâtelois, où n'y en a-t-il pas? D'humeur vagabonde et entreprenante, ils l'ont été surtout dans ces deux derniers siècles, à commencer par le père de David de Pury. L'auteur de cet article se rappelle avoir lu, il y a quelques années, dans la *Feuille officielle,* l'avis de la mort d'un de nos compatriotes, survenue... aux îles Fidji. M. Eugène Courvoisier, pasteur, nous raconte l'odyssée de deux singuliers voyageurs, originaires de nos Montagnes, où leur souvenir s'est conservé. Ce sont un Richardet et un Brandt, qui ont parcouru plusieurs contrées de l'Orient, exerçant toute espèce de métiers, même la médecine, sans l'avoir apprise, et l'Amérique du Nord, où le second devint chef d'une tribu de Sioux ou de Nez-Percés, on ne sait pas au juste.

M. Victor Humbert a eu la chance de dénicher dans la bibliothèque de la ville la relation manuscrite du voyage d'un Neuchâtelois à la cour de Berlin en 1712, en compagnie du chancelier Emer de Montmollin. L'auteur, qui est resté anonyme, donne des détails assez piquants sur les personnages de la nouvelle royauté et les ambassadeurs des puissances étrangères. Pierre-le-Grand, qu'il a eu l'occasion de voir, est traité assez cavalièrement, et ne paraît pas avoir laissé une impression favorable à notre provincial, dont la tournure d'esprit se rapproche cependant de celle des Français du XVIIIe siècle. Ses appréciations et ses jugements sur la cour de Berlin concordent assez avec ceux que M. Lavisse expose dans sa récente histoire des trois premiers rois de Prusse.

Le travail le plus considérable qui nous ait été présenté pendant la campagne de l'hiver passé, c'est celui de M. Max Diacon, sous-archiviste, sur l'établissement d'une loterie à Neuchâtel en 1776. Ce travail ayant paru dans le *Musée neuchâtelois* de l'année 1893, nous nous abstenons de le résumer. Il nous semble ressortir des nombreuses tractations auxquelles cette affaire a donné lieu entre le Conseil d'Etat et le souverain, que le beau rôle n'est pas tenu par ce dernier, et que nos autorités d'alors, Conseil d'Etat, communes et bourgeoisies, ont lutté avec autant de patriotisme que de bon sens contre les prétentions du prince. On sait que le combat finit faute de combattants, et que la loterie ou lotto ne put pas s'implanter chez nous, au moins sous cette forme.

Ch. HERZOG.

# PORTE DU CHATEAU DE VALANGIN

(AVEC PLANCHE)

La grande porte d'entrée du château de Valangin, de même que la muraille d'enceinte nord-est, est et sud, date de 1431. Elle fut faite par les soins de Jean Ier de Vauxmarcus, dont Jean III (ou IV) d'Arberg avait, en 1428, à peine majeur, épousé la fille Louise. Le contrat, en date du 18 décembre 1430, passé par Jean de Vauxmarcus, au nom de son gendre, avec le maçon Amiet..., de Villerot, au diocèse de Besançon, demeurant à Yverdon, porte que le dit maçon « a prins en charge de faire et maisonner l'ovraige que sensuit ou chastel de Vaulengin. Premièrement de faire une porte la ou est la vielle porte ou est le pont levy de maconnerie de taille folliée a doubles foilleres de huit piez de large ensamble les fendues pour courre les marres. Item une aultre porte eis murs dou chastel de la faczon de la premiere [1]. Item de faire une tour joste les dites portes quarrée de XX piez (à l'intérieur) », etc.

La maçonnerie de la tour devait avoir neuf pieds d'épaisseur dans les fondements et six pieds hors de terre. Il en était de même pour la muraille d'enceinte et pour les trois autres tours élevées aux angles est, sud-est et sud du pourtour.

Le maçon s'engageait à faire à chaque tour « deux chambres a cheminée a tout ovraige de taille a la main, et a chascune des dites tours les aisances et fenestres de taille ».

Il recevait pour son travail, par toise « trois florins d'or d'Allemaigne pour tout comptez plain et vuilde tant de taille comme de plain mur », et en outre, pour chaque vingt toises, un muid de froment, un muid de vin et un porc élevé dans les moulins de Valangin [2].

La grande porte du château ouvrait sur l'unique rue du bourg dont elle était séparée par un fossé auquel aboutissaient les deux rangées de maisons et que l'on franchissait par un pont-levis.

A gauche de la porte, à l'est, en dedans de la muraille, furent construites plus tard les écuries du château, qui ont été détruites et comblées par un éboulis, mais dont on voit encore les fenêtres grillées.

Ch. CHATELAIN.

[1] Cette porte, située en arrière de la première, a disparu, à moins qu'il ne s'agisse de la porte qui se trouve plus haut; mais, dans ce cas, la tour mentionnée ne l'aurait pas « jostée » de très près.

[2] Archives de l'Etat, H 14, 8.




PORTE DU CHATEAU DE VALANGIN




TOMBEAU DE FRANÇOIS DE LA SARRAZ

TYP. H. WOLFRATH & C^{ie}, NEUCHATEL




**CÉNOTAPHE DES COMTES DE NEUCHATEL — 1372**

(Tiré des *Armoiries et couleurs de Neuchâtel,* par Maurice Tripet)

# LE TOMBEAU DE FRANÇOIS DE LA SARRAZ

## et le mausolée de la Collégiale de Neuchâtel

(AVEC PLANCHES)

Nos lecteurs s'étonneront peut-être de trouver dans le *Musée neuchâtelois* la reproduction d'un monument qui semble n'avoir d'intérêt que pour l'histoire locale du canton de Vaud. Ils comprendront cependant que nous nous soyons départis de notre règle habituelle, lorsqu'ils sauront que ce tombeau présente une analogie frappante avec celui des comtes de Neuchâtel; il nous a paru intéressant de les comparer au point de vue de l'histoire de l'art, d'autant plus qu'ils reproduisent un type d'architecture dont il n'y a pas d'autres spécimens dans notre pays. L'histoire proprement dite ne perdra pas ses droits, car les comtes de Neuchâtel ont soutenu des relations suivies avec les seigneurs de La Sarraz; nous nous bornerons maintenant à donner quelques renseignements sur ce monument et nous nous réservons dans un prochain article de revenir sur ces relations que nos historiens ont ignorées ou passées sous silence.

Dans son grand ouvrage sur l'histoire des arts plastiques en Suisse, M. le Dr Rahn a déjà rapproché ces deux monuments funéraires et il les a décrits et appréciés avec sa haute compétence. M. Daguet a traduit dans le *Musée* de 1877 (pages 67 et 83) tous les fragments de ce livre concernant notre canton. La conception générale des deux mausolées est la même : sous une grande niche ogivale se trouve un cénotaphe dont la face antérieure est ornée de six petites figures d'hommes et de femmes en haut relief, dans l'attitude de la prière; ces statuettes, qui n'ont guère que quarante centimètres de haut et qui sont probablement celles des vassaux de la maison, sont séparées les unes des autres par de petites colonnes reliées entre elles par des arcs en accolade, ornés de feuillage et couronnés chacun d'un fleuron. Sur la dalle qui recouvre le

cénotaphe se dressent des statues de grandeur naturelle; des deux côtés de la niche, des chevaliers sont debouts sur des piédestaux qui forment les angles du tombeau; au-dessus de leurs têtes, des dais, sculptés d'un dessin qui rappelle celui du bas-relief, supportent deux grands frontons triangulaires qui s'appuient au centre sur une colonne prismatique; ces frontons, ornés sur les rampants de feuilles et de fruits et couronnés aussi d'un gros fleuron, sont ajourés à l'intérieur d'un trèfle et de deux quatre-feuilles supportés par deux arcs en accolade. La colonne centrale, et, à La Sarraz du moins, les deux colonnes latérales se prolongent contre la muraille au-dessus des arceaux et se terminent par des fleurons. Mais, si les traits généraux des deux monuments sont les mêmes, ils diffèrent cependant beaucoup par les détails de l'exécution. Celui de la Collégiale est plus considérable par la grandeur et par le nombre des statues; l'ornementation en est plus délicate; le sarcophage est orné d'un double rang de statuettes, et enfin la polychromie donne à tout l'ensemble un caractère très spécial.

D'autre part, le mausolée de La Sarraz a un caractère d'unité beaucoup plus marqué: c'est le tombeau d'un seul individu qui est entouré de ses plus proches parents en prière, tandis que nous avons à la Collégiale plutôt un monument de famille, dont il est difficile de distinguer le personnage principal. Il est évident qu'ici également un corps a dû être couché sur le cénotaphe; c'était sans doute celui de Berthold, peut-être avec celui de Richense de Froburg, sa femme, dont les statues étaient couchées jadis; peut-être même les deux bas-reliefs entouraient-ils primitivement leur tombeau et ont-ils été déplacés pour servir de base au mausolée actuel; il n'est plus possible de se faire une idée de l'ordonnance du monument tel qu'il existait au temps du comte Louis. A La Sarraz, ce bas-relief fait partie intégrale de l'œuvre, qui a été exécutée en une seule fois d'après un plan unique, tandis que le monument des comtes se compose en partie de pièces rapportées.

Les figures qui ornent le tombeau de La Sarraz portent le même costume que celles de la Collégiale. Les chevaliers sont coiffés du morion ou pot de fer, ce casque sans visière ni cimier qui est d'un effet très peu décoratif; les brassards, les cuissards, les genouillères et les tassettes sont de fer battu; la cuirasse est remplacée par une cotte de maille recouverte d'une jaque boutonnée par devant et le long des manches; une gorgière de maille couvre les épaules et se rattache au casque. Une ceinture formée de rosaces et placée très bas sur les hanches, porte sur l'agrafe les armes de La Sarraz; elle soutient la grande épée à deux

tranchants avec poignée très simple en forme de croix, tandis qu'à droite le poignard, appelé miséricorde, est passé dans le ceinturon. Malgré la rigidité de ce costume, l'artiste a cherché à donner aux deux chevaliers une expression individuelle; on voit très bien que celui de droite est l'aîné; l'autre est un tout jeune homme; ils s'appuient tous deux sur la jambe droite en portant quelque peu l'autre en avant, ce qui donne un peu de souplesse à leur attitude.

Dans les statues de femmes qui occupent le fond de la niche, on distingue facilement aussi à leur tournure la matrone et la jeune femme; l'artiste a voulu marquer la différence des âges par l'ornementation des rampants des frontons; tandis que celui qui surmonte la mère de famille est couvert de grappes de raisin en pleine maturité, celui qui est au-dessus de la jeune femme ne porte que des boutons feuillus. Elles sont toutes deux vêtues d'un surcôt, longue robe flottante, descendant jusqu'aux pieds et boutonnée du haut en bas et tout le long des manches. La plus âgée est coiffée d'un voile, sans doute un voile de deuil, garni d'une ruche et retombant sur les épaules, tandis que la plus jeune porte un camail qui serre la tête, en laissant échapper quelques boucles de cheveux, et qui s'attache sous le menton et se termine en forme de pèlerine.

Mais la figure la plus frappante du monument est celle du défunt lui-même. Sous l'influence de l'idée de la mort qui obséda le moyen âge, ses parents, tout en lui élevant un riche mausolée, ne craignirent pas de le représenter sous l'aspect le plus repoussant. Le cadavre est complètement nu; des vers s'attachent à ses membres pour les dévorer; des crapauds sont accroupis sur son visage et sur ses entrailles; les coquilles qui ornent le coussin sur lequel repose sa tête, et qui rappellent un pèlerinage en Terre-Sainte, sont le seul souvenir qui demeure de son glorieux passé. Il n'en fallait pas tant pour exciter l'imagination et pour donner naissance à des légendes qui n'ont aucun fondement historique quelconque. Les uns dirent que le chevalier était mort noyé dans le lac de Joux; d'autres allèrent jusqu'à prétendre que ses vassaux l'avaient eux-mêmes représenté de la sorte pour se venger de sa tyrannie. C'était chercher bien loin l'explication de cette lugubre allégorie; les artistes de cette époque ont bien souvent exprimé sous la forme la plus réaliste et parfois la plus macabre l'instabilité des choses d'ici-bas et la vanité de la gloire de ce monde; il suffit de mentionner les fresques attribuées à Orcagna dans le Campo-Santo de Pise et les nombreuses Danses des Morts.

Le monument sépulcral dont nous venons de donner la description, fut découvert en 1835, dans une ancienne chapelle attenant aux dépendances du château de La Sarraz. Cette chapelle, que l'on appelait le Jaquemart, avait été partagée dans sa hauteur par un plancher ; la partie supérieure, après avoir servi de dépôt d'armes, avait été transformée en grenier, tandis que dans le bas se trouvait un caveau où furent enterrés jusqu'au commencement de ce siècle les membres de la famille qui possédait le château. Comme on était en train de faire quelques réparations à l'étage supérieur pour le disposer en lieu de culte pendant la reconstruction de l'église paroissiale, en abattant un pan de maçonnerie on mit à jour cette remarquable construction, dont personne ne soupçonnait l'existence ; on ne connaissait que les statues des chevaliers qui faisaient saillie et une partie des bas-reliefs, perdues d'ailleurs dans l'ombre et l'humidité du caveau. La disposition du bâtiment ne permettant pas de rétablir ce monument sur place, M. Frédéric de Gingins, l'historien et archéologue bien connu, le fit transporter dans une chapelle située au bas d'une des tours du château et réédifier avec beaucoup de soins sous la direction de M. Wenger. Cinquante ans plus tard, M. le colonel Aymon de Gingins-La Sarraz se décida à entreprendre la restauration de l'ancienne chapelle elle-même, monument intéressant du style gothique primitif ; il confia ce travail d'art à M. Léo Châtelain, puis il y fit rétablir le monument, que le sculpteur de Vevey, M. Doret, se chargea de remettre en état. C'est ainsi que l'ancienne chapelle funéraire de La Sarraz, restaurée avec goût, mérite aujourd'hui d'attirer l'attention des amateurs de l'art.

Mais, lorsqu'on découvrit ce cénotaphe, on ne trouva ni nom ni date qui indiquât à la mémoire de quel seigneur il avait été construit ; l'inscription en minuscules gothiques qui s'y lit aujourd'hui, y a été mise lors de la restauration. Des recherches faites dans les archives du château permirent cependant d'arriver à une conjecture si solidement établie qu'elle équivaut à une certitude.

Si les statues ne portaient pas d'inscription, deux grands casques que l'on distingue aux angles de la niche donnaient déjà une précieuse indication ; à gauche le vieillard en buste coiffé d'un bonnet phrygien était le cimier de La Sarraz, et celui de droite, formé d'une crête de héron avec un croissant chargé en cœur d'une étoile, faisait partie des armes de la maison d'Oron. Or, François de La Sarraz-Montferrand avait épousé en 1326 Marie, fille unique et héritière de Girard d'Oron.

Les anciens seigneurs de La Sarraz avaient leur sépulture dans

l'abbaye du lac de Joux, qu'ils avaient fondée; comme les moines s'acquittaient mal des messes qu'ils devaient dire pour le repos des âmes de leurs patrons, ce même François de La Sarraz, par son testament du 16 juillet 1360, fonda et dota une chapelle pour sa propre sépulture et pour celle de ses descendants; cette chapelle, qui devait être desservie par deux chapelains, fut en effet consacrée sous le vocable de Saint-Antoine par Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne, et Louis de Senarclens, abbé de la vallée du lac de Joux.

François de La Sarraz mourut en 1362 ou 1363, laissant deux fils et quatre filles. L'aîné de ses fils, Aymon, qui lui succéda, mourut sans enfants en 1370, et sa veuve, Marguerite de Vufflens, épousa en 1372 le comte Louis de Neuchâtel; elle est bien connue dans notre histoire par ses démêlés avec la comtesse Isabelle. Le second fils, qui s'appelait François, comme son père, mourait déjà en 1372; Marguerite d'Oron, sa veuve, se remaria avec Louis de Cossonay en 1374. Des quatre sœurs, une seule, nommée aussi Marguerite, ne se maria point. En 1372, après la mort prématurée des deux frères, la seigneurie passa entre les mains de deux jeunes enfants.

Il résulte de ces données que le tombeau découvert dans la chapelle de La Sarraz est celui du chevalier François de La Sarraz qui avait fondé la chapelle de Saint-Antoine pour que son corps y fût déposé; sa veuve, Marie d'Oron, est debout derrière lui à côté du casque portant le cimier de sa maison. Quant à la seconde statue de femme, on peut l'identifier soit avec la seule fille non mariée, Marguerite de La Sarraz, soit avec Marguerite de Vufflens, femme du fils aîné. On peut dire en faveur de cette dernière hypothèse que Marguerite de Vufflens continua à s'intéresser à la chapelle où étaient enterrés son beau-père et son mari; dans son testament daté de 1400, elle légua quatre setiers annuels de vin aux deux chapelains.

Il est probable que le testament de François de La Sarraz fut exécuté tôt après sa mort et que les statues de sa femme et de ses enfants représentent des personnes encore vivantes au moment de la construction du tombeau; il en résulterait que cette construction devrait avoir eu lieu entre 1363 et 1370. Plus tard, on se demanderait qui aurait bien entrepris cette œuvre, quand il ne restait plus de la famille que deux enfants en bas âge et que les belles-filles étaient toutes deux remariées. Marie d'Oron s'était retirée après la mort de son mari dans sa maison forte de Chailly, dans la paroisse de Montreux, et il n'est plus fait mention d'elle après 1364.

S'il en est ainsi, le cénotaphe de La Sarraz serait antérieur de quelques années à celui de la Collégiale, qui porte la date de 1372. Peut-être Marguerite de Vufflens aurait-elle suggéré à son second mari, Louis de Neuchâtel, l'idée d'édifier ce monument à la mémoire des siens, en reproduisant dans de plus grandes proportions et avec plus de richesse le même modèle d'architecture qu'elle avait vu à La Sarraz. Nous nous bornons à émettre cette hypothèse en indiquant nos motifs.

François de La Sarraz-Montferrand fut un des seigneurs les plus marquants du Pays de Vaud au XIV^me^ siècle. Il possédait l'importante baronnie de La Sarraz avec ses onze villages; il l'avait reconstituée en reprenant en fief au comte Louis de Neuchâtel, en 1345, la part de cette seigneurie qui était échue à Jordane de La Sarraz, épouse d'Amédée de Neuchâtel. Il tenait de sa femme, Marie d'Oron, la co-seigneurie de Vevey et la vidamie de Montreux avec ses dix-huit villages. Il avait en Bourgogne les seigneuries de la Motte et de Vaugrenans, ainsi que des revenus à Salins. Il possédait toute la vallée du lac de Joux; mais, pour payer ses dettes, il se décida à la vendre pour 1000 livres à Louis de Savoie, sire de Vaud, en se réservant certains droits et l'avouerie de l'abbaye. Il remplit à plusieurs reprises les hautes fonctions de bailli de Vaud pour Louis de Savoie et de bailli du Chablais pour le comte Amédée de Savoie. Nous le voyons intervenir dans plusieurs conventions importantes, entre autre dans le traité d'alliance qui fut passé le 3 mars 1360 au château de Vaumarcus entre le comte de Savoie et le duc d'Autriche. Il était chevalier, et en 1350 il fit un pèlerinage au Saint-Sépulcre.

Ce seigneur était en relations suivies avec le comte Louis de Neuchâtel, auquel il donnait le titre d'oncle, tandis que Louis l'appelait son cher neveu; il n'y avait cependant entre eux qu'une parenté très éloignée et remontant à cette Jordane de La Sarraz, qui était l'aïeule du comte Louis et sœur de la bisaïeule de François. M. Frédéric de Gingins n'hésite pas à affirmer, pour rendre compte de ces appellations, que la mère de François de La Sarraz était Henriette de Neuchâtel, sœur aînée du comte Louis. Nous ne connaissons de cette Henriette que la date de sa naissance, mais nous savons d'autre part que la mère de François se nommait Agnès de Vaugrenans. Evidemment les relations d'affection avaient renouvelé et fortifié les liens d'une ancienne parenté, et ce fut ce qui engagea le comte Louis à remettre en fief à son neveu ses biens de La Sarraz et à le nommer tuteur de ses fils mineurs dans son second testament de 1359, ne se doutant pas qu'il lui survivrait de dix ans.

Ces relations de famille et d'amitié nous expliquent mieux encore comment l'on éleva deux monuments funéraires qui ont ensemble une si grande ressemblance et qui ont peut être été construits par le même artiste.

Charles MONVERT.

SOURCES : *L. de Charrière*, Les dynastes de La Sarraz, 1873; *Matile*, Monuments de Neuchâtel; *le baron Frédéric de Gingins-Lasarraz*, Notice sur le monument sépulcral découvert à La Sarraz, 1836; *J.-R. Rahn*, Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz, 1876.

# LES ÉVÉNEMENTS DE 1831 A LA BÉROCHE

A soixante ans de distance, les événements ont perdu toute physionomie irritante et peuvent être racontés sans que personne soit tenté de chercher, dans le récit, autre chose que la vérité historique telle qu'elle résulte des narrés des contemporains.

Les conséquences de la révolution française de 1830 se firent sentir fortement dans le ménage des républiques suisses. Pour ne mentionner que nous et nos plus proches voisins de l'ouest, c'est le jour même où la Constituante vaudoise commençait ses travaux à Lausanne, le 7 février 1831, que 76 députés se réunissaient à Valangin et y formulaient diverses propositions d'innovations auxquelles adhéraient par acclamations, quatre jours plus tard, les délégués des Communes de la partie occidentale de la principauté, assemblés à Bevaix.

Les novateurs demandaient un Corps législatif élu directement par le peuple, la liberté de la presse, celle de la chasse, la liberté d'établir sans gêne aucune des auberges, celle, pour les propriétaires, de pouvoir user sans restriction de leurs forêts, la nomination des voyers par les Communes, etc. L'exemple du canton de Vaud était réellement contagieux puisque, dans ces assemblées, on discuta même l'idée de réclamer une Constituante : Le canton de Vaud possédait ce droit, pourquoi celui de Neuchâtel ne l'aurait-il pas ?

Il est vrai que tous les mécontents ne se faisaient pas une idée absolument claire de ce qu'étaient quelques-unes des libertés réclamées. Ainsi un bonhomme des Prises auquel le châtelain de Gorgier demandait ce qu'il entendait par la *liberté de la presse,* répondait naïvement :

— *Ah ! Monsieu, ne sérai-ce pâ on bî l'affâre quan tsacon poérai alla taillî se-mîmo se presse din lo boû, sin que l'aye faûta de les misâ?*[1]

Chaque époque a adopté un symbole des libertés qu'elle désire. Aujourd'hui, pour les internationalistes de toutes sortes, c'est le drapeau rouge; alors, pour les républicains neuchâtelois, c'était le sapin, *l'arbre de liberté* que l'on plantait en grande pompe sur la place publique; aux journées de juin 1848, c'étaient des peupliers. Selon les idées de celui qui le regarde — et il y a place pour tous sur la nouvelle échelle de Béthel d'où l'on croit apercevoir le ciel — le symbole est un objet exécrable ou un emblème digne du plus ardent amour : Chaque tête, chaque idée ! comme disait philosophiquement Henri-au-Britchon, à la Corne-du-Bois, il y a plus d'un demi-siècle.

A la Béroche, Fresens fut la première Commune qui éleva un arbre de liberté. Montalchez suivit et, à la fin de février, chaque village de la terre de Gorgier en avait un, sauf Saint-Aubin qui ne planta le sien que le mardi 1er mars 1831.

Il n'y eut aucune scène tumultueuse et l'ordre public ne fut pas troublé. Cependant l'érection de ces sapins, chose nouvelle, avait été, pour la jeunesse de la Béroche, l'occasion de réjouissances assez accentuées. — Après avoir planté leur arbre de liberté, les jeunes gens de Fresens étaient arrivés à Montalchez, précédés d'un tambour et d'accord avec ceux de ce village (entr'autres Jean-Pierre Porret, Jean-Frédéric Porret, François Pernet, etc.) Au son du tambour, les gens se rassemblèrent et, tout à coup, Abram-Henri Porret, le plus âgé mais le plus exalté des manifestants de Fresens, s'écria :

— *La révolution a ékiatâ à Lesena! Allâ quéri dâè z-hatsettes!*

A cette nouvelle, apportée à la Béroche on ne sait par qui et qui était fausse, puisque la Constituante vaudoise était occupée (non sans orages, c'est vrai) à refondre la constitution cantonale, — la jeunesse alla s'armer de haches et, avec celle de Fresens, monta à la *Côte*. L'hiver avait été très rigoureux; il y avait une dizaine de pieds de neige dans les combes; on y enfonçait jusqu'aux épaules. Malgré cela, les bûcherons

[1] Ah! Monsieur, ne serait-ce pas une belle affaire quand chacun pourrait aller tailler (couper) lui-même ses presses (de char) dans le bois, sans qu'il ait besoin de les miser (aux enchères)? *Authentique.*

improvisés choisirent l'un des plus beaux plants de la Commune, l'abattirent, l'ébranchèrent (sauf le sommet) et le traînèrent au village. On le dressa devant l'auberge du bas, alors *l'hotau* du *sieur Frédri* Porret, un monarchiste, qui constatait de visu, mais avec un profond mécontentement, que ses deux fils étaient du nombre des révolutionnaires chantant :

L'étaé per on biau decindo,
On le *z*-a vu arrêva :
De *z*-âbro on a piantâ,
Et pui on vi to lo mọndo,
Autor de l'âbro tsantâ :
Viva noûtra libertâ!...

vers patois alors fort en vogue et qui nous étaient venus du canton de Vaud.

Les partisans du régime monarchique appelaient les sapins révolutionnaires des *arbres de licence,* en disant assez méchamment qu'il était regrettable que le choix des républicains ne se fût pas porté sur le chêne, à cause du fruit.

Les républicains soutenaient que, comme la Béroche avait reçu l'assurance qu'elle serait prochainement mise sur le même pied que le reste du pays, on avait eu raison de fêter cette bonne nouvelle en plantant des arbres de liberté. Leurs adversaires répliquaient que, dans ce cas, les Communes devaient témoigner tranquillement des sentiments de reconnaissance et non imiter les démonstrations bruyantes de leurs turbulents voisins de Bevaix et de Cortaillod.

Mais on ne s'entendait pas et, comme les monarchistes étaient de beaucoup les moins nombreux, ils laissaient faire.

Aussi le jeudi suivant, 3 mars, les Communes de Boudry, Cortaillod, Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin, Sauges, Fresens, Montalchez, Vaumarcus et Vernéaz, rejetaient-elles, par 629 voix contre 32, le projet de Corps législatif proposé par les Quatre Bourgeoisies, — vote qui signifiait qu'elles demandaient un Corps législatif tout populaire. Cette majorité était écrasante, puisque les républicains étaient dix fois aussi nombreux que les partisans du prince.

Là-dessus, le lendemain, les gens de Vernéaz plantaient enfin un arbre de liberté : mais comme c'était à l'instigation de leurs voisins de Fresens (sur leurs menaces, disait-on même), les 32 l'appelèrent en ricanant *l'arbre de crainte.*

Les communiers de Vaumarcus voulaient suivre l'exemple de leurs voisins de Vernéaz. Mais le justicier Nicoud les en dissuada, non sans peine, paraît-il, puisque le rapport qui en fut fait en haut lieu disait que c'était grâce à sa sagesse et à son *courage* que la chose n'avait pas eu lieu.

En revanche, le même jour, les républicains de Saint-Aubin ayant entendu parler d'un projet d'abattre en secret leur arbre de liberté, l'entourèrent de barres de fer jusqu'à hauteur d'homme, comme ceux de Cortaillod l'avaient fait, pour en empêcher l'enlèvement.

Le lundi 7 mars, Armand, rédacteur du *Messager,* journal républicain, — un de ces Français phraseurs et remuants, comme nous en avons tant vus depuis, à la suite des révolutions, — vint faire le tour de la Béroche en commençant par Saint-Aubin. Ayant réuni les républicains de ce village autour de l'arbre, planté devant l'ancienne auberge du *Cerf,* il leur débita un des fameux discours dont il avait plein sa gibecière; accueilli assez froidement, paraît-il, il se rendit à Sauges où la même scène recommença; entr'autres histoires abracadabrantes qu'il débita sans sourciller, il annonça qu'il avait sous ses ordres 3000 hommes qui marcheraient sur Neuchâtel à son premier commandement. Les *Loups*[1] ouvraient de grands yeux en écoutant ce petit homme parler ainsi, car *c'était la première fois qu'ils entendaient* quelqu'un oser faire allusion à une prise d'armes. — A Fresens, répétition du même discours, mais avec une variante : en rappelant les 3000 hommes qui n'attendaient qu'un signe de lui pour s'ébranler, il eut soin de ne pas s'oublier, insistant sur les dangers qu'il courait en défendant les libertés réclamées par le peuple neuchâtelois, et de faire sentir de quelle importance extrême était pour le pays tout entier la conservation de sa vie menacée :

— Informé (disait-il) qu'un complot odieux était tramé par des misérables contre notre existence, nous avons été forcé de quitter Neuchâtel. Nous avons résolu de nous réfugier auprès de nos amis; *nous comptons sur leur dévouement à notre personne;* ils nous défendront contre des attaques insensées et fanatiques, etc., etc.

Le même soir, il retournait à Cortaillod, alors son séjour de prédilection. — Cet énergumène avait le tic, dans ses discours, de singer le ton d'un prédicateur, de sorte qu'en l'entendant, les plaisants avaient dit qu'il avait, à Saint-Aubin, fait un beau sermon, — à Sauges, dit une prière pleine d'onction, et à Fresens, récité un psaume guerrier dans

[1] Sobriquet des habitants de Sauges.

lequel il demandait l'anéantissement de tous ses ennemis et de ceux de la liberté. Les farceurs ajoutaient qu'il passait le plus clair de son temps, à Cortaillod, son quartier général, à expliquer l'apocalypse à ses partisans.

Le plus singulier, dans les discours mystiques d'Armand, c'est que, tout en tonnant contre les abus de la monarchie, il avait soin de s'étendre en longues tirades sur le respect dû à l'autorité du souverain, — ce qui faisait murmurer aux Bérochaux qui l'écoutaient, ce proverbe au sens narquois : *Faudrâè prau no deurre se c'est do bacon au do cäyon* [1].

Cependant les allures de cet écervelé empêchaient parfois de dormir les monarchistes qui, à l'exemple d'Armand, se créaient aussi des fantômes : ils avaient appris, disaient-ils, qu'un service extraordinaire de courriers avait été organisé entre le Val-de-Travers, la Béroche et Cortaillod, et écrivaient en haut lieu qu'il était urgent de surveiller de près les *radicaux* de ces Communes (4 mars).

Les premières semaines d'avril se passèrent, à la Béroche, dans l'attente des événements, c'est-à-dire de l'exécution des promesses spécialement faites aux Communes des Seigneuries de Gorgier et de Vaumarcus. — Les républicains continuaient leurs conciliabules et la jeunesse faisait des siennes, pour narguer les monarchistes. Dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 avril, quelques allurés de Fresens, de ceux que rien ne pouvait arrêter ni retenir, renversaient et brisaient les trois piliers du gibet de Vaumarcus. Le plus grand secret fut gardé à ce sujet, car on se souvenait avec effroi que l'année précédente, deux jeunes gens de Peseux, Charles Renard et Auguste Huguenin, ayant fait sauter le gibet de Neuchâtel, avaient été condamnés — et encore par grâce spéciale — à trois mois de prison, à la censure, à 60 louis d'amende et aux frais.

Le même jour 21 avril, le Conseil d'Etat faisait connaître la prochaine arrivée du général-major de Pfuel, et publiait le décret annonçant aux *sujets* de Gorgier et de Vaumarcus l'abolition des locales et du focage et une diminution du droit de lod ou de mutation.

Les *locales* étaient une redevance annuelle (par feu) de 1 chapon et 4 émines de méteil, plus 2 émines de froment dont ils avaient été chargés au commencement du XVI[e] siècle, contre l'octroi du droit d'avoir un four par ménage. Le *focage* était simplement l'ancien *usage :* à Vaumarcus, il était de 2 émines de froment et de 1 chapon par mé-

[1] Il faudrait assez nous dire si c'est du lard ou du cochon.

nage ; à Vernéaz, de 2 émines de froment, 4 d'avoine et de 1 chapon. La *dîme* des graines du printemps qui se levait à la onzième gerbe, était transformée en une redevance fixe de 2 émines par pose. Les *lods* qui se payaient au 10 % à Gorgier et au 8 1/3 % à Vaumarcus étaient réduits à 6 %.

Les Bérochaux étaient enfin mis sur le pied de tous les Neuchâtelois. Aussi, dans une ou deux Communes, colla-t-on à l'arbre de liberté, des placards célébrant la douceur de ses fruits. — A Sauges, à l'instigation du Conseil de Commune qui fit valoir que l'arbre de liberté n'avait plus de raison d'être, puisqu'on avait obtenu ce que l'on avait demandé, il fut abattu par les jeunes gens. Ceux de Gorgier en firent autant et, sur le conseil de l'autorité communale qui craignait que la jeunesse ne se ravisât, conseillée par celle d'autres villages comme précédemment, ils le remplacèrent par un jeune tilleul[1]. La Commune témoigna de sa satisfaction en prenant à sa charge les frais du bal organisé pour le dimanche suivant.

Les choses ne se passaient pas ainsi en douceur dans les autres villages.

Le vendredi 22 avril, les jeunes gens de Montalchez traversèrent la montagne et se rendirent à Couvet, y chercher des pétards pour tirer à la fête du dimanche suivant. Pendant leur absence, le Conseil de Commune fit abattre, en plein jour, l'arbre de liberté. Disons ici qu'en général les autorités communales, débordées, laissaient plutôt faire qu'elles ne s'opposaient aux novateurs.

Au retour de Couvet, grande colère des jeunes gens, déjà légèrement avinés. Une partie descendent à Saint-Aubin, l'autre se rend à Fresens, pour se concerter sur ce qu'il y avait à faire.

Le samedi matin 23 avril, la jeunesse de Saint-Aubin montait à Montalchez, au son du tambour et du fifre. Il s'agissait, avec l'aide de Fresens, de planter un nouvel arbre de liberté, l'ancien étant déjà scié en *mosets* pour faire des échalas.

Les jeunes gens, aidés des enfants, ouvrirent les écuries du village, et en sortirent tous les attelages, douze paires de bœufs et un cheval, puis se dirigèrent sur la forêt communale, où un nouvel arbre de liberté, plus haut que l'ancien, fut coupé et chargé sur le char, puis amené en grande cérémonie au village. On le replanta sur le même emplacement que l'autre, toujours au son du fifre et du tambour et avec des cris de joie.

[1] Ce tilleul a prospéré dès lors : serait-ce celui du centre du village, devant la maison de Charles Braillard-*L'Abregué ?* (Non, nous dit-on.)

On profita de la circonstance pour *enterrer* les droits féodaux dont les seigneuries de Gorgier et de Vaumarcus venaient d'être affranchies. Un coq figurant le chapon attendait en criant au haut d'une perche le moment où on devait l'enfouir au pied du sapin, avec six mesures de sciure représentant les *locales* et le *focage,* — ce qui eut lieu aux applaudissements frénétiques des spectateurs, au nombre de plusieurs centaines.

Le métral Abram-Henri Maret qui, avec quelques partisans du régime monarchique, regardait de loin cette manifestation et en était furieux, s'oublia jusqu'à dire :

— Avec quel enthousiasme ces libéraux élèvent leur potence!...

Il y a des espions partout. Cette parole lui fut reprochée le lendemain dans le *Messager* : « En disant cela, le pauvre homme croyait faire un exploit! » disait le journal d'Armand.

Les jeunes gens festoyèrent jusque tard dans la veillée. A la fin, ceux de Saint-Aubin redescendirent chez eux et traversèrent leur village tambour battant, à une heure du matin.

Le dimanche ainsi commencé ne pouvait qu'amener du bruit. La jeunesse de Saint-Aubin, réunie de nouveau au son du tambour, se rassembla autour de l'arbre de liberté qui fut orné de fleurs et de guirlandes préparées par les filles du village. On se rendit ensuite en cortège à la maison du village où un bal avait été organisé. Il y avait également bal à Montalchez et à Gorgier. Chacun se réjouissait à sa manière; mais à Saint-Aubin et à Montalchez, la politique continuait à échauffer les esprits.

Le dimanche suivant tombait cette année-là sur le 1er mai. C'était l'*abbaye* de Fresens, jour de réjouissances, et toute la jeunesse de la Béroche, sans parler de bien des vieux, s'y était donné rendez-vous. — Le singulier Armand s'y rendit en char à banc, escorté par une troupe de jeunes gens précédés de la musique militaire.

La jeunesse, sur le *pont de danse,* s'en donnait à cœur joie. Dans les intervalles des danses, les filles du bal exécutaient des rondes en chantant autour de l'arbre de liberté, décoré de frais pour la circonstance.

Armand, en bottes rouges, pérora et, comme de coutume, fit aux *braves Fresinois* et autres des discours très édifiants sur l'obéissance aux autorités, le respect pour l'ordre, la fermeté, etc. — des histoires à dormir debout mais qu'on écoutait quand même. — Les jeunes gens répétaient la chanson que nous entendons redire encore aujourd'hui à

quelques vieillards : « Étoile de la liberté, brille à jamais sur ma patrie ! » Les gamins paraissaient fort enthousiasmés de ces nouveautés ; les vieux et les vieilles souriaient en hochant la tête... Il *plovignait* légèrement.

Après les rires, les pleurs. C'était, parait-il, la devise du châtelain de Meuron qui, le lendemain lundi 2 mai, ouvrait une séance extraordinaire de justice à Saint-Aubin, à propos des désordres qui avaient eu lieu, les derniers jours de la semaine précédente, dans quelques villages de sa juridiction.

— La conduite des jeunes gens incriminés, disait le châtelain, est telle que plusieurs personnes de leurs propres villages qui jusqu'à présent les ont approuvés plus que blâmés, en sont indignées et les qualifient des noms qu'ils méritent : on peut pardonner beaucoup à l'erreur, mais l'ingratitude a quelque chose de révoltant.

L'enquête avait surtout pour but d'atteindre les meneurs qui excitaient la jeunesse. Mais elle n'y réussit pas.

Le commissaire royal de Pfuel arriva le 13 mai à Neuchâtel, déclarant qu'il ne visiterait pas les localités qui auraient gardé leurs arbres de liberté. Le 14 déjà, celui de Vernéaz fut abattu ; mais, dans la même journée, il fut relevé, à l'instigation d'un personnage de Saint-Aubin. Pendant la nuit, il fut renversé de nouveau, par ordre du Conseil de Commune ; et, pour qu'il ne pût être remis en place, il fut vendu en montes publiques le dimanche matin 15. Fresens, Montalchez, Saint-Aubin, Bevaix et Cortaillod gardaient encore leurs sapins révolutionnaires ; ce furent les derniers dans le pays. Enfin ils furent enlevés et de Pfuel arriva à Saint-Aubin le 24 mai.

Les délégués des Communes étaient réunis dans la salle d'audience de la maison de paroisse, sous la présidence du châtelain de Meuron, qui devait prendre note des demandes à soumettre au souverain.

Le châtelain s'adressa à chacun des délégués des Communes, en commençant par ceux de Gorgier, selon l'usage.

Comme le capitaine Maret, député de Saint-Aubin, qui avait été chargé de prendre la parole au nom de tous, ne pouvait parler que le troisième, il avait été entendu que les deux députés de Gorgier répondraient à leur fantaisie, sans entamer la question au fond.

Le premier appelé, le sieur F. Lambert, répondit donc à la question de M. de Meuron :

— M. le châtelain, j'ai à dire que j'ai été nommé caporal il y a dix ans, et que je suis encore caporal, — laissant ainsi clairement entendre

que les grades étaient donnés surtout à des protégés et à des gens bien pensants.

— Et vous, sieur Cornu?

— M. le châtelain, j'ai à dire, avec M. d'Ostervald, que plus on renvoie sa conversion, plus elle devient difficile. — Autrement dit : plus on retarderait le moment de satisfaire aux vœux du peuple, plus ce serait une question pénible à aborder et à résoudre.

— Et vous, sieur Maret, qu'avez-vous à dire?

Le député de Saint-Aubin se leva alors et prit la parole, s'exprimant avec vigueur. Il réclama l'*abolition* de *tous* les droits dits féodaux, et s'éleva fortement contre chacun d'eux en particulier, en citant les griefs que la Béroche avait à ce sujet. Il conclut en demandant l'institution d'un Corps législatif absolument populaire, c'est-à-dire sans députés à la nomination du prince.

Appelés à leur tour à parler, les députés des Communes de Sauges, de Fresens et de Montalchez répondirent chacun qu'ils n'avaient rien à ajouter à ce que venait de dire leur collègue de Saint-Aubin et qu'ils l'appuyaient vivement, comme c'était le vœu de l'immense majorité de leurs mandants.

Jusque-là la séance avait été calme; elle ne devint agitée que lorsqu'il s'agit d'arrêter le texte, soit la rédaction définitive des demandes des *Communes*. Le châtelain avait écrit le mot *allègement* et non *affranchissement* des droits féodaux. Les six députés se levèrent comme un seul homme, en criant : « Nous protestons! » et quittèrent aussitôt la salle. Pour les faire rentrer, le châtelain dut les envoyer chercher à la maison de Commune de Saint-Aubin, où ils étaient allés se concerter et prendre un verre.

Un témoin oculaire m'a raconté que, lorsque les demandes des Communes eurent été couchées sur le papier dans toute leur âpreté, M. de Meuron avait les larmes aux yeux. Quant à M. de Pfuel, il n'avait pas dit un mot : il en avait sans doute vu bien d'autres.

Le lecteur connaît la suite donnée aux vœux des populations neuchâteloises. Je n'en parle donc pas ici.

Fritz Chabloz.

LA

# „GRANDE LACUNE“ DANS LE MONNAYAGE DE NEUCHATEL

## de 1714 à 1789

(Suite et fin, avec planche — Voir la livraison de novembre 1893, page 245)

L'atelier était bien fermé et sans qu'on sût quand il se rouvrirait, puisqu'on disposait même des outils en faveur de particuliers.

Le 8 juillet 1784, MM. Erhard Borel et frères Roulet déclarent qu'ils ont reçu de M. le procureur général de Pierre, ensuite de la gracieuse permission accordée par MM. du Conseil d'Etat, un coupoir de monnaie qu'ils emploieront à découper des flaons pour sols, demi-sols et liards de France, dont ils ont reçu commission de la monnaie de Strasbourg. Ils le rendront dans un an, dans le même état qu'il leur sera remis d'après la déclaration et l'examen qu'en fera M. le conseiller Thiébaud.

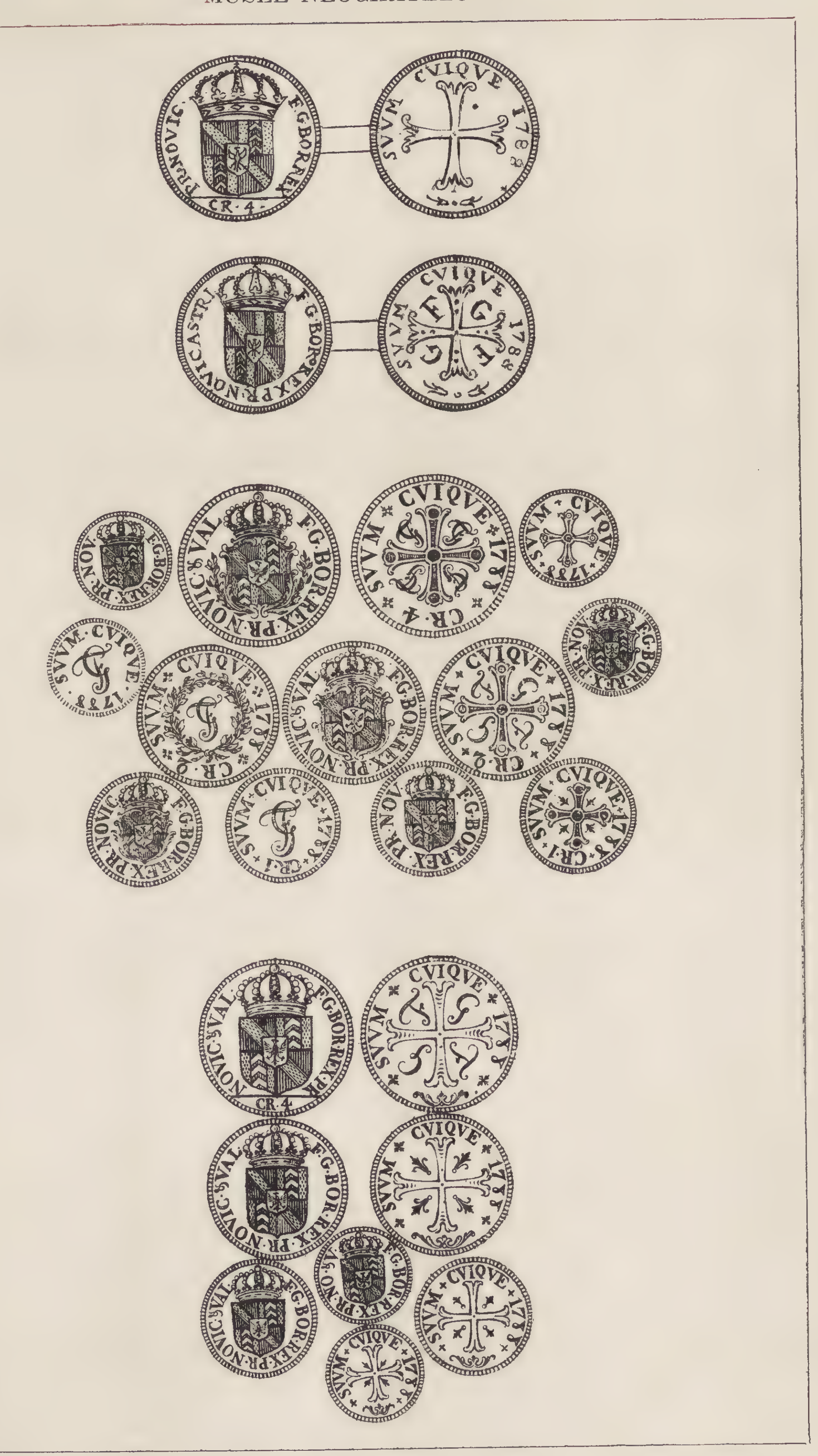
Cependant, l'idée de reprendre la fabrication était toujours dans l'air, et nous voyons, le 16 janvier 1786, M. le président Marval former un grand comité des principaux membres de la compagnie des Marchands les plus entendus sur la question des monnaies, d'après le rapport desquels il compte faire le sien au Conseil d'Etat.

En même temps, M. Thiébaud propose à la commission trois moyens de se procurer de la monnaie :

1o rétablir les outils de la monnaie sans bâtir de bâtiment;

2o s'arranger avec le maître de la monnaie de Fribourg, en lui demandant son prix pour 100 marcs, soit de batz, de demi-batz, de creutzer et de demi-creutzer, en rendant les flaons prêts à être frappés sous le balancier, et rétablir un des deux balanciers;

3o proposer au maître de la monnaie de Fribourg de fabriquer les espèces qu'on lui indiquera, en lui fournissant les coins aux armoiries de notre Souverain en lui demandant ses prix.




**Projet de pièces de quatre, deux, un et demi-creutzer, pour Neuchâtel**
EN 1788

Aux ouvertures faites à ce sujet, l'avoyer régnant de Werroz, comme président de la commission des monnaies de Fribourg, répond par le canal du capitaine Muller, qui l'a consulté, que : Comme notre Etat est entièrement dévoué à contribuer à tout ce qui peut faire plaisir, en toutes les occasions qui peuvent se présenter, à l'Etat de Neuchâtel, par ainsi il ne croit ni doute aucunement que nos S. Ex. soient contraires à ses demandes; mais il pense qu'en achevant à Fribourg la dite monnaie dans son entier, l'on épargnerait bien des frais superflus.

Sur ces entrefaites, Fribourg semble vouloir remettre en train sa monnaie pour son propre compte et y travailler une dizaine d'années; il faut donc diriger ses regards ailleurs, et l'on revient au projet abandonné sept ans auparavant. Nous avons un besoin indispensable de monnaies, dit un mémoire du 17 octobre 1786; ce besoin nous renchérit toutes les denrées de première nécessité. Il n'y a là-dessus qu'une voix dans tout le pays, et notre commerce nous a fait à cet égard les représentations les plus pressantes et les plus fondées. Le Conseil d'Etat a nommé une commission qui estime que le rez-de-chaussée du corps de logis oriental du château de Neuchâtel réunit le plus d'avantages pour l'établissement de la fonderie, des coupoirs, du blanchiment et du balancier; quant au laminoir, qui doit être mis en mouvement à la faveur d'un cours d'eau, elle s'est décidée pour l'établissement du sieur ancien Biolley à Serrières, qu'on pourrait louer à raison de deux louis par an. Une première fabrication couvrirait les frais de l'établissement.

Mais le besoin de menues monnaies se fait de plus en plus sentir et 28 maisons de commerce de Neuchâtel[1] adressent à la fin de l'année 1786 une pétition à M. le gouverneur pour le supplier d'employer ses bons offices auprès de S. M. afin qu'Elle daigne donner les ordres nécessaires pour faire accélérer la fabrication de petites monnaies que l'on fait espérer depuis longtemps. La diligence dans l'exécution est d'autant plus nécessaire qu'outre l'urgence du besoin présent, l'on est

[1] Nous croyons intéressant de donner les noms de ces notables commerçants :

Pourtalès & Cie.
Deluze frères & Chaillet.
Guillebert frères.
J.-P. Amiet & Cie.
Lardy & Meuron.
Jeanjaquet, Borel & Cie.
Meuron & Bovet.
Louis Fauche-Borel.
L. Fauche, imp. et lib. du roy.
Borel & Favre.
Jeanneret-Perrot.
Mathieu Bussaget.
G.-Ph. Eckard.
de Luze, de Montmollin & Cie.
Erhard Borel & frères Roulet.
Sl-Sn Perret.
Daniel Reynier.
Chatenay & Roy.
Pury & Tchaggeny.
Borel-Baussang frères.
François-Paul Boyer.
François Dardel.
Hi & Jn-Fs Favarger.
Wittenauer & Borel.
Tschaggeny-Gouhard.
Jn-Pierre Voinnet.
H. Gigaud fils & Cie.
Gallot l'aîné.

informé que Leurs Excellences de Fribourg se disposent à faire battre incessamment de cette petite monnaie.

Mais voici bien une autre affaire : le 21 février 1787 arrive un rescrit du Prince qui parle de frapper à Berlin la monnaie de Neuchâtel.

Ces motifs n'ont pas l'air d'être bien fondés. Il s'agit en effet d'une simple différence d'une livre sur le prix d'achat du marc fin d'argent.

« Le prix d'achat pour le marc fin d'argent est passé dans votre rapport à 39 L. Or le marc fin d'argent pouvant être fourni ici au prix de 38 L. et même au-dessous, il conviendrait à tout égard de faire la dite fabrication à Berlin. Mon département des finances la surveillerait... Une fabrication de cette nature ne saurait être envisagée comme étant contraire au recès de la conférence des cantons voisins tenue à Langenthal en 1717, le but de cette convention n'ayant été que d'empêcher que le titre des monnaies en Suisse ne vînt à se détériorer annuellement, comme cela arrivait alors dans les Etats voisins, et que les bonnes espèces ne fussent mises hors de cours, ce qui se pratique quand la monnaie s'afferme. Dans la fabrication dont je veux bien me charger pour suppléer promptement aux besoins détaillés dans vos rapports, il n'est pas question de ferme; nos officiers de monnaie seuls feront toute la besogne et si les batz et creutzer sont frappés conformément au titre et poids de ceux du canton voisin de Fribourg, il doit être indifférent, je pense, que la fabrication ait été faite à Berlin ou à Neuchâtel. »

Le trésorier général lui-même paraît être d'accord; mais ce n'est pas l'opinion du Conseil, qui, dans un rapport du 17 avril, insiste pour que nos monnaies se frappent dans le pays.

Enfin le roi se ravise et, par un rescrit du 22 juillet 1787, il accorde que la monnaie de Neuchâtel sera frappée à Neuchâtel :

« Frédéric Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse. Amés et féaux. Votre rapport du 17 avril dernier touchant la fabrication de la monnaie et billon pour ma principauté de Neuchâtel m'est parvenu, et j'ai de nouveau examiné les plans et devis antérieurement présentés sur cet objet, comme aussi les raisons pour lesquelles vous croyez que la dite fabrication ne pourrait se faire à Berlin.

Quoique à ces dernières l'on puisse opposer que d'après les comptes de mon département de monnaies d'ici on ait effectivement frappé en 1712 des écus en espèces pour la principauté de Neuchâtel [1], et que ni les lois fondamentales, ni les articles généraux n'autorisent les bour-

[1] Nous croyons qu'il y a erreur; il doit être question ici des écus de 1714 et 1715.

geoisies à prétendre que la dite fabrication du billon ne se fasse ici, j'abandonne cependant l'idée que j'en avais d'abord conçue et je permets que la dite fabrication se fasse là-bas, sous les conditions suivantes :

1° que d'après mon rescrit du 21 février dernier, le marc fin, c'est-à-dire de douze deniers, ne revienne, prix d'achat, au delà de 38 L. ;

2° que la fabrication se fasse exactement d'après le poids et aloi de celles de Fribourg, et le brassage [1] soit payé suivant celui du canton de Berne ;

3° que le bénéfice soit versé dans ma trésorerie, sauf à en déduire les frais de l'établissement ;

4° que comme cela s'entend au reste, vous me rendrez un compte exact et détaillé tant de ces frais que de la fabrication même.

D'après ces conditions, je consens que les 925 marcs [2] argent fin à 12 deniers et 6275 marcs de cuivre, portés sur le plan que vous m'avez présenté le 18 décembre dernier soient frappés conformément au dit plan et au titre qui y est adopté en batz, demi-batz, creutzers et demi-creutzers. Sur le côté droit du coin dont on se servira, vous ferez graver mon chiffre avec l'inscription : Roi de Prusse, Prince Souverain de Neuchâtel.

J'attends votre rapport détaillé sur les opérations que vous comptez de faire pour procéder à la dite fabrication.

A l'égard des avances nécessaires, on n'aura pas l'aisance qu'on aurait eue en 1776, lorsqu'il était question de pareille fabrication, attendu que les frais de l'établissement du nouveau chemin contre Neuchâtel et Bâle et ceux de l'hommage ont presque épuisé l'excédant des lods. C'est donc aussi sur ce point que vous aurez à vous expliquer et que je demande vos renseignements ; si la dite caisse, nonobstant les dépenses susdites, peut faire les avances, ou de quelle autre façon vous croyez pouvoir vous les procurer.

Sur ce je prie Dieu qu'Il vous ait en sa sainte et digne garde.

Fait à Berlin le 22 juillet 1787.

Par ordre exprès du Roi

(Signé) Blumenthal, Mauschwitz, Schulenbourg. »

[1] Droit accordé par le souverain aux maîtres de monnaie de prendre sur chaque marc monnayé une somme modique.

[2] Le marc pèse 244 gr. 753.

Le rescrit est renvoyé à la commission des monnaies avec ordre de s'en occuper le plus tôt possible. La commission se met à l'œuvre, cherche à se procurer l'argent nécessaire dans les meilleures conditions, soit l'achat de piastres aux deux globes et s'adresse à M. de Frisching, sénateur de Berne, pour savoir si elle pourrait profiter des lumières et de l'expérience du chef monnayeur de Leurs Excellences, puisque la fabrication se trouve interrompue à Berne.

M. de Frisching répond en envoyant immédiatement le maître de monnaie Wagner, qui n'est pas, comme le dit M. le trésorier, « un homme brillant, mais qui entend son métier quant à la practique fort bien ».

Cet homme pas brillant paraît aussi avoir eu sa tête, car il ne tarde pas à écrire :

« Je vous ai fait la première fois un prix si raisonable, que j'aurais pas cru qu'on disait pas un mot contre, et je demande pas un sols moin, au contraire je le ferai plus pour ce prix; les voyages coûtent beaucoup, on se fatigue et on abîme les habit, et on a tant à courir si l'on oublie quelque chose depuis Serrières jusqu'à la ville, et je sera pas autant payé comme ici à Berne et comme je ne pas rester toujour à Neuchâtel, c'est m'impossible de le prendre à mes risque parce qu'il n'est pas trop en sûreté à Serrière, mais je serai garant pour mes ouvriers et encor le vin me coutent rien, Monsieur, je vois que nous viendront pas d'accord, je suis très faché de vous avoir fait tant de peine. »

Pendant ce temps la commission est autorisée à faire travailler sans retard à l'établissement des laboratoires, des outils et instruments nécessaires à la dite fabrication. Elle s'occupe soigneusement et minutieusement des réparations aux différents engins et des constructions nécessaires au château.

Mais les réclamations ne tardent pas à arriver. C'est d'abord T. Diacon, administrateur des revenus du seigneur gouverneur de cet Etat, M. de Béville, qui se plaint qu'on lui ait pris la charbonnière, « de sorte qu'il n'a aucun lieu à déposer son charbon, étant obligé à ce défaut de le vendre à vil prix; il en arrive de même pour le bois, craignant de trop embarrasser la cour du château, il a voulu le remettre directement à des particuliers de la ville, mais il est arrivé qu'il n'a pu le vendre qu'en partie et à son grand préjudice; il se voit donc dans la nécessité de placer son bois sous les hangars dans la cour du château dont la jouissance lui appartient incontestablement sans exception. »

La commission doit avoir trouvé la réclamation fondée, car elle annexa à cette pièce cette note : « Pour une charbonnière à l'usage de la monnaie l'on pourrait prendre le corps de garde qui servait déjà ci-devant pour cela et dont la Seigneurie peut disposer n'étant point de la dépendance du logement du concierge, en outre l'écurie du cloître que l'on a bâtie nouvellement et dont le concierge ne se sert plus et de plus il y a de la place au tripot toujours à la disposition de la Seigneurie; mais quant à la charbonnière de Mgr. le gouverneur, elle doit être dans la cour du château. »

Le 7 janvier 1788, c'est le sieur intendant des bâtiments seigneuriaux, Andrié, qui élève la voix :

« M. le président et Messieurs.

Depuis chez moi, je vois qu'on a percé le mur du château, et qu'on y a établi un fenêtrage; je vois dans la cour des maçons occupés et j'ai vu qu'on y a barraudé un bûcher. On dit que le gouvernement fait faire cela et d'autres réparations pour battre monnaie, et c'est tout ce que j'en sais. Cependant je suis intendant des bâtiments, et le Roy ne m'a pas retiré sa confiance.

En prenant la liberté de faire cet exposé à V. S. j'ose très humblement espérer qu'à teneur de mon brevet et des ordres qu'il contient le gouvernement voudra bien me conserver dans les fonctions de ma charge, ainsi que dans tous ses droits et prérogatives. En conséquence qu'il sera de son bon plaisir d'ordonner que communication me soit donnée des devis et marchés concernant toutes les réparations à faire au château de Neuchâtel et à tous autres bâtiments seigneuriaux, et que leur exécution continue à être confiée à mes soins, selon les volontés de S. M. »

Le brevet d'intendant de M. Andrié était du 29 octobre 1764; il paraît que depuis 24 ans on l'avait un peu perdu de vue.

La commission, après avoir examiné la représentation de M. l'intendant et considérant qu'elle a agi d'après les ordres exprès du Conseil d'Etat, vu aussi le brevet de mondit sieur l'intendant et le règlement concernant ses fonctions, estime qu'elles sont absolument subordonnées au Conseil d'Etat, ce qu'on pourra lui faire connaître en lui annonçant qu'on aura toujours soin de le maintenir au bénéfice de toutes les attributions de sa charge.

Voilà la manière dont on fit droit aux réclamations de M. l'intendant.

Entre temps, on avait envoyé au roi des projets de monnaies et on ne semble pas lui avoir laissé le choix, comme on le voit d'après son

rescrit du 7 juin 1788; on ne tenait même pas compte de ses désirs précédemment énoncés :

« J'ai vu par les empreintes de monnaies jointes à votre rapport du 19 du mois passé, qu'au lieu de mon chiffre, ordonné par mon rescrit du 22 juillet dernier, qui se trouve sur tout le billon d'ici, vous voulez faire graver sur les coins de celui de Neuchâtel, les armes de Châlons et de Neuchâtel, ornées d'un écusson aux armes de Brandebourg.

Quoique le chiffre convienne mieux au billon que les armes, je veux cependant agréer ces empreintes, avec la différence qu'au lieu de l'aigle de Bandebourg, vous ferez placer celui de Prusse, avec les attributs de la royauté dans l'écusson; outre cela les lettres SUP (supremus) doivent être ajoutées dans l'inscription après les lettres PR (princeps). »

La planche qui accompagne cet article, faite avec des cuivres de l'époque, représente des projets de pièces de 4, 2, 1 et $^1/_2$ creutzer pour 1788, présentés vraisemblablement par Charles Motta, graveur à Môtiers-Travers. Ces différents projets, dont quelques-uns conformes au désir du roi, n'ont pas été exécutés. On renonça entre autres au monogramme du prince F. G. soit au centre de la pièce, soit dans les cantons de la croix. Le modèle choisi l'année suivante pour la pièce de 2 creutzer se rapproche le plus de la pièce du milieu du dessin, figurant les huit monnaies réunies; mais suivant la recommandation du roi on ajouta SUP. après PR. Pour la pièce de $^1/_2$ creutzer, frappée également l'année suivante, on choisit celle figurée sur le même dessin; mais l'espace ne permit pas d'ajouter le SUP, il fallut même supprimer & V en ajoutant un V à N O.

Restait à trouver un monnayeur; les démarches faites auprès de Wagner de Berne n'avaient pas abouti. Il se trouva heureusement un régnicole qui dès le commencement de 1788 offrit ses services, proposant même de faire à ses frais un cours dans une monnaie suisse. C'était François Warnod, orfèvre, qui se rendit en effet à Fribourg, où il fut fort bien reçu à la monnaie de cette ville. Il y travailla pendant la fin de l'année 1788 et peut-être en janvier 1789. Le mois suivant, soit le 17 février 1789, une convention était passée avec lui en qualité de maître monnayeur. Le même jour, il solennisait le serment ainsi que ses ouvriers, et la frappe de monnaies recommençait en notre ville après 75 ans d'interruption et des démarches sans nombre dont nous n'avons donné qu'un court aperçu. On frappa cette année-là pour 4278 marcs de pièces de 2, et de $^1/_2$ creutzer.

W. Wavre.

# NOTRE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

(Suite et fin — Voir la livraison de novembre 1893, page 257)

Deux années auparavant, une autre exposition réunissait dans les trois salles de la galerie Léopold Robert ce qu'avaient pu recueillir des œuvres de Ch.-Ed. DuBois, qui venait de mourir à 38 ans, ses amis désolés. On y comptait 300 tableaux et études à l'huile, 60 aquarelles admirables et beaucoup de dessins. Etait-ce le besoin qui avait poussé ce jeune homme à accomplir en quelques années un aussi formidable labeur? Non, puisqu'il laissait des legs considérables à des parents, à ses amis, et à notre Musée des Beaux-Arts qu'il aimait une somme de 40,000 francs.

Il faut le dire, rarement on a vu un jeune homme aussi complètement organisé pour réussir dans l'art du paysagiste. A dix-neuf ans il était encore apprenti dans une maison de commerce de New-York, où il vendait des boutons, et peu d'années après, il exposait à Paris son premier tableau : *le Lac de Lucerne après la pluie*. Il commença ses études chez Gleyre, qu'il quitta pour les continuer à Dusseldorf, où il contracta des habitudes d'école regrettables qui retardèrent le plein épanouissement de ses étonnantes facultés et de son talent. Mais une fois débarrassé de ce bagage malencontreux, quelle succession de toiles attrayantes attestent ses progrès, une conception originale du paysage, un sentiment poétique et profond de la nature, un charme, avec une distinction particulière dans l'exécution franche, aisée, savoureuse, qui semblait ne lui coûter aucun effort.

Né en Amérique, près de New-York, le 19 octobre 1847, seul enfant d'une ancienne famille des Eplatures (Locle) qui revint s'éteindre au pays, et dont *l'asile des vieillards de Neuchâtel*, doté par elle, rappelle le nom, il aurait pu se croiser les bras et flâner comme tant d'autres jeunes riches; mais il était artiste de race comme les Robert, les Girardet, les Berthoud, et il a trouvé sa satisfaction et son bonheur dans le travail. Ami de sa famille, je l'ai connu de très près; ses appa-

ritions dans notre ville étaient une fête pour ses amis. Il avait un atelier dans l'ancien Jardin du prince, propriété de son père; atelier superbe embelli par ses mains. Il en avait un à Paris; il en eut plus tard un à Menton, où sa santé l'obligea à passer plusieurs hivers. Affamé d'étudier et de produire, il parcourut, le pinceau et le crayon à la main, les plus belles contrées de l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Egypte jusqu'en Nubie, l'Italie, la Sicile, et en a rapporté une moisson de toiles et d'aquarelles devant lesquelles on s'incline avec une admiration attendrie. Cela est si vrai, qu'après sa mort, tout ce qu'il a laissé a provoqué une levée en masse d'amateurs dans tous les rangs de notre public; on se disputait avec ardeur les dernières esquisses; jamais pareil empressement, ni aussi général, ne s'est vu chez nous. Il n'est guère possible, après cela, d'admettre que, dans notre canton, le goût de la peinture n'est qu'une fantaisie passagère, une affaire de mode. Lorsqu'un artiste trouve le chemin de notre cœur et de notre esprit, nous l'adoptons avec enthousiasme et l'argent ne manque pas pour acquérir ses œuvres. Ch.-Ed. DuBois avait ce don très rare de faire vibrer fortement en nous les fibres du sentiment du beau dans la nature; on ne peut rester indifférent devant ses toiles, même devant ses études les plus sommaires, soit qu'elles représentent un *moulin à Noiraigue* ou *au bord du Doubs,* une *chaumière à Locraz* ou *au Vuilly, une tour* ou un *coin de forêt à Estavayer,* un *rivage d'Ischia* ou *de Venise,* les *colosses de Memnon,* un *pâturage américain,* une *rue du Caire,* le *Cap Martin,* ou les *Oliviers à Menton,* toujours il nous attire et nous charme. On vient de loin admirer à notre Musée avec ses études peintes, qui montrent sa haute supériorité, son tableau *des Saars,* si lumineux et si poétique, et cette étonnante *matinée d'août dans le Seeland,* étudiée avec tant d'amour et qui porte le sceau d'un maître.

C'est que DuBois était une nature éminemment distinguée, noble, généreuse, inaccessibles aux jalousies ou aux ambitions mesquines; sous les dehors réservés et froids d'un Yankee, il cachait un cœur aimant, une âme ardente, vouée sans réserve au culte de l'art. Ajoutons qu'il avait des sens exquis, une adresse extrême de ses mains, une application infatigable, une patience à toute épreuve. Son coup d'œil exercé savait découvrir dans ses promenades les motifs dignes de son pinceau; il en prenait note pour les retrouver plus tard, à l'heure et dans la saison la plus favorable, et, le moment venu, il les interprétait en leur donnant l'empreinte séduisante de son habileté et de la poésie qu'il portait en lui.

Les quelques amis intimes qu'il avait dans le pays se rappellent les heures trop courtes passées dans son atelier, ou dans le jardin *des Sapins,* lorsqu'il racontait ses voyages et ses aventures, illustrant ses récits par l'exhibition de ses albums et d'une multitude de photographies dont il possédait des milliers. Par exemple ce trajet à pied, de Rome à Naples par les montagnes, avec son ami William Mayor, né comme lui en Amérique, au cours duquel ils furent arrêtés par la police qui les prit pour des brigands et les jeta en prison. Ou la désopilante visite au peintre Courbet, à Ornans, en compagnie de son ami M. le professeur Fritz Landry. Cette soirée inoubliable à l'auberge, où ils entendirent la profession de foi artistique du Grand Comtois : « Il n'y a que deux peintres : moi et un nommé Holbein ; tenez-vous-le pour dit. Ils voulaient mettre mon buste sur la fontaine ; moi, je n'ai pas voulu ; je leur ai fait un petit pêcheur de truites que vous pourrez voir. Avez-vous vu ma *Vénus au perroquet?* C'est ça qui est corsé ! Si tu avais voulu poser, belle Octavie (une fille de l'auberge), je t'aurais dotée, oui, tu as beau rire. — Voyons, Monsieur Gustave, laissez donc ça, vous savez que ce n'est pas dans mes manières. — Et il buvait des petits verres, tout en gratifiant ses hôtes de regards protecteurs. Faites toujours, disait-il aux deux artistes neuchâtelois, soupez seulement, mangez, buvez de l'Arbois, faut pas vous déranger à cause de moi ; j'ai tout de même du plaisir à vous voir ici ; vous êtes de bons diables, de bons enfants, ces Suisses ! Ah ! vous aimez ma *Source de la Loue,* c'est ça de la peinture ! Voyez-vous, votre Léopold Robert, votre Calame, c'est des peintres de dessus de bonbonnière, pas autre chose avec. »

Et cela était dit avec un accent comtois impossible à rendre, l'expression narquoise et la suffisance d'un grand homme qui pontifie et n'admet que les hommages de ses admirateurs et de ses vassaux.

Que de souvenirs s'éveilleront chez les amis d'Ed. DuBois qui liront ces lignes !

C'est en peignant cette belle *matinée d'août dans le Seeland*, qu'il contracta la maladie cause de sa mort prématurée. Pour écrire un poème avec ce bout de marais, traversé par un sentier sillonné d'ornières, ces saules, ce lointain, deux ou trois figures de paysans et ce grand ciel bleu, que d'études préparatoires il a fallu, et quel travail acharné. Hélas ! il se croyait invincible et bravait tout, le chaud, le froid, le vent, l'humidité. Il revint de « la Sauge », où il logeait pendant cette campagne, le 21 septembre 1880, atteint d'une pleurésie grave qui le terrassa jusqu'à la fin de décembre.

Après un court séjour à Montreux pour reprendre quelques forces, il partit pour l'Egypte le 4 janvier suivant. La douceur du climat, la sécheresse de l'air, la nouveauté des spectacles qui s'offraient à ses yeux, le ranimèrent et il se trouva bientôt en état de remonter le Nil jusqu'aux premières cataractes. Il fit ce grand voyage avec trois compagnons, dans une de ces barques, nommées *dahabieh,* qui voguent à la voile ou tirées à la cordelle par l'équipage quand le vent fait défaut. Malgré ses quinze matelots, la *Saïdieh,* ou fille du Nil, marchait lentement; cela dura six semaines; tous les soirs on s'arrêtait au rivage pour la nuit, faisant de la peinture quand on trouvait des motifs, ou des parties de chasse pour varier la cuisine monotone du bord. Heureux ceux qui ont pu lire les lettres qu'il écrivait pendant cette longue et amusante navigation !

On a peine à croire que moins de cinq mois ont suffi pour exécuter le grand nombre de dessins, d'aquarelles, d'études à l'huile qu'il a rapportées de ce voyage. Mais, après un court séjour à Neuchâtel, à Weissenbourg et à Roselaui avec A.-H. Berthoud, il repartait déjà en automne pour le Midi, s'arrêtait pour peindre à Avignon, à Nîmes, à Vaucluse, au Pont du Gard, d'où le mistral le chasse de station en station à Cannes, à Nice, enfin à Menton, où il s'arrête tout l'hiver et peint le *Cap Martin,* grande toile restée en France, mais dont le musée de la Chaux-de-Fonds possède une reproduction réduite mais très belle.

S'installer au bord de la mer en plein hiver pour accomplir ce long travail, n'était pas sans péril, même dans ce qu'on appelle les « pays du soleil »; le vent du sud-est, parfois violent, cause de cruelles surprises aux santés délicates. C'est alors que Ed. DuBois aperçut dans un verger d'oliviers et de citronniers une sorte de maisonnette sur roues, construite pour servir d'abri à des baigneuses et qui était pour lui le salut. La louer, la faire conduire à grands frais à l'extrémité du Cap Martin, s'y installer avec son attirail de peintre, fut l'affaire de quelques jours. Quelle joie de se sentir chez lui en présence de cette grande nature, de cette mer, de ce ciel d'azur qui allait transformer sa palette et lui enseigner la peinture lumineuse qu'il affectionna dès lors. Tous les matins, il quittait la ville, muni de vivres pour la journée et passait de longues heures à son travail qui l'enchantait de plus en plus.

Le 10 février 1882, il m'écrivait :

Depuis 36 jours, nous avons un temps splendide, non interrompu, avec une température de 18° à 20° C.; j'ai pu travailler dehors sans être dérangé. Par ces belles journées, il fait généralement calme le matin, avec un ciel rosé à l'horizon, et une mer unie comme un lac. Vers 11 heures, s'élève une brise

du Sud-Ouest qui rend la mer encore plus bleue et m'apporte une forte odeur d'iode. Le mauvais vent, celui de la pluie, vient du Sud-Est (de la Corse); c'est aussi le plus violent; un jour, j'ai cru qu'il emportait ma baraque.

Le long du rivage qui m'entoure, on entend toujours un léger murmure; il est produit par la houle dans les dentelures des rochers du rivage, qui sont perforés, déchiquetés, rageurs et semblent se hérisser pour résister aux assauts de la mer. Quand le vent est fort, les lames lancent l'écume jusqu'à 30 et 40 pieds en l'air, avec des détonations sourdes comme des coups de canon souterrains. J'ai de temps à autre la visite des pêcheurs de Menton ou de Roquebrune; quelques navires voiliers passent lentement couverts de toile; parfois, une fumée à l'horizon me signale un steamer dont je ne vois pas la carène; le mois dernier l'escadre française de Toulon manœuvrait dans ces parages et je m'amusais à voir ces six grands cuirassés avec deux avisos, simuler des attaques et des batailles navales.

En face de moi, à la base de la belle montagne, appelée la Tête de chien, je distingue des points blancs piqués dans le bleu d'une façon très pittoresque; c'est Monaco et Monte-Carlo. Au sommet, la *Turbie*, grande tour érigée, dit-on, par l'empereur Auguste, se profile sur le ciel et proteste contre les vilenies qui s'accomplissent à ses pieds dans le Casino de Madame Blanc.

Cette vue superbe attire certains jours de nombreux promeneurs, des malades ou des oisifs de Menton; ils font le tour du Cap, ou s'installent pour partager de joyeux piques-niques. Je reconnais les diverses nations à leurs allures; les Anglais, les Allemands, les Américains passent sans s'arrêter près de ma maisonnette, en la gratifiant d'un regard oblique; mais les Français, surtout les dames, curieuses de ce qui se fait dans cet établissement solitaire m'adressent les questions les plus saugrenues, et vont jusqu'à me demander de leur vendre des oranges ou de la limonade.

— Tiens, tiens, vous travaillez là dedans, tout seul?

— Mais oui.

— Vous faites de la peinture? Mais c'est très beau ce que vous peignez là. Bonne chance, au revoir au Salon de Paris!

Et quand ils m'ont tourné le dos : « En v'là une idée, en v'là un original qui pose l'ermite du Cap Martin. »

Ils durent changer de note en reconnaissant le tableau, dont ils avaient vu l'ébauche, proclamé le plus beau paysage de l'Exposition de Nice et placé en tête de la liste des achats.

Les *Oliviers à Menton*, propriété de M. James de Pury, la dernière grande toile d'Ed. DuBois, date de l'hiver de 1883-1884; elle fut peinte encore dans la maisonnette roulante, où il a passé de si bonnes journées au milieu d'une nature dont l'ampleur et la poésie le plongeaient dans un continuel enchantement. J'ai de lui une aquarelle que j'admire en écrivant ces lignes; j'y vois sous les oliviers aux troncs énormes la maisonnette, à côté le chevalet supportant la toile abritée du soleil par

le parasol blanc que j'ai vu si souvent déployé sur la tête de mon jeune ami. Je crois le voir lui-même, élégant gentleman, debout, le pinceau à la main, travaillant à cette grande page qu'il avait préparée par de vigoureuses études peintes que possède notre Musée.

Ce travail terminé, Ed. DuBois partit pour la Sicile, débarqua à Palerme où il s'arrêta pour faire quelques études superbes du Mont Pelegrino, traversa l'île du Nord au Sud, passa à Catane, à Aci Reale, à Syracuse, à Taormina, dont il peignit les ruines du théâtre romain avec l'Etna, et revint à Messine avec des portefeuilles remplis d'études. Tout ce qu'il a fait durant cet hiver est chose incroyable; il semblait prévoir sa fin et profiter avec fièvre des derniers jours que Dieu lui accordait.

A son retour, il n'était plus que l'ombre de lui-même; la maladie avait fait des progrès effrayants. Déjà après la fin tragique de sa mère, qu'il avait ramenée de Berne dans un cercueil en 1882, à la suite d'une opération jugée nécessaire, il était resté triste, et avait perdu son enjouement. Il fit encore une cure aux Eaux-Bonnes, dans les Pyrénées, puis partit de bonne heure pour Menton, où il passa l'hiver, ne faisant plus que quelques aquarelles. Il s'éteignit le 6 mars 1885.

Une de ses dernières pensées fut pour notre Musée des Beaux-Arts, auquel il fit un legs important pour y laisser un souvenir de sa vie trop courte, et où l'on est surpris de ne trouver ni son portrait ni son buste.

* * *

Je devrais m'arrêter ici, de crainte de dépasser les limites que m'impose le cadre du *Musée neuchâtelois;* mon but était d'appeler l'attention du public sur notre collection d'œuvres d'art en complétant le catalogue qui, par sa nature, n'admet pas de détails biographiques étendus. Mais que de choses j'aurais à dire encore sur des œuvres que nous possédons et auxquelles on n'accorde pas l'attention qu'elles méritent : une *marine* d'Isabey, des études charmantes de Corot, le *Voltaire* de Claude Jacquand, un *paysage* de Watelet, les *Cosaques* de Carl Vernet, le *philosophe huguenot Ramus* de Robert-Fleury, peinture très remarquable, un charmant tableau de A. van Muyden (femme et enfant), des paysages de Bocion, Diday, Zelger.

* * *

On me permettra pourtant de m'arrêter un instant devant deux toiles de Théophile Schuler qui me rappellent de chers souvenirs. On sait qu'après avoir subi les tortures du siège de Strasbourg et opté pour la France, il se retira au milieu de nous et devint le beau-frère de A. Bachelin. Très populaire en Alsace par ses *Schlitteurs des Vosges* et par de grandes compositions historiques, en particulier *l'Arrivée des Zurichois à Strasbourg, pour le grand tir de 1576, et leur réception par les magistrats et par le peuple,* il voulut reconnaître l'hospitalité neuchâteloise par un don destiné à rappeler sa présence au milieu de nous pendant plusieurs années et les liens d'amitié qu'il avait contractés. Il offrit alors la belle grisaille : *Flotteurs de bois sur la Sarine à Montbovon,* dont nous admirons le site et la mise en scène. Chacun sait les nombreuses publications qu'il a illustrées et quel beaux dessins il a fournis au *Magasin pittoresque*. Son dernier tableau, qui est au Musée de Berne, représente : *L'arrivée des délégués suisses à Strasbourg, pendant le bombardement de 1870, pour offrir un abri aux vieillards, aux femmes et aux enfants,* un des plus beaux épisodes de notre histoire.

Des liens de tendre amitié m'attachaient à Th. Schuler. Nous avons parcouru ensemble les champs de bataille de l'Alsace, je l'ai vu pleurer à Wissembourg, à Wörth, à Frœschwiller, et aussi lorsqu'il peignait son dernier tableau. Je l'ai vu à Strasbourg sur son lit de mort, à l'Hospice des diaconesses, où des Neuchâteloises dévouées l'ont soigné en véritables sœurs, ont soutenu sa femme dans ces moments cruels et prouvé à l'exilé que la Suisse, sa patrie d'adoption, lui restait fidèle jusqu'à la fin.

*
* *

Comment quitter notre Musée sans parcourir la salle des dessins, des aquarelles, des gravures, sans donner un souvenir à ces jeunes artistes qui remplissaient nos cœur d'espérance et nous faisaient prévoir d'éclatants succès : Paul de Pury, William Mayor, Edmond Boy de la Tour. Merci aux mains pieuses qui ont recueilli leurs remarquables dessins, merci à notre conservateur, M. Pierre de Salis, qui les entoure des attentions les plus délicates.

J'arrive sur le grand palier où je salue les bustes de Max. de Meuron, de Léopold Robert, de Calame, de Karl et d'Edouard Girardet, d'A.-H. Berthoud, par M. Iguel, mais où manque celui de Ch.-Ed. DuBois et où celui de Léopold Robert devrait être en bronze comme celui de Léon Berthoud par M. Landry.

Bientôt l'escalier recevra de M. Paul Robert les trois grandes compositions, que nous attendons avec impatience, et qui sont heureusement terminées. Leur installation sur ces murs sera un événement dans notre histoire artistique; elles attireront bien des visiteurs, occuperont les esprits, mais seront un terrible voisinage et un dangereux terme de comparaison pour les œuvres d'un mérite médiocre.

Au bas de l'escalier, je rencontre M. le conservateur qui m'attend pour rectifier les chiffres donnés au début de mon travail : en 1886, il y avait au Musée 203 tableaux et 233 dessins et aquarelles. — En 1893, nous avons 287 tableaux et 315 dessins et aquarelles. Je rectifie avec joie et je m'écrie : honneur aux donateurs ! Je commence à croire que notre Musée recevra aussi, sous la forme d'un appareil de chauffage, son rayon de soleil.

L. FAVRE.

---

*Nous publierons dans notre prochain numéro un intéressant article sur les* **Neuchâtelois à la guerre de Willmergen,** *communiqué par M. Petitpierre-Steiger, conseiller d'Etat.*

# TABLE DES MATIÈRES

## DU TOME XXX (ANNÉE 1893)

# PLANCHES

